

N° 491

# CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 8 juin 1958.

## RAPPORT

FAIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DE LA

## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

sur les opérations de l'Année 1957

ET SUR LA SITUATION DE CET ÉTABLISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1957,

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 114 DE LA LOI DU 28 AVRIL 1816,

DE L'ARTICLE 234 DU DÉCRET DU 31 MAI 1862

ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI DU 29 DÉCEMBRE 1888.

---

PARIS

IMPRIMERIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

—  
1958

# RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ET AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA **Caisse des dépôts et consignations** sur les opérations de l'année 1957 et sur la situation de cet Etablissement au 31 décembre 1957, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, de l'article 234 du décret du 31 mai 1862 et de l'article 10 de la loi du 29 décembre 1888.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations a l'honneur de vous présenter, en exécution de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, son rapport sur les opérations effectuées par cet Etablissement pendant l'année 1957.

Le montant des capitaux confiés à la Caisse a marqué un nouvel accroissement au cours de l'année 1957 ainsi que le montrent les chiffres ci-après :

1952.....	1.164 milliards
1953.....	1.373 —
1954.....	1.555,5 —
1955.....	1.928,9 —
1956.....	2.268,7 —
1957.....	2.534 —

L'augmentation des fonds gérés — 265,3 milliards — est cependant inférieure en 1957 à celles de 1955 et 1956 qui se sont élevées respectivement à 373,4 et 339,8 milliards. L'accroissement des dépôts d'épargne, qui constituent la masse principale des capitaux dont la Caisse assume la gestion, ont, en effet, été moins élevés en 1957 qu'au cours des deux années précédentes.

Le tableau ci-dessous, qui met en parallèle l'accroissement du volume de ces fonds (base 100 en 1949) avec les principaux indices caractéristiques de la conjoncture économique, montre que cet accroissement a, cependant, continué à suivre en 1957 un rythme plus rapide que celui de la masse monétaire, des salaires et des prix.

On observe que les capitaux confiés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1957 représentent plus de trois fois et demi la valeur correspondante de 1949, alors que les salaires et la masse monétaire sont à un coefficient voisin de 2,5 et l'indice des prix de détail légèrement au-dessous de 1,7.

PÉRIODE.	PRIX de détail. (1) (3) — Paris.	SALAIRES nets. (2) (3) — Paris.	BILLETS en circulation. (4)	MONNAIE scripturale. (4)	CAPITAUX à la C. D. C. (5)
1949.....	100	100	100	100	100
1950.....	111, 2	113	122, 2	106, 8	122, 2
1951.....	132, 2	142	144, 7	139, 7	139, 3
1952.....	145, 6	168	163, 2	142, 2	163
1953.....	143, 4	175	177, 6	161, 7	192, 3
1954.....	143, 3	189	196, 1	189, 5	217, 9
1955.....	144, 9	207	219, 2	213, 4	270, 1
1956.....	147, 7	230	239, 4	237, 1	317, 7
1 <sup>er</sup> trimestre 1957.....	147, 2	244	240, 3	233, 9	329, 4
2 <sup>e</sup> — .....	150	254	246, 4	239, 3	337, 8
3 <sup>e</sup> — .....	156	263	253, 1	250, 6	348, 5
4 <sup>e</sup> — .....	168, 7	268	247, 3	264, 1	354, 8

(1) Indice d'ensemble des prix à la consommation familiale (213 articles) jusqu'en 1956 et indice des 250 articles, compte tenu du coefficient de correction pour 1957.  
 (2) Nouvel indice pondéré, base 1949, sur enquêtes du Ministère du Travail.  
 (3) Moyennes annuelles pour les années 1949 à 1956, indices de fin de période pour 1957.  
 (4) Indices, en fin de périodes, établis d'après les chiffres publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques.  
 (5) Indices relatifs aux capitaux en fin de périodes.

Si l'on analyse l'origine des fonds reçus par la Caisse en 1957, on constate que l'augmentation de 265,3 milliards provient des mouvements suivants :

	En augmentation — milliards.	En diminution — milliards.
<i>Fonds d'épargne</i>		
Caisses d'épargne ordinaires ....	68,2	
Caisse Nationale d'épargne (1) ..	34,3	
Caisses d'épargne d'Alsace- Lorraine .....		2,8
Caisses d'épargne de la Sarre ..		9,6
Epargne-construction .....	0,3	
Fonds de réserve des Caisses d'épargne .....		0,1

*Institutions de prévoyance*

Sécurité sociale (compte des organismes y compris la Caisse nationale de sécurité sociale dans les mines et les comptes de disponibilités courantes des Caisses) .....	21,9
Sociétés mutualistes .....	0,9
Caisses de retraites et fonds divers .....	13,3

*Assurances*

Caisse nationale d'assurances sur la vie .....	7,3
Fonds commun de majoration des rentes viagères .....	0,4

*Consignations et dépôts divers*

Comptes de dépôts des notaires..	8,3
Consignations .....	3,4

---

<i>A reporter</i> .....	158,3	12,5
-------------------------	-------	------

(1) Déduction faite de 12.712,4 millions versés au budget général à titre de bénéfices de la Caisse nationale d'épargne (exercice 1956 et acompte sur 1957), et de 1.300 millions versés à l'Administration des Postes tunisienne à titre d'acompte sur l'actif existant au 31 août 1956 aux comptes particuliers de la C.N.E. qui doivent être transférés au Gouvernement tunisien.

	En augmentation — milliards.	En diminution — milliards.
<i>Reports</i> .....	158,3	12,5
Autres comptes de dépôts, comptes de règlements des préposés et comptes d'ordre .....	8,4	
	<hr/> 166,7	<hr/> 12,5
A l'excédent net de recettes de...	154,2 milliards	
il y a lieu d'ajouter le montant des arrérages, intérêts et produits divers des portefeuilles, soit .....	111,1	—
pour obtenir le total précédemment indiqué de (1) .....	<hr/> <hr/> 265,3 milliards	

Les chiffres qui précèdent montrent que, de même que les années précédentes, la plus grande partie des capitaux reçus par la Caisse, en 1957, provient de l'épargne directe collectée par les organismes spécialisés. Ces versements représentent 90 milliards sur un total de ressources nouvelles de 154 milliards, soit près des trois cinquièmes.

Par ailleurs, on observe une progression sensible des revenus des portefeuilles (111 milliards contre 95 milliards en 1956), conséquence de l'accroissement des actifs gérés.

\*  
\*\*

Les 265,3 milliards de fonds nouveaux apparaissant au passif, trouvent leur contrepartie dans les mouvements des postes d'actif, qui ont progressé comme suit :

Fonds en caisse et comptes courants .....	18,8 milliards.
Actif réalisable à court terme .....	7,5 —
Actif réalisable à long terme .....	239 —
Ensemble .....	<hr/> <hr/> 265,3 milliards.

(1) Pour dégager la totalité des ressources dont la Caisse des dépôts a pu disposer en 1957, il convient d'ajouter à ces 265,3 milliards, le montant des cessions, amortissements et remboursements du portefeuille de valeurs à long terme, soit 73,1 milliards : on obtient ainsi un total de 338,4 milliards.

Le taux de liquidité des avoirs de la Caisse a lui-même légèrement diminué, en raison de l'importance des emplois à long terme réalisés au cours de l'année.

DÉSIGNATION.	SITUATION au 31 décembre 1956.		VARIATION. — Montant. (milliards)	SITUATION au 31 décembre 1957.	
	Montant.	%		Montant.	%
	(milliards)			(milliards)	
Actif disponible et réalisable à court terme .....	540,8	23,8	+ 26,2	567	22,4
Actif réalisable à long terme .....	1.727,9	76,2	+ 239,1	1.967	77,6
	2.268,7	100	+ 265,3	2.534	100

\*\*

Les placements de l'ensemble des services, dont le détail est donné dans la troisième partie du présent rapport, s'analysent, dans leurs grandes lignes, de la façon suivante :

### A. — Emplois à long terme.

Pour établir le total des investissements réalisés en 1957, il convient d'ajouter au montant net de l'accroissement du portefeuille long terme — soit 239 milliards — le emploi des 73,1 milliards de capitaux provenant des remboursements, amortissements ou cessions; les emplois à long terme s'élèvent par suite à une somme globale de 312,1 milliards, qui se décompose ainsi :

1° Achats de valeurs .....	16.612 millions.
2° Souscriptions à des émissions publiques .....	6.396 —
3° Souscriptions à des emprunts obligataires spéciaux.	14.258 —
4° Prêts .....	268.762 —
5° Emplois immobiliers .....	6.057 —
<b>Total .....</b>	<b>312.085 millions.</b>

Le détail de ces emplois est indiqué ci-après :

*1° Achats de valeurs.*

a) Des achats de valeurs ont été effectués en Bourse pour un montant total de 14.287 millions se répartissant comme suit :

Valeurs du Trésor et assimilées .....	2.360 millions.
Crédit national et Groupements de reconstitution...	2.545 —
S.N.C.F. et chemins de fer divers .....	364 —
Charbonnages de France et Houillères .....	386 —
Electricité de France .....	811 —
Régie Renault .....	491 —
Etablissements publics et Sociétés nationalisées.....	106 —
Crédit foncier de France .....	2.713 —
Départements et villes .....	484 —
Obligations de sociétés diverses .....	1.922 —
Actions de sociétés diverses .....	2.105 —
	<hr/>
	14.287 millions.

b) Les acquisitions de titres, réalisées par voie de cessions directes, ont porté sur 285 millions de francs de valeurs du Trésor et assimilées, 1.787 millions d'obligations et 253 millions d'actions de sociétés diverses...

	2.325 —
--	---------

Ensemble .....	<hr/> <hr/> 16.612 millions.
----------------	------------------------------

*2° Souscriptions à des émissions publiques.*

Les emprunts à revenu fixe ou indexé émis en 1957 par le secteur public ou semi-public se totalisent à un chiffre très inférieur à celui de 1956. Les emprunts directs de l'Etat ne se sont, en effet, élevés qu'à 108 milliards (emprunt national : 84 milliards; emprunt des P.T.T. : 24 milliards), contre 423 milliards en 1956; ceux des entreprises nationales et des établissements de crédit spécialisés ont, par contre, atteint 245 milliards (Electricité de France : 68 milliards; S.N.C.F. : 44 milliards; Charbonnages de France : 20 milliards; Crédit foncier de France : 45 milliards; Crédit national : 25 milliards; Caisse nationale de Crédit agricole : 30 milliards; Compagnie nationale du Rhône : 8 milliards; Régie Renault : 5 milliards) contre 150 milliards en 1956.

La Caisse des dépôts a participé à certaines de ces émissions pour les montants ci-après :

Bons de la S.N.C.F. ....	219 millions.	
Electricité de France .....	545	—
Gaz de France .....	56	—
Charbonnages et houillères ....	50	—
Crédit foncier de France .....	31	—
Crédit national .....	109	—
	<u>1.010 millions.</u>	1.010 millions.

Les autres souscriptions ont porté sur :

Emprunts unifiés des collectivités locales .....	842 millions.	
Obligations de sociétés françaises.	167	—
	<u>1.009 millions.</u>	1.009 —

Des souscriptions à des augmentations de capital en utilisation des droits attachés aux actions figurant dans les différents portefeuilles ont, en outre, été réalisées pour un montant de .....

4.377 —

**Total .....** 6.396 millions.

### 3° *Souscriptions à des emprunts obligataires spéciaux.*

Les souscriptions directes de la Caisse des dépôts à des emprunts spéciaux émis par de grands établissements financiers ou industriels, qui trouvent auprès de l'Etablissement un complément aux ressources qu'ils peuvent obtenir sur le marché, se sont élevées en 1957 à 14,3 milliards répartis comme suit :

Crédit national .....	2.000 millions.
Crédit foncier de France .....	4.500 —
Régie autonome des transports parisiens .....	2.300 —
Diverses compagnies de chemins de fer .....	186 —
Sociétés diverses d'intérêt général .....	1.251 —
Sociétés industrielles privées .....	4.021 —
<b>Total.....</b>	<u><u>14.258 millions.</u></u>

4° Prêts.

a) *Prêts pour l'équipement des collectivités publiques.* — Le montant des prêts réalisés, qui s'était élevé à 205,5 milliards en 1956, n'a atteint que 201,7 milliards en 1957 et se décompose comme suit :

Prêts directs aux départements, communes et établissements publics .....	94.102 millions.
Prêts consentis au titre de la loi du 24 juin 1950 dite loi Minjoz .....	75.495 —
Prêts à diverses sociétés immobilières .....	18.419 —
Prêts aux P.T.T. ....	10.000 —
Prêts à divers .....	1.950 —
Prêts à la Compagnie générale transatlantique ....	1.100 —
Prêts à l'Aéroport de Paris .....	600 —
	<hr/>
	201.666 millions.
	<hr/> <hr/>

Le tableau ci-après donne la répartition d'après leur objet des emprunts réalisés par les départements, communes et établissements publics directement auprès de la Caisse des dépôts ou sur la proposition des caisses d'épargne en application de la loi du 24 juin 1950.

OBJET.	MONTANT.		TOTAL.
	Prêts directs.	LOI du 24 juin 1950.	
	millions de fr.	millions de fr.	millions de fr.
Voirie.....	11.438	5.768	17.206
Assainissement.....	4.660	2.640	7.300
Equipement portuaire.....	1.361	1.502	2.863
Moyens de transports.....	737	392	1.129
Bâtiments départementaux et communaux.....	3.128	2.851	5.979
Adduction d'eau.....	23.936	5.975	29.911
Equipement scolaire.....	15.406	9.196	24.602
Equipement sanitaire.....	4.332	5.658	9.990
Electrification.....	9.290	4.470	13.760
Aménagement de lotissement. Urbanisme.....	1.765	2.346	4.111
Participation des collectivités dans des programmes de construction de logements.....	16.564	32.637	49.201
Défense contre l'incendie.....	436	512	948
Groupements de reconstruction.....	»	762	762
Divers.....	1.049	786	1.835
<b>Total.....</b>	<b>94.102</b>	<b>75.495</b>	<b>169.597</b>

b) *Prêts aux entreprises industrielles et commerciales.* — A la demande du Ministère des Finances et des Affaires économiques, la Caisse des dépôts a été amenée à prendre le relais du Fonds de développement économique et social. Elle a ainsi financé 20.965 millions d'investissements réalisés par des organismes publics et se décomposant comme suit :

Prêts à la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine.	7.300 millions.
— au Gaz de France .....	6.100 —
— au Commissariat à l'Energie atomique .....	3.000 —
— pour l'équipement de la Sidérurgie .....	2.065 —
— à Air-France .....	2.000 —
— à l'Office national de l'azote .....	500 —

**20.965 millions.**

c) *Avances à l'Etat pour le financement de la construction.* — La diminution des dépôts dans les caisses d'épargne et la prise en charge pour plus

de 20 milliards d'opérations antérieurement financées par le Fonds de développement économique et social ont conduit la Caisse des dépôts à réduire sensiblement le concours qu'elle apporte traditionnellement à l'Etat pour la consolidation des opérations réalisées dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré. Les avances au Trésor n'ont porté que sur 32,5 milliards contre 90,7 milliards en 1956. Elles se répartissent ainsi :

Organismes d'H.L.M. ....	27.567 millions.
Sociétés de crédit immobilier .....	4.933 —
<b>Total .....</b>	<b>32.500 millions.</b>

d) *Avances diverses.* — En 1957 la Caisse des dépôts a continué à réaliser des opérations prévues par le décret du 1<sup>er</sup> octobre 1954 et la convention du 20 mars 1956 intervenue entre la Caisse des dépôts, le Ministre des Affaires économiques et financières, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et la Caisse nationale de Crédit agricole, relatifs à la mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales, ainsi que par l'article 82 de la loi du 4 août 1956 concernant le financement des prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré pour l'amélioration des logements de première nécessité.

Les versements opérés à ce double titre se sont élevés à :

Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales .....	12.529 millions.
Organismes d'H.L.M. pour l'amélioration des logements de première nécessité .....	1.103 —
<b>Total .....</b>	<b>13.632 millions.</b>

### 5<sup>o</sup> *Emplois immobiliers.*

La Caisse des dépôts a poursuivi pendant l'année 1957, par l'intermédiaire de sa « Société centrale immobilière » créée spécialement à cet effet en 1954, la réalisation de l'important programme de construction de logements populaires entrepris en association avec des collectivités publiques, des entreprises publiques et des entreprises privées.

Les investissements réalisés en cours d'année et qui apparaissent dans les opérations comptables sous forme de prises de participations dans des sociétés civiles ou commerciales, représentent un montant global de 4.990 millions, auquel s'ajoutent 1.067 millions de dépenses concernant des achats de terrains et divers travaux relatifs aux immeubles de rapport.

## B. — Emplois temporaires.

Les opérations effectuées en 1957, au titre des placements à court terme, font apparaître un excédent des emplois sur les remboursements ou cessions de 7,5 milliards, qui s'analyse comme suit :

### *Augmentations :*

Comptes courants à préavis (1) .....	113	milliards
Valeurs diverses .....	0,4	—
Billets à ordre divers .....	0,1	—
		<hr/>
	113,5	milliards

### *Diminution :*

Bons du Trésor .....	106	—
		<hr/>
Augmentation nette .....	7,5	milliards
		<hr/> <hr/>

La Caisse des dépôts a continué en 1957 à prêter largement son concours pour la mobilisation des crédits à moyen terme.

Le tableau ci-dessous indique l'importance de ces opérations au 31 décembre de l'année 1957 et de l'année antérieure.

---

(1) Les comptes courants ouverts au nom de la Caisse des dépôts dans les écritures du Trésor comprennent des comptes spéciaux à préavis de quinze jours qui reçoivent un intérêt calculé à un taux égal à celui pratiqué par la Banque de France pour les opérations d'escompte.

ETABLISSEMENTS présentateurs.	MONTANT total des engagements.	CREDITS UTILISÉS.				ENGAGEMENTS en cours non utilisés auprès de la C.D.
		Effets dans le portefeuille de la C.D.	Effets en circulation sous endos.	Effets en circulation sous aval.	Montant total.	
	milliards.	milliards.	milliards.	milliards.	milliards.	milliards.
<b>1° Mobilisation :</b>						
Banques.....	39,5	5,1	25,2	»	30,3	9,2
Crédit foncier.....	886,6	36	680,6	»	716,6	170
<b>2° Aval :</b>						
Crédit national.....	322,4	»	»	160,6	160,6	161,8
Crédit foncier.....	63,4	»	»	13,2	18,2	51,2
<b>Totaux au 31 décembre 1957.....</b>	<b>1.317,9</b>	<b>41,1</b>	<b>705,8</b>	<b>178,8</b>	<b>925,7</b>	<b>392,2</b>
<b>1° Mobilisation :</b>						
Banques.....	37	4,8	25	»	29,8	7,2
Crédit foncier.....	719,3	36,3	519,2	»	555,5	163,8
<b>2° Aval :</b>						
Crédit national.....	221	»	»	102,7	102,7	118,3
Crédit foncier.....	68,2	»	»	31,2	31,2	37
<b>Totaux au 31 décembre 1956.....</b>	<b>1.045,5</b>	<b>41,1</b>	<b>544,2</b>	<b>133,9</b>	<b>719,2</b>	<b>326,3</b>
<b>Variations en 1957.....</b>	<b>272,4</b>		<b>161,6</b>	<b>44,9</b>	<b>206,5</b>	<b>65,9</b>

L'examen de ces chiffres montre un nouvel accroissement de l'ensemble des engagements de la Caisse, qui progressent de 272,4 milliards et atteignent ainsi, au 31 décembre 1957, un montant supérieur de 26 % au chiffre de l'année précédente (1.317,9 milliards contre 1.045,5 milliards).

Les opérations du Crédit national avec la Caisse des dépôts ont marqué, en 1957, une nette progression, le montant des engagements s'étant accru d'une année à l'autre de 100 milliards, soit 45 %, le pourcentage d'utilisation de la faculté d'aval restant, toutefois, sensiblement le même (50 % contre 46 % l'an dernier).

De leur côté, les opérations du Crédit foncier ont poursuivi, en 1957, la progression déjà constatée au cours des précédents exercices :

Les engagements de mobilisation — qui portent essentiellement sur les crédits spéciaux à la construction — totalisent 887 milliards au 31 décembre 1957, enregistrant ainsi un accroissement de plus de 23 % par rapport à 1956; le pourcentage d'utilisation est toutefois resté du même ordre de grandeur qu'au cours de l'exercice précédent (81 % contre 77 %).

Quant aux engagements d'aval, s'ils restent stationnaires (69,4 milliards contre 68,2 milliards), ils ont été, par contre, beaucoup moins utilisés qu'au cours de l'année précédente (29 % contre 45 %).

Le montant des effets « nourris » par la Caisse des dépôts, à la date du 31 décembre 1957, ressort à 41,1 milliards.

\*\*

En résumé, si l'on regroupe l'ensemble des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts, tant à long terme qu'à court terme, ainsi que l'augmentation des sommes disponibles en caisse et comptes courants, on obtient un total de 338,4 milliards s'établissant comme suit :

Emplois à long terme .....	312,1 milliards
Emplois à court terme .....	7,5 —
Caisse et comptes courants ordinaires .....	18,8 —
<b>Total .....</b>	<b>338,4 milliards</b>

De même qu'au cours des années précédentes, les placements réalisés en 1957 peuvent être classés, d'après leur objet, en trois catégories principales : l'aide au logement, l'équipement du territoire et les crédits à l'industrie.

A. — *L'aide au logement* a porté sur 115,6 milliards (contre 156,3 milliards en 1956) qui ont servi à financer :

— des avances au profit des organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier pour .....	32,5 milliards
— des prêts aux collectivités et à divers pour la construction de logements pour .....	62,7 —
— des prêts au Crédit foncier de France pour....	4,5 —
— et des apports de capital à des constructions directes pour .....	15,9 —

B. — Le concours apporté par la Caisse des dépôts à *l'équipement du territoire* s'est poursuivi sur un rythme sensiblement égal à celui de l'année précédente, passant de 148,4 milliards en 1956 à 143,9 milliards en 1957.

— électrification et équipement électrique.....	13,7 milliards
— adduction d'eau .....	42,4 —
— équipement sanitaire et scolaire .....	33,6 —
— voirie et assainissement .....	24,7 —
— équipements divers .....	29,5 —

C. — *Les crédits à l'industrie* marquent une progression sensible, passant de 32,9 milliards en 1956 à 37,4 milliards en 1957 suivant la répartition ci-après :

Entreprises productrices d'énergie .....	18,9 milliards
Entreprises de transports .....	2,4 —
Autres industries .....	16,1 —

A ces principaux emplois s'ajoutent divers placements en comptes courants, à court terme et à long terme d'ensemble 41,5 milliards dont 2,9 milliards de rentes et valeurs du Trésor et 14,2 milliards d'actions et d'obligations.

Ainsi, du point de vue économique, on peut dire que les 338,4 milliards investis par la Caisse des dépôts en 1957, se sont répartis comme suit :

Aide au logement .....	115,6 milliards
Equipement du territoire .....	143,9 —
Crédits à l'industrie .....	37,4 —
Emplois en Bourse, placements à court terme et divers .....	41,5 —
	338,4 milliards

\*\*

En définitive, l'ensemble de l'actif, au 31 décembre 1957, soit 2.534 milliards, se décompose ainsi :

Caisse .....	1,5 milliard
Comptes courants ordinaires .....	151,7 —
Bons du Trésor, valeurs à court terme et comptes courants à préavis .....	413,8 —
Rentes et obligations .....	503,2 —
Actions et parts de sociétés françaises et étrangères (1) .....	14,8 —
Prêts .....	1.426,9 —
Immeubles .....	22,1 —
<b>Total .....</b>	<b>2.534 milliards</b>

Deduction faite des fonds concernant les assurances sociales et la sécurité sociale, le rendement moyen de cet actif s'est élevé en 1957 à 4,75 %.

Le présent rapport comprend quatre parties :

La première partie est consacrée à l'examen du bilan (état annexe n° 1-0) de la Caisse des dépôts et, en particulier, au développement de la situation des fonds appartenant aux catégories ci-après : consignations, dépôts divers, sociétés mutualistes, caisses d'épargne et épargne-construction, fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'épargne-construction, sécurité sociale. Le passif du bilan comprend, en outre, au titre des « Crédi-teurs divers », les disponibilités immédiates de différents services dotés d'une personnalité distincte.

L'examen des opérations de ces services spéciaux, dont la situation financière est indépendante de celle de la Caisse des dépôts, fait l'objet de la deuxième partie du rapport.

La troisième partie est consacrée à l'exposé des emplois de fonds effectués dans l'année, tant pour les fonds analysés dans la première partie du rapport que pour les services spéciaux.

Une quatrième partie donne enfin les résultats du compte de « Profits et pertes » pour 1957 et ceux qui ressortent des prévisions adoptées pour 1959.

Le rapport est suivi d'un certain nombre d'états ou tableaux qui le complètent et, notamment, de l'état des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1959, dont la production est prescrite par l'article 10 de la loi du 29 décembre 1888.

(1) La répartition de ces actions et parts par catégories est la suivante :

	%
Assurances, banques et sociétés financières .....	15,14
Sociétés d'investissement et de portefeuille.....	10,69
Alimentation .....	1,75
Automobiles et leurs équipements .....	3,46
Matériaux de construction, travaux publics.....	3,56
Métallurgie, mines métalliques.....	14,67
Pétroles et carburants .....	22,49
Produits chimiques, électro-métallurgie, verreries.....	8,42
Transports .....	2,31
Sociétés étrangères .....	6,74
Divers .....	10,77
	100

## PREMIERE PARTIE

EXAMEN DU BILAN (1)  
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
(FONDS PROPRES)  
AU 31 DECEMBRE 1957

## SECTION I. — Examen des comptes du passif.

Le montant total du passif au 31 décembre 1957  
s'élève à ..... 1.624.953.964.645 fr.  
contre ..... 1.434.110.918 771 »  
au 31 décembre 1956, soit une augmentation de ..... 190.843.045.874 fr.

---

correspondant à un accroissement égal de l'actif.

Cette augmentation résulte des variations suivantes des divers postes du bilan.

A. — *Augmentations.*

1° Consignations .....	3.794.338.163 fr.
2° Dépôts divers .....	24.219.940.766 »
3° Sociétés mutualistes.....	1.445.253.077 »
4° Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne .....	3.794.983.024 »
<b>Total (à reporter).....</b>	<b>33.254.515.030 fr.</b>

(1) Le bilan de la Caisse des dépôts et consignations fait l'objet de l'état annexe n° 1-0.

<i>Report</i> .....	33.254.515.030 fr.
5° Caisses d'épargne .....	113.759.939.944 »
6° Epargne-construction .....	265.847.752 »
7° Sécurité sociale et assurances sociales .....	5.798.565.335 »
8° Crédoiteurs divers .....	44.280.319.342 »
9° Correspondants. — Préposés L/C de règlements .....	8.085.800.285 »
10° Comptes de réserve .....	7.882.633.776 »
11° Produits .....	1.143.978.619 »
<b>Total</b> .....	<b>214.471.600.083 fr.</b>

B. — *Diminution.*

Comptes d'ordre et divers .....	23.628.554.209 fr.
Différence égale .....	<u>190.843.045.874 fr.</u>

Ces différents comptes vont être successivement examinés.

**CONSIGNATIONS**

Sous cette désignation figurent au bilan les « consignations judiciaires et administratives », les « fonds provenant de successions de militaires et de successions recueillies dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger », les « cautionnements provisoires de soumissionnaires ».

L'évolution de ces trois catégories de consignations a été la suivante :

DÉSIGNATION.	SOLDES au 31 décembre 1956.	RECETTES de 1957.	DÉPENSES de 1957.	EXCÉDENTS de recettes ou de dépenses.	SOLDES au 31 décembre 1957.	VALEURS mobilières consignées.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Consignations judiciaires et administratives .....	37.217.478.398	28.456.336.463	24.725.772.278	3.730.564.185	40.948.042.583	52.406.862.261
Fonds provenant de successions ..	721.124.318	277.812.095	216.461.966	61.350.129	782.474.447	136.820
Cautionnements provisoires .....	74.073.073	290.572.671	288.148.822	2.423.849	76.496.922	659.800
<b>Totaux .....</b>	<b>38.012.675.789</b>	<b>29.024.721.229</b>	<b>25.230.383.066</b>	<b>3.794.338.163</b>	<b>41.807.013.952</b>	<b>52.407.658.881</b>

Numéraire.

Consignations. — Les augmentations de recettes des consignations en numéraire qui apparaissent dans le tableau ci-dessus se répartissent comme suit :

Pour le département de la Seine .....	2.681.698.650 fr.
Pour les autres départements .....	666.498.121 »
Pour les territoires d'outre-mer .....	382.367.414 »
	<hr/>
	3.730.564.185 fr.
	<hr/> <hr/>

L'augmentation des recettes constatée dans les consignations du département de la Seine résulte, d'une part, de versements importants effectués par diverses sociétés immobilières en formation et, d'autre part, de prix d'immeubles et indemnités d'expropriation ainsi que de faillites et règlements judiciaires.

Celle des autres départements provient, par ordre d'importance, d'indemnités d'expropriation, de faillites et de cautionnements d'adjudicataires.

Quant à l'augmentation des recettes pour les territoires d'outre-mer, elle s'explique par le versement de nombreuses indemnités d'expropriation et de cautionnements de rapatriement.

Fonds provenant de successions militaires et de successions recueillies à l'étranger. — L'augmentation des recettes est consécutive, d'une part, aux événements d'Algérie et, d'autre part, à des versements représentant la solde de militaires prisonniers en Indochine.

Valeurs mobilières.

Le compte « Rentes et valeurs mobilières » présente au 31 décembre 1957, par rapport au solde au 31 décembre 1956, une augmentation de 4.591.127.560 francs qui s'explique comme suit :

	Excédents	
	de recettes.	de dépenses.
	— francs.	— francs.
Département de la Seine.....	3.360.751.347	»
Autres départements.....		
Fonds provenant de successions de militaires .....	»	2.412
	4.591.129.972	2.412
Excédent de recettes .....	4.591.127.560	

Cette augmentation provient, en ce qui concerne le département de la Seine, des cautionnements versés par diverses compagnies d'assurances-vie et d'assurances-transport.

Pour les autres départements, elle est due, en majeure partie, aux dépôts effectués par les banques au titre du cautionnement fixe de 10 millions prévu par le décret du 19 janvier 1957 sur les cautions personnelles et solidaires.

### DÉPÔTS DIVERS

L'ensemble des comptes compris au bilan sous la rubrique « Dépôts divers » présente au 31 décembre 1957 un solde de.... 168.514.289.994 fr.  
contre ..... 143.572.849.491 »

---

au 31 décembre 1956, soit une augmentation nette de (1). 24.941.440.503 fr.

provenant des excédents indiqués dans le tableau ci-après :

---

(1) Le montant de cette augmentation figure au passif du bilan pour 24.219.940.766 francs; il convient d'y ajouter 721.499.737 francs représentant le solde du compte ouvert au nom de la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways qui se trouvait exceptionnellement débiteur au 31 décembre 1956.

DÉSIGNATION DES COMPTES.

CRÉDIT.

	Soldes au 31 décembre 1956.	Recettes de 1957.	Total.
	francs.	francs.	francs.
Etablissements publics et dépôts divers.....	21.559.167.877	144.225.429.389	165.784.597.266
Dépôts libres des notaires .....	62.217.955.889	574.285.994.347	636.503.950.236
Dépôts obligatoires des notaires.....	13.966.832.183	44.828.230.609	58.795.062.792
Pensions de retraites sur fonds spéciaux.....	4.225.036.720	14.937.425.275	19.162.461.995
Prélèvements opérés sur le produit des jeux et sur le pari mutuel .....	21.304.694	200.267	21.504.961
Séquestres ou autres mandataires de justice, L/C de dépôts.....	2.765.671.855	2.037.670.162	4.803.342.017
Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines.....	7.957.547.144	64.670.936.434	72.628.483.578
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways....	721.499.737	7.265.143.635	6.543.643.898
Legs et fondations.....	214.898.359	199.761.360	414.659.719
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers.....	182.958.925	907.565.713	1.090.524.638
Greffiers, L/C de dépôts.....	427.835.824	468.277.190	896.113.014
Redevance pour frais d'administration et de contrôle aux prêts consentis aux organismes d'habitations à bon marché (loi du 30 janvier 1926).....	177.847.544	168.499.581	346.347.125
Dépôts volontaires appartenant à des particuliers.....	13.713.331	281.797.491	295.510.822
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles.....	10.349.000.331	585.497.773.208	595.846.773.539
Etat, établissements publics et collectivités locales, L/C de dépôts (arrêté du 16 avril 1942).....	1.489.489.138	1.784.240.886	3.273.730.024
Etat, S/C de dépôts. — Ordonnance du 15 août 1945 instituant l'impôt de solidarité nationale .....	14.207.408	48.469.461	62.676.869
Redevances pour constitution du Fonds de solidarité (ordonnance du 2 novembre 1945).....	11.683.352	116.833	11.800.185
Disponibilités courantes des Caisses d'allocations-vieillesse des travailleurs non salariés .....	286.190.679	4.182.665.752	4.468.856.431
Fonds de développement économique et social S/C d'opérations.....	»	1.918.024.187	1.918.024.187
Syndics de faillites et administrateurs aux règlements judiciaires L/C de dépôts.....	27.451.418	712.394.967	739.846.385
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S. E. I. T. A.).....	18.385.556.557	367.348.745.530	385.734.302.087
<b>Totaux .....</b>	<b>143.572.849.491</b>	<b>1.815.769.362.277</b>	<b>1.959.342.211.766</b>

DÉBITS de 1957,	EXCÉDENTS.		SOLDES au 31 décembre 1957.	PORTEFEUILLE.	
	Des débits sur les recettes.	Des recettes sur les débits.		Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
143.431.116.629	»	794.312.760	22.353.480.637	79.154.227	18.401.924.818
566.934.777.039	»	7.351.217.308	69.569.173.197	»	»
43.040.784.816	»	1.787.445.793	15.754.277.976	»	»
14.692.420.727	»	245.004.548	4.470.041.268	22.524.181	330.120.500
»	»	200.267	21.504.961	»	»
2.018.135.238	»	19.534.924	2.785.206.779	»	»
60.888.025.919	»	3.782.910.515	11.740.457.659	33.394.260	1.610.288.024
6.054.149.715	»	1.210.993.920	489.494.183	568.271	39.240.000
129.723.576	»	70.037.784	284.936.143	30.994.636	651.194.692
814.541.299	»	93.024.414	275.983.389	5.050.383	2.225.342.763
402.115.528	»	66.161.662	493.997.486	»	»
20.257.210	»	148.242.371	326.089.915	»	»
292.994.968	11.197.477	»	2.515.854	»	»
579.735.423.240	»	5.762.349.968	16.111.350.299	»	»
1.636.602.931	»	147.637.955	1.637.127.093	23.268.107	47.228.978.203
62.600.965	14.131.504	»	75.904	»	14.219.206
366.235	249.402	»	11.433.950	»	»
4.294.573.364	111.907.612	»	174.283.067	»	»
1.918.024.187	»	»	»	»	»
636.043.967	»	76.351.000	103.802.418	»	»
363.825.244.221	»	3.523.501.309	21.909.057.866	»	6.812.830.000
1.790.827.921.774	137.485.995	25.078.926.498	168.514.289.994	194.954.065	77.314.138.206

Etablissements  
publics et  
Dépôts divers.

Le solde en numéraire des comptes particuliers ouverts sous cette	
rubrique s'élève, au 31 décembre 1957 à .....	22.353.480.637 fr.
contre .....	21.559.167.877 »

au 31 décembre 1956.

Soit une augmentation de .....	<u>794.312.760 fr.</u>
--------------------------------	------------------------

En 1957, 35 nouveaux comptes particuliers s'ajoutant aux 58 comptes de même nature existant précédemment, ont été ouverts soit au nom de sociétés civiles immobilières de construction constituées sous l'égide de la Caisse des dépôts en application des dispositions du décret n° 53-701 du 9 août 1953 et des textes subséquents relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction, soit au nom de sociétés ou associations ayant également pour objet la construction ou l'amélioration des conditions de logement, constituées avec la participation de la Caisse des dépôts et de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts.

Au 31 décembre 1957, les sommes versées à ces comptes, tant à titre de contribution des employeurs que de participation de la Caisse des dépôts et des autres associés, ainsi qu'aux comptes de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts qui participe à la gestion des sociétés immobilières et à celle des immeubles de placement de la Caisse des dépôts, s'élevaient, déduction faite des prélèvements effectués en cours d'année, à 1.961.000.000 de francs.

Dix-huit comptes particuliers ont, en outre, été ouverts en 1957 au nom de sociétés anonymes d'économie mixte ou de droit privé, constituées par la Société centrale pour l'équipement du Territoire ou avec sa participation, en vue de l'équipement, de l'aménagement ou de la mise en valeur de régions ou de zones industrielles, agricoles ou d'habitation.

Les opérations constatées en 1957 à ces comptes ainsi qu'à ceux de même nature précédemment ouverts et à celui de la Société centrale pour l'équipement du Territoire, se soldent par un excédent de recettes de 422.000.000 de francs.

Les principaux mouvements de recettes et de dépenses ayant affecté, en 1957, les autres comptes particuliers ouverts au même chapitre sont les suivants :

Le solde du compte du Fonds de développement de l'industrie cinématographique institué par la loi n° 53-684 du 6 août 1953, s'est accru de 665.000.000 de francs par suite du remboursement de valeurs.

Pour la même raison, un excédent de recettes de 284.000.000 de francs a été constaté au compte de la Société nationale de vente des surplus créée par la loi n° 46-1847 du 24 août 1946 et mise en liquidation dans les conditions fixées par le décret n° 49-521 du 14 avril 1949.

Le solde du compte du Fonds de garantie automobile institué par l'article 15 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951 et celui de la Caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics de France pour congés payés se sont accrus respectivement de 371.000.000 et 246.000.000 de francs.

Par contre, les comptes ouverts en exécution des dispositions de l'article 5 du décret n° 49-1403 du 5 octobre 1949, pour recevoir le montant des avances consenties par divers établissements aux organismes d'habitations à loyer modéré, ont fait apparaître un excédent de dépenses de 1.962.000.000 de fr.

Le compte ouvert sous l'intitulé « Ministère du Travail et de la Sécurité sociale — opérations de reclassement de la main-d'œuvre », auquel sont constatées les opérations effectuées par la Caisse des dépôts au titre du « Fonds de reclassement de la main-d'œuvre », en application de la convention du 26 avril 1955 passée en exécution de l'article 13 du décret n° 54-951 du 14 septembre 1954, présente au 31 décembre 1957 un solde créditeur de ..... 438.014.178 fr.  
 contre ..... 1.183.390.778 »  


---

 au 31 décembre 1956, soit une diminution de ..... 745.376.600 fr.  


---

Le solde des comptes des caisses de sécurité sociale dans les départements d'outre-mer a diminué de 569.000.000 de francs.

Ces différents mouvements, ainsi que les dépôts de fonds aux nouveaux comptes particuliers visés ci-dessus, expliquent, pour la plus grande partie, l'augmentation de 794.312.760 francs du solde en numéraire du compte général « Etablissements publics et dépôts divers ».

En ce qui concerne le portefeuille, le montant des rentes sur l'Etat a été ramené de 83.584.110 francs au 31 décembre 1956 à 79.154.227 francs au 31 décembre 1957 et la valeur nominale des autres titres de 22.163.189.562 francs à 18.401.924.818 francs.

La diminution de 4.429.883 francs du montant des rentes provient essentiellement de ventes effectuées pour les comptes « Banque centrale des caisses d'épargne de la Sarre » et « Fonds de réserve des caisses d'épargne de la Sarre ».

La diminution de 3.761.264.744 francs de la valeur nominale des autres titres résulte, pour la plus grande partie, de ventes pour les comptes « Banque centrale des caisses d'épargne de la Sarre » et « Fonds de réserve des caisses d'épargne de la Sarre » de titres représentant une valeur nominale d'ensemble 9.293.693.100 francs compensées partiellement par l'entrée en portefeuille de titres achetés ou souscrits d'une valeur nominale d'ensemble 5.532.428.356 francs et affectés notamment au compte de la « Caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics de France pour congés payés ».

Dépôts  
des notaires.

Les versements que les notaires effectuent à la Caisse des dépôts sont de deux sortes :

1° Les uns, obligatoires, interviennent conformément aux prescriptions du décret du 30 janvier 1890, en exécution duquel les notaires déposent à la Caisse des dépôts les sommes qu'ils détiennent pour le compte de tiers depuis plus de trois mois (art. 15 du décret du 19 décembre 1945);

2° Les autres, sont opérés librement par les notaires.

*Dépôts obligatoires.* — Le solde de ce compte, au 31 décembre 1957, accuse une augmentation de 1.787.445.793 francs par rapport au solde précédent. Il se compare comme suit au montant des dépôts existant à la fin de chacune des cinq années antérieures :

1952.....	7.392.708.629 fr.
1953.....	9.061.622.284 »
1954.....	10.248.950.152 »
1955.....	12.012.387.070 »
1956.....	13.966.832.183 »
1957.....	15.754.277.976 »

*Dépôts libres.* — Leur montant, en augmentation au 31 décembre 1957 d'environ 7.352 millions de francs, s'est élevé à la fin de chaque année, depuis 1952, aux chiffres indiqués ci-dessous :

1952.....	30.170.506.799 fr.
1953.....	34.670.260.139 »
1954.....	42.363.258.548 »
1955.....	53.093.517.234 »
1956.....	62.217.955.889 »
1957.....	69.569.173.197 »

En ajoutant au solde des comptes de dépôts libres au 31 décembre 1957.....	69.569.173.197 fr.
le montant des dépôts obligatoires.....	15.754.277.976 »

on constate que le montant total des dépôts des notaires à la Caisse des dépôts atteint, au 31 décembre 1957.....

85.323.451.173 fr.
--------------------

contre 76.184.788.072 francs au 31 décembre 1956.

Pensions  
de retraites  
sur  
fonds spéciaux.

Le nombre des caisses de retraites sur fonds spéciaux assurant le service de leurs pensions par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts, qui était de 153 au 31 décembre 1956, s'est trouvé ramené à 129 au 31 décembre 1957, ce dernier chiffre se répartissant comme suit :

Administrations municipales et départementales.....	42
(dont 15 en liquidation).	
Ouvriers civils des établissements militaires.....	6
Régie autonome des transports parisiens. — Imprimerie nationale	
et Caisses diverses.....	8
Caisses locales des Territoires d'outre-mer.....	11
Allocations diverses .....	62

La diminution constatée dans le nombre des organismes résulte de la liquidation des comptes particuliers des Caisses de retraites de sapeurs-pompiers volontaires. Les allocations servies aux membres de ces caisses sont en effet actuellement payées directement par les receveurs municipaux.

Malgré cette diminution, le nombre des pensionnés, au 31 décembre 1957, atteint 69.972, contre 67.723 en fin d'année 1956, soit une augmentation de 2.249, concernant notamment les pensionnés de la R.A.T.P. et ceux des administrations municipales et départementales.

Les opérations des caisses de retraites font l'objet du tableau ci-après qui indique également la situation globale du portefeuille du compte.

**PENSIONS DE RETRAITES**

DESIGNATION DES CAISSES.	SOLDES	RECETTES	TOTAL.	ORDONNANCEMENTS
	au 31 décembre 1956.	de l'année 1957.		d'arrérages opérés par les Caisses de retraites en 1957.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Régie autonome des transports parisiens...	413.183.706	10.825.021.956	11.238.205.662	10.898.394.774
Imprimerie nationale .....	20.059.125	429.487.636	449.546.761	443.130.257
Forts des Halles.....	40.546.427	227.859.722	268.406.149	160.929.495
Ecole centrale.....	2.777.255	16.735.388	19.512.643	9.148.201
Contrôleurs mireurs.....	670.486	39.800	710.286	»
Opéra.....	7.587	177.508	185.095	128.100
Préfecture de la Seine. — Allocations.....	49.811.472	80.181.258	129.992.730	88.172.435
Assistance publique. — Allocations.....	2.484.313	13.888.041	16.372.354	16.742.289
Crédit municipal. — Allocations.....	»	173.384	173.384	173.384
Ouvriers civils des établissements militaires.	52.952.732	610.703.155	663.655.887	635.758.598
Préfectures et cantonniers.....	157.455.813	441.299.879	598.755.692	479.211.129
Mairies.....	14.664.557	102.782.708	117.447.265	101.513.094
Services concédés, affermés ou en régie ...	3.953.535	71.796.653	75.750.188	72.002.501
Caisses locales des Territoires d'outre-mer .	2.235.694.575	2.056.781.890	4.292.476.465	2.084.596.568
Caisse générale des retraites de l'Algérie...	384.946	3.790.852	4.175.798	4.175.798
Indemnité de Chine.....	15.285	»	15.285	1.846
Presse française .....	203.049	56.705.445	56.908.494	23.881.887
<b>Totaux.....</b>	<b>2.994.864.863</b>	<b>14.937.425.275</b>	<b>17.932.290.138</b>	<b>15.017.960.356</b>
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1956 .....	1.230.171.857	»	1.230.171.857	1.230.171.857
<b>Totaux.....</b>	<b>4.225.036.720</b>	<b>14.937.425.275</b>	<b>19.162.461.995</b>	<b>16.248.132.213</b>
Arrérages ordonnancés restant à payer au 31 décembre 1957.....	»	»	»	»
<b>Totaux.....</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>

**SUR FONDS SPÉCIAUX (1957)**

ARRÉRAGES non payés et réintégrés au crédit des Caissees de retraites en 1957.	NET d s s o m m e s ordonnancées.	ACHATS de rentes et valeurs.	TOTAL des dépenses.	SOLDES au 31 décembre 1957.	PORTEFEUILLE.	
					Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
128.686.839	10.769.707.935	»	10.769.707.935	468.497.727	»	»
2.939.126	440.191.131	»	440.191.131	9.355.630	»	»
323.713	160.605.782	36.353.579	196.959.361	71.446.788	14.547.700	22.702.000
7.437	9.140.764	»	9.140.764	10.371.879	32.550	2.030.000
»	»	»	»	710.286	»	745.000
»	128.100	»	128.100	56.995	»	332.000
1.655.821	86.516.614	»	86.516.614	43.476.116	»	»
555.819	16.186.470	»	16.186.470	185.884	»	»
»	173.384	»	173.384	»	»	»
18.106.428	617.652.170	»	617.652.170	46.003.717	»	»
7.926.950	471.284.179	»	471.284.179	127.471.513	120.070	1.950.000
1.181.279	100.331.815	350.173	100.681.988	16.765.277	243.428	4.027.000
539.217	71.463.284	»	71.463.284	4.286.904	»	»
»	2.084.596.568	»	2.084.596.568	2.207.879.897	7.007.933	227.273.500
113.776	4.062.022	»	4.062.022	113.776	»	»
675	1.171	»	1.171	14.114	»	»
»	23.881.887	32.900.000	56.781.887	126.607	572.500	71.061.000
162.037.080	14.855.923.276	69.603.752	14.925.527.028	3.006.763.110	22.524.181	330.120.500
»	1.230.171.857	»	1.230.171.857	»	»	»
162.037.080	16.086.095.133	69.603.752	16.155.698.885	3.006.763.110	»	»
»	»	»	1.463.278.158	1.463.278.158	»	»
»	»	»	14.692.420.727	4.470.041.268	»	»

Prélèvements  
opérés  
sur le  
produit des jeux  
et sur le  
pari mutuel.

Depuis l'intervention de la loi du 11 juillet 1933, les fonds provenant des prélèvements opérés sur le produit des jeux et sur le pari mutuel sont versés au Trésor.

La Caisse des dépôts ne reste plus dépositaire que du reliquat des sommes qui lui ont été versées précédemment et dont le solde au 31 décembre 1957 s'élève à 21.504.961 francs.

Séquestres  
ou autres  
mandataires  
de justice.

Les opérations effectuées aux comptes de dépôts des séquestres ou autres mandataires de justice font apparaître, comme les années précédentes, des excédents de recettes qui se sont élevés à 19.534.924 francs contre 358.646.199 francs en 1956.

Les recettes de 1957 ont été de..... 2.037.670.162 fr.  
contre 2.009.981.208 francs en 1956.

Les dépenses ont atteint..... 2.018.135.238 »  
contre 1.651.335.009 francs en 1956.

Différence..... 19.534.924 fr.

Le solde, qui, au 31 décembre 1956, ressortait à.... 2.765.671.855 »

est par suite passé, au 31 décembre 1957, à..... 2.785.206.779 fr.

Caisse autonome  
nationale  
de la sécurité  
sociale  
dans les mines.

Au 31 décembre 1956, le solde du compte courant de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines s'élevait à ..... 7.957.547.144 fr.

Le montant des versements effectués en 1957 ainsi que les subventions de l'Etat, les avances du Trésor, les remboursements de valeurs, les encaissements d'arrérages et d'intérêts ont atteint..... 64.670.936.434 »

Ensemble ..... 72.628.483.578 fr.

Quant aux dépenses, elles ont été, y compris les achats de valeurs faits sur l'ordre de l'organisme, de ..... 60.888.025.919 »

Le solde en numéraire, au 31 décembre 1957, ressort ainsi à ..... 11.740.457.659 fr.

chiffre supérieur de 3.782.910.515 francs au solde constaté au 31 décembre 1956.

Au 31 décembre 1957, le portefeuille de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, déposé à la Caisse des dépôts, comprend

33.394.260 francs de rentes sur l'Etat, et des valeurs diverses pour 1.610.288.024 francs.

Au 31 décembre 1956, le compte courant de la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways présentait un solde débiteur de .....	721.499.737 fr.	Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways.
--	-----------------	--

Le montant des versements effectués en 1957 ainsi que les subventions de l'Etat, les remboursements de valeurs, les encaissements d'arrérages et d'intérêts ont atteint .....	7.265.143.635 »
---	-----------------

Ensemble créditeur .....	6.543.643.898 fr.
--------------------------	-------------------

Les dépenses se sont élevées à .....	6.054.149.715 »
--------------------------------------	-----------------

Le compte présente ainsi, au 31 décembre 1957, un solde créditeur de .....	489.494.183 fr.
--	-----------------

Le portefeuille comporte, au 31 décembre 1957, 568.271 francs de rentes et des valeurs diverses pour 39.240.000 francs.

Ces chiffres présentent une légère augmentation sur ceux de l'année précédente en raison de l'attribution à la Caisse autonome du portefeuille de caisses dissoutes.

Ce compte, qui comprend notamment les sommes et valeurs dépendant des legs et fondations attribués à l'Institut de France et aux Ministères, présente, au 31 décembre 1957, un solde de .....	284.936.143 fr.	Legs et fondations.
contre .....	214.898.359 »	
au 31 décembre 1956, soit une augmentation de .....	70.037.784 fr.	

Quant aux valeurs déposées, elles se composent de 30.994.636 francs de rentes sur l'Etat et de valeurs diverses pour 651.194.692 francs.

Le solde des comptes ouverts aux caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers, en exécution de la loi du 27 décembre 1895, s'élève, au 31 décembre 1957, à..	275.983.339 fr.	Caisses de retraites de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers.
contre .....	182.958.925 »	
au 31 décembre 1956, soit une augmentation de .....	93.024.414 fr.	

Les valeurs détenues pour le compte des caisses de retraites comprennent, au 31 décembre 1957, 5.050.383 francs de rentes sur l'Etat et des valeurs diverses pour 2.225.342.763 francs.

Etat,  
établissements  
publics  
et collectivités  
locales  
L/C de dépôts  
(arrêté  
du 16 avril 1942).

A la date du 31 décembre 1957, le montant nominal des valeurs diverses conservées et gérées en application de l'arrêté du 16 avril 1942, s'élève à 47.228.978.203 francs et le portefeuille des rentes atteint, à la même date, le chiffre de 23.268.107 francs, ce qui fait ressortir, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 3.557.717.836 francs pour les valeurs diverses et de 1.900.319 francs en ce qui concerne les rentes.

### 1° Domaines et collectivités locales.

Au cours de l'année 1957, 88 comptes nouveaux ont été ouverts, dont 28 au titre des Etablissements publics nationaux et des collectivités locales (départements, communes, établissements publics départementaux et communaux) et 60 provenant de dépôts effectués par les Domaines (successions en deshérence, produits de confiscation ou de prescription trentenaire); 77 comptes ont été soldés au cours de la même année, en sorte, qu'au 31 décembre 1957, le nombre des comptes actifs s'établit à 2.729.

Le montant nominal des valeurs diverses appartenant tant aux collectivités locales qu'aux établissements publics nationaux et à l'Etat (Domaines) atteint à cette même date 2.791.503.070 francs, contre 2.836.827.334 francs au 31 décembre 1956.

### 2° Etat. — Participations publiques.

Le montant nominal du portefeuille de valeurs appartenant à l'Etat au titre de ses participations financières est passé de 40.834.433.033 francs, au 31 décembre 1956, à 44.437.475.133 francs, au 31 décembre 1957, marquant ainsi un accroissement de 3.603.042.100 francs qui résultent notamment de la souscription à 812.300 actions de la Compagnie Française des Pétroles.

Ce compte présente, au 31 décembre 1957, un solde en numéraire de 75.904 francs. La valeur nominale des titres qui constituent le portefeuille, s'élève à la même date à 14.219.206 francs contre 37.355.573 francs au 31 décembre 1956, accusant ainsi une diminution de 23.136.367 francs qui résulte des réalisations effectuées en cours d'année.

La valeur boursière des titres figurant au compte s'élève, au 31 décembre 1957, à 21.328.716 francs.

Etat, s/c  
de dépôts.  
Ordonnance  
du 15 août 1945  
instituant l'impôt  
de solidarité  
nationale.

Ce compte, ouvert en application des dispositions du décret n° 55-875 du 30 juin 1955, était destiné à recevoir les sommes mises à la disposition de la Caisse des dépôts, dans les conditions fixées par la convention passée le 15 février 1950 avec le Ministre des Finances et des Affaires économiques, ainsi que les sommes versées à titre d'intérêt, d'amortissement ou de rem-

Fonds  
de  
développement  
économique  
et social  
s/c d'opérations.

boursement anticipé par les emprunteurs bénéficiaires d'avances. Il était débité du montant des réalisations des emprunteurs et des recouvrements précités qui étaient reversés au Fonds, après déduction des frais de gestion.

A compter des échéances de l'année 1957, les annuités des prêts susvisés ont été et seront réglés directement par l'emprunteur au Fonds de développement économique et social. La Caisse des dépôts a cessé, en conséquence, à partir des mêmes échéances, d'intervenir dans les opérations de recouvrement desdites annuités et de prélever les frais d'administration correspondants.

Le compte reste soldé au 31 décembre 1957.

Le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles s'élève, au 31 décembre 1957, à 369, contre 372 en fin d'année 1956.

Le volume des opérations de l'année 1957 a subi, par rapport à celui de l'année précédente, un accroissement important dû principalement aux versements effectués au titre du Fonds national de solidarité créé par la loi du 30 juin 1956.

Le total des recettes effectuées en 1957 s'est, en effet, élevé à la somme de 585.497.773.208 francs contre 478.380.454.814 francs en 1956, tandis que les dépenses ont atteint 579.735.423.240 francs au lieu de 480.450.927.888 fr. en 1956.

Le solde des comptes, qui était de 10.349.000.331 francs au 31 décembre 1956, a été porté à 16.111.350.299 francs au 31 décembre 1957, ce qui représente une augmentation de 5.762.349.968 francs.

Au 31 décembre 1957, le nombre des comptes de disponibilités courantes ouverts aux Caisses d'allocations vieillesse s'élève à 49 au lieu de 47 l'année précédente.

Le volume des opérations affectant ces comptes s'est nettement accru en 1957. Le total des recettes effectuées a atteint 4.182.665.752 francs contre 1.055.883.983 francs en 1956, tandis que les dépenses sont passées de 807.322.905 francs en 1956 à 4.294.573.364 francs.

Quant au solde desdits comptes, il a été ramené de 286.190.679 francs, au 31 décembre 1956, à 174.283.067 francs, au 31 décembre 1957, marquant ainsi une diminution de 111.907.612 francs.

L'article 66 du décret n° 55-383 du 20 mai 1955 portant réforme du régime de la faillite et de la liquidation judiciaire prévoit que les paiements peuvent être effectués au moyen de chèques émis par le syndic de la faillite ou l'administrateur aux règlements judiciaires à l'ordre des créanciers et tirés sur un compte de dépôt ouvert dans les écritures de la Caisse des dépôts.

A cet effet, la Caisse des dépôts ouvre, sur la demande du syndic ou de l'administrateur, un compte de dépôt non productif d'intérêt qui est

Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles.

Disponibilités courantes des caisses d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés.

Syndics de faillite et administrateurs aux règlements judiciaires L/C de dépôts.

crédité, par prélèvement sur le compte de consignation de la faillite ou du règlement judiciaire, du montant de la répartition arrêté par le juge commissaire. Il est ouvert autant de comptes particuliers distincts qu'il y a de répartitions dans une même faillite ou règlement judiciaire.

Les recettes de 1957 ont été de .....	712.394.967 fr.
contre 228.436.229 francs en 1956.	
Les dépenses ont atteint .....	636.043.967 »
contre 200.984.811 francs en 1956.	
Différence .....	76.351.000 fr.
Le solde, qui, au 31 décembre 1956, ressortait à ....	27.451.418 »
est par suite passé, au 31 décembre 1957, à .....	<u>103.802.418 fr.</u>

Service  
d'exploitation  
industrielle  
des tabacs  
et allumettes.

En vertu des dispositions du décret n° 55-455 du 27 avril 1955, les opérations financières du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S.E.I.T.A.) ont cessé d'être comptabilisées par le service financier de la Caisse autonome d'amortissement pour être décrites, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1956, par un Agent comptable central du S.E.I.T.A.

En outre, l'Agent comptable central et des Agents comptables subordonnés, désignés dans le cadre des services extérieurs, ont assuré avec le concours des comptables du Trésor, le premier à compter de la date susvisée, les seconds à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957, le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses ordonnancées par le Directeur général du S.E.I.T.A. ou ses délégués.

En application de l'article 6 du décret susvisé, et en plus du compte central ouvert dans les écritures de la Direction générale de la Caisse des dépôts en 1956, des comptes de dépôts ont été ouverts dans certains départements (51 comptes) au nom des services extérieurs du S.E.I.T.A., pour recevoir les fonds nécessaires au fonctionnement de ces services.

Les versements effectués par les receveurs des Contributions indirectes et provenant de la vente des produits du monopole sont transférés au compte du S.E.I.T.A. ouvert à Paris; les comptes tenus dans les départements sont approvisionnés par l'Agent comptable central au moyen de prélèvements sur le compte central.

Ce dernier compte comportait, au 31 décembre 1956,  
un solde de ..... 18.385.556.557 fr.

Les mouvements de recettes et de dépenses l'ayant affecté, ainsi que les autres comptes tenus dans certains département, sont les suivants :

Recettes .....	367.348.745.530 fr.
Dépenses .....	363.825.244.221 »
	<hr/>
Soit une augmentation de .....	3.523.501.309 fr.

Il apparaît ainsi, au 31 décembre 1957, un solde disponible de .....	21.909.057.866 »
	<hr/> <hr/>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1957, les fonds déposés par le S.E.I.T.A. à la Caisse des dépôts sont versés par cette dernière au crédit d'un compte courant spécial ouvert au Trésor.

Quant aux valeurs déposées, qui représentent une partie des réserves techniques du S.E.I.T.A. elles comprennent des bons du Trésor d'une valeur nominale de 6.812.830.000 francs.

### SOCIÉTÉS MUTUALISTES

La somme portée à ce poste du bilan, au 31 décembre 1957, s'élève à.....	10.648.584.303 fr.
contre .....	9.203.331.226 »
	<hr/>
au 31 décembre 1956, soit une augmentation de .....	1.445.253.077 fr.
	<hr/> <hr/>

Les fonds provenant des sociétés mutualistes ou versés à leur profit sont reçus à trois comptes :

1° Le compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », productif d'intérêts à un taux égal à celui du compte courant de la Caisse des dépôts au Trésor (art. 84 du code de la Mutualité), est crédité des sommes provenant des sociétés mutualistes dissoutes, des trois cinquièmes des comptes prescrits des déposants des caisses d'épargne et des arrérages d'un titre de 800.000 francs de rente perpétuelle 5 % provenant de la dotation initiale des sociétés mutualistes.

Il est débité des subventions ou avances remboursables allouées aux organismes mutualistes, ainsi que des dépenses de propagande et d'éducation mutualistes (art. 82 du Code de la Mutualité);

2° Le compte « Ministère du Travail et de la Sécurité sociale s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes », non productif d'intérêts, reçoit le montant des crédits budgétaires mis à la disposition de la Caisse des dépôts par le département ministériel titulaire du compte.

Il est débité, dans les conditions prévues aux chapitres III et IV du titre II du Livre II du Code de la Mutualité, des subventions allouées aux

sociétés, le cas échéant des bonifications d'intérêts et des sommes payées tant à la Caisse nationale d'assurances sur la vie qu'aux Caisses autonomes de retraites mutualistes pour remboursement des majorations de rentes mutualistes;

3° Le compte de dépôts des sociétés mutualistes où sont reçus les fonds libres de ces sociétés et où sont conservées également les valeurs acquises par elles.

Les comptes des sociétés ou unions de sociétés mutualistes ont porté intérêt, en 1957, au taux de 4 % pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 7 millions de francs et au taux de 2 % pour la fraction des disponibilités excédant 7 millions de francs et ceux des caisses autonomes mutualistes au taux de 4 % pour les disponibilités inférieures ou au plus égales à 90 millions de francs et au taux de 2 % pour la fraction des disponibilités excédant 90 millions de francs.

Le montant des revenus obtenus, en 1957, du placement des fonds provenant des sociétés mutualistes et mis en réserve à titre de provision pour le service des intérêts revenant aux comptes de dépôts au titre de ladite année s'élève à ..... 517.443.405 fr.

De cette somme il convient de déduire l'excédent de la provision constituée en 1956 sur le montant des intérêts effectivement liquidés au titre de la même année, soit ..... 52.740.576 »

La provision constituée, en 1957, ressort ainsi à net. 464.702.829 fr.

L'augmentation globale de 1.445.253.077 francs mentionnée ci-dessus provient des différences suivantes constatées aux trois comptes :

COMPTES.	SOLDES		DIFFÉRENCE en 1957. — En plus.
	au 31 décembre 1956.	au 31 décembre 1957.	
	francs.	francs.	francs.
Fonds national de solidarité et d'action mutualistes .....	41.727.690	50.639.878	8.912.188
Ministère du Travail et de la Sécurité sociale S/C de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes. ....	51.664.396	97.561.421	45.897.025
Sociétés mutualistes L/C de dépôts.....	9.109.939.140	10.500.383.004	1.390.443.864
<b>Totaux</b> .....	<b>9.203.331.226</b>	<b>10.648.584.303</b>	<b>1.445.253.077</b>

En plus du numéraire, la Caisse des dépôts conserve, au 31 décembre 1957, pour le compte des sociétés mutualistes :

1° Au titre du compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes », 800.000 francs de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses pour un capital nominal de 20.000.556 francs.

2° Au titre du compte « Dépôts », 40.758.335 francs de rentes sur l'Etat, ainsi que des obligations et valeurs diverses, pour un capital nominal de 24.280.998.444 francs.

Quant au développement des recettes et des dépenses de chacun des comptes au titre de l'année 1957, il se trouve indiqué ci-après :

1° *Fonds national de solidarité et d'action mutualistes* :

Solde au 31 décembre 1956 ..... 41.727.690 fr.

a) *Recettes* :

Sommes provenant des sociétés mutualistes dissoutes.. 13.003.259 »

Part attribuée sur fonds abandonnés des caisses d'épargne :

Caisses d'épargne ordinaires ..... 5.264.985 fr.

Caisse nationale d'épargne ..... 5.882.882 »

11.147.867 fr. 11.147.867 »

Arrérages de rente ..... 800.000 »

Intérêts ..... 400.000 »

Remboursement de subventions et d'avances ..... 13.850.000 »

Total du crédit ..... 80.928.816 fr.

b) *Dépenses* :

Subventions allouées en application de l'article 82 du Code de la Mutualité ..... 30.250.000 fr.

Dépenses diverses ..... 38.938 »

Total du débit ..... 30.288.938 fr. 30.288.938 »

Solde au 31 décembre 1957 ..... 50.639.878 fr.

2° *Ministère du Travail et de la Sécurité sociale s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes :*

Solde au 31 décembre 1956 ..... 51.664.396 fr.

a) *Recettes :*

Crédits budgétaires ..... 420.000.000 »

Total du crédit ..... 471.664.396 fr.

b) *Dépenses :*

Subventions allouées et majorations  
de rentes ..... 374.102.975 fr.

Total du débit ..... 374.102.975 fr. 374.102.975 fr.

Solde au 31 décembre 1957 ..... 97.561.421 fr.

3° *Sociétés mutualistes l/c de dépôts :*

Solde au 31 décembre 1956 ..... 9.109.939.140 fr.

Sommes versées ..... 42.914.111.669 »

Intérêts ..... 517.443.405 »

Sommes remboursées ..... 42.041.111.210 »

Solde au 31 décembre 1957 ..... 10.500.383.004 fr.

### CAISSES D'ÉPARGNE ORDINAIRES

Les opérations des caisses d'épargne font apparaître, pour l'année 1957, un excédent de dépôts de 68,2 milliards contre 101,6 milliards en 1956, soit une diminution de 33,4 milliards.

Les excédents ont été les suivants au cours des dix dernières années :

1948.....	38.444.856.615 fr.
1949.....	36.732.352.575 »
1950.....	57.192.207.056 »
1951.....	27.406.038.695 »
1952.....	55.284.398.454 »
1953.....	85.367.972.686 »
1954.....	79.765.401.775 »
1955.....	141.666.516.711 »
1956.....	101.573.419.043 »
1957.....	68.208.676.477 »

Les excédents de dépôts constatés en 1957 apparaissent en nette diminution par rapport à ceux des dernières années.

Toutefois, une certaine reprise s'est manifestée en fin d'année, et se trouve confirmée par les premiers résultats de l'année 1958.

Les résultats pour chacun des trimestres sont indiqués ci-après :

1 <sup>er</sup> trimestre .....	39.864.417.631 fr.
2 <sup>e</sup> trimestre .....	5.786.880.194 »
3 <sup>e</sup> trimestre .....	16.922.782.183 »
4 <sup>e</sup> trimestre .....	5.634.596.469 »
	<hr/>
Soit un excédent total de.....	<u>68.208.676.477 fr.</u>

Au 31 décembre 1956, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts par les caisses d'épargne ordinaires s'élevait à ..... 959.335.650.885 fr.

Il s'est accru en 1957 :

1° Du montant des excédents de dépôts proprement dits..... 68.208.676.477 fr.

2° Du montant des intérêts à 3,75 % servis au 31 décembre 1957 par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et s'élevant à.. 37.776.769.425 »

3° Du montant du supplément d'intérêt de 0,50 % attribué à la même date à ces établissements pour la reconstitution de leur fortune personnelle, conformément à l'avis de la Commission de surveillance et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 18 décembre 1957 (5.036.902.590 fr.), déduction faite du montant de suppléments d'intérêts liquidés en trop au titre de 1957 (152.626 fr.) ..... 5.036.749.964 »

4° D'une somme de ..... 2.737.744.078 »  
représentant le montant global de la ristourne revenant aux caisses d'épargne sur le montant des prêts consentis par la Caisse des

---

*A reporter* ..... 113.759.939.944 fr. 959.335.650.885 fr.

Reports ..... 113.759.939.944 fr. 959.335.650.885 fr.

dépôts sur leur initiative en application des dispositions de la loi du 24 juin 1950.

Par suite de nouvelles dispositions comptables, cette somme ne sera portée au crédit de ces établissements qu'avec valeur du 1<sup>er</sup> janvier 1958.

L'accroissement des dépôts en 1957 a été ainsi de..... 113.759.939.944 fr. 113.759.939.944 »

---

et le solde total des comptes des caisses d'épargne ressort, au 31 décembre 1957, y compris 10.109.016.735 francs pour les caisses d'épargne de la France d'outre-mer à..... 1.073.095.590.829 fr.

---

Le montant net des revenus du portefeuille constitué par la Caisse des dépôts au moyen des fonds provenant des caisses d'épargne s'est élevé, en 1957, à..... 48.296.629.118 fr.

Les charges résultant des intérêts à 3,75 % servis aux caisses d'épargne pour l'année 1957, et de la ristourne revenant à ces établissements au titre des prêts consentis sur leur initiative par application des dispositions de la loi du 24 juin 1950, se sont élevées au total à..... 40.514.513.503 »

---

La différence entre le montant net des revenus du portefeuille et celui des charges, soit..... 7.782.115.615 fr.

---

a été versée au fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.

Les achats de rentes et valeurs du Trésor effectués en 1957, à la demande de 184 déposants, ont porté sur un capital de 45.894.130 francs contre 41.889.859 francs pour 163 déposants l'année précédente. 4.092 francs de valeurs ont été vendues pour le compte de deux déposants.

Conformément aux instructions du Ministère des Finances, la répartition des comptes abandonnés, c'est-à-dire n'ayant donné lieu à aucune opération depuis 1926 et qui, par suite, ont été atteints par la prescription, a été effectuée entre les caisses d'épargne et le Fonds national de solidarité et d'action mutualistes suivant les dispositions prévues par l'article 18 du Code des caisses d'épargne. Cette répartition a porté sur une somme de 8.774.975 francs : deux cinquièmes, soit 3.509.990 francs, ont été attribués

aux caisses d'épargne et trois cinquièmes, soit 5.264.985 francs, au Fonds national de solidarité et d'action mutualistes.

**FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE**

Le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne, visé à l'article 52 du Code des caisses d'épargne, dont la gestion est confiée à la Caisse des dépôts, a augmenté en 1957 de 3.794.983.024 francs contre 2.691.780.226 francs l'année précédente; il est ainsi passé de 25.576.962.028 fr., au 31 décembre 1956, à 29.371.945.052 francs au 31 décembre 1957.

Les recettes portées au crédit du Fonds, en 1957, se composent :

- 1° Des intérêts des valeurs et des capitaux constituant le Fonds de réserve, soit ..... 1.141.614.822 fr.
- 2° D'une somme de..... 7.782.115.615 »

représentant la différence entre, d'une part, le montant des revenus du portefeuille et des comptes courants au Trésor (48.296.629.118 fr.) et, d'autre part, le montant des intérêts à 3,75 % bonifiés par la Caisse des dépôts aux fonds versés par les caisses d'épargne (37.776.769.425 francs), ainsi que la ristourne mise en réserve au profit de ces établissements au titre des prêts consentis sur leur initiative en application des dispositions de la loi du 24 juin 1950 (2.737.744.078 francs).

- 3° D'une somme de..... 793.517 »
- montant des versements effectués par la Conférence générale des caisses d'épargne sur les sommes prélevées sur le fonds de réserve pour remboursement des frais de mission de 2 délégués de cette conférence dans les départements d'outre-mer (art. 53 du Code des caisses d'épargne).

Ensemble des recettes.....	8.924.523.954 fr.
----------------------------	-------------------

En dépense, il a été inscrit :

- 1° Une somme de..... 5.036.749.964 fr.
- représentant le montant du supplément d'intérêt de 0,50 % attribué aux caisses d'épargne en

A reporter .....	5.036.749.964 fr.
------------------	-------------------

*Report* ..... 5.036.749.964 fr,

1957 pour leur permettre de reconstituer leur fortune personnelle.

2° Une somme de..... 27.000.000 »  
pour frais de fonctionnement du Service chargé au Ministère des Finances du contrôle sur pièces des opérations des caisses d'épargne, frais de surveillance de ces établissements par les comptables et agents du Trésor et frais de fonctionnement de la Commission supérieure des caisses d'épargne (art. 53 et 67 du Code des caisses d'épargne).

3° Une somme de..... 65.541.053 »  
pour remboursement à la Conférence générale des caisses d'épargne et à diverses caisses d'épargne de sommes avancées pour la réalisation de diverses campagne de propagande radio-phonique et cinématographique en faveur de l'épargne (47.765.000 fr.), de frais de fonctionnement des commissions paritaires (813.495 fr.), de frais de fonctionnement du service itinérant d'aide technique (2.355.425 fr.), de frais de réunion du Conseil de discipline (108.678 fr.), de frais de propagande en faveur du développement de l'épargne dans les territoires d'outre-mer (11.766.135 fr.), de frais de déplacement des représentants de caisses d'épargne d'outre-mer à la Conférence générale des caisses d'épargne (232.320 fr.), de frais de mission à la Martinique, Guadeloupe et

---

*A reporter* ..... 5.129.291.017 fr.

*Reports* ..... 5.129.291.017 fr.

Guyane de 2 délégués de la  
Conférence générale (2.500.000 fr.)  
(art. 53 du Code des caisses  
d'épargne).

4° Une somme de ..... 249.913 »  
montant des frais d'appels de  
livrets ordonnés par des trésoriers-payeurs généraux à diverses  
caisses d'épargne de leur département (article 67 du Code des  
caisses d'épargne).

Ensemble des dépenses.....	5.129.540.930 fr.	5.129.540.930 »
soit une différence de .....		3.794.983.024 fr.

égale à l'accroissement, en 1957, du Fonds de réserve et de garantie des  
caisses d'épargne.

### ÉPARGNE-CONSTRUCTION

(Loi du 15 avril 1953.)

L'épargne-construction, instituée par la loi n° 53-321 du 15 avril 1953, a pour but de permettre aux déposants de bénéficier éventuellement d'une bonification en rapport avec la hausse du coût de la construction.

Les comptes d'épargne-construction peuvent être tenus, soit par les caisses d'épargne, soit par d'autres organismes agréés par la Caisse des dépôts. Les sommes inscrites à ces comptes sont centralisées et gérées par la Caisse des dépôts qui a institué, d'autre part, à ce titre, un fonds de réserve spécial sur lequel sont prélevées les bonifications à payer aux déposants.

Les excédents de dépôts provenant des versements effectués par les caisses d'épargne et les organismes agréés, bien qu'en progression sur ceux de l'année précédente (259,7 millions contre 150,3 millions), sont néanmoins restés de faible importance malgré l'élévation du plafond des livrets, porté de 500.000 francs à 750.000 francs (loi du 7 août 1957) et une hausse assez sensible de l'indice trimestriel du coût de la construction applicable aux opérations considérées. Cet indice est passé de 120 pour le premier trimestre 1957, respectivement à 122, 125 et 128 pour les trimestres suivants.

La faiblesse des capitaux recueillis n'a pas permis la mise en œuvre par la Caisse des dépôts du système de placements indexés prévu par la loi

du 15 avril 1953; de ce fait, et en raison de la hausse du prix de la construction, les ressources versées au Fonds de réserve, dont la situation est examinée ci-après, n'ont pas été tout à fait suffisantes pour couvrir entièrement le montant des bonifications qui ont été payées et il a été nécessaire de recourir à la garantie de l'Etat pour une somme de 287.243 francs.

Au 31 décembre 1956, le solde des fonds déposés à la Caisse des dépôts au titre de l'épargne-construction s'élevait à ..... 311.292.214 fr.

Il s'est accru en 1957 :

1° Du montant des excédents de dépôts proprement dits .....	259.756.847 »
2° Du montant des intérêts à 1,50 % servis par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes agréés .....	6.090.905 »

Le solde au 31 décembre 1957 des comptes d'épargne-construction s'élève ainsi à..... 577.139.966 fr.

Le montant des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction s'est élevé à..... 14.730.110 fr.

Les charges résultant du service des intérêts à 1,50 %, se sont élevés à..... 6.090.905 »

La différence entre le montant des revenus et celui des charges, soit..... 8.639.205 fr.

a été versée au fonds de réserve de l'épargne-construction.

### FONDS DE RÉSERVE DE L'ÉPARGNE-CONSTRUCTION

Le Fonds de réserve de l'épargne-construction institué en application de l'article 4 du règlement d'administration publique du 22 septembre 1953 présentait, au 31 décembre 1956, un découvert de 264.403 francs qui a été remboursé par l'Etat, en 1957, en application de la garantie prévue par l'article 10 de la loi du 15 avril 1953.

Il a été crédité d'une somme de.....	8.639.205 »
représentant la différence entre le montant des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction (14.730.110 fr.) et le montant des intérêts à 1,50 % versés par la Caisse des dépôts aux caisses d'épargne et organismes agréés (6.090.905 fr.).	
Le montant des bonifications versées au cours de l'année s'étant élevé à.....	8.926.448 »
le compte du Fonds de réserve présente, au 31 décembre 1957, un solde débiteur de .....	<u>287.243 fr.</u>

Le remboursement de cette somme a été effectué par l'Etat, en 1958, en application de la garantie susvisée.

### SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCES SOCIALES

La législation sur les Assurances sociales, qui s'était substituée à l'ancienne législation sur les Retraites ouvrières et paysannes, a elle-même été remplacée, en ce qui concerne les professions non agricoles, par la législation sur la Sécurité sociale.

Les attributions actuelles de la Caisse, en cette matière, peuvent se résumer de la façon suivante :

#### I. — *Centralisation du produit des cotisations concernant les professions non agricoles.*

Le poste figurant au bilan sous l'intitulé « Sécurité sociale et Assurances sociales » comporte 2 comptes :

1° Le compte « *Ministère du Travail — Produit des cotisations de sécurité sociale* ».

En vertu du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié, la Caisse des dépôts centralise à ce compte le produit des cotisations de

sécurité sociale versées aux comptes d'encaissement de cotisations des Caisses primaires de sécurité sociale, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales versées aux comptes des services communs de recouvrement de cotisations constitués entre ces Caisses et les Caisses d'allocations familiales.

Elle y constate les transferts de fonds prescrits au profit des Caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales.

2° Le compte « *Caisse nationale de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale* ».

La Caisse des dépôts centralise à ce compte :

a) En application des dispositions du décret n° 52-700 du 16 juin 1952, les cotisations de sécurité sociale précomptées sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat, titulaires ou stagiaires, affiliés au régime de sécurité sociale institué par le décret du 31 décembre 1946, y compris ceux qui sont rémunérés sur les budgets des offices et établissements publics nationaux ou sur un budget annexe;

b) En vertu des dispositions du décret n° 52-1430 du 30 décembre 1952, les cotisations de sécurité sociale prélevées sur les salaires des ouvriers de l'Etat et des établissements de l'Etat, affiliés au régime de sécurité sociale institué par les décrets des 28 juin 1947 et 19 février 1948;

c) Suivant les prescriptions des décrets n° 51-96 du 26 janvier 1951 et 52-16 du 5 janvier 1952, les cotisations prélevées sur les pensions des retraités et de leurs veuves bénéficiaires des régimes de sécurité sociale visés ci-dessus;

d) Conformément aux dispositions du décret n° 51-318 du 28 février 1951 modifié par le décret n° 52-1161 du 14 octobre 1952, les cotisations précomptées sur les arrérages des pensions servies aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre.

Les sommes inscrites à ce compte sont mises, à la fin de chaque mois, à la disposition de la « Caisse nationale de Sécurité sociale ». Le compte se trouve donc soldé au 31 décembre 1957.

Les opérations effectuées, en 1957, aux deux comptes visés ci-dessus sont détaillées dans le tableau ci-joint. On constate, par rapport aux chiffres du 31 décembre 1956, une augmentation globale des soldes de 5.798.565.335 fr.

DÉSIGNATION.	MINISTÈRE du Travail. — Produit des cotisations de sécurité sociale.	CAISSE NATIONALE de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
<b>Recettes.</b>			
Produit des cotisations ou contributions spéciales .....	1.000.595.887.908	29.871.038.036	1.030.466.925.944
Reversement de cotisations et d'acomptes et opérations diverses	7.828.055.853	Néant.	7.828.055.853
Intérêts des sommes disponibles au Trésor .....	101.722.744	Néant.	101.722.744
Total des recettes .....	1.008.525.666.505	29.871.038.036	1.038.396.704.541
Soldes au 31 décembre 1956 .....	1.901.831.844	Néant.	1.901.831.844
Total du crédit .....	1.010.427.498.349	29.871.038.036	1.040.298.536.385
<b>Dépenses.</b>			
Montant des transferts aux comptes des diverses Caisses de sécurité sociale et de la Caisse nationale de sécurité sociale..	1.002.297.896.159	29.871.038.036	1.032.168.934.195
Versement aux comptes « Revenus » des intérêts des sommes disponibles au Trésor .....	101.722.744	Néant.	101.722.744
Montant des remboursements de cotisations ou contributions spéciales versées à tort .....	327.482.267	Néant.	327.482.267
Total des dépenses .....	1.002.727.101.170	29.871.038.036	1.032.598.139.206
Soldes au 31 décembre 1957 .....	7.700.397.179	Néant.	7.700.397.179

## II. — *Gestion du produit des cotisations centralisées dans les conditions prévues au paragraphe précédent.*

En raison de la nécessité de tenir immédiatement le produit des cotisations à la disposition des caisses intéressées, il n'est plus effectué d'emplois proprement dits. Le compte « revenus du produit des cotisations de sécurité sociale » ouvert dans les écritures de la Caisse des dépôts n'est donc crédité que des intérêts à 1 % servis aux sommes non employées. En 1957, les opérations portées à ce compte se sont élevées à 101.722.744 francs.

Cette somme a été virée en fin d'année au compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, conformément aux dispositions de l'article 154, paragraphe 4, du règlement d'administration publique du 8 juin 1946.

## III. — *Exécution des ordres d'emplois de fonds et emplois d'office.*

Les opérations de placements ou d'emplois de fonds concernant les caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés, sont effectuées par la Caisse des dépôts sur la demande de ces organismes.

Par contre, pour les caisses d'assurances sociales agricoles, la Caisse des dépôts continue à employer d'office la moitié des sommes pouvant faire l'objet de placements et exécute leurs ordres d'emplois portant sur l'autre moitié des disponibilités.

Les sommes employées d'office sont transférées à des comptes ouverts au nom de chaque caisse sous le titre « Compte de fonds de placements » (art. 118 et 121 du décret du 11 juillet 1939).

## IV. — *Gestion du compte de la Caisse nationale de sécurité sociale.*

Les comptes ouverts pour la description des opérations indiquées sous les numéros III et IV seront examinés ci-dessous au chapitre « Crédoiteurs divers » où ils figurent sous deux rubriques :

« Caisses de sécurité sociale »  
et « Caisses d'assurances sociales ».

## V. — *Comptes en liquidation.*

### a) *Retraites ouvrières et paysannes.*

La gestion des fonds provenant des Retraites ouvrières et paysannes avait été confiée à la Caisse des dépôts par la loi du 5 avril 1910, mais ce régime de retraites est entré en liquidation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930. Seule

la section spéciale de la Caisse nationale d'assurances vieillesse continue à intervenir en ce qui concerne les retraites ouvrières et paysannes et seulement pour assurer le service, pour le compte de la Caisse nationale de sécurité sociale, de quelques pensions qui n'ont pas encore été transférées à ce dernier organisme. La situation du compte de la section spéciale sera examinée plus loin avec les services gérés.

b) *Fonds commun de travail des assurances sociales.*

Ce Fonds, institué par le décret-loi du 15 mai 1934 pour la réalisation d'un programme de grands travaux contre le chômage, était géré par la Caisse des dépôts. Son compte de numéraire se trouve soldé depuis le 31 décembre 1942, mais la Caisse des dépôts conserve en portefeuille les titres représentatifs des prêts et avances consentis par ce Fonds jusqu'à sa liquidation. Le montant des capitaux restant dus au Fonds commun de travail, au 31 décembre 1957, s'établit comme suit :

Prêts aux départements, communes, établissements publics et divers.....	2.106.209.806 fr.
Prêts à l'Etat .....	1.252.059.015 »
Avances aux emprunteurs de la Caisse de crédit aux départements et aux communes.....	933.413.150 fr.
<b>Total .....</b>	<b>4.291.681.971 fr.</b>

Le mouvement des recouvrements sur ces placements est décrit par un compte spécial figurant parmi les comptes d'ordre et sera étudié lors de l'analyse de ces derniers.

VI. — *Tenue des « comptes de disponibilités courantes »* des caisses qui ont choisi la Caisse des dépôts pour y déposer leurs fonds de roulement.

Ces comptes font l'objet de deux rubriques figurant parmi les « Dépôts divers » qui ont été examinés plus haut.

### CRÉDITEURS DIVERS

Sous ce poste du bilan, qui s'élève, au 31 décembre 1957, à 176.909.144.086 francs contre 132.628.824.744 francs au 31 décembre 1956, sont groupés les comptes représentant des sommes que la Caisse des dépôts doit à des tiers et qui ne sont pas incorporées dans l'un des six postes du passif qui viennent d'être examinés.

Ces comptes sont de cinq sortes et ont présenté les mouvements suivants :

DÉSIGNATION.	SITUATION.		EXCÉDENTS. de recettes.
	au 31 décembre 1956.	au 31 décembre 1957.	
	francs.	francs.	francs.
I. — Sécurité sociale.....	64.352.437.865	72.330.704.195	7.978.266.330
II. — Services gérés.....	60.421.312.602	94.966.462.357	34.545.149.755
III. — Comptes de remboursements sur prêts.....	6.454.259.326	8.037.141.742	1.582.882.416
IV. — Intérêts échus et exigibles.....	1.307.652.200	1.447.966.880	140.314.680
V. — Comptes de prélèvements et d'avances.....	92.331.500	125.333.045	33.001.545
et Comptes de provisions et divers.....	831.251	1.535.867	704.616
	132.628.824.744	176.909.144.086	44.280.319.342
Excédent net des recettes.....			44.280.319.342

I. — *Comptes affectés aux organismes de Sécurité sociale :*

Le solde de l'ensemble de ces comptes ressort à 72.330.704.195 francs au 31 décembre 1957, contre 64.352.437.865 francs au 31 décembre 1956, marquant ainsi une augmentation de près de 8 milliards qui provient essentiellement des comptes de fonds disponibles ouverts au nom des caisses de sécurité sociale et d'assurances sociales.

Les comptes à examiner qui sont groupés sous quatre rubriques, ont été ouverts par la Caisse des dépôts pour la description des opérations rappelées au chapitre précédent sous les numéros III, IV et V.

Les soldes se présentent comme suit au 31 décembre 1957 :

a) Caisses de sécurité sociale.....	71.810.999.544 fr.
b) Caisses d'assurances sociales.....	497.479.102 »
c) Retraites ouvrières et paysannes.....	22.225.549 »
d) Fonds commun de travail.....	Mémoire.
<b>Total .....</b>	<b>72.330.704.195 fr.</b>

Divers renseignements sont donnés ci-après sur les comptes dont il s'agit.

a) *Caisses de sécurité sociale* (71.810.999.544 fr. au 31 décembre 1957 contre 64.086.976.009 francs au 31 décembre 1956).

Sous ce titre sont groupés les quatre comptes suivants :

1° Caisses de sécurité sociale L/C de fonds disponibles qui comprend les comptes individuels ouverts à 178 caisses ou unions de recouvrement des cotisations;

2° Caisses d'allocations familiales L/C de fonds disponibles qui comprend les comptes ouverts à 114 caisses;

3° Caisse nationale de sécurité sociale;

4° Caisses d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés L/C de fonds disponibles comprenant 115 comptes.

b) *Caisses d'assurances sociales* (497.479.102 fr. au 31 décembre 1957 contre 243.354.453 fr. au 31 décembre 1956).

Sous ce titre sont groupés :

1° Les comptes de fonds disponibles ouverts à 147 caisses agricoles sous l'intitulé « Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition »;

2° Les comptes de fonds de placements correspondant aux comptes des caisses agricoles fonctionnant sous le régime de la répartition.

Le montant net des capitaux investis en 1957 sur les disponibilités de ce compte s'est élevé à 1.110.000 francs.

3° Le compte de la section spéciale des assurances sociales de la Caisse nationale d'assurances sur la vie. Ce compte dont le solde atteint 3.904.532 francs au 31 décembre 1957 sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

Les opérations constatées, au cours de l'année 1957, aux divers comptes qui viennent d'être examinés sont indiquées dans le tableau suivant qui fait apparaître, en outre, le montant des valeurs détenues dans les portefeuilles correspondants.

COMPTES.	SOLDES au 31 décembre 1956.	RECETTES de l'année 1957.	DEPENSES de l'année 1957.
	francs.	francs.	francs.
<b>a) Caisses de sécurité sociale :</b>			
1 <sup>o</sup> Caisses de sécurité sociale L/C de fonds disponibles.....	15.501.544.571	810.406.008.844	809.485.765.613
2 <sup>o</sup> Caisses d'allocations familiales L/C de fonds disponibles.....	2.474.648.945	305.770.606.071	307.458.248.181
3 <sup>o</sup> Caisse nationale de sécurité sociale.....	44.194.477.956	558.551.557.606	548.560.033.254
4 <sup>o</sup> Caisses d'allocations-vieillesse des travailleurs non salariés L/C de fonds disponibles.....	4.916.304.537	40.847.716.634	42.647.818.572
<b>Totaux.....</b>	<b>64.086.976.009</b>	<b>1.715.575.889.155</b>	<b>1.707.851.865.620</b>
<b>b) Caisses d'assurances sociales :</b>			
<b>1<sup>o</sup> Comptes de fonds disponibles :</b>			
Caisses d'assurances sociales L/C de fonds de répartition.....	220.155.814	13.571.851.204	13.309.208.500
<b>2<sup>o</sup> Comptes de fonds de placement :</b>			
Caisses d'assurances sociales L/C de placement de fonds de répartition.....	11.544.368	(2) 10.583.489	(3) 11.351.805
<b>Totaux.....</b>	<b>231.700.182</b>	<b>13.582.434.693</b>	<b>13.320.560.305</b>

EXCÉDENTS		SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1957.			OBSERVATIONS.
de recettes.	de dépenses.	Soldes en numéraire.	Portefeuille.		
			Montant des rentes.	Valeur nominale de tous autres titres.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
920.243.231	»	16.421.787.802	83.720.980	4.145.518.766	(1) Ce solde trouve sa contrepartie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial à la Sécurité sociale et dans le compte d'opérations restant à constater en compte courant spécial. (2) Remboursements de valeurs. (3) Reversements aux comptes de fonds disponibles. (4) Solde qui trouve sa contrepartie à l'actif du bilan dans le compte courant spécial aux assurances sociales et dans le compte d'opérations restant à constater au compte courant spécial.
»	1.387.642.110	1.087.006.835	3.365.730	154.150.450	
9.991.524.352	»	51.186.002.308	97.390.950	2.665.171.620	
»	1.800.101.938	3.116.202.599	34.498.850	14.037.118.485	
10.911.767.583	3.187.744.048	(1) 71.810.999.544	218.976.510	21.001.959.321	
262.642.704	»	482.798.518	3.412.315	256.212.611	
»	768.316	10.776.052	3.729.060	166.991.000	
262.642.704	768.316	(4) 493.574.570	7.141.375	423.203.611	

c) Le compte intitulé précédemment *Retraites ouvrières et paysannes*, du fait de la liquidation du dernier compte de caisse de retraites ouvrières et paysannes rappelé au chapitre précédent, ne comporte plus que le solde, au 31 décembre 1957, de la section spéciale des retraites ouvrières de la C.N.A.V., soit 22.225.549 francs. Ce compte sera examiné dans la deuxième partie du rapport.

## II. — Comptes affectés aux services gérés :

94.966.462.357 francs (contre 60.421.312.602 fr. au 31 décembre 1956).

Ces comptes, au nombre de 37, décrivent les opérations effectuées pour chacun des services qu'ils concernent, et dont le détail sera examiné dans la deuxième partie du présent rapport. Les soldes représentent les disponibilités de ces services en fin de gestion. Ils ont leur contrepartie à l'actif, soit dans le compte courant ou les comptes de placements à court terme des dépôts et consignations, pour les services auxquels le Trésor n'a pas ouvert de compte courant spécial, soit, pour les autres, dans les comptes courants propres aux services et dans les comptes d'opérations restant à constater aux comptes courants qui figurent parmi les comptes d'ordre du bilan.

## III. — Comptes de remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat :

8.037.141.742 francs (contre 6.454.141.742 fr. au 31 décembre 1956).

Les comptes appartenant à cette rubrique concernent principalement les opérations relatives à l'aide apportée par l'Etat à la construction.

Ils sont crédités des remboursements effectués par les organismes bénéficiaires de prêts de l'Etat, auquel la Caisse des dépôts sert d'intermédiaire pour le recouvrement de toutes les sommes dues (annuités, intérêts moratoires, remboursements anticipés). Les comptes sont débités, lors du reversement au Trésor, des sommes remboursées.

Le solde de ces comptes, au 31 décembre, s'établit comme suit :

Sociétés de crédit immobilier . . . . .		3.428.318.948 fr.
Offices, sociétés et fondations d'habitations à loyer modéré :		
a) Ancienne législation . . . . .	319.757.122 fr.	
b) Loi du 3 septembre 1947 . . . . .	2.690.033.615 »	
c) Loi du 24 septembre 1948		
(art. 7) . . . . .	149.440.187 »	
	<u>3.159.230.924 fr.</u>	3.159.230.924 »
<i>A reporter</i> . . . . .		6.587.549.872 fr.

*Report* ..... 6.587.549.872 fr.

Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré  
(loi du 24 mai 1951, art. 23)..... 1.449.591.870 »

Total égal..... 8.037.141.742 fr.

*IV. — Intérêts échus et exigibles :*

1.447.966.880 francs (contre 1.307.652.200 fr. au 31 décembre 1956).

Le solde de ce compte comprend, notamment, le montant des intérêts dus sur les comptes de consignations; ces intérêts n'étant pas capitalisés en fin d'année, sont portés au crédit du compte « Intérêts échus et exigibles », qui est débité, en cours d'année, du montant des intérêts payés aux comptes de consignations soldés.

*V. — Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions :*

126.868.912 francs (contre 93.162.751 fr. au 31 décembre 1956).

Ces comptes sont destinés à comptabiliser des sommes retenues provisoirement à divers titres par la Caisse des dépôts et qui doivent être reversées au Trésor public ou à des tiers.

Ils comprennent notamment le compte « Produits de la déchéance trentenaire » dont le solde, au 31 décembre 1957, s'élève à 90.684.992 francs et représente le montant de comptes de dépôts et de consignations frappés de déchéance en vertu du décret-loi du 30 octobre 1935 ayant modifié l'article 43 de la loi du 16 avril 1895, ainsi que le produit de la négociation de valeurs provenant desdits comptes. Les sommes portées au compte « Produits de la déchéance trentenaire » doivent faire l'objet d'un reversement ultérieur au profit du Trésor.

**CORRESPONDANTS — PRÉPOSÉS L/C DE RÈGLEMENTS**

Le solde du compte figurant à cette rubrique du bilan : 44.880.437.137 fr. représente les excédents de dépenses restant à régler au Trésor par la Caisse des dépôts sur les opérations effectuées par les comptables centralisateurs de la métropole et des pays d'outre-mer au titre de la gestion 1957, soit 37.563.682.355 francs, des provisions diverses constituées par les préposés et par le caissier général en vue de paiements à effectuer pour leur compte dans d'autres départements, soit 7.269.515.444 francs et, pour le surplus, de 47.239.338 francs, des recettes centralisées à tort par les préposés en 1957 et qui seront régularisées dans la gestion suivante.

## COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

Ce chapitre renferme cinq catégories de comptes :

### 1° *Opérations restant à constater ou à imputer.*

23.158.522.541 francs (contre 43.905.236.181 fr. au 31 décembre 1956).

Les plus importants de ces comptes ont été ouverts pour constater les opérations des services de la Caisse des dépôts disposant d'un compte courant spécial au Trésor (Caisses d'épargne, Caisse nationale d'assurances sur la vie, Retraites ouvrières, Sécurité sociale, Assurances sociales, Caisse nationale d'épargne, Fonds de développement économique et social, Fonds national de solidarité, Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes) qui, bien qu'effectuées avant le 31 décembre, n'ont pu, en raison des délais de centralisation, être réglées avec le Trésor et imputées aux comptes courants en 1957.

Le montant des comptes précités s'élève à ..... 22.500.986.009 fr.

La rubrique du bilan intitulée « Opérations restant à constater ou à imputer » comprend, en outre, le compte « Recettes à classer ou à vérifier » qui correspond à des recettes dont le montant a été encaissé avant la clôture de la gestion, mais qui n'ont pu être imputées avant cette clôture aux comptes intéressés..

657.536.532 »

Total égal ..... 23.158.522.541 fr.

### 2° *Caisse nationale d'épargne, S/C d'avances sur pensions de l'Etat :*

723.711.968 francs (contre 636.750.652 fr. au 31 décembre 1956).

Le solde de ce compte représente le montant des avances faites par la Caisse nationale d'épargne aux titulaires de pensions de l'Etat, en exécution de la loi du 26 juillet 1917. Le compte précité a été ouvert pour permettre de constater ces avances au débit du compte de passif ouvert à la Caisse nationale d'épargne et qui figure parmi les créûteurs divers. Ce compte est crédité des avances faites par la Caisse nationale et débité des avances remboursées. Il trouve sa contrepartie, à l'actif du bilan, au compte « Avances sur pensions de l'Etat » (Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne) également ouvert sous la rubrique « Compte d'ordre et divers ».

3° *Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :*

1.322.880.149 francs (contre 3.609.880.754 fr. au 31 décembre 1956).

Les comptes portés sous cette rubrique s'appliquent aux placements faits au moyen des fonds provenant respectivement des dépôts et consignations, des sociétés mutualistes, des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de l'Epargne-construction. Ils ont été ouverts en vue d'éviter les fluctuations qui se seraient produites d'une année à l'autre dans le montant des revenus, si les intérêts des bons du Trésor, payés d'avance pour deux années, avaient été compris en totalité dans les revenus de la première année.

Ces comptes sont crédités, lors de l'achat des bons du Trésor à deux ans, d'une portion des intérêts payés par anticipation, correspondant à une année entière. Ils sont débités par le crédit des comptes de revenus, à l'expiration de la première année d'échéance, du montant des intérêts correspondant à l'année restant à courir.

Au 31 décembre 1957, les soldes de ces comptes sont les suivants :

✓ Dépôts et consignations .....	984.827.024 fr.
Fonds provenant des sociétés mutualistes .....	10.500.000 »
Fonds provenant des caisses d'épargne.....	316.703.125 »
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne .....	7.000.000 »
Epargne-Construction .....	3.850.000 »
	<hr/>
Total égal .....	<u>1.322.880.149 fr.</u>

4° *Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des Caisses d'assurances sociales (décret-loi du 15 mai 1934) :*

97.337.745 francs (contre 130.889.259 fr. au 31 décembre 1956).

Ce compte a été ouvert pour permettre de répartir entre les caisses d'assurances sociales intéressées, en conformité de l'article 5 du décret-loi du 15 mai 1934, les sommes qui leur reviennent sur les placements effectués par le Fonds commun.

Il est crédité des intérêts complémentaires payés par les collectivités emprunteuses et des annuités versées par ces collectivités. Il est débité du montant des sommes à répartir entre les caisses.

Les recettes constatées à ce compte, en 1957, ont été les suivantes :

Annuités versées par les collectivités emprunteuses..	539.017.206 fr.
Montant de la participation des caisses aux frais administratifs .....	2.045.319 »
<b>Total des recettes .....</b>	<b>541.062.525 fr.</b>
 Le solde, au 31 décembre 1956, étant de.....	 130.889.259 »
<b>le total du crédit ressort à .....</b>	<b>671.951.784 »</b>
 Les dépenses, qui comprennent notamment les annuités encaissées réparties entre les caisses d'assurances sociales en conformité de l'article 5, paragraphe 2, du décret-loi du 15 mai 1934, se sont élevées à.....	 574.614.039 »
 Le solde du compte ressort donc, au 31 décembre 1957, à .....	 97.337.745 fr.

5° Divers :

15.713.874 francs (contre 663.963.640 fr. au 31 décembre 1956).

Cette rubrique comportait principalement le solde d'avances du Trésor pour la réévaluation des dépôts et consignations à la parité des monnaies locales. Les opérations de revalorisation étant pratiquement terminées, il a été convenu que le Ministère des Finances réglerait désormais semestriellement les soldes débiteurs de ces comptes. La somme de 15.713.874 francs figurant à la rubrique « Divers » représente exclusivement des excédents de versements sur prêts.

### COMPTES DE RÉSERVE

Les comptes portés au bilan, sous ce chapitre, sont au nombre de six et leur montant total s'élève à 34.468.140.159 francs, avant liquidation du compte profits et pertes au 31 décembre 1957.

La *réserve provisionnelle* qui s'élevait à 2.727.814.154 francs en fin 1956, a été créditée d'une somme de 200 millions à la clôture de la gestion de 1957. Le montant de cette réserve s'élève ainsi, au 31 décembre de ladite année, à 2.927.814.154 francs.

La *réserve immobilière* correspond exactement au prix des « Immeubles de la direction générale et de ses succursales », qui figure à l'actif (63.447.534 fr.), de sorte que celui-ci se trouve intégralement amorti. Aucun paiement nouveau n'ayant été effectué, en 1957, au titre des nouvelles constructions, cette somme est restée inchangée au 31 décembre 1957.

Le *fonds d'amortissement des immeubles de placement* auquel sont versées les annuités, dont la capitalisation doit reconstituer le coût des constructions comprises dans les placements immobiliers de la Caisse des dépôts, s'est accru, en 1957, du montant des intérêts à 4,50 % (14.844.885 fr.) produits par la somme de 329.886.329 francs, en réserve au 31 décembre 1956.

Ce fonds comprend, en outre, une provision de 203 millions de francs, non capitalisable, constituée précédemment en vue d'atténuer les dépenses qu'entraîneraient les travaux de grosses réparations ou de reconstruction des immeubles dont il s'agit. Le solde du compte, au 31 décembre 1957, ressort ainsi à 547.731.214 francs. A la clôture de la gestion de 1957, ce compte a été crédité d'une annuité, basée sur la valeur d'assurance ou le prix de revient des immeubles et s'élevant à 97.289.768 francs, ce qui porte à 645.020.982 fr. le montant de la réserve constituée au 31 décembre 1957.

La *réserve spéciale pour les opérations de crédit à moyen terme*, constituée en 1943 en raison du développement des opérations de cette nature, a été créditée d'une somme d'un milliard de francs, prélevée sur les bénéfices de 1957, ce qui porte son montant de 4.300 millions de francs, à la clôture de gestion de 1956, à 5.300 millions au 31 décembre 1957.

La *Réserve pour fluctuation des cours*, qui s'élevait, au 31 décembre 1956, à 26.346.845.458 francs, a reçu une dotation de 7.045.825.943 francs prélevée sur les bénéfices de 1957. Son montant a ainsi été élevé à 33.392.671.401 francs.

Le *Fonds de subventions*, qui s'est substitué à la « Réserve spéciale pour concours à l'étude des économies régionales » en vue d'étendre l'objet de ladite réserve à d'autres concours que des frais d'études, présentait, au 31 décembre 1956, un solde de 533.650.000 francs. Les subventions allouées, au cours de l'année écoulée, se sont élevées à 51.348.201 francs.

Compte tenu de la somme de 200 millions de francs, qui y a été affectée à la clôture de l'exercice 1957, le montant de la réserve constituée s'élève, au 31 décembre 1957, à 682.301.799 francs.

## PROFITS ET PERTES

Les renseignements concernant ce poste du passif sont donnés dans la quatrième partie du rapport et font l'objet de l'état annexe n° 1-1.

## SECTION II. — Examen de l'actif.

Le total des sommes portées à l'actif du bilan, au 31 décembre 1957, évalué comme d'habitude d'après le prix de revient,

s'élève à .....	1.624.953.964.645 fr.
contre .....	1.434.110.918.771 »

---

au 31 décembre 1956, faisant ainsi ressortir une augmentation de .....

	190.843.045.874 fr.
--	---------------------

---

égale à celle qui a été constatée pour le passif.

Cette augmentation s'établit de la façon suivante :

### A. — Augmentation :

1° Comptes courants (1) .....	132.371.560.819 fr.
2° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses .....	5.025.595.996 »
3° Prêts .....	144.019.172.165 »
4° Placements immobiliers .....	6.057.515.735 »
5° Correspondants. — Préposés L/C de règlements .....	2.314.646.972 »

---

Total des augmentations .....	289.788.491.687 fr
-------------------------------	--------------------

### B. — Diminution :

1° Caisse .....	563.229.387 fr.
2° Bons du Trésor et valeurs à court terme .....	74.839.275.386 »
3° Comptes d'ordre .....	23.542.941.040 »

---

98.945.445.813 fr.	98.945.445.813 »
--------------------	------------------

---

Différence égale .....	190.843.045.874 fr.
------------------------	---------------------

---

(1) Y compris 113 milliards figurant à des comptes à préavis et qui peuvent être considérés comme des emplois à court terme.

### CAISSE

Le solde en caisse, au 31 décembre 1956, s'élevait à .....	2.098.867.942 fr.
Les sommes portées en recettes ont atteint en 1957 .....	15.615.586.395.281 »
Soit un total de .....	15.617.685.263.223 fr.
Les dépenses s'étant élevées à .....	15.616.149.624.668 »
le solde, au 31 décembre 1957, est de.....	<u>1.535.638.555 fr.</u>

Ce solde est représenté :

— par du numéraire à concurrence de .....	460.261.027 fr.
— par le compte courant du caissier général à la Banque de France (1) .....	709.255.111 »
— par le compte courant du caissier général au Trésor public (2) .....	720.562 »
— et par le compte courant de chèques postaux .....	365.401.855 »
Total égal .....	<u>1.535.638.555 fr.</u>

### COMPTES COURANTS

Le total des comptes courants de la Caisse des dépôts s'élève, au 31 décembre 1957, à .....	264.733.649.124 fr.
contre .....	132.362.088.305 »
au 31 décembre 1956, soit une augmentation de.	<u>132.371.560.819 fr. (3)</u>

qui s'explique comme suit :

(1) Ce compte est indépendant des comptes courants ouverts par la Banque de France à la Caisse des dépôts pour recevoir les disponibilités des caisses d'épargne, du Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de la Caisse nationale d'épargne; il est destiné à permettre au caissier général d'effectuer, par virement sur la Banque de France, les paiements pour lesquels ce mode de règlement est accepté ou prescrit.

(2) Ce compte a été ouvert en vue de faciliter la description des virements de fonds effectués entre l'Agence comptable centrale du Trésor et le caissier général, conformément aux dispositions de l'Instruction de la comptabilité publique en date du 31 décembre 1948.

(3) Y compris 113 milliards figurant à des comptes à préavis.

*Augmentations :*

Caisses d'épargne .....	66.987.825.631 fr.
Retraites ouvrières .....	63.403 »
Caisse nationale d'épargne .....	23.195.703.863 »
Assurances sociales .....	215.775.751 »
Sécurité sociale .....	26.682.801.217 »
Services d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes .....	20.261.382.728 »
Caisse nationale d'assurances sur la vie .....	1.374.207.860 »
Fonds national de solidarité .....	3.145.075.119 »
Fonds de développement économique et social, Section II .....	84.484.411 »
Total des augmentations .....	141.947.319.983 fr.

*Diminution :*

Dépôts et consignations....	<u>9.575.759.164 fr.</u>	9.575.759.164 »
Différence égale .....		<u>132.371.560.819 fr.</u>

Les variations de soldes constatées aux comptes courants concernant la Caisse nationale d'assurances sur la vie, les Assurances sociales, la Sécurité sociale, le Fonds de développement économique et social, les retraites ouvrières, la Caisse nationale d'épargne et le Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, sont expliquées dans les sections du présent rapport consacrées à ces services. Quant aux modifications subies par le solde des deux autres comptes, elles résultent des opérations détaillées ci-après :

*1° Compte courant des « Dépôts et consignations » :*

Le solde des comptes courants des « Dépôts et Consignations », au 31 décembre 1956, s'élevait à la somme de.....	66.109.688.573 fr.
à laquelle s'ajoutait le montant du solde en caisse ....	2.098.867.942 »
soit ensemble .....	68.208.556.515 fr.

Ces disponibilités se sont accrues en 1957 :

— du produit des ventes, cessions, remboursements ou amortissements des rentes, valeurs et prêts.	7.260.046.995 »
— de l'augmentation nette des comptes du passif..	37.724.949.441 »
se décomposant comme suit :	

<i>A reporter</i> .....	113.193.552.951 fr.
-------------------------	---------------------

*Report* ..... 113.193.552.951 fr.

*Augmentations :*

Consignations .....	3.794.338.163 fr.
Dépôts divers .....	24.219.940.766 »
Sociétés mutualistes .....	1.445.253.077 »
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne....	3.794.983.024 »
Cotisations de sécurité sociale .....	5.798.565.335 »
Epargne-construction (loi du 15 avril 1953) .....	265.847.752 »
Comptes de réserve .....	7.882.633.776 »
Profits et pertes .....	1.143.978.619 »
Créditeurs divers (autres que ceux dont les disponibilités sont comprises dans les comptes courants spéciaux figurant à l'actif) .....	8.990.585.874 »
<b>Total des augmentations ..</b>	<b>57.336.126.386 fr.</b>

*Diminution :*

Comptes d'ordre et divers (autres que ceux concernant les services dont les disponibilités sont comprises dans les comptes courants spéciaux figurant à l'actif) .....	19.611.176.945 »
Différence égale à l'augmentation nette des comptes du passif.	37.724.949.441 fr.

Le montant de ces disponibilités s'est trouvé provisoirement accru en fin d'année des fonds restant dus aux préposés (solde des comptes de correspondants figurant au bilan) ..... 37.133.714.584 »

Soit un total de (*à reporter*) ..... 150.327.267.535 fr.

Report ..... 150.327.267.535 fr.

Elles ont été réduites :

— du montant du règlement en 1957 des fonds restant dus aux préposés au 31 décembre 1956 ..... 31.362.561.271 fr.

— du montant des fonds déposés par le S.E.I.T.A., qui sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1957, versés par la Caisse des dépôts à un compte courant spécial au Trésor ..... 21.909.057.866 »

Quant aux emplois (1), ils ont porté sur un montant net total de... 38.986.080.434 »

Savoir :

Rentes sur l'Etat et valeurs diverses ..... 9.989.348.699 fr.

Prêts ..... 22.939.216.000 »

Placements immobiliers ..... 6.057.515.735 »

Total égal .... 38.986.080.434 fr.

Total des diminutions ..... 92.257.699.571 fr. 92.257.699.571 »

La différence en faveur des recettes ressort ainsi à.. 58.069.567.964 fr.

Somme représentée par le montant des comptes courants des « Dépôts et Consignations » ..... 56.533.929.409 fr.

augmenté du numéraire en caisse et des fonds en compte courant au nom du Caissier général..... 1.535.638.555 »

Total égal ..... 58.069.567.964 fr.

---

(1) Le montant net des emplois qui intéressent les comptes « Dépôts et consignations », « Fonds provenant des sociétés mutualistes », « Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne », « Fonds provenant de l'épargne construction » est détaillé dans les états : Rentes et valeurs. — Prêts et la rubrique « Placements immobiliers ».

2° Comptes courants des « Fonds provenant des caisses d'épargne » :

Les fonds non employés des caisses d'épargne en compte courant, au 31 décembre 1956, s'élevaient à la somme de..... 7.042.493.566 fr.  
à laquelle il convient d'ajouter le montant des recettes effectuées, en 1956, au titre des caisses d'épargne et restant à constater au compte courant ouvert au Trésor..... 9.193.840.904 »

Les disponibilités provenant des caisses d'épargne, qui ressortaient ainsi, au 31 décembre 1956, à la somme  
de ..... 16.236.334.470 fr.

se sont accrues en 1957 :

— du produit net des ventes, cessions, remboursements ou amortissements de rentes, valeurs et prêts. 22.146.791.019 fr.

— de l'excédent net des cessions et remboursements sur les emplois en valeurs à court terme..... 73.660.340.000 »

— du montant de l'accroissement des dépôts des caisses d'épargne..... 68.208.676.477 »

— des intérêts capitalisés, soit :

Intérêts à

3,75 % ..... 37.776.769.425 fr.

Supplément

d'intérêts 0,50 %.. 5.036.749.964 »

Ristourne sur

prêts ..... 2.737.744.078 »

45.551.263.467 fr. 45.551.263.467 »

Les encaissements nets de l'année 1957 ont ainsi atteint la somme de ..... 209.567.070.963 fr. 209.567.070.963 »

et le montant des disponibilités de la même année a été de (à reporter) ..... 225.803.405.433 fr.

*Report* ..... 225.803.405.433 fr.

Elles se sont trouvées réduites :

— du montant net des emplois, savoir :

Rentes sur l'Etat et valeurs diverses .....	804.261.774 fr.
Prêts .....	143.539.844.316 »
<b>Ensemble .....</b>	<b>144.344.106.090 fr.</b>

— de la diminution des fonds figurant aux comptes d'ordre concer- nant les caisses d'épargne .....	1.656.096.526 »
--	-----------------

Le total des dépenses s'élevant à. 146.000.202.616 fr. 146.000.202.616 »

il apparaît un solde de ..... 79.803.202.817 fr.

Le montant net des disponibilités provenant des caisses d'épargne ressort ainsi, au 31 décembre 1957, à.....	79.803.202.817 fr.
y compris une somme de .....	5.772.883.620 »

représentant le montant net des recettes effectuées, en  
1957, au titre des caisses d'épargne et restant à constater  
au compte courant ouvert au Trésor.

La différence, soit ..... 74.030.319.197 fr.

représente le montant, au 31 décembre 1957, des comptes courants concernant  
les « Fonds provenant des caisses d'épargne ».

### BONS DU TRÉSOR ET VALEURS A COURT TERME

Au 31 décembre 1957, le total des valeurs à court terme figurant au bilan de la Caisse des dépôts s'élève à .....	203.573.037.928 fr.
contre .....	278.412.313.314 »
au 31 décembre 1956, soit une diminution de .....	74.839.275.386 fr.

dont le détail par service fait l'objet du tableau suivant :

DÉSIGNATION.	DÉPOTS et consignations.	FONDS provenant des Sociétés mutualistes.	FONDS DE RÉSERVE et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	FONDS provenant de l'épargne construction.	ENSEMBLE des Services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>A. — Augmentations.</b>						
Bons du Trésor .....	»	2.046.000.000	»	»	300.000.000	2.346.000.000
Effets représentatifs de crédits à moyen terme.	2.002.682.278	»	»	»	»	2.002.682.278
Valeurs diverses.....	5.788.412.336	»	»	»	»	5.788.412.336
<b>Totaux.....</b>	<b>7.791.094.614</b>	<b>2.046.000.000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>300.000.000</b>	<b>10.137.094.614</b>
<b>B. — Diminutions.</b>						
Bons du Trésor.....	11.316.030.000	»	»	65.694.340.000	»	77.010.370.000
Effets représentatifs de crédits à moyen terme.	»	»	»	2.016.000.000	»	2.016.000.000
Valeurs diverses.....	»	»	»	5.950.000.000	»	5.950.000.000
<b>Totaux.....</b>	<b>11.316.030.000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>73.660.340.000</b>	<b>»</b>	<b>84.976.370.000</b>
Excédent des remboursements sur les emplois.	— 3.524.935.386	2.046.000.000	»	— 73.660.340.000	300.000.000	— 74.839.275.386

## RENTES SUR L'ÉTAT ET VALEURS DIVERSES

Sous cette dénomination, le bilan de la Caisse des dépôts groupe l'ensemble des valeurs mobilières à long et à moyen terme détenues par les services propres : rentes et obligations du Trésor, obligations garanties par l'Etat et notamment des obligations de compagnies de chemins de fer et de navigation et obligations d'emprunts de reconstitution, obligations du Crédit Foncier de France, obligations du Crédit National, obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial, obligations de départements et villes et, enfin, obligations et actions de diverses sociétés françaises et étrangères.

Au 31 décembre 1957, les sommes portées sous cette rubrique du bilan s'élèvent à ..... 249.394.719.713 fr.

Au 31 décembre 1956, le poste du bilan ressortait à. 244.369.123.717 »

La différence, soit une augmentation de ..... 5.025.595.996 fr.

résulte des mouvements généraux (1) indiqués dans l'état ci-après.

---

(1) Le détail des opérations figure à l'état annexe n° 1-2, paragraphe 2.

DÉSIGNATION.	DÉPOTS et Consignations.	FONDS provenant des sociétés mutualistes.	FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	ENSEMBLE des services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Augmentations.</i>					
Emplois de fonds nouveaux .....	9.595.039.270	2.310	394.307.119	804.261.774	10.793.610.473
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre.....	1.852.121.006	»	»	1.490.900.000	3.343.021.006
Totaux.....	11.447.160.276	2.310	394.307.119	2.295.161.774	14.136.631.479
<i>Diminutions.</i>					
Remboursements ordinaires .....	1.855.346.685	152.275.755	277.974.872	3.842.417.165	5.788.014.477
Regroupements, échanges de titres et opérations d'ordre.....	1.852.121.006	»	»	1.490.900.000	3.343.021.006
Totaux.....	3.707.467.691	152.275.755	277.974.872	4.973.317.165	9.111.035.483
Mouvements nets .....	7.739.692.585	— 152.273.445	116.332.247	— 2.678.155.391	5.025.595.996

## PRÊTS

Sous la dénomination de « Prêts », le bilan comprend les prêts aux départements, aux communes, aux pays d'outre-mer et aux chambres de commerce, les titres d'annuités de dommages de guerre achetés aux sinistrés, les avances aux caisses d'épargne faites sur les ressources du Fonds de réserve des caisses d'épargne en vertu de l'article 53 du Code des caisses d'épargne, les prêts à divers, les avances faites à l'Etat en application des lois relatives au financement de la construction (H.L.M. et Crédit immobilier) et de diverses lois sociales, les titres de semestrialités ou d'annuités du Trésor ainsi que les prêts aux sociétés immobilières et à des sociétés industrielles qui bénéficient de la garantie de l'Etat.

La décomposition des sommes figurant au bilan sous la dénomination « Prêts » est donnée par l'état n° 1-2, paragraphe 3, annexé au présent rapport.

Au 31 décembre 1957, le montant des prêts atteint. 850.718.681.728 fr.  
 contre ..... 706.699.509.563 »  
 au 31 décembre 1956.

L'augmentation de ce poste, soit ..... 144.019.172.165 fr.

résulte des variations accusées par les différents services propres au cours de l'année et qui sont indiquées dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION.	DÉPOTS et Consignations.	FONDS provenant des Sociétés mutualistes.	FONDS de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	FONDS provenant des Caisses d'épargne.	ENSEMBLE des Services propres.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Augmentations.</i>					
Emplois de fonds nouveaux.....	19.008.858.000	»	3.930.358.000	143.539.844.316	166.479.060.316
Opérations d'ordre .....	6.371.099.869	1.105.050.000	295.889	20.142.508.894	27.618.954.652
<b>Totaux .....</b>	<b>25.379.957.869</b>	<b>1.105.050.000</b>	<b>3.930.653.889</b>	<b>163.682.353.210</b>	<b>194.098.014.968</b>
<i>Diminutions.</i>					
Remboursements sur prêts.....	3.632.962.408	3.160.798	159.391.091	18.664.373.854	22.459.888.151
Opérations d'ordre.....	6.371.099.869	1.105.050.000	295.889	20.142.508.894	27.618.954.652
<b>Totaux.....</b>	<b>10.004.062.277</b>	<b>1.108.210.798</b>	<b>159.686.980</b>	<b>38.806.882.748</b>	<b>50.078.842.803</b>
<b>Mouvements nets.....</b>	<b>15.375.895.592</b>	<b>— 3.160.798</b>	<b>3.770.966.909</b>	<b>124.875.470.462</b>	<b>144.019.172.165</b>

**PLACEMENTS IMMOBILIERS (DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS)**

*1° Immeubles de rapport.*

Au 31 décembre 1957, le montant des placements de la Caisse des dépôts en immeubles de rapport s'élève à .....	5.359.359.790 fr.
contre .....	4.291.877.850 »
<hr/>	
au 31 décembre 1956.	

L'accroissement de placements de ..... 1.067.481.940 fr.

représente la différence entre les dépenses exposées au cours de l'année et relatives aux frais de premier établissement, aux achats de terrains et à l'aménagement d'immeubles (1.191,7 millions) et les recettes provenant de ventes ou d'amortissements d'immeubles, d'encaissements de dommages de guerre, d'apports ou de cessions de terrains à des sociétés immobilières, et de primes et indemnités (124,2 millions).

*2° Participations dans des sociétés immobilières et notamment dans les sociétés immobilières constituées depuis 1954 sous l'égide de la Caisse des dépôts.*

Au cours de l'année écoulée, la Caisse des dépôts a encore développé ses investissements dans les programmes de construction de logements de type populaire conduits par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (S.C.I.C.), société anonyme dont le capital de 100 millions en 1954 a été depuis porté à 200 millions en 1956 et à 300 millions fin 1957.

En plus des souscriptions supplémentaires qu'elle a été amenée à prendre en fonction de l'avancement des travaux dans les sociétés immobilières précédemment constituées, la Caisse a participé à la création de nouvelles sociétés. Ces sociétés sont, soit des sociétés civiles immobilières au sein desquelles la Caisse entre en association avec des entreprises industrielles et commerciales désireuses d'investir sous cette forme le produit de la contribution de 1 % en faveur de l'effort de construction mise à la charge des employeurs par le décret du 9 août 1953, soit de sociétés anonymes immobilières d'économie mixte, auxquelles participent des collectivités locales désirant disposer de logements pour leur population.

Toutes ces sociétés, dans lesquelles la Caisse des dépôts a une participation majoritaire sont gérées par la « S.C.I.C. ».

Au 31 décembre 1957, la S.C.I.C. gérait ainsi 67 sociétés civiles (contre 53 au 31 décembre 1956) et 6 sociétés mixtes (contre 2 fin 1956).

La Caisse des dépôts a, par ailleurs, été appelée à prendre, en décembre 1957, une participation nouvelle de 500 millions de francs dans le capital d'une société immobilière un peu particulière constituée également sous son égide, la Compagnie immobilière de la région parisienne, fondée à la

fin de 1955 avec le concours d'importants organismes, notamment le Crédit foncier, à l'effet de lancer, dans la banlieue parisienne, sur la demande du Ministère de la Reconstruction et du Logement, un programme de 10.000 logements populaires et familiaux. Cette souscription n'a toutefois été définitivement régularisée qu'au début de 1958.

Si l'on tient compte, enfin, de la Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires (C.I.L.O.F.) et de la Société française de construction immobilière (S.F.C.I.), sociétés immobilières spécialisées créées en 1956 en vue de la construction de logements pour les fonctionnaires de l'Etat et le personnel de la S.N.C.F., 76 sociétés civiles ou anonymes au total se trouvaient ainsi gérées par la S.C.I.C., au 31 décembre 1957, contre 58 fin 1956.

Enfin, la Caisse des dépôts a pris quelques autres participations dans des sociétés immobilières civiles, ou anonymes non constituées sous son égide.

Les investissements réalisés au cours de l'année 1957 s'établissent comme suit :

— Participations dans les sociétés civiles gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts.....	4.840.359.865 fr.
— Participations dans les sociétés anonymes immobilières gérées par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts.....	27.632.000 »
— Autres participations .....	122.041.930 »

L'ensemble des postes compris sous la rubrique « Placements immobiliers » s'est ainsi accru, en 1957, de..... 6.057.515.735 fr.

### IMMEUBLES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE SES SUCCURSALES

Le solde de ce compte, qui avait été ouvert en 1928 en vue de constater dans le bilan de la Caisse des dépôts la valeur des immeubles acquis pour les besoins de ses services, s'élevait, au 31 décembre 1956, à .....

63.447.534 fr.

En 1957, aucune dépense nouvelle n'ayant été exposée à ce titre, le compte « Immeubles de la Direction générale et de ses succursales » présente au 31 décembre un solde inchangé.

Comme l'amortissement des dépenses afférentes aux immeubles administratifs a été intégralement opéré au moyen de prélèvements sur les bénéfiques, la contrepartie exacte du compte « Immeubles de la Direction générale et de ses succursales » se trouve, au passif, parmi les comptes de réserve, sous la rubrique « Réserve immobilière ».

### CORRESPONDANTS. — PRÉPOSÉS L/C DE RÈGLEMENTS.

Le solde des comptes portés à cette rubrique du bilan, soit 7.746.722.553 francs, représente, à concurrence de 4.477.477.263 francs, des dépenses non admises dont les préposés centralisateurs restent débiteurs vis-à-vis de la Caisse des dépôts à la clôture de l'année 1957, et des provisions constituées par les préposés en vue des paiements à effectuer dans d'autres départements, et, pour le surplus de 3.269.245.290 francs, des paiements effectués par des comptables de la Seine pour le compte du Caissier général et dont le montant reste à imputer au débit des comptes des caisses gérées intéressées.

### COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.

En dehors des comptes divers proprement dits, s'élevant à 27.189.705 francs, ce poste du bilan comprend :

1° Les comptes d'opérations restant à porter aux comptes courants ouverts par le Trésor et qui correspondent aux opérations des caisses d'épargne, de la Caisse nationale d'assurances sur la vie, des retraites ouvrières, de la sécurité sociale, de la Caisse nationale d'épargne, du Fonds de développement économique et social et du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes, effectuées en 1957 et centralisées seulement en 1958 : 22.500.986.009 francs;

2° Le compte « Caisse des dépôts et consignations s/c d'avances provisionnelles » auquel ont été imputées des prises de participations dans le capital de sociétés en formation dont les titres représentatifs n'ont pu être matériellement délivrés avant la clôture de la gestion (sociétés immobilières : 1.778.020.000 fr., Sociétés d'équipement du Territoire : 68.630.000 fr.).

Ces opérations seront régularisées en 1958 et leur montant transféré aux comptes d'actif correspondants;

3° Le compte d'avances sur pensions de l'Etat, dont le solde de 723.711.968 francs représente le montant des avances faites aux titulaires de pensions de l'Etat par la Caisse nationale d'épargne et non encore remboursées au 31 décembre 1957. Ce compte est débité des avances consenties et crédité des avances remboursées;

4° Le solde débiteur au 31 décembre 1957 du Fonds de réserve de l'épargne-construction ..... 287.243 fr.  
dont la situation a été examinée dans la première partie du présent rapport (*supra* : Section I. — Examen des comptes du passif).

## DEUXIEME PARTIE

---

### SERVICES SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

---

Sous ce titre sont groupés divers services dotés ou non d'une personnalité propre.

Les disponibilités de ces services, à la Caisse des dépôts, sont seules incluses dans le bilan de la Caisse (état annexe n° 1-0) sous la rubrique « Créiteurs divers », à des postes qui sont balancés aux « Comptes courants » (compte général ou comptes spéciaux) et aux « opérations restant à constater aux comptes courants ».

Les valeurs mobilières et créances acquises pour le compte des services gérés, dans le cadre des textes organiques qui les régissent, figurent à des comptes ouverts au nom desdits services, et ne sont pas comprises dans l'actif du bilan de la Caisse des dépôts.

Le produit de ces placements demeure acquis aux services intéressés, sauf remboursement annuel à la Caisse des dépôts, en règle générale, du montant des frais administratifs exposés pour la gestion.

L'activité de certains services spéciaux a continué de se développer au cours de l'année 1957.

Il en est ainsi, notamment, pour la Caisse nationale d'assurances sur la vie, dont les opérations et spécialement celles concernant les assurances de capitaux, ont poursuivi leur progression en 1957, grâce à l'effort de propagande entrepris depuis 1954.

D'autre part, dès la publication de la loi du 11 juillet 1957 modifiant les conditions de majoration des rentes viagères, la Caisse des dépôts a pris les mesures nécessaires pour réviser les majorations servies aux titulaires de rentes de la C.N.A.V. Les opérations de révision, qui portent sur plusieurs centaines de milliers de majorations, doivent nécessairement s'échelonner sur un certain délai qui sera réduit, dans toute la mesure du possible, grâce à l'adoption d'un nouveau système de mise en paiement.

Deux nouveaux services gérés ont été créés : le Fonds national de surcompensation des prestations familiales institué par l'article 2 de la loi de finances n° 56-1327 du 29 décembre 1956 pour assurer la péréquation des charges entre les différents régimes d'allocations familiales, et le service chargé d'assurer l'émission et le service financier des certificats pétroliers en application du décret du 10 septembre 1957.

Les renforts de personnel nécessités par le développement et la création de certains services ont pu être dégagés, pour plus de moitié, par des compressions réalisées sur d'autres services, dont l'équipement mécanographique a permis une meilleure utilisation des forces.

Les opérations de la plupart de ces services gérés étant analysées dans des rapports annuels distincts, il paraît suffisant d'exposer, ci-après, la situation générale de chacun d'eux.

### **Caisse nationale d'assurances sur la vie.**

Les opérations de la Caisse nationale d'assurances sur la vie comprennent, d'une part, les assurances de rentes et de capitaux conclues dans les conditions de la législation particulière à la Caisse (Section générale) et, d'autre part, les opérations de régularisation effectuées au titre des lois sur les retraites ouvrières et paysannes et les assurances sociales (Sections spéciales en cours de liquidation).

#### **I. — Section générale (1).**

Cette section comprend deux sous-sections :

— la première concerne les opérations d'assurances générales de rentes ou de capitaux traitées essentiellement suivant le système de la capitalisation : elle groupe les assurances du type traditionnel et les assurances valorisables;

— la seconde intéresse exclusivement les opérations de retraites par répartition effectuées en application du décret du 12 décembre 1951 sur le régime de retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat et du décret du 9 juin 1955 qui a étendu l'application de ce régime de retraites à certaines catégories d'agents non titulaires des départements, des communes et de leurs établissements publics.

---

(1) Le mouvement des recettes et des dépenses de la section générale fait l'objet de l'état annexe récapitulatif n° 2-02.

### Sous-Section. — Capitalisation.

Les primes encaissées au titre de 1957 se sont élevées à 16.597 millions de francs contre 15.234 millions en 1956, soit une augmentation de 1.363 millions qui s'analyse comme suit :

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

— Les capitaux constitutifs de rente se sont accrus de 732 millions (rentes collectives, diminution 46 millions; rentes directes, augmentation 877 millions; rentes accidents du travail, diminution 99 millions);

— D'autre part, les primes d'assurances individuelles de capitaux en cas de décès ou en cas de vie ont augmenté de 249 millions (augmentation de 174 millions pour les assurances d'application générale et de 99 millions pour les assurances temporaires de crédit — 12 millions de primes de bons de prévoyance offerts pour la première fois à la clientèle de la Caisse nationale d'assurances sur la vie — diminution de 36 millions pour les assurances de capital différé, versements facultatifs);

— Enfin, les primes d'assurances collectives en cas de décès et d'invalidité accusent un accroissement de 382 millions;

Les dépenses d'assurances se sont élevées à 8.479 millions. Dans ce chiffre, les dépenses d'assurances de rentes figurent pour 5.980 millions (dont 5.344 millions de paiements d'arrérages) contre 5.322 millions (dont 4.764 millions d'arrérages) en 1956, celles des assurances de capitaux pour 2.158 millions contre 1.966 millions en 1956 et les dépenses d'assurances invalidité pour 341 millions contre 275 millions en 1956.

Au 31 décembre 1957, le portefeuille de la caisse nationale d'assurances sur la vie, sous-section capitalisation, s'élève à 113.496.906.858 francs, en augmentation de 12.351.101.459 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1956.

Portefeuille (2).

Le taux moyen de rendement de ce portefeuille ressort à 5,91 % contre 5,70 % au 31 décembre 1956.

A l'intérieur de ce portefeuille la plus-value constatée, au 31 décembre 1957, sur les valeurs figurant sous le titre « Assurances valorisables » a permis une valorisation de 7 % de toutes les réserves des contrats de cette catégorie d'assurances, souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1958.

(1) Le détail des opérations de l'année en ce qui concerne la sous-section « capitalisation » d'épargne », « Fonds provenant de l'épargne construction » est détaillé dans les états : Rentes et valeurs. — Prêts et la rubrique « Placements immobiliers ».

**Sous-Section. — Répartition.**

*(Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat, des départements, des communes et de leurs établissements publics).*

Mouvements des recettes et des dépenses (1).	Les opérations de l'année 1957 font ressortir un total de recettes de .....	284.317.276 fr.
	dont 198 millions de cotisations (contre 166 millions en 1956).	
	Les dépenses atteignant .....	284.201.184 »
	dont 114 millions versés à titre d'allocations (contre 85,3 millions en 1956),	
	l'excédent des recettes ressort à .....	116.092 fr.
	Le total des disponibilités qui était de .....	29.118.961 »
	en fin d'année 1956, se trouve porté à .....	29.235.053 fr.
	au 31 décembre 1957.	

Portefeuille (2). Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1957, représentent un montant de 1.458.577.133 francs en augmentation de 85.602.705 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1956. Le taux moyen de rendement de ce portefeuille ressort à 5,89 % contre 5,95 % au 31 décembre 1956.

**II. — Sections spéciales des retraites ouvrières et des assurances sociales.**

(Art. 14, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> de la loi du 5 avril 1910)

(Art. 26, § 5, de la loi du 5 avril 1928 modifiée par la loi du 30 avril 1930 et le décret-loi du 28 octobre 1935).

Les sections spéciales des retraites ouvrières et paysannes et des assurances sociales, en cours de liquidation depuis 1946, ont pratiquement cessé leurs opérations.

Des dépenses de faible importance se rapportant à des régularisations et des règlements d'arrérages au décès continuent toutefois d'être effectuées pour le compte de la Caisse nationale de sécurité sociale.

(1) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe 2-01.

(2) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état annexe 2-01 bis.

**1° Section spéciale des retraites ouvrières.**

Au 31 décembre 1956, le solde du compte courant atteignait .....	22.107.403 fr.
L'ensemble des recettes ressortant à .....	222.970 »
les disponibilités au cours de l'année ont été de ....	22.330.373 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de .....	104.824 »
laissant un excédent de recettes, au 31 décembre 1957, de .....	22.225.549 fr.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

dont la contrepartie à l'actif est représentée par le solde du compte courant au Trésor (21.967.029 fr.) et le solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (258.520 fr.).

**2° Section spéciale des Assurances sociales.**

Au 31 décembre 1956, le solde du compte courant ressortait à .....	11.654.271 fr.
L'ensemble des recettes ayant atteint .....	5.025.090 »
les disponibilités, au cours de l'année, ont été de ....	16.679.361 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de .....	12.774.829 »
laissant un excédent de recettes, au 31 décembre 1957, de .....	3.904.532 fr.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (2)

dont la contrepartie à l'actif est représentée par les soldes du compte courant au Trésor (3.901.472 fr.) et du compte « Opérations restant à constater au compte courant » (3.060 fr.).

(1) Le détail des recettes et des dépenses de la Section spéciale des retraites ouvrières en 1957 est donné dans l'état n° 2-03.

(2) Le détail des recettes et des dépenses de la section spéciale des Assurances sociales en 1957 est donné dans l'état n° 2-04.

## Fonds spécial de garantie de la loi du 8 juin 1930.

Le Fonds spécial a pour objet de garantir le remboursement des prêts consentis aux invalides de guerre, bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et le crédit immobilier. La reprise d'activité de ce Fonds, amorcée depuis 1950, s'est poursuivie en 1957.

Les capitaux assurés ressortaient, à la fin de l'exercice écoulé, à 494.866.270 francs contre 386.777.739 francs à la fin de l'exercice précédent.

Mouvements des recettes et des dépenses (1).	Les recettes s'étant élevées à .....	25.440.399 fr.
	et les dépenses à .....	11.625.917 »
	<hr/>	
	il apparaît un excédent de recettes de .....	13.814.482 fr.
	Le montant des disponibilités, qui était de .....	29.338.972 »
<hr/>		
au 31 décembre 1956, a été ainsi porté à .....	43.153.454 fr.	
<hr/>		
au 31 décembre 1957.		

Portefeuille (2).

Le coût des valeurs en portefeuille du Fonds spécial s'élève à 7.023.139 francs au 31 décembre 1957, sans changement par rapport à 1956.

## Fonds communs de majorations des rentes viagères et pensions.

(Lois des 4 mai 1948, 2 août 1949, 24 mai 1951, 9 avril 1953 et 11 juillet 1957.)

La Caisse des dépôts assume la gestion des fonds communs destinés à financer les majorations accordées aux rentiers de la Caisse nationale d'assurances sur la vie et à ceux des compagnies d'assurances, en vertu des lois des 4 mai 1948, 2 août 1949, 24 mai 1951, 9 avril 1953 et 11 juillet 1957.

Le compte spécial « Fonds communs de majorations des rentes viagères et pensions, loi du 4 mai 1948 et lois subséquentes » comporte trois sections :

- à la première sont imputées les recettes et dépenses concernant les majorations des rentes consenties par les sociétés d'assurances sur la vie;
- à la deuxième sont constatées les recettes et les dépenses concernant les majorations des rentes servies par la Caisse nationale d'assurances sur la vie;

(1) L'état annexe n° 2-1 indique en détail le montant de ces opérations.

(2) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits à l'état annexe n° 2-1 bis.

— à la troisième, enfin, les opérations effectuées au titre de la loi du 24 mai 1951 portant majorations des rentes allouées en réparation d'un préjudice.

Les Fonds communs sont alimentés par des crédits spéciaux inscrits au budget du Ministère des Finances à titre de contribution de l'Etat, ainsi que par une contribution des sociétés d'assurances et par le produit de la participation des assurés.

Au 31 décembre 1956, le solde du compte courant ressortait à .....	2.668.522.266 fr.	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
L'ensemble des recettes ayant atteint .....	7.927.167.343 »	
les disponibilités en cours d'année ont été de .....	10.595.689.609 fr.	
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de .....	7.517.129.526 »	
laissant apparaître, au 31 décembre 1957, un solde de.	<u>3.078.560.083 fr.</u>	

Au 31 décembre 1957, la Caisse des dépôts servait, en application des lois des 9 avril 1953 et 11 juillet 1957, 272.131 majorations — dont 26.316 tenaient compte des taux prévus par la loi du 11 juillet 1957 — pour un total de 7.031.081.768 francs.

### Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

La Sécurité sociale ayant pris en charge, dans la métropole, les risques d'accidents du travail pour les professions non agricoles, les opérations de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents sont très réduites depuis 1947. Le tableau ci-après permet de comparer les chiffres des six derniers exercices, sous cette réserve que ceux de l'exercice écoulé ne sont donnés qu'à titre indicatif, les salaires afférents à certains contrats relatifs à des risques situés hors de la métropole ne pouvant être connus à la date à laquelle le présent rapport est établi.

(1) Le détail des recettes et des dépenses constatées en 1957, pour chacune des trois sections, est donné dans l'état annexe n° 2-2.

EXERCICES.	NOMBRE de contrats.	SALAIRES assurés.	PRIMES correspondantes.	TAUX MOYEN des primes.
		francs.	francs.	
1952.....	327	2.207.286.000	45.017.000	2,039
1953.....	283	2.077.976.000	47.890.000	2,304
1954.....	287	2.458.789.000	45.572.000	2,441
1955.....	248	2.262.112.000	49.099.000	2,170
1956.....	231	2.445.800.000	39.034.000	1,596
1957.....	221	(1) 2.375.000.000	39.900.000	1,680

(1) Sous réserve de régularisation ultérieure.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

Le total des recettes et des dépenses de 1957 est le suivant :

Solde au 31 décembre 1956 .....	10.918.369 fr.
Total des recettes de 1957 .....	142.937.325 »
<hr/>	
Ensemble .....	153.855.694 fr.
Total des dépenses de 1957 .....	123.318.666 »
<hr/>	
Solde au 31 décembre 1957.....	30.537.028 fr.

Portefeuille.

La composition du portefeuille en rentes et valeurs de la Caisse nationale, au 31 décembre 1957, fait l'objet de l'état annexe n° 3-0 bis.

### Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail

La législation sur les accidents du travail a institué, dans la métropole et en Algérie, différents fonds spéciaux chargés de payer des prestations diverses aux victimes d'accidents du travail.

Pour les professions non agricoles ces fonds sont les suivants :

- |  |  |
|--|--|
| — Fonds commun des accidents du travail<br>survenus dans la métropole, | } décret n° 55-1388<br>du 18 octobre 1955. |
| — Fonds commun des accidents du travail<br>survenus en Algérie.        |  |

(1) Le détail des recettes et des dépenses de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accident est donné dans l'état annexe n° 3-0.

En ce qui concerne les professions agricoles, les cinq fonds énumérés ci-après ont subsisté jusqu'au 31 décembre 1957.

- Fonds agricole de majoration des rentes (loi validée du 16 mars 1943),
- Fonds agricole de garantie
- Fonds agricole de rééducation
- Fonds agricole de solidarité des employeurs
- Fonds agricole de prévoyance des blessés de

guerre

Art. 84 de la loi  
du 30 octobre 1946.

Le Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole est alimenté par des versements de la Caisse nationale de sécurité sociale.

Le Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie est alimenté au moyen de taxes que versent les organismes d'assurance et des employeurs non assurés. L'alimentation du Fonds agricole de majoration des rentes a été assurée dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 1957.

Conformément aux décrets des 24 mai 1922 et 13 mars 1928, la Caisse des dépôts a continué d'assumer, au cours de l'année 1957, la gestion des Fonds spéciaux de garantie pour la Tunisie et le Maroc, créés respectivement par le décret beylical du 15 mars 1921 et le dahir du 25 juin 1927.

Le tableau ci-après indique les mouvements généraux des comptes des différents fonds gérés par la Caisse des dépôts dont le détail est donné dans les états annexes n° 3-1, 3-2 et 3-3.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses.

La composition, au 31 décembre 1957, des portefeuilles des deux Fonds communs, des Fonds de garantie tunisien et marocain et du Fonds agricole de solidarité des employeurs est indiquée dans les états annexes n° 3-1 bis à 3-3 bis, les autres fonds agricoles ne possédant pas de portefeuille.

DÉSIGNATION.	SOLDES au 31 décembre 1956.	RECETTES en 1957.	TOTAUX.	DÉPENSES en 1957.	SOLDES au 31 décembre 1957.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>I. — Métropole et Algérie.</b>					
Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole.....	6.305.687.250	23.354.152.458	29.659.839.708	24.513.241.244	5.146.598.464
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.....	1.001.366.044	961.519.193	1.962.885.237	993.235.648	969.649.589
Fonds agricole de majoration des rentes.....	1.056.914.495	6.445.472.124	7.472.386.619	6.007.297.419	1.465.089.200
Fonds agricole de garantie.....	2.368.993	45.978.780	48.347.773	43.201.500	5.146.273
Fonds agricole de rééducation.....	2.052.369	11.037.664	13.090.033	10.416.084	2.673.949
Fonds agricole de solidarité des employeurs.....	11.899.845	219.302.398	231.202.243	215.693.229	15.509.014
Fonds agricole de prévoyance des blessés de guerre...	1.424.560	4.018.291	5.442.851	2.195.988	2.946.863
<b>II. — Tunisie.</b>					
Fonds de garantie .....	8.370.981	59.084.940	67.455.921	61.258.293	6.197.628
<b>III. — Maroc.</b>					
Fonds de garantie .....	7.663.711	30.410.059	38.073.770	30.246.210	7.827.560

## Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances.

Le Fonds de liquidation institué par l'ordonnance n° 45-2635 du 2 novembre 1945 (art. 10) doit recevoir les transferts d'actif et de passif des entreprises d'assurances qui liquident leur gestion spéciale concernant les rentes allouées à la suite d'accidents du travail survenus en France, dans les professions non agricoles.

Le décret n° 48-437 du 15 mars 1948 et l'arrêté du Ministre des Finances en date du 24 août 1949, ont fixé les conditions dans lesquelles ces transferts doivent être réalisés.

Au cours de l'année 1957, aucun transfert d'actif n'a été effectué au Fonds de liquidation.

Par contre, de nouveaux transferts de passif ont été enregistrés. Le Fonds de liquidation a poursuivi la constitution, à la Caisse nationale d'assurances sur la vie, des rentes inscriptibles et racheté celles dont le montant était inférieur à 1.001 francs.

Le total des recettes ressort à .....	31.829.494 fr.	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
y compris le solde des disponibilités existant au 31 décembre 1956 (3.704.931 fr.), et l'ensemble des dépenses à .....	27.147.662 »	
<hr/>		
Le solde du compte courant, au 31 décembre 1957, s'élève ainsi à .....	4.681.832 fr.	
<hr/> <hr/>		

La composition et les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état annexe n° 3-4 bis.

Portefeuille.

## Fonds de prévoyance de l'aéronautique.

Trois fonds spéciaux ont été créés pour la couverture des risques d'accidents inhérents à la pratique de la navigation aérienne :

- le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3);
- le Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5);
- et le Fonds de prévoyance des sports aériens (acte dit loi du 17 décembre 1941).

(1) Le détail des recettes et des dépenses constatées au compte du Fonds de liquidation au cours de l'année 1957 est donné dans l'état annexe n° 3-4.

La Caisse des dépôts a été chargée d'assurer la gestion complète des deux premiers et seulement la gestion financière du troisième, dont l'administration est confiée au Secrétariat général à l'Aviation civile et commerciale.

Le Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale est alimenté par un prélèvement sur les diverses indemnités de services aériens et le Fonds de prévoyance des sports aériens par des crédits budgétaires. Quant au Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale, par suite des dispositions de l'article 49 de la loi n° 53-285 du 4 avril 1953, il est appelé à transférer les biens dont il dispose à la Caisse de retraites instituée par la loi n° 51-482 du 27 avril 1951 qui lui est substituée, pour la prise en charge des accidents survenus au personnel navigant professionnel, à dater du 7 avril 1953.

**Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).**

Le résumé des opérations des trois fonds de l'aéronautique s'établit comme suit :

DÉSIGNATION.	AÉRONAUTIQUE nationale.	AÉRONAUTIQUE commerciale.	SPORTS aériens.
	francs.	francs.	francs.
Soldes au 31 décembre 1956....	12.409.747	6.191.858	2.392.327
Recettes de 1957.....	285.313.401	22.831.245	5.289.879
Disponibilités de l'année.....	297.723.148	28.523.103	7.682.206
Dépenses de 1957.....	277.519.485	20.701.288	2.351.928
Soldes au 31 décembre 1957....	20.203.663	7.821.815	5.330.278

**Portefeuille (2).**

Le montant total des valeurs détenues pour le compte des trois fonds de l'aéronautique a été ramené de 685.425.800 fr. en 1956 à 576.478.526 fr. au 31 décembre 1957.

### Fonds spécial d'allocation vieillesse.

(Art. 677 du Code de la Sécurité sociale.)

Le fonds spécial d'allocation vieillesse prévu à l'article 677 du Code de la sécurité sociale est chargé de l'attribution et du paiement, par mandat-postal à domicile, de l'allocation spéciale de vieillesse prévue par les articles 674 et 675 du même Code.

(1) Le détail des opérations est donné dans les états annexes n° 3-50, 3-51, 3-52.

(2) Les mouvements des portefeuilles des fonds de l'aéronautique sont indiqués dans les états annexes n° 3-50 bis, 3-51 bis et 3-52 bis.

Cette allocation est attribuée aux personnes de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain, qui sont âgées de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, sous réserve qu'elles ne relèvent pas, en raison de leur activité professionnelle ou de celle de leur conjoint, d'un régime d'assurance vieillesse, et que leurs ressources annuelles n'excèdent pas un certain chiffre qui est, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1956, fixé à 170.000 francs pour un célibataire et 225.000 francs pour un ménage.

En outre, à titre transitoire, l'allocation spéciale s'est substituée à l'ancienne allocation temporaire. Elle a été, dans ce cas, payée provisoirement par les comptables du Trésor et les caisses régionales d'assurance vieillesse, jusqu'à la prise en charge des personnes qui en bénéficiaient par le régime vieillesse dont elles dépendent ou par le fonds spécial. Cette intervention des comptables du Trésor et des caisses régionales devait prendre fin au plus tard au 30 septembre 1956. Elle a continué toutefois jusqu'à la fin du premier trimestre 1957 pour le paiement des arrérages dus au titre de l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 1956 ou d'échéances antérieures. En ce qui concerne les allocations non encore rattachées à un organisme, les paiements des échéances ultérieures sont assurés par le Fonds spécial.

Pour couvrir les dépenses résultant du service des allocations qui sont définitivement à sa charge, le fonds spécial est alimenté :

1° Par la contribution imposée aux organismes chargés d'allouer des retraites, pensions, rentes ou allocations de vieillesse, en application de dispositions législatives ou réglementaires (art. 677 du Code de la sécurité sociale);

2° Par le produit de la taxe spéciale de 10.000 francs sur les « oisifs » prévue au même article;

3° Par le produit de la majoration du droit de timbre douanier instituée par l'article 12 de la loi du 20 mars 1954.

Les dépenses correspondant au paiement des anciennes allocations temporaires sont provisoirement supportées par le fonds spécial. Elles lui sont ensuite remboursées par les régimes vieillesse intéressés. Toutefois, en ce qui concerne les allocations dont la charge doit incomber en définitive à la Caisse nationale d'assurances vieillesse agricole, l'article 32, 2<sup>e</sup> alinéa du décret du 26 septembre 1952 a prévu le versement d'avances par ladite Caisse au fonds spécial.

D'autre part, le Fonds spécial effectue au profit de ses allocataires le service de l'allocation supplémentaire prévue à l'article 685 du Code de la sécurité sociale. Il reçoit, pour assurer ces paiements, des subventions forfaitaires du Fonds national de solidarité.

Au 31 décembre 1957, et depuis la mise en application de la loi du 10 juillet 1952, le fonds spécial a pris en charge 310.120 anciennes allocations temporaires. Il a, d'autre part, attribué 110.847 nouvelles allocations spéciales.

Le nombre de ces allocations restant en cours de paiement au 31 décembre 1957 s'élève à 283.595.

Enfin, à la même date, 245.292 allocations supplémentaires sont payées par le Fonds spécial à ses allocataires.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

Les opérations du Fonds spécial se résument comme suit :

Au 31 décembre 1956, le compte présentait un solde débiteur de .....	1.085.843.989 fr.
L'ensemble des recettes ayant atteint (2) .....	21.027.814.395 »
les disponibilités au cours de l'année 1957 ont été de...	22.113.658.384 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de (3) .....	20.184.035.404 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1957, ressort ainsi à .....	<u>1.929.622.980 fr.</u>

Portefeuille.

Au 31 décembre 1957, le Fonds spécial n'a aucune valeur en portefeuille.

### Fonds national de solidarité.

Le Fonds national de solidarité, qui fait l'objet du Livre IX du Code de la sécurité sociale, a été institué en vue de promouvoir une politique générale de protection des personnes âgées par l'amélioration des pensions, retraites, rentes et allocations de vieillesse.

Toute personne de nationalité française, résidant sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outre-mer, âgée d'au moins 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, titulaire d'un ou plusieurs avantages de vieillesse résultant de dispositions législatives ou réglementaires ou bénéficiaires de l'aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes, est susceptible de bénéficier d'une allocation supplémentaire, sous réserve, que le montant de ses ressources, allocation comprise, n'excède pas 201.000 francs ou 258.000 francs s'il s'agit d'une personne mariée.

La loi du 2 août 1957 complétant l'article 685 du Code de la sécurité sociale, a étendu, dans les mêmes conditions, le bénéfice de l'allocation supplémentaire aux invalides, infirmes, aveugles et grands infirmes âgés de moins de 60 ans.

(1) L'état annexe 4-5 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1957.

(2) Compte tenu d'une somme de 6.812.930.000 francs représentant le montant des subventions forfaitaires versées par le Fonds national de solidarité.

(3) Compte tenu de la somme de 9.257.439.671 francs, représentant le montant des allocations supplémentaires payées au titre du Fonds national de solidarité.

Le montant annuel de l'allocation est de 31.200 francs.

Les allocations supplémentaires sont, en principe, liquidées et payées par les organismes et services débiteurs de l'avantage de vieillesse initial.

Il ressort de statistiques fournies à la Caisse des dépôts par ces organismes, qu'à la date du 31 décembre 1957, le nombre des demandes d'allocation supplémentaire formulées au titre de la vieillesse atteint 3.287.207. Le nombre des demandes ayant fait l'objet d'un premier paiement est de 2.510.895 et celui des demandes ayant donné lieu à une décision de rejet de 300.085.

Le nombre des demandes formulées au titre de l'invalidité s'élève à 66.942; 8.325 ont fait l'objet d'un premier paiement et 1.551 d'une décision de rejet.

Aux termes de l'article 684 du Code de la sécurité sociale, la gestion financière du Fonds national de solidarité est assurée par la Caisse des dépôts. Ce fonds effectue, sous forme de subventions forfaitaires, la répartition des ressources qui lui sont affectées et qui sont constituées par des recettes budgétaires.

Dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 1956, la Caisse des dépôts établit, à partir de renseignements fournis par les organismes et services sur le nombre et le montant des avantages de vieillesse initiaux, des propositions de subventions. Le montant de ces subventions est fixé par arrêté du Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan et du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale. La Caisse des dépôts assure le règlement de ces subventions ainsi que celui des avances qui peuvent être consenties et procède à la régularisation des sommes ainsi payées en fonction, notamment, des charges réelles résultant du service des allocations supplémentaires.

Les opérations du Fonds national de solidarité se résument ainsi :

Au 31 décembre 1956, le compte présentait un solde créditeur de .....	1.994.897.500 fr.
Au cours de l'année 1957, les recettes se sont élevées à .....	107.502.622.222 »
Les disponibilités ont donc atteint au cours de l'année 1957 .....	109.497.519.722 fr.
Quant aux dépenses, elles se sont élevées au total de .....	106.352.444.603 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1957, ressort ainsi à .....	<u>3.145.075.119 fr.</u>

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

Au 31 décembre 1957, le Fonds national de solidarité n'a aucune valeur en portefeuille.

Portefeuille.

(1) L'état annexe n° 4-6 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1957

## Caisse de retraites de la France d'outre-mer.

La Caisse de retraites de la France d'outre-mer, dont le service financier est géré par la Caisse des dépôts, a été instituée par la loi du 14 avril 1924 (art. 71) en faveur des fonctionnaires européens des territoires d'outre-mer des cadres locaux et les modalités de son fonctionnement ont été fixées par le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1928 modifié par celui n° 50-461 du 21 avril 1950.

Ses ressources proviennent, indépendamment des revenus de son portefeuille, d'une retenue de 6 % opérée, en vue de la retraite, sur le traitement des affiliés, d'une contribution des territoires d'outre-mer fixée par le décret n° 52-24 du 3 janvier 1952 à 20 % des traitements, et d'une contribution supplémentaire variable, de ces territoires, destinée à équilibrer les charges de l'organisme.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

Le compte présentait, au 31 décembre 1956, un solde créditeur de .....	1.731.756.843 fr.
Le total des recettes de l'année 1957 s'est élevé à ..	5.887.481.010 »
dont 2.669.782.542 francs de contributions supplémentaires.	

Les disponibilités ressortent ainsi à .....	7.619.237.853 fr.
Les dépenses forment un total de .....	6.373.945.237 »
dont 4.630.979.997 francs de paiements d'arrérages de pensions.	

Le compte de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer présente donc, au 31 décembre 1957, un solde créditeur de .....	<u>1.245.292.616 fr.</u>
--	--------------------------

Les recettes provenant des retenues et contributions visées ci-dessus présentent, par rapport à l'année précédente, une augmentation d'environ 11 %.

Quant au chiffre des dépenses, si l'on fait abstraction des achats de valeurs, on constate une augmentation de l'ordre de 12 % due principalement aux relèvements de pensions intervenus les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre 1957.

Au titre de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité), il a été ordonné une somme de 3.033.361 fr. au cours de l'année 1957. Les dépenses correspondantes sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de 4.630.979.997 francs.

La situation favorable de la trésorerie a permis, en 1957, de diminuer de 152 millions la contribution supplémentaire des territoires.

(1) Le détail des opérations est indiqué dans l'état n° 4-1.

Au cours de l'année 1957, la Caisse de retraites a procédé à l'émission ou à la révision de 1.414 pensions et à 795 extinctions, ce qui porte à 15.314 le nombre des pensions en cours au 31 décembre 1957.

Mouvements  
des pensions.

La composition du portefeuille de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer est donnée dans l'état annexe n° 4-1 bis.

### Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Le fonds spécial, institué par la loi du 21 mars 1928 (modifiée par la loi validée du 11 février 1944 et par la loi du 2 août 1949) et dont la gestion est assurée par la Caisse des dépôts, est chargé de servir les pensions allouées aux ouvriers des établissements de la Guerre, de l'Air et de la Marine, des manufactures des tabacs et allumettes et des autres services industriels de l'Etat.

Il perçoit, à cet effet, les retenues de 6 % opérées sur les salaires des ouvriers et les contributions d'égal montant à la charge de l'Etat. En cas d'insuffisance de ses ressources, il reçoit de l'Etat une subvention dont le montant est déterminé dans les conditions fixées par le décret du 24 juin 1950.

Le compte présentait, au 31 décembre 1956, un solde créditeur de .....	2.401.527.663 fr.	
Compte tenu d'une subvention de l'Etat de 7 milliards de francs, les recettes de l'année 1957 se sont élevées à .....	15.658.055.769 »	
Les disponibilités ressortent ainsi à .....	18.059.583.432 fr.	
Les dépenses forment un total de .....	16.897.530.182 »	
dont 15.449.146.775 francs de paiements d'arrérages de pensions.		

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (2).

Le compte du fonds spécial présente donc, au 31 décembre 1957, un solde créditeur de ..... 1.162.053.250 fr.

Le montant des recettes présente, en 1957, un accroissement global de 1 milliard 100 millions par rapport à l'année précédente, soit 7 1/2 %.

(1) Ce chiffre correspond au montant total des pensions d'après le taux en vigueur au moment de l'émission ou de la révision en application du décret du 21 avril 1950. Les augmentations successives intervenues postérieurement ne sont donc pas comprises dans le total indiqué.

(2) Le détail des opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-0.

Dans ce chiffre se trouvent comprises la majoration de la subvention de l'Etat, soit 380 millions, et l'augmentation du poste « Retenues sur salaires et contributions de l'Etat », soit 500 millions.

Les dépenses se sont accrues de 2.500 millions, soit 17 %. Les paiements d'arrérages excèdent, à eux seuls, de 2.200 millions ceux de 1956.

La variation importante constatée à ce poste provient essentiellement des majorations de pensions intervenues entre juillet 1956 et mai 1957.

Au titre de l'allocation supplémentaire, instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité), il a été ordonné, en 1957, une somme de 120.997.173 francs. Les dépenses correspondantes sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de 15.449.146.715 francs.

**Mouvements  
des pensions.**

Au cours de l'année 1957, le Fonds spécial a procédé à l'émission de 5.370 pensions.

D'autre part, 4.461 pensions ont été annulées et 4.178 extinctions ont été constatées.

Au 31 décembre 1957, le nombre des pensions s'élève à 77.899.

**Portefeuille.**

Les opérations ayant affecté le portefeuille du Fonds spécial sont résumées dans le tableau 4-0 bis.

### **Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.**

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, établissement public géré par la Caisse des dépôts sous l'autorité et le contrôle d'un conseil d'administration, a été instituée par le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947 pris en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945.

Seuls, les agents titulaires des départements, des communes et des établissements publics départementaux et communaux n'ayant pas le caractère industriel ou commercial, peuvent lui être affiliés.

Ses ressources sont principalement constituées par une retenue de 6 % sur les traitements des agents affiliés et par une contribution des collectivités employeuses égale au double de la retenue. En cas d'insuffisance des recettes, les collectivités peuvent être appelées à verser une contribution complémentaire.

Celles qui avaient institué une caisse particulière de retraites antérieurement au 1<sup>er</sup> octobre 1947, sont, en outre, tenues de rembourser à la Caisse nationale la valeur des engagements qu'elles avaient pris à cette date, tant envers leurs agents en activité qu'envers leurs pensionnés.

Le régime des pensions est fixé par le décret n° 49-1416 du 5 octobre 1949 dont les dispositions ont été inspirées de celles de la loi du 20 septembre 1948, portant réforme du régime général des pensions civiles et militaires.

Le compte courant ouvert au nom de l'organisme dans les écritures de la Caisse des dépôts présentait, au 31 décembre 1956, un solde créditeur de ..... 10.643.857.103 fr.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

Le total des recettes encaissées au cours de l'année 1957 s'élève à ..... 40.669.726.907 »

dont 32.269.214.864 francs proviennent de retenues sur traitements et de contributions des collectivités et 4.158.741.060 francs résultent de versements effectués par des collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1<sup>er</sup> octobre 1947, à valoir sur le remboursement du montant des engagements contractés par les caisses particulières au 30 septembre 1947.

Le montant des disponibilités s'établit ainsi à .... 51.313.584.010 fr.

Le total des dépenses au cours de la même année a été de ..... 40.775.398.408 »  
dont 35.489.615.650 francs de paiements d'arrérages de pensions.

Le compte de la Caisse nationale présente donc, au 31 décembre 1957, un solde créditeur de ..... 10.538.185.602 fr.

Les recettes présentent une augmentation de 4.800 millions, soit 13 % par rapport à l'année précédente en raison de l'accroissement du montant des retenues sur traitements et des contributions des collectivités. Le taux de la contribution complémentaire à la charge de celles-ci a été maintenu à 6 % pour l'année 1957.

Quant aux dépenses, leur montant s'est accru de 5.800 millions, soit 16 % du fait principalement des relèvements de pensions prenant effet des 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai 1957.

Au titre de l'allocation supplémentaire instituée par la loi du 30 juin 1956 (Fonds national de solidarité), il a été ordonnancé une somme de 118.674.248 francs au cours de l'année 1957. Les dépenses correspondantes sont comprises dans le montant des paiements d'arrérages de 35.489.615.650 francs.

La Caisse nationale a pu disposer de moyens de trésorerie suffisants pour lui permettre de rembourser, comme en 1955 et 1956, une somme d'un milliard de francs sur l'avance que lui avait consentie le Trésor en 1951 et qui s'élevait à six milliards de francs.

Par une décision en date du 19 octobre 1950, le conseil d'administration

(1) Le détail de ces opérations est indiqué dans l'état annexe n° 4-2.

de la Caisse nationale a accordé aux collectivités qui avaient institué une caisse particulière de retraites avant le 1<sup>er</sup> octobre 1947 et qui n'avaient pas remboursé, à cette date, à l'Institution, l'intégralité de l'excédent de passif mis à leur charge en application de l'article 23 du décret du 19 septembre 1947, un délai de dix ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1951, pour se libérer du reliquat de leur dette. Le montant des versements effectués à ce titre, au cours de l'année 1957, s'est élevé à 4.828.402.750 francs, dont 669.661.690 francs d'intérêts.

Mouvements  
des pensions.

Au cours de l'année 1957, la Caisse nationale a procédé à l'émission de 9.313 pensions nouvelles et le nombre de pensions éteintes s'est élevé à 4.180.

Au 31 décembre 1957, l'Institution assure le service de 128.413 pensions.

Portefeuille (1).

La composition du portefeuille de la Caisse nationale n'a subi, en 1957, aucune modification importante.

### Fonds de retraites des institutions affiliées au G.I.R.R.A. — C.D.C. (2)

Ce fonds est chargé des opérations prévues par la Convention collective nationale du 14 mars 1947 relative à la retraite par répartition des ingénieurs et agents des cadres.

Ses disponibilités, au 31 décembre 1956, s'élevaient

à ..... 101.543.522 fr.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (3).

Les recettes de l'année 1957 ont été de ..... 3.940.242.391 »  
(dont 3.492 millions de cotisations contre 2.792 millions  
en 1956).

soit un total de ..... 4.041.785.913 fr.

Les dépenses ayant atteint ..... 3.496.189.343 »  
(dont 2.434 millions d'allocations de retraites payées  
contre 2.091 millions en 1956),

le solde, au 31 décembre 1957, ressort à ..... 545.596.570 fr.

Portefeuille (4).

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1957, représentent un montant de 3.026.727.129 francs, en augmentation de 267.085.944 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1956.

(1) Les mouvements du portefeuille sont décrits dans l'état n° 4-2 bis qui en indique la situation détaillée.

(2) Groupement des institutions de retraites par répartition affiliées à la Caisse des dépôts et consignations.

(3) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-3

(4) Les mouvements du portefeuille se trouvent décrits dans l'état n° 4-3 bis.

## **Caisse de retraite interentreprises.**

La Caisse de retraite interentreprises est une institution collective de prévoyance créée en conformité de l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, relative à l'organisation de la sécurité sociale, et des articles 43 à 58 du décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance. Elle a été agréée, sous le n° 705, par arrêté du Ministre des Affaires sociales en date du 5 juillet 1956.

Cette caisse, dont la création résulte de l'accord conclu en septembre 1955 entre la direction de la Régie nationale des usines Renault et le personnel de cette régie, a pour objet d'assurer à ses affiliés une retraite venant s'ajouter à celle servie par la sécurité sociale.

Elle fonctionne sous le régime de la répartition.

La Caisse des dépôts est chargée de la gestion administrative et financière de cette caisse dans les conditions fixées par une convention intervenue le 26 juillet 1956 entre le Président de ladite caisse et le Directeur général.

Les ressources de la Caisse de retraite interentreprises sont constituées par :

- 1° Les cotisations des entreprises adhérentes et des participants salariés;
- 2° Les droits d'entrée, surprimes temporaires et indemnités dues par les entreprises en cas de démission ou de cessation d'activité;
- 3° Le produit des fonds placés en achats de valeurs mobilières;
- 4° L'intérêt dont sont bonifiées les disponibilités de la Caisse de retraite au taux de 1 % égal à celui servi par le Trésor à la Caisse des dépôts;
- 5° Des subventions, cotisations exceptionnelles, etc.

Les dépenses de la Caisse de retraite comprennent :

- 1° Les allocations versées aux retraités, à leurs conjoints survivants et à leurs orphelins;
- 2° Les frais d'administration.

Le régime complémentaire de retraite ainsi institué et auquel peuvent adhérer les entreprises de toutes les professions exerçant une activité en France, a pris effet du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

A la date du 31 décembre 1957, le nombre des entreprises adhérentes s'élevait à 49 et celui des salariés participants à 71.379.

Le nombre des allocataires bénéficiaires du régime, à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1958, ressortait à 3.799 dont 2.649 retraités, 1.054 conjoints survivants et 96 orphelins.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

Les opérations de la Caisse de retraite interentreprises se résument comme suit :

Au 31 décembre 1956, le compte présentait un solde créditeur de .....	141.395.962 fr.
l'ensemble des recettes ayant atteint .....	2.058.206.937 »
les disponibilités au cours de l'année 1957 ont été de...	2.199.602.899 fr.
Quant aux dépenses elles se sont élevées au total de .....	2.120.715.547 »
Le solde créditeur, au 31 décembre 1957, ressort à.	<u>76.887.352 fr.</u>

Portefeuille (2).

Les valeurs en portefeuille, au 31 décembre 1957, représentent un montant de ..... 1.094.398.366 fr. en augmentation de 740.414.356 francs par rapport à la situation au 31 décembre 1956.

### **Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1947, toutes les opérations de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine, rattachée à la Direction générale de la Caisse des dépôts par décrets des 4 octobre et 26 décembre 1925, sont assurées par les préposés de celle-ci dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les attributions antérieurement dévolues au bureau extérieur de Strasbourg ayant été confiées, à compter de cette date, au Trésorier-payeur général du Bas-Rhin.

Il est rappelé, qu'en exécution du décret n° 54-1080 du 6 novembre 1954 et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques du 25 octobre 1955 pris pour son application et relatifs aux caisses d'épargne du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ces institutions sont soumises, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1955, à un nouveau régime de gestion des fonds qu'elles reçoivent de leurs déposants.

Il a été procédé à la fin de l'année 1957 au transfert, aux nouveaux comptes des caisses d'épargne d'Alsace et de Lorraine qui leur ont été ouverts en application du décret du 6 novembre 1954, du reliquat des soldes, au 31 décembre 1954, des anciens comptes. Seuls subsistent encore provisoirement aux anciens comptes, les fonds provenant des encaissements opérés en 1955, 1956 et 1957 à titre de revenus et produits de remboursements des valeurs appartenant auxdites caisses.

L'examen des relevés des opérations de la Caisse des dépôts d'Alsace et

(1) Le détail des recettes et des dépenses du compte est donné dans l'état annexe n° 4-4.

(2) Les mouvements de portefeuille se trouvent dans l'état annexe n° 4-4 bis.

de Lorraine, en 1957, fait apparaître pour l'ensemble des comptes ouverts au nom des caisses d'épargne (anciens et nouveaux) une augmentation des dépôts effectués par ces institutions, qui se sont élevés au total à 11.637.210.292 francs contre 10.878.310.662 francs en 1956 (abstraction faite du transfert de 16.463.896.467 francs des anciens comptes des caisses d'épargne aux nouveaux comptes Epargne et Dépôts) et une augmentation des retraits de ces organismes qui se sont élevés à 14.380.556.172 francs au lieu de 10.583.906.385 francs l'année précédente.

Les dépenses sont donc en excédent de 2.743.345.800 francs sur les recettes.

Le solde existant au 31 décembre 1956, était de....	2.342.686.402 fr.	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
Le total des recettes encaissées au cours de l'année ressort à .....	38.431.607.951 »	
et le montant des sommes disponibles à.....	40.774.294.353 fr.	
L'ensemble des dépenses étant de.....	38.883.441.961 »	
Le solde en numéraire, au 31 décembre 1957, s'éta- blit à .....	<u>1.890.852.392 fr.</u>	

Dans l'ensemble, le portefeuille s'est réduit de 34.654 millions à 33.929 millions. Les remboursements sur valeurs se sont élevés à 7.700 millions contre 14.115 millions en 1956 et le montant des nouveaux placements à 6.975 millions au lieu de 15.162 millions compte tenu notamment du renouvellement de 4.817 millions de bons du Trésor encaissés en cours d'année. Portefeuille (2).

### Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.

La loi du 22 janvier 1942 a supprimé la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes et a confié à la Caisse des dépôts l'exécution des engagements pris par cet établissement, tant en ce qui concerne le paiement des bonifications que le versement des fonds restant à réaliser sur prêts consentis et le recouvrement des échéances.

Sur la somme de 933.413.150 francs figurant sous la rubrique « Prêts sur fonds commun de travail » de l'état n° 6-1 *bis*, un montant de 101.989.438 francs représente le reliquat des prêts consentis par la Caisse

(1) L'état annexe n° 6-0 indique le détail des recettes et des dépenses constatées au cours de l'année.

(2) Les mouvements du portefeuille propre de la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine se trouvent décrits à l'état annexe 6-0 *bis*.

des dépôts pour le compte de la Caisse nationale de crédit postérieurement au 1<sup>er</sup> mai 1939.

Pour assurer tant le remboursement des frais de liquidation de la Caisse nationale de crédit que le service des bonifications attribuées par elle, la Caisse des dépôts dispose des revenus des valeurs acquises par cet Etablissement à l'aide de sa dotation initiale et éventuellement des excédents de recettes.

Grâce à ces ressources, elle a pu verser, en 1957, aux collectivités bénéficiaires de bonifications, une somme globale de 44.990.955 francs.

Les recouvrements sur prêts consentis à l'aide d'avances du Fonds commun de travail opérés pendant le même exercice se sont élevés à 102.872.914 francs (dont 4.276.179 fr. à titre de remboursements anticipés) et sont mis en réserve pour être répartis, au cours de 1958, entre la Caisse nationale de sécurité sociale et les caisses d'assurances sociales, au prorata des sommes versées par ces organismes au Fonds commun de travail.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

L'ensemble des opérations passées au compte de la Caisse nationale de crédit se résume comme suit :

Recettes de l'année.....	251.906.088 fr.
Solde créditeur au 31 décembre 1956.....	17.101.121 »
<b>Total .....</b>	<b>269.007.209 fr.</b>
Dépenses de l'année.....	260.660.589 »
Solde créditeur au 31 décembre 1957.....	8.346.620 fr.

Portefeuille.

La composition du portefeuille de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes, au 31 décembre 1957, est indiquée dans l'état n° 6-1 bis.

(1) L'état annexe n° 6-1 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1957.

**Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux.**

(Articles 42 à 45 du décret-loi du 29 juillet 1939.)

Ce fonds national est géré par la Caisse des dépôts dans les conditions prévues par le règlement d'administration publique du 15 avril 1940.

Les opérations de compensation afférentes à l'année 1956 et effectuées au cours de l'année 1957 ont été établies, d'après les déclarations des collectivités, sur un chiffre global de salaires de 203.057.220.976 francs et un chiffre global de prestations familiales de 25.429.795.553 francs. Ce dernier chiffre comprend, outre les prestations effectivement payées par les collectivités, le montant des frais de gestion du fonds remboursés à la Caisse des dépôts en vertu de l'article 12 du règlement d'administration publique du 15 avril 1940 et une somme de 5.300 millions de francs destinée à permettre à ce fonds de faire face à ses obligations au titre de la surcompensation des prestations familiales.

A l'issue de ces opérations, auxquelles ont participé, compte tenu des déclarations tardives ou rectificatives parvenues à la date du 31 décembre 1957, 41.237 collectivités, 32.553 collectivités ont été reconnues débitrices du Fonds national pour un montant total de 8.524.508.319 francs et 8.675 reconnues créancières, envers ce fonds, d'une somme globale de 3.152.067.058 francs.

En outre, 9 collectivités, dont la créance ou la dette était inférieure à 100 francs, n'ont eu à payer ni à recevoir aucune somme (art. 7 *in fine* du décret du 15 avril 1940).

L'ensemble des opérations constatées au compte du Fonds national se résume comme suit :

Le compte présentait, au 31 décembre 1956, un solde de .....	696.344.561 fr.
Les recettes de l'année s'élèvent à.....	7.466.641.282 »
Ensemble .....	8.162.985.843 fr.
Les dépenses ressortent à.....	3.183.754.783 »
laissant apparaître, au 31 décembre 1957, un solde de..	4.979.231.060 fr.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

Aucune valeur ne figure en portefeuille au 31 décembre 1957.

Portefeuille.

(1) L'état annexe n° 5-0 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1957.

## Fonds commun de l'allocation de logement.

L'arrêté interministériel qui doit fixer les modalités d'apurement du Fonds commun de l'allocation de logement, supprimé par le décret n° 55-684 du 20 mai 1955, n'a pas encore été publié.

En 1957, le Fonds commun a poursuivi les opérations de règlement de ses dettes ou créances envers divers organismes ayant produit les états prévus par l'arrêté du 9 juin 1953 et faisant ressortir leur situation.

Toutefois, l'Etat et certains établissements publics nationaux, visés par un autre arrêté du 2 septembre 1954, n'ont pas encore produit les états les concernant et, par conséquent, aucun règlement n'a pu intervenir à leur égard. Il en est de même pour les collectivités publiques locales auxquelles les dispositions des arrêtés ci-dessus ne sont pas applicables.

Le règlement aux fonctionnaires et agents de l'Etat des prêts pour l'amélioration de l'habitat qui leur ont été attribués par les administrations dont ils dépendent, en vertu des dispositions de l'article 5 du décret du 20 mai 1955 précité, a continué à être effectué, en 1957, par l'intermédiaire du fonds commun.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

L'ensemble des opérations constatées à ce compte, en 1957, se présente comme suit :

Au 31 décembre 1956, le solde du compte était de..	474.389.498 fr.
Les recettes de l'année s'élèvent à.....	714.299.168 »
Ensemble .....	1.188.688.666 fr.
Les dépenses ressortent à.....	213.268.545 »
laissant apparaître, au 31 décembre 1957, un solde de..	975.420.121 fr.

Portefeuille.

Au 31 décembre 1957, le fonds commun n'a aucune valeur en portefeuille.

## Subventions allouées aux Organismes d'habitations à loyer modéré.

Aux termes de l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, il peut être alloué, aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier bénéficiaires d'avances pour la reconstruction d'immeubles sinistrés, des subventions qui ne peuvent excéder le montant des intérêts afférents aux sommes avancées.

(1) L'état annexe n° 5-1 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1957.

Le service de ces subventions est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit, à cet effet, à un compte de dépôts ouvert dans ses écritures, le montant des sommes versées par le Trésor.

Aucune subvention n'ayant été allouée au cours de l'année 1957, ce compte, qui se trouvait soldé au 31 décembre 1956, demeure, au 31 décembre 1957, dans la même position.

### Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les Organismes d'habitations à loyer modéré.

(Art. 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.)

En application de l'article 207 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris les dispositions de la loi n° 310 du 8 mars 1949 et du décret n° 1403 du 5 octobre 1949 intervenu pour l'application de ladite loi, des bonifications d'intérêts sont attribuées aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier pour les sommes provenant d'emprunts qu'ils ont contractés en vue de la construction en dehors du concours de l'Etat.

Le service de ces bonifications est assuré par la Caisse des dépôts qui reçoit à un compte spécial ouvert dans ses écritures le montant des sommes versées par le Trésor.

Au 31 décembre 1957, la situation du compte intéressé s'établit comme suit :

		Mouvements des recettes et des dépenses.
Solde créditeur au 31 décembre 1956.....	228.392.451 fr.	
Versements du Trésor au titre de l'exercice 1957...	2.650.000.000 »	
Sommes reversées au compte à la suite d'annulations de bonifications.....	391.615 »	
	<hr/>	
Les ressources se sont élevées à..	2.878.784.066 fr.	
Reversement au Trésor du solde au 31 décembre 1956.....	228.392.451 fr.	
Bonifications versées aux organismes au cours de l'année 1957 (1) .....	2.476.684.176 »	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	2.705.076.627 fr.	2.705.076.627 »
	<hr/>	
Solde créditeur au 31 décembre 1957.....	173.707.439 fr.	
	<hr/>	
(reversé au Trésor en 1958)		

(1) Le montant des bonifications versées aux organismes au cours de l'année 1957 ressort effectivement, sous déduction de la dépense d'ordre de 391.615 francs, à 2.476.292.561 francs.

## **Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales.**

Le Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales, institué par le décret n° 53-709 du 9 août 1953 et dont la gestion a été confiée à la Caisse des dépôts, a pour objet d'assurer le service financier et la gestion des emprunts émis, sous son contrôle, par les départements, communes, syndicats de communes, chambres de commerce et ports autonomes, ainsi que par tous organismes bénéficiant de la garantie desdites collectivités.

Les obligations représentatives de ces emprunts présentent des caractéristiques identiques définies par arrêtés interministériels (Finances et Intérieur).

Le Fonds de gestion est alimenté par les versements annuels des collectivités et organismes émetteurs.

Ces versements comprennent :

1° L'annuité nécessaire à l'amortissement de l'emprunt et au service des intérêts;

2° La quote-part de l'émetteur dans les charges résultant des commissions de domiciliation payées par le Fonds;

3° La rémunération forfaitaire due à titre de participation aux frais de fonctionnement du fonds et fixée actuellement à 0,15 % du montant nominal de l'emprunt.

Le montant des emprunts rattachés aux emprunts unifiés au cours de l'année 1957 s'élève, en valeur nominale, à 1.582.660.000 francs. Tous les emprunts, au nombre de 43, ont été émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> février 1957.

En 1955 et 1956 il avait été émis au total 80 emprunts d'un montant total de 5.212.700.000 francs. Au 31 décembre 1957, le nombre des emprunts émis s'élève ainsi au total à 123, pour une valeur nominale de ..... 6.795.360.000 fr.

Les amortissements réalisés en 1956 et 1957 (tirages de 1955 et 1956) représentant ensemble..... 182.480.000 »

La valeur nominale des obligations restant en circulation, au 31 décembre 1957, ressort à ..... 6.612.880.000 fr.

L'ensemble des opérations constatées, en 1957, au compte du Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales se présente comme suit :

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

Le solde du compte, au 31 décembre 1956, était de..	542.129.287 fr.
Les recettes de l'année s'élèvent à.....	1.892.763.606 »
Ensemble .....	2.434.792.893 fr.
Les dépenses ressortent à.....	2.055.281.436 »
laissant apparaître, au 31 décembre 1957, un solde de..	379.511.457 fr.

constitué, en presque totalité, par les annuités payées par les collectivités, en 1957, au titre de l'échéance de 1958.

Au 31 décembre 1957, les valeurs en portefeuille au compte du Fonds de gestion représentaient un montant de 24.802.486 francs d'obligations rachetées en Bourse en vue de leur amortissement à l'échéance du 1<sup>er</sup> février 1958. Portefeuille (2).

## Fonds de développement économique et social. Section II.

Le décret n° 55-875 du 30 juin 1955 a créé un Fonds de développement économique et social dont la section II reprend les opérations imputables jusqu'alors aux fonds spécialisés institués par le décret du 14 septembre 1954 (Fonds de conversion de l'industrie, Fonds d'aménagement du territoire section B).

Une convention du 12 décembre 1955 a confié à la Caisse des dépôts le soin de réaliser et de suivre, pour le compte de l'Etat, une partie des prêts consentis sur les disponibilités du Fonds.

En exécution de cette convention, il a été ouvert un compte non productif d'intérêt intitulé « Fonds de développement économique et social — Section II » sous la rubrique « Créiteurs divers ».

Ce compte, qui est débité du montant des prêts réalisés pour le compte de l'Etat, est crédité périodiquement par le Trésor.

Il présentait, au 31 décembre 1957, un solde de 418.531.214 francs.

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-2.

(2) Les mouvements du portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 6-2 bis.

## **Fonds national de surcompensation des prestations familiales.**

Le Fonds national de surcompensation des prestations familiales a été institué par les articles 2 et 3 de la loi de finances n° 56-1327 du 29 décembre 1956. Il est destiné à assurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957, la surcompensation sur le plan national des charges résultant du paiement des prestations familiales et, en attendant le vote d'une loi prévoyant la coordination des divers régimes d'allocations familiales, l'égalisation progressive des prestations et la péréquation des charges.

La gestion financière du Fonds national de surcompensation des prestations familiales est assurée par la Caisse des dépôts.

Le Fonds crédite, par l'octroi de subventions dont le montant est déterminé dans les conditions prévues par le décret du 4 octobre 1957, les régimes qui ont une charge de prestations familiales supérieure à la moyenne. Toutefois, il résulte dudit décret que les règles prévues pour la surcompensation des prestations familiales ne s'appliquent qu'aux régimes qui ont servi, au cours d'une année considérée, un montant de prestations légales supérieur à un milliard de francs.

Les recettes du Fonds national sont les suivantes :

1° Le produit des impôts qui lui sont affectés et qui sont constitués par :

— une majoration du versement forfaitaire de 5 % sur les traitements et salaires,

— un droit de timbre sur les délivrances de devises étrangères effectuées au vu d'un passeport,

— une majoration du taux de prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel.

— une taxe sur les sucres de betterave exportés,

— une majoration des taux de la taxe intérieure de consommation sur les essences de pétrole.

2° Les versements des régimes qui ont une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne.

3° Des prélèvements sur les excédents éventuels du Fonds national de solidarité.

Les opérations du Fonds national de surcompensation des prestations familiales se résument ainsi :

Au 31 décembre 1957, les recettes ont atteint.....	14.302.140.711 fr.	Mouvements des recettes et des dépenses (1).
Les dépenses se sont élevées à.....	10.250.000.000 »	
Le solde créditeur, au 31 décembre 1957, ressort donc à .....	4.052.140.711 fr.	

Au 31 décembre 1957, le Fonds national de surcompensation des prestations familiales n'a aucune valeur en portefeuille.

### Gestion des certificats pétroliers.

L'article 3 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957 a précisé que la Caisse des dépôts pourrait être chargée d'émettre et d'assurer le service financier des certificats pétroliers négociables, dont la création a été prévue par l'article 1°, III de la loi n° 57-716 du 26 juin 1957 en représentation des droits attachés à des actions appartenant à l'Etat, ou des établissements publics en dépendant, de sociétés de recherche, d'exploitation et de transformation d'hydrocarbures, à l'exception du droit de vote dans les assemblées générales.

En application de ces textes, et conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel en date du 4 octobre 1957, la Caisse des dépôts a émis, du 7 au 9 octobre 1957 :

*a)* Pour le compte de l'Etat :

1.000.000 de certificats pétroliers correspondant (à raison de quatre certificats pour une action) aux 250.000 actions B de la Compagnie Française des Pétroles, portant les numéros 2.258.667 à 2.508.666.

*b)* Pour le compte du Bureau de recherches de pétrole :

320.000 certificats pétroliers correspondant aux 320.000 actions de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine portant les numéros 1.448.839 à 1.768.838 (1<sup>re</sup> ligne de la cote officielle de la Bourse de Paris).

Le prix d'émission des certificats ayant été fixé à : 13.500 francs pour le certificat C.F.P. (Compagnie Française des Pétroles), 18.750 francs pour le certificat S.N.P.A. (Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine), le produit brut de l'émission s'est élevé à 19.500.000.000 francs se répartissant comme suit :

---

(1) L'état annexe n° 5-2 indique le détail des recettes et des dépenses de l'année 1957.

PLACEMENT ASSURÉ par.	CERTIFICATS « C.F.P. ».		CERTIFICATS « S.N.P.A. ».	
	Nombre de titres.	Montant brut.	Nombre de titres.	Montant brut.
Les établissements bancaires et assimilés . . . . .	833.575	11.253.262.500	253.325	4.749.843.750
Les comptables du Trésor.	166.425	2.246.737.500	66.675	1.250.156.250
	1.000.000	13.500.000.000	320.000	6.000.000.000

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 57-1025 du 10 septembre 1957, le produit des souscriptions recueillies par les Banques et par la Caisse des dépôts a été versé au compte spécial du Trésor, prévu par le décret n° 57-1046 du 21 septembre 1957, après déduction des commissions de placement. Les frais d'émission, autres que ceux constitués par ces commissions, et notamment les frais de publicité, d'impression des titres, de personnel et de matériel qui n'ont pu être calculés qu'en fin d'année seront, en 1958, imputés en dépense au compte susvisé.

Le produit des souscriptions reçues par les comptables du Trésor a été centralisé directement par l'Agence comptable centrale du Trésor.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

L'ensemble des opérations constatées au compte ouvert sous la rubrique « Gestion des certificats pétroliers » se présente comme suit :

Recettes .....	15.658.433.149 fr.
Dépenses .....	15.657.730.275 »
Solde au 31 décembre 1957.....	<u>702.874 fr.</u>

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 6-3.

## Caisse nationale d'épargne.

### I. — *Compte « Dépôts ».*

Les opérations relatives aux fonds déposés à la Caisse des dépôts par la Caisse nationale d'épargne se sont traduites, en 1957, par un excédent de versements de 34.158.200.000 francs, en chiffres ronds, contre 58.799.600.000 francs l'année précédente.

Les excédents de versements des dix dernières années se résument comme suit :

1948.....	39.562.500.000 fr.
1949.....	39.993.900.000 »
1950.....	54.389.300.000 »
1951.....	25.572.200.000 »
1952.....	38.760.800.000 »
1953.....	60.855.600.000 »
1954.....	75.708.000.000 »
1955.....	77.941.300.000 »
1956.....	58.799.600.000 »
1957.....	34.158.200.000 »

Le compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élevait, au 31 décembre 1956, à..... 25.000.172.771 fr.

Les recettes de 1957 ont atteint..... 353.165.349.025 »  
dont 63.216.773.254 francs de versements de l'agent comptable.

Total ..... 378.165.521.796 fr.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à ..... 328.025.903.847 fr.  
comprenant 16.286.458.156 francs de retraits de l'agent comptable.

Au 31 décembre 1957, le solde du compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts, s'élève ainsi à.....(à reporter). 50.139.617.949 fr.

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 7-0.

*Report* ..... 50.139.617.949 fr.

En exécution de la loi du 26 juillet 1917 relative aux avances sur pensions de l'Etat, la Caisse nationale d'épargne a, au cours de 1957, consenti à des pensionnés de l'Etat, sur les trimestres de rentes en cours, des avances se montant ensemble à..... 9.397.122.446 fr.  
formant, avec le solde au 31 décembre 1956..... 636.750.652 »  
un total de..... 10.033.873.098 fr.

Ces avances ont été remboursées à concurrence de..... 9.310.161.130 »

Il restait à recouvrer, au 31 décembre 1957, une somme de ..... 723.711.968 fr. 723.711.968 »

solde du compte porté au bilan parmi les comptes d'ordre et divers.

Le total des comptes de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élève ainsi, en fin

d'année, à la somme globale de..... 50.863.329.917 fr.  
qui, ajoutée à celle de ..... 773.376.494.190 »

représentant la valeur au bilan du portefeuille de la Caisse nationale, forme un avoir total de ..... 824.239.824.107 fr.

contre 749.520.813.850 francs au 31 décembre 1956.

Portefeuille.

Le portefeuille de la Caisse nationale d'épargne s'est accru de 49.492 millions pendant l'année et atteint un total de 773.376.494.190 francs au 31 décembre 1957. Les mouvements et la composition de ce portefeuille sont indiqués dans l'état annexe n° 7-0 bis.

## II. — *Compte « Dotation ».*

Mouvements  
des recettes  
et des  
dépenses (1).

Le compte « Dotation » de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts s'élevait, au 31 décembre 1956, à ..... 21.998.503 fr.

Au cours de l'année 1957, ce compte a été crédité d'un total de recettes de ..... 338.385.408 »  
y compris une somme de 75.063.569 francs représen-

*A reporter* ..... 360.383.911 fr.

(1) Le détail des recettes et des dépenses fait l'objet de l'état annexe n° 7-1.

Report ..... 360.383.911 fr.

tant le montant des revenus propres de la « Dotation » dont elle peut s'accroître, en application de l'article 35 du Code des caisses d'épargne.

Le montant des crédits de l'année ressort ainsi à .....	360.383.911 fr.
Les dépenses ont atteint un total de .....	220.463.136 »

Le solde, au 31 décembre 1957, du compte « Dotation » s'élève ainsi à .....	139.920.775 fr.
somme qui, ajoutée à celle de .....	1.719.167.944 »

représentant la valeur au bilan du portefeuille dudit compte, forme un total de .....	1.859.088.719 fr.
---	-------------------

montant de la dotation mobilière, contre 1.751.062.447 francs au 31 décembre 1956.

La situation du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne, compte « Dotation », fait l'objet de l'état annexe n° 7-1 bis.

Portefeuille

Le total des soldes des comptes de dépôts :

Caisse nationale d'épargne .....	50.139.617.949 fr.
Caisse nationale d'épargne, s/c Dotation.....	139.920.775 »
Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions .....	723.711.968 »
Soit ensemble .....	51.003.250.692 fr.

trouve sa contrepartie à l'actif dans les soldes des comptes :

Trésor public, compte de la Caisse nationale d'épargne .....	2.014.249.197 fr.
Trésor public s/c avec préavis de la Caisse nationale d'épargne .....	42.000.000.000 »
Banque de France .....	3.001.000 »
Opérations de la Caisse nationale d'épargne restant à constater .....	6.262.288.527 »
Avances sur pensions (fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne) .....	723.711.968 »
Total égal .....	51.003.250.692 fr.

TROISIEME PARTIE

EMPLOIS DE FONDS

L'examen des emplois de fonds effectués par la Caisse des dépôts en 1957, tant pour le compte des services propres que pour celui des services gérés, est présenté sous forme de commentaires de l'état n° 1-2 (services propres) et des états n°s 2-0 bis à 7-1 bis (services gérés).

Ces différents états donnent, en effet, les mouvements ayant affecté les portefeuilles intéressés. Toutefois, pour faire apparaître les montants réels des emplois de fonds réalisés, il convient d'analyser les chiffres figurant sur les documents dont il s'agit.

I. — BONS DU TRÉSOR ET VALEURS A COURT TERME.

L'état n° 1-2, paragraphe 1, indique les mouvements d'ensemble des valeurs à court terme des portefeuilles des services propres.

Services  
propres.

Ces mouvements font apparaître, en 1957, un excédent du montant des remboursements ou cessions sur les emplois de fonds effectués, situation qui s'explique par l'importance des investissements à long terme réalisés au cours de l'année.

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS (y compris les reemplois).	REMBOURSEMENTS et cessions.	EXCÉDENTS des emplois sur les remboursements.	EXCÉDENTS des remboursements sur les emplois.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations.....	4.990.366.898.569	4.993.891.833.955	»	3.524.935.386
Fonds provenant des sociétés mutualistes...	5.800.000.000	3.754.000.000	2.046.000.000	»
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	2.200.000.000	2.200.000.000	»	»
Fonds provenant des Caisses d'épargne.....	489.990.310.000	563.650.650.000	»	73.660.340.000
Fonds provenant de l'épargne-construction..	410.000.000	110.000.000	300.000.000	»
<b>Totaux.....</b>	<b>5 488.767.208.569</b>	<b>5 563.606.483.955</b>	<b>2.346.000.000</b>	<b>77.185.275.386</b>
Excédents des remboursements sur les emplois.....			74.839.275.386	

Services gérés.

L'analyse des états n<sup>os</sup> 2-0 bis à 7-1 bis fait ressortir une évolution analogue en ce qui concerne les valeurs à court terme appartenant aux différents services gérés.

SERVICES.	EMPLOIS	REMBOURSEMENTS	EXCÉDENTS	EXCÉDENTS
	de fonds (y compris les remplois).	et cessions.	des emplois sur les remboursements.	des remboursements sur les emplois.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Caisse nationale d'assurances sur la vie .....	1.000.000.000	1.096.000.000	»	96.000.000
Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents .....	52.000.000	57.000.000	»	5.000.000
Fonds de garantie (Tunisie) .....	60.000.000	55.000.000	5.000.000	»
Fonds de garantie (Maroc) .....	28.000.000	28.000.000	»	»
Fonds agricole de solidarité des employeurs.	145.000.000	209.000.000	»	64.000.000
Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail .....	23.000.000	8.000.000	15.000.000	»
Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale .....	»	100.000.000	»	100.000.000
Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale .....	20.000.000	20.000.000	»	»
Fonds de prévoyance des sports aériens .....	»	3.000.000	»	3.000.000
Caisse de retraites de la France d'outre-mer ..	1.270.000.000	570.000.000	700.000.000	»
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat .....	185.000.000	185.000.000	»	»
Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole .....	»	19.000.000	»	19.000.000
Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie .....	7.000.000	10.000.000	»	3.000.000
Fonds de retraites des Institutions affiliées au G.I.R.R.A.-C.D.C. ....	119.565.500	49.654.151	69.911.349	»
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine .....	4.817.000.000	7.025.000.000	»	2.208.000.000
Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes .....	80.000.000	95.000.000	»	15.000.000
Caisse de retraite interentreprises .....	871.857.500	729.857.500	142.000.000	»
Caisse nationale d'épargne .....	178.835.000.000	202.288.000.000	»	23.453.000.000
Caisse nationale d'épargne (avances sur pensions) .....	9.397.122.446	9.310.161.130	86.961.316	»
Caisses d'épargne de la Sarre .....	2.700.000.000	8.450.000.000	»	5.750.000.000
<b>Totaux .....</b>	<b>199.610.545.446</b>	<b>230.307.672.781</b>	<b>1.018.872.665</b>	<b>31.716.000.000</b>
Excédent des remboursements sur les emplois .....			30.697.127.335	

**II. — RENTES SUR L'ETAT ET VALEURS DIVERSES.**

*Services propres.*

L'état n° 1-2, paragraphe 2, indique les mouvements des portefeuilles représentés par les rentes et valeurs.

Le montant net des emplois de fonds réalisés s'établit comme suit, par service, après déduction des opérations de regroupement et d'échange de valeurs ainsi que des opérations d'ordre :

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS bruts.	REGROUPEMENTS et échanges de valeurs.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS DE FONDS nets.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations.....	11.447.160.276	26.189.160	1.825.931.846	9.595.039.270
Sociétés mutualistes .....	2.310	»	»	2.310
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	394.307.119	»	»	394.307.119
Caisses d'épargne.....	2.295.161.774	»	1.490.900.000	804.261.774
Totaux.....	14.136.631.479	26.189.160	3.316.831.846	10.793.610.473

*Services gérés.*

Les états annexes n°s 2-0 bis à 7-1 bis donnent le détail par rentes et valeurs des mouvements qui ont affecté les portefeuilles intéressés.

De même qu'en ce qui concerne les services propres, il convient, pour obtenir le montant net des emplois nouveaux, de déduire les regroupements et échanges de valeurs et les opérations d'ordre.

Ces emplois ressortent ainsi, pour les différents services à :

SERVICES.	EMPLOIS DE FONDS bruts..	REGROUPEMENTS et échanges de valeurs.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS DE FONDS nets.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Caisse nationale d'assurances sur la vie.....	16.484.163.290	»	686.489.417	15.797.673.873
Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales...	24.802.386	»	»	24.802.386
Fonds de retraites par répartition (G.I.R.R.A. - C.D.C.).....	405.297.946	208.731.100	»	196.566.846
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.....	20.745.137	»	»	20.745.137
Caisse de retraites interentreprises.	623.023.144	»	»	623.023.144
Caisse nationale d'épargne.....	9.791.474.503	»	»	9.791.474.503
Caisses d'épargne de la Sarre.....	18.121.711	»	224.823	17.896.888
<b>Totaux.....</b>	<b>27.367.628.417</b>	<b>208.731.100</b>	<b>686.714.240</b>	<b>26.472.182.777</b>

### III. — PRÊTS.

Prêts  
aux  
départements,  
communes,  
Pays  
d'outre-mer,  
établissements  
publics et divers.

Cette catégorie d'emplois de fonds comprend, outre les opérations spécialement désignées ci-contre, les prêts sur contrats en faveur de sociétés immobilières ou au profit de sociétés industrielles bénéficiant de la garantie de l'Etat ou de sûretés particulières.

Par application de la loi du 24 juin 1950, une partie des emplois en prêts aux collectivités locales, pays d'outre-mer, chambres de commerce et établissements publics est effectuée sur l'initiative des caisses d'épargne. Ces prêts sont cependant conclus par la Caisse des dépôts qui n'accepte que les projets jugés recevables et qui procède à l'établissement des contrats suivant les conditions habituelles de ses prêts, puis au versement des fonds et au recouvrement des échéances.

*Prêts consentis.* — Au cours de l'exercice 1957, 12.363 prêts sur contrats ont été accordés aux départements, communes, établissements publics et divers, pour un montant total de. 218.106.712.417 fr. (contre 15.953 prêts, d'ensemble : 221.408.011.281 fr. en 1956).

déduction faite des annulations qui ressortent à ..... 315.021.000 »

le total consenti en 1957 s'élève à ..... 217.791.691.417 fr.

et se répartit comme suit :

Caisse des dépôts et consignations s/c particulier. 18.602.012.000 fr.

Fonds provenant des caisses d'épargne :

a) Prêts directs ..... 14.081.113.417 »

b) Prêts sur l'initiative des caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950) ..... 78.582.357.000 »

Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne ..... 3.326.777.000 »

Caisse nationale d'épargne ..... 101.157.852.000 »

Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine ..... 2.041.580.000 »

Total égal ..... 217.791.691.417 fr.

A la clôture de l'exercice 1956, il avait été consenti des prêts à concurrence de ..... 809.880.596.806 »

de telle sorte que le total des prêts consentis, au 31 décembre 1957, ressort à ..... 1.027.672.288.223 fr.

*Prêts réalisés.* — Les sommes versées aux emprunteurs en 1957 s'établissent ainsi :

Caisse des dépôts et consignations s/c particulier. 19.008.858.000 fr.

Fonds provenant des caisses d'épargne :

a) Prêts directs ..... 35.527.347.417 »

b) Prêts sur l'initiative des caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950) ..... 75.494.707.899 »

Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne ..... 3.025.312.000 »

Caisse nationale d'épargne ..... 87.436.881.000 »

Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine ..... 2.137.298.000 »

Total (à reporter) ..... 222.630.404.316 fr.

Report ..... 222.630.404.316 fr.

A la clôture de l'exercice 1956, il avait été réalisé  
une somme de ..... 759.279.215.907 »

qui, ajoutée au total ci-dessus, porte à ..... 981.909.620.223 fr  
le volume des versements effectués à la date du 31 décembre 1957.

*Sommes restant dues sur les opérations effectuées.*

— A cette date, il restait à verser aux emprunteurs  
45.762.668.000 francs.

Pendant l'année 1957, les amortissements se sont  
élevés à ..... 24.226.340.234 fr.  
dont 1.317.512.331 francs rem-  
boursés par anticipation.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> jan-  
vier 1957, les emprunteurs avaient  
remboursé une somme de ..... 66.002.246.993 »

de sorte qu'à la clôture de l'exer-  
cice 1957 les remboursements  
atteignent ..... 90.228.587.227 fr. 90.228.587.227 »

et les sommes restant dues ressortent à ..... 891.681.032.996 fr.

savoir :

1° Dépôts et consignations ..... 102.403.290.893 fr.

2° Fonds provenant des caisses d'épargne :

a) Prêts directs ..... 167.990.542.636 »

b) Prêts sur l'initiative des caisses d'épargne (loi  
du 24 juin 1950) ..... 292.039.326.699 »

3° Fonds de réserve et de garantie des caisses  
d'épargne ..... 5.486.092.474 »

4° Caisse nationale d'assurances sur la vie ..... 16.672.597.767 »

5° Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et  
de Lorraine ..... 7.903.976.549 »

6° Caisse nationale d'épargne ..... 296.977.006.734 »

7° Fonds commun de travail (assurances sociales). 2.106.209.806 »

8° Caisse nationale de crédit aux départements et  
aux communes ..... 101.989.438 »

Total égal ..... 891.681.032.996 fr.

Le détail de la situation de ces prêts, au 31 décembre 1957, est indiqué dans l'état annexe n° 1-2 en ce qui concerne les services propres et dans les états annexes n°s 2-0 bis à 7-1 bis en ce qui concerne les services gérés.

Les obligations du Trésor représentatives d'annuités ou de semestrialités, dont la situation initiale et celle au 31 décembre 1957 sont détaillées dans le tableau ci-après, ont été souscrites dans les conditions suivantes :

Obligations  
du Trésor  
représentatives  
de semestrialités  
ou d'annuités.

Semestrialités terminables en 1971, 4,40 % et 4,30 %, par conversion, en 1941, de titres des emprunts extérieurs de la République française 3,75 % et 4 % 1939 libellé en florins et 7 1/2 % émis aux Etats-Unis.

Semestrialités 3 1/2 % terminables en 1958, souscrites en 1943.

Semestrialités du Trésor 3 % 1945-1975, souscrites en 1945 par remise de bons du Trésor.

Annuités du Trésor 4,30 % terminables en 2009, souscrites en 1949 contre remise d'un capital nominal de 122.253.190.766 francs de titres de fonds d'Etat 3 % et 3 1/2 % non revalorisés dans le cadre de l'émission de rente perpétuelle 5 % 1949 et versement de l'appoint en numéraire de 6.809.234 francs.

Semestrialités 5,30 % terminables en 1969, souscrites en 1950 en contrepartie d'une cession au Fonds de modernisation et d'équipement de la fraction restant due d'un emprunt consenti antérieurement à la Compagnie nationale du Rhône.

Annuités du Trésor 5,90 % terminables en 1965, souscrites en 1951 et dont le produit avait pour objet de couvrir le coût du rachat d'obligations 4 % 1939 florins PB réalisé en Suisse par le Trésor public au titre de l'amortissement anticipé de l'emprunt.

## OBLIGATIONS DU TRÉSOR REPRÉSENTATIVES

NATURE DES EMPRUNTS.	DÉPÔTS et Consignations.	SOCIÉTÉS mutualistes.	FONDS de réserve des Caisses d'épargne.	CAISSES d'épargne.
Semestrialités terminables en 1971 4,40 et 4,30 0/0 :				
Souscription 4,40 0/0 .....	897.508.287	»	»	»
— 4,30 0/0.....	»	»	»	»
Soldes au 31 décembre 1957, 4,40.....	561.852.662	»	»	»
— — 4,30 .....	»	»	»	»
Semestrialités terminables en 1958 3,50 0/0 :				
Souscription.....	»	»	»	2.500.000.000
Soldes au 31 décembre 1957.....	»	»	»	105.969.915
Semestrialités du Trésor 3 0/0 1945 à 1975 :				
Souscription.....	1.000.000.000	»	»	9.500.000.000
Soldes au 31 décembre 1957.....	694.970.865	»	»	6.613.366.292
Annuités du Trésor 4,30 0/0. Terminables en 2009 :				
Souscription.....	3.560.000.000	300.000.000	920.000.000	42.760.000.000
Soldes au 31 décembre 1957.....	3.436.073.908	289.556.790	887.974.156	41.271.494.468
Semestrialités du Trésor 5,30 0/0. Terminables en 1969 :				
Souscription.....	»	»	»	2.000.000.000
Soldes au 31 décembre 1957 .....	»	»	»	1.434.453.502
Annuités du Trésor 5,90 0/0. Terminables en 1965 :				
Souscription.....	»	»	»	»
Soldes au 31 décembre 1957 .....	»	»	»	»
<b>Totaux :</b>				
Souscriptions.....	5.457.508.287	300.000.000	920.000.000	56.760.000.000
Soldes au 31 décembre 1957 .....	4.692.897.435	289.556.790	887.974.156	49.425.284.178

**D'ANNUITÉS OU DE SEMESTRIALITÉS.**

CAISSE NATIONALE d'épargne.	CAISSE NATIONALE d'assurances sur la vie.	CAISSE d'Alsace-Lorraine.	FONDS SPÉCIAL de retraites des ouvriers d'Etat.	CAISSE de retraites de la France d'outre-mer.	CAISSE de crédit aux départements et aux communes.	TOTAL par emprunt.
»	300.000.000	»	»	»	»	1.497.508.287
»	300.000.000	»	»	»	»	
»	184.767.751	»	»	»	»	
»	183.866.012	»	»	»	»	
1.500.000.000	»	»	»	»	»	4.000.000.000
63.581.949	»	»	»	»	»	169.551.864
9.500.000.000	2.000.000.000	»	»	»	»	22.000.000.000
6.513.366.293	1.382.513.013	»	»	»	»	15.304.216.464
59.600.000.000	11.240.000.000	3.630.000.000	70.000.000	130.000.000	50.000.000	122.260.000.000
63.733.468.264	10.848.727.732	3.503.637.159	67.563.251	125.464.609	48.259.465	114.212.229.803
2.000.000.000	»	»	»	»	»	4.000.000.000
1.434.453.502	»	»	»	»	»	2.868.907.004
523.094.702	»	»	»	»	»	523.094.702
333.592.184	»	»	»	»	»	333.592.184
73.123.094.702	13.840.000.000	3.630.000.000	70.000.000	130.000.000	50.000.000	154.280.602.989
62.178.462.193	12.599.874.508	3.503.637.159	67.563.251	125.474.609	48.259.465	133.818.983.744

Prêts consentis  
en faveur  
des habitations  
à loyer modéré.

En vertu de l'article 196 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, qui a repris et modifié la loi du 2 février 1921 et diverses dispositions postérieures, des prêts sont consentis aux organismes d'habitations à loyer modéré et de Crédit immobiliers par le Ministère de la Reconstruction et du Logement, sur proposition d'une commission interministérielle, dans la limite des crédits fixés par le Parlement.

La Caisse des dépôts assure, pour le compte du Trésor, l'établissement des contrats concernant ces prêts, ainsi que les versements des fonds aux organismes emprunteurs et le recouvrement des annuités. Le total des sommes versées aux organismes, pendant l'année 1957, s'est élevé à 143.752.611.000 francs, ce qui a porté le total des versements effectués depuis l'origine à 580.446.593.227 francs au 31 décembre 1957.

Le Trésor est, d'autre part, autorisé à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires pour ces opérations en demandant des avances à la Caisse des dépôts.

Le montant des avances faites par la Caisse en 1957, qui a été intégralement imputé sur les fonds provenant des caisses d'épargne ordinaires, n'a atteint, pour les raisons indiquées au début du rapport que 32.500.539.000 fr.

Le total des avances faites, depuis l'origine, s'est ainsi trouvé porté à 419.152.186.800 francs au 31 décembre 1957.

Les avances consenties par la Caisse des dépôts aux organismes sous le régime des lois antérieures à la loi du 26 février 1921 (55.313.200 fr.) portent le total des avances de cet Etablissement à la somme de 419.207.500.000 fr. se décomposant comme suit :

*Services propres :*

Dépôts et consignations .....	135.232.200 fr.
Fonds provenant des caisses d'épargne .....	242.850.155.660 »
(dont 20.978.700 fr. au titre des lois antérieures à la loi du 26 février 1921).	
<hr/>	
A reporter .....	242.985.387.860 fr.

Report ..... 242.985.387.860 fr.

Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne ..... 2.923.673.700 »  
(dont 34.334.500 fr. au titre des lois antérieures à la loi du 26 février 1921).

*Services gérés :*

Caisse nationale d'assurances sur la vie .....	3.882.260.600 »
Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine .....	4.133.000 »
Caisse nationale d'épargne .....	169.412.044.840 »
<b>Total .....</b>	<b>419.207.500.000 fr.</b>

Au 31 décembre 1957, les soldes des comptes intéressés, récapitulés dans l'état annexe n° 9-0, s'élèvent au total de 380.358.023.119 francs.

Depuis 1923, de nombreuses lois ont prévu que le Trésor pourrait se procurer, auprès de la Caisse des dépôts, des fonds permettant de consentir des avances ou des prêts à des collectivités ou des particuliers, à titre de secours ou en vue de faciliter le financement de travaux d'intérêt général.

Avances  
au Trésor  
en application  
de diverses lois  
d'intérêt écono-  
mique ou social.

Ces diverses lois sont énumérées ci-dessous :

A. — *Avances au profit de la Caisse nationale de crédit agricole.*

1° Loi du 2 août 1923 (distribution de l'énergie électrique dans les campagnes). Montant maximum : 5.100 millions (loi du 8 mars 1949, art. 37).

2° Loi du 15 juillet 1928 (prêts à moyen terme aux caisses régionales de crédit agricole). Montant maximum : 1.500 millions (loi du 20 juillet 1932).

3° Loi du 4 août 1929 (prêts à long terme aux caisses régionales de crédit agricole). Montant maximum : 900 millions (loi du 7 octobre 1946, art. 139).

4° Loi du 16 avril 1935 (organisation du marché de la viande). Montant maximum : 100 millions (loi du 7 octobre 1946, art. 139).

5° Décret-loi du 17 juin 1938 (travaux d'équipement rural). Montant maximum : 1.500 millions (loi du 21 mars 1948, art. 17).

6° Acte dit loi du 15 mai 1941 (amélioration du logement rural). Montant maximum : 300 millions (loi du 21 mars 1948, art. 18).

*B. — Avances au profit de sinistrés.*

Loi du 8 avril 1930 (réparation de dommages causés par les inondations du Sud-Ouest).

*C. — Avances au profit des départements et collectivités.*

1° Loi du 30 décembre 1928 (travaux d'adduction d'eau potable).

2° Acte dit loi du 11 octobre 1940 (exécution de travaux entrepris pour lutter contre le chômage). Montant maximum : 2.600 millions (acte dit loi du 28 juin 1941).

3° Ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 1945 (financement de travaux de circonstance en vue de la reprise de l'activité générale et de l'emploi des chômeurs et des prisonniers rapatriés).

Pour l'application de ces deux derniers textes, la Caisse des dépôts a été, en outre, chargée de mettre elle-même les fonds à la disposition des emprunteurs et d'assurer, pour le compte de l'Etat, le recouvrement des échéances.

4° Décret du 1<sup>er</sup> octobre 1954. — Convention du 20 mars 1956 entre le Ministre des Affaires économiques et financières, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, la Caisse nationale de crédit agricole et la Caisse des dépôts (mobilisation des subventions allouées en annuités par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales).

5° Loi du 4 août 1956 art. 82 (financement des prêts aux organismes d'H.L.M. pour l'amélioration de logements de première nécessité). Montant maximum 1.500 millions.

En exécution des dispositions de ces textes, la Caisse des dépôts verse les fonds aux collectivités bénéficiaires et reçoit directement du Trésor les annuités de remboursement.

Au cours de l'année 1957, la Caisse des dépôts a opéré les versements suivants :

Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales ..... 12.528.605.000 fr.

Prêts aux organismes d'H.L.M. pour l'amélioration de logements de première nécessité ..... 1.102.663.000 »

---

Soit au total ..... 13.631.268.000 fr.

Les sommes prêtées, au titre des différents textes  
susvisés, qui s'élevaient, au 31 décembre 1956, à..... 10.924.527.434 »  

---

se trouvent ainsi portées à..... 24.555.795.434 fr.

La décomposition par compte des avances ainsi consenties est indiquée dans le tableau ci-après, qui fait apparaître également la répartition des capitaux restant dus à la date du 31 décembre 1957, dont le montant s'élève à 18.878.409.773 francs.

**AVANCES AU TRÉSOR.**

NATURE DES AVANCES.	DÉPOTS et consignations.	SOCIÉTÉS mutualistes.
	francs.	francs.
<b>A. — Avances au profit de la Caisse nationale de crédit agricole.</b>		
Loi du 2 août 1923 :		
Total des avances.....	161.797.924	26.520.340
Soldes au 31 décembre 1957.....	12.028.125	1.726.012
Loi du 15 juillet 1928 :		
Total des avances.....	74.876.480	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	»	»
Loi du 4 août 1929 :		
Total des avances.....	24.712.100	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	12.407.169	»
Loi du 16 avril 1935 :		
Total des avances.....	»	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	»	»
Décret-loi du 17 juin 1938 :		
Total des avances.....	28.956.533	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	14.538.164	»
Acte dit loi du 15 mai 1941 :		
Total des avances.....	»	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	»	»
<b>B. — Avances au profit de sinistrés.</b>		
Loi du 8 avril 1930 :		
Total des avances.....	»	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	»	»
<b>C. — Avances au profit des collectivités publiques.</b>		
Loi du 30 décembre 1928 :		
Total des avances.....	»	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	»	»
Acte dit loi du 11 octobre 1940 :		
Total des avances.....	1.990.247.120	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	1.136.125.210	»
Ordonnance du 1 <sup>er</sup> mai 1945 :		
Total des avances.....	»	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	»	»
Décret du 1 <sup>er</sup> octobre 1954. Convention du 20 mars 1956 :		
Total des avances.....	»	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	»	»
Loi du 4 août 1956 :		
Total des avances.....	»	»
Soldes au 31 décembre 1957.....	»	»
Totaux { Avances consenties.....	2.280.590.457	26.520.340
{ Soldes au 31 décembre 1957.....	1.175.098.668	1.726.012

- LOIS SOCIALES.

FONDS DE RÉSERVE des Caisses d'épargne.	CAISSES D'ÉPARGNE (loi du 24 juin 1950).	CAISSES D'ÉPARGNE.	CAISSE NATIONALE d'épargne.	CAISSE NATIONALE d'assurances sur la vie.	TOTAL.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	»	203.616.400	611.102.030	198.125.025	1.201.161.719
»	»	2.915.757	372.465.691	67.671.965	456.807.550
282.331.079	»	384.600.101	578.323.846	106.217.350	1.426.348.856
»	»	»	»	»	»
»	»	64.656.717	285.725.248	105.900.500	480.994.565
»	»	1.590.554	41.781.041	19.353.146	75.131.910
»	»	»	»	6.888.000	6.888.000
»	»	»	»	4.161.319	4.161.319
»	»	»	915.000.000	72.416.100	1.016.372.633
»	»	»	692.288.975	35.109.833	741.936.972
»	»	»	196.000.000	87.513.300	283.513.300
»	»	»	143.985.196	48.239.704	192.224.900
»	»	416.612.641	515.187.770	»	931.800.411
»	»	1.022.690	4.860.906	»	5.833.596
»	»	194.713.954	460.094.928	11.601.799	666.410.681
»	»	224.249	18.763.190	1.948.443	20.935.882
»	»	»	»	»	1.990.247.120
»	»	»	»	»	1.136.125.210
»	»	»	488.879.149	»	488.879.149
»	»	»	261.372.754	»	261.372.754
905.046.000	17.250.000	»	13.641.167.000	»	14.563.463.000
905.046.000	16.963.206	»	13.582.808.636	»	14.504.417.842
»	»	»	1.499.716.000	»	1.499.716.000
»	»	»	1.479.011.838	»	1.479.011.838
1.187.377.079	17.250.000	1.264.199.813	19.191.196.971	588.662.074	24.555.795.434
905.046.000	16.963.206	5.753.250	16.597.438.227	176.484.410	18.878.409.773

Avances  
sur les  
disponibilités  
du  
Fonds commun  
de travail.

Conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1934 et des décrets des 7 septembre et 9 novembre 1936, 30 juillet et 8 novembre 1937, le Fonds commun de travail a été appelé à consentir, au profit du Trésor, des avances, d'une part, pour lui permettre d'assurer le service des subventions représentant la participation de l'Etat dans l'exécution des grands travaux contre le chômage et, d'autre part, pour lui permettre de consentir des prêts aux organismes d'H.L.M.

Enfin, le solde des disponibilités du Fonds commun de travail, après prélèvement de ces avances et des sommes réalisées par les collectivités titulaires de prêts souscrits antérieurement au 8 septembre 1936, a été mis à la disposition de la Caisse de crédit aux départements et communes.

Cet organisme ayant été supprimé par l'acte dit loi du 22 janvier 1942, la Caisse des dépôts, qui en assure la liquidation, a repris dans ses écritures le solde des capitaux dus par les emprunteurs de la Caisse de Crédit aux départements et communes, sur les disponibilités du Fonds commun de travail.

Au 31 décembre 1957, les soldes des comptes correspondants s'établissent comme suit :

1° Subventions de l'Etat pour l'exécution de grands travaux contre le chômage (les avances consenties au Trésor sont remboursables en vingt-cinq ans et représentées par des titres d'annuités dont les intérêts sont réglés trimestriellement) .....	1.164.555.265 fr.
2° Prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré .....	87.503.750 »
3° Prêts consentis par la Caisse de crédit aux départements et aux communes .....	933.413.150 »
	<hr/>
Total .....	2.185.472.165 »
	<hr/> <hr/>

\*  
\*\*

Les emplois en prêts indiqués dans l'état 1-2, paragraphe 3, du présent rapport se résument en définitive, comme suit pour les services propres :

SERVICES PROPRES.	EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
	francs.	francs.	francs.
Dépôts et consignations .....	25.379.957.869	6.371.099.869	19.008.858.000
Sociétés mutualistes.....	1.105.050.000	1.105.050.000	»
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	3.930.653.889	295.889	3.930.358.000
Caisses d'épargne .....	163.682.353.240	20.142.508.894	143.539.844.316
<b>Totaux .....</b>	<b>194.098.014.968</b>	<b>27.618.954.652</b>	<b>166.479.060.316</b>

En ce qui concerne les services gérés (états n<sup>os</sup> 2-0 bis à 7-1 bis), les emplois se décomposent ainsi :

SERVICES GERES.	EMPLOIS de fonds BRUTS.	OPÉRATIONS d'ordre.	EMPLOIS de fonds NETS.
	francs.	francs.	francs.
Caisse nationale d'épargne.....	100.145.853.000	»	100.145.853.000
Caisse des dépôts d'Alsace-Lor- raine.....	2.137.298.000	»	2.137.298.000
<b>Totaux.....</b>	<b>102.283.151.000</b>	<b>»</b>	<b>102.283.151.000</b>

#### IV. — IMMEUBLES

Ainsi qu'il résulte de l'examen de l'actif (voir première partie du rapport, section II), les placements immobiliers effectués en 1957, pour le compte de la Caisse des dépôts, se sont élevés à un montant total de 6.057.515.735 fr. se décomposant comme suit, par nature de placements :

1° Immeubles de rapport.....	1.067.481.940 fr.
2° Participations dans des sociétés immobilières..	4.990.033.795 »

<b>Total net des emplois .....</b>	<b>6.057.515.735 fr.</b>
------------------------------------	--------------------------

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES EMPLOIS DE FONDS DE TOUTE NATURE

Si l'on rassemble les différents résultats qui font l'objet de la troisième partie du présent rapport, il est possible de dégager, dans le tableau suivant, la répartition générale des emplois de fonds effectués en 1957 par la Caisse des dépôts et consignations.

	SERVICES PROPRES.	SERVICES GÉRÉS.	ENSEMBLE.
	francs.	francs.	francs.
<i>1° Placements définitifs :</i>			
Rentes et valeurs diverses.....	10.793.610.473	26.472.182.777	37.265.793.250
Prêts .....	166.479.060.316	102.283.151.000	268.762.211.316
Immeubles.....	6.057.515.735	»	6.057.515.735
	183.330.186.524	128.755.333.777	312.085.520.301
<i>2° Placements temporaires :</i>			
Bons du Trésor et valeurs à court terme (excédent des remboursements).....	74.839.275.386	30.697.127.335	105.536.402.721
<b>Total des emplois de fonds.</b>	<b>108.490.911.138</b>	<b>98.058.206.442</b>	<b>206.549.117.580</b>

La répartition qualitative des placements dont il s'agit fait l'objet de l'état annexe n° 8-0.

QUATRIEME PARTIE

PROFITS ET PERTES

RÉSULTATS DE 1957

L'excédent de recettes du compte « Profits et pertes » qui apparaît au bilan, au 31 décembre 1957, s'élève à 11.663.115.711 francs contre 10.035.137.092 francs en 1956.

Il a été réparti de la façon suivante (1) :

1° Une somme de .....	97.289.768 fr.
a été versée au fonds d'amortissement des immeubles de placement. Cette somme représente l'annuité basée sur la valeur d'assurance ou le prix de revient des immeubles et dont la capitalisation doit reconstituer le coût des constructions comprises dans les placements immobiliers de la Caisse,	
2° Une somme de.....	1.000.000.000 »
a été affectée au compte de réserve intitulé « Réserve spéciale pour les opérations de crédit à moyen terme »,	
3° Une somme de .....	120.000.000 »
a été attribuée au fonds de secours des employés et agents de la Caisse des dépôts,	
4° Une somme de .....	200.000.000 »
a été affectée à la « Réserve provisionnelle »,	
5° Une somme de .....	7.045.825.943 »
a été versée au compte de réserve intitulé « Réserve pour fluctuations des cours »,	
6° Une somme de .....	200.000.000 »
a été versée au « Fonds de subventions »,	
7° Enfin, une somme de .....	3.000.000.000 »
a été attribuée au Trésor public.	
<b>Total.....</b>	<b>11.663.115.711 fr.</b>

(1) L'affectation donnée aux excédents du compte « Profits et pertes » depuis 1816 est indiquée dans l'état n° 8-3.

Les opérations concernant la déchéance trentenaire des dépôts et consignations, interrompues pendant les hostilités et reprises depuis 1954, se sont activement poursuivies en 1957 : c'est ainsi que le compte « Produits de la déchéance trentenaire » qui est crédité des sommes destinées à être reversées à ce titre au Trésor, présente, au 31 décembre 1957, un solde de 91 millions, en augmentation de 25 millions sur le précédent. Aucun reversement n'ayant pu être effectué sur ce solde avant la fin de l'année, le total des produits de la déchéance trentenaire, attribués jusqu'à présent au Trésor, reste toutefois de 118.412.755 francs.

Par ailleurs, aucun prélèvement n'a été opéré au profit du Trésor sur l'excédent des produits de la Caisse des dépôts d'Alsace et de Lorraine, le bilan de cet organisme présentant, au 31 décembre 1957, un montant de réserve insuffisant eu égard à l'ensemble des comptes du passif.

### PRÉVISIONS POUR 1959.

L'état n° 8-2 des prévisions de recettes et de dépenses, établi en exécution de l'article 10 de la loi du 29 décembre 1888, fait ressortir, pour l'année 1959, un excédent de produits de 11.200 millions de francs. Quant aux sommes qui, provenant des comptes ouverts jusqu'en 1928, seront susceptibles d'être soumises en 1959 à la déchéance trentenaire, leur montant ne peut être encore évalué.

\* \* \*

Malgré un accroissement important des fonds gérés, le fonctionnement des différents services de la Caisse des dépôts a pu continuer à être assuré en 1957 dans des conditions satisfaisantes, sans augmentation sensible des effectifs (1).

En rendant compte de ce résultat, le Directeur général est heureux de souligner qu'il n'a pu être obtenu que, grâce à l'effort permanent et au dévouement dont l'ensemble du personnel n'a cessé de faire preuve, à tous les degrés de la hiérarchie.

---

(1) Effectifs budgétaires depuis 1953 :

	Titulaires.	Auxiliaires.	Totaux.
1953.....	3.874	324	4.198
1954.....	3.811	270	4.081
1955.....	3.824	110	3.934
1956.....	3.826	110	3.936
1957.....	3.891	100	3.991

La Commission de surveillance s'associe à ces éloges.

ARRÊTÉ en Commission le 20 juin 1958.

*Signé :* Pierre COURANT, *Président,*  
G. HERVÉ-GRUYER, *Rapporteur,*  
P. GABELLE,  
A. MAZIER,  
M. FLECHET,  
J. SALTES,  
J. MARCOU,  
J. GUINARD,  
P. PUGET,  
P. SURUN,  
F. SAINT-RAYMOND.

---

# **ANNEXES**

**AU**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE**

**DE LA**

**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

---

**Année 1957**

---

**ÉTATS N<sup>os</sup> 1 A 9**

## BILAN de la Caisse des dépôts et consignations au

A C T I F.		francs.
Caisse.....		1.535.638.555
Effets à recevoir :		
	Dépôts et consignations.....	56 533.929.409
	Caisses d'épargne.....	74.030.319.197
	Caisse nationale d'assurances sur la vie.....	1.423.494.498
	Retraites ouvrières.....	21.967.029
Comptes courants.	Caisse nationale d'épargne.....	44.017.250.197
	Assurances sociales.....	917.282.131
	Sécurité sociale.....	63.921.464.405
	Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.	20.261.382.728
	Fonds de développement économique et social, section II.	461.484.411
	Fonds national de solidarité.....	3.145.075.119
	Dépôts et consignations.....	120.760.712.928
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	3.550.000.000
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	4.900.000.000
	Fonds provenant des caisses d'épargne.....	73.902.325.000
	Epargne-construction.....	460.000.000
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale.....	»
	Dépôts et consignations.....	42.565.061.054
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	6.255.859.005
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....	13.648.498.809
	Fonds provenant des caisses d'épargne.....	186.925.300.845
	A reporter.....	719.237.045.320

31 décembre 1957 avant affectation des bénéfices.

P A S S I F

		francs.
Consignations.....		41.807.013.952
Dépôts divers.....		168.514.289.994
Sociétés mutualistes.....		10.648.584.303
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne.....		29.371.945.052
Caisses d'épargne ordinaires.....		1.073.095.590.829
Fonds de réserve de l'épargne-construction.....		»
Epargne-construction.....		577.439.966
Sécurité sociale.....		7.700.397.179
	Caisse nationale d'assurances sur la vie.....	2.351.839.563
	Caisse nationale d'assurances sur la vie. — Retraites ouvrières.....	22.225.549
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation).....	8.346.620
	Fonds spéciaux institués par la législation sur les acci- dents du travail.....	7.621.638.540
	Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.....	30.537.028
	Fonds de développement économique et social, section II. Caissè des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.....	418.531.214
	Caisse nationale d'épargne.....	1.890.852.392
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établisse- ments industriels de l'Etat.....	50.279.538.724
	Caisse de retraites de la France d'outre-mer.....	1.162.053.250
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique.....	1.245.292.616
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre.....	83.355.756
Créditeurs divers..	Caisses de sécurité sociale.....	43.153.454
	Caisses d'assurances sociales.....	71.810.999.544
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.....	497.479.102
	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939).....	10.538.185.602
	Gestion des certificats pétroliers (décret du 10 sep- tembre 1957).....	4.979.231.060
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances... Fonds communs de majoration des rentes viagères et pensions (lois des 2 août 1949 et 24 mai 1951).....	702.874
	Fonds national de surcompensation des prestations fami- liales institué par l'article 2 de la loi n° 56-1327 du 29 décembre 1956.....	4.681.832
	Subventions allouées aux organismes d'H. L. M. (art. 30. — Loi du 8 mars 1949).....	3.078.560.083
		4.052.140.711
		»
	<b>A reporter .....</b>	<b>160.069.345.514</b>
		<b>1.331.714.961.275</b>

## A C T I F .

		francs.
	<i>Report</i> .....	719.287.045.820
Prêts.	Dépôts et consignations..... 108.277.447.478	850.718.681.728
	Fonds provenant des sociétés mutualistes..... 291.282.802	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne..... 9.384.761.179	
	Fonds provenant des caisses d'épargne..... 732.765.190.269	
	Placements immobiliers (Dépôts et consignations) .....	22.089.242.585
	Immeubles de la Direction générale et de ses succursales.....	63.447.534
	Correspondants. — Préposés, L/c de règlement.....	7.746.722.553
Comptes d'ordre.	Opérations restant à constater..... 22.500.986.009	25.098.824.925
	Avances sur pensions de l'Etat :	
	Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne..... 723.711.968	
	Caisse des dépôts et consignations, s/c d'avances provisionnelles..... 1.846.650.000	
	Divers..... 27.189.705	
	Divers, L/c débiteurs..... 287.243	
	<b>Total de l'actif</b> .....	<b>4.624.953.964.645</b>

P A S S I F .

		francs.
	<i>Reports</i> .....	160.069.345.514
	1.331.714.981.275	
Créditeurs divers (suite).	Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H.L.M. (art. 30. — Loi du 8 mars 1949) .....	173.707.439
	Fonds spécial institué par l'article 46 de la loi du 5 juillet 1952 .....	1.929.622.980
	Fonds commun de l'allocation logement (art. 102. — Loi du 1 <sup>er</sup> septembre 1948) .....	975.420.121
	Fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A. - C.D.C. ....	545.596.570
	Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales .....	379.511.457
	Divers, L/c d'intérêts échus et exigibles .....	1.447.966.880
	Fonds national de solidarité institué par l'article 4 de la loi du 30 juin 1956 .....	3.145.075.119
	Caisse de retraite interentreprise approuvée par arrêté ministériel du 5 juillet 1956 .....	78.887.352
	Remboursements sur prêts et avances effectués pour le compte de l'Etat .....	8.037.141.742
	Prélèvements divers pour le paiement d'impôts .....	16.287.627
	Produits attribués au Trésor .....	»
	Produits de la déchéance trentenaire .....	90.684.992
	Divers, L/c d'avances restituables (immeubles) .....	19.896.293
Correspondants. —	Préposés, L/c de règlement .....	44.880.437.137
Comptes d'ordre et divers.	Opérations restant à constater .....	23.158.522.541
	Intérêts des bons du Trésor afférents à la 2 <sup>e</sup> année d'échéance :	
	Dépôts et Consignations .....	984.827.024
	Fonds provenant des sociétés mutualistes .....	10.500.000
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne .....	7.000.000
	Fonds provenant des caisses d'épargne .....	316.703.125
	Fonds provenant de l'épargne construction .....	3.850.000
	Recouvrements sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (décret du 15 mai 1934) .....	97.337.745
	Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat ..	723.711.968
	Divers .....	15.713.874
Comptes de réserve.	Réserve pour fluctuation des cours .....	26.346.845.458
	Réserve provisionnelle .....	2.727.814.154
	Réserve immobilière .....	63.447.534
	Fonds d'amortissement des immeubles de placement .....	547.731.214
	Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme ..	4.300.000.000
	Fonds de subventions .....	482.301.799
Profits et pertes .....		11.663.115.711
Total du passif .....		1.624.953.964.645

## DÉVELOPPEMENT du compte de « Profits

DÉBIT.	SOMMES.
	francs.
Intérêts dus et liquidés .....	2.110.046.453
Frais administratifs (Direction générale s/c de).....	1.165.060.549
Taxations, allocations, indemnités et primes.....	1.035.844.886
Frais d'exploitation des immeubles .....	125.494.582
Affectation au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne des revenus provenant de ses placements.....	1.141.614.822
Affectation au service des intérêts versés aux Caisses d'épargne.....	40.514.513.503
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne, versé au Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	7.782.115.615
Affectation au Fonds de réserve de l'épargne construction des revenus provenant de ses placements ..	»
Affectation au service des intérêts versés aux comptes d'épargne construction...	6.090.905
Excédent des revenus provenant de l'emploi des fonds de l'épargne construction versé au fonds de réserve correspondant.....	8.639.205
Affectation à la Caisse nationale de sécurité sociale des revenus produits par les cotisations de sécurité sociale .....	101.722.744
Solde du compte de Profits et Pertes.....	11.663.115.711
Total .....	65.654.258.975

et Pertes » au 31 décembre 1957.

CRÉDIT.		SOMMES.
		francs.
Intérêts des comptes courants .....		1.515.176.269
Intérêts des Bons du Trésor et valeurs à court terme. {	Dépôts et consignations.....	4.532.997.166
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	131.648.609
Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses. {	Dépôts et consignations.....	1.840.839.361
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	330.626.176
Intérêts sur prêts .....	Dépôts et consignations .....	5.408.043.900
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	12.678.882
Produits et frais divers.....		1.187.853.061
Revenus des immeubles .....		307.922.350
Escomptes et primes de remboursement. {	Dépôts et consignations .....	811.307.737
	Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	20.468.670
Revenus des placements du Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....		1.141.614.822
Revenus provenant de l'emploi des fonds des Caisses d'épargne.....		48.296.629.118
Revenus des placements du Fonds de réserve de l'épargne construction.....		»
Revenus des Fonds d'épargne construction.....		14.730.110
Revenus du produit des cotisations de sécurité sociale.....		101.722.744
	<b>Total.....</b>	<b>65.654.258.975</b>

## MOUVEMENTS DES PORTEFEUILLES de la Caisse des Dépôts

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1957.		
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
<b>I. — Bons du Trésor et Valeurs à court terme.</b>					
Dépôts et Consigna- tions.	Valeurs de reports .....	»	»	»	
	Bons du Trésor.....	»	88.304.200.000	»	83.099.775.000
	Billets à ordre de diverses C <sup>tes</sup> de chemins de fer et de navigation...	»	298.000.000	»	2.419.000.000
	Valeurs diverses.....	»	27.329.630.922	»	4.876.513.269.546
	Effets divers (Afrique du Nord).....	»	»	»	334.000.000
	Acceptations du Crédit national.....	»	»	»	»
	Bons de la Reconstruction.....	»	»	»	»
	Bons d'équipement de l'Algérie.....	»	1.050.440.000	»	»
	— Tunisiens.....	»	500.000.000	»	»
	Prêts à court terme à divers.....	»	6.803.377.392	»	27.997.574.023
Prêts sur titres.....	»	»	»	3.280.000	
		124.285.648.314		4.990.366.898.569	
Fonds provenant des Sociétés mutualistes. } Bons du Trésor...	»	1.504.000.000	»	5.800.000.000	
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne. } Bons du Trésor.....	»	4.900.000.000	»	2.200.000.000	
Fonds provenant des Caisses d'épargne. } Bons du Trésor.....	»	133.596.665.000	»	37.304.310.000	
		Billets à ordre de diverses C <sup>tes</sup> de chemins de fer et de navigation...	»	»	
		Valeurs diverses.....	»	452.686.000.000	
		147.562.665.000		489.990.310.000	
Epargne- Construction. } Bons du Trésor.....	»	160.000.000	»	410.000.000	
I. — Total des emplois en Bons du Trésor et Valeurs à court terme.....	»	278.412.313.314	»	5.488.767.208.569	
<b>II. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.</b>					
Dépôts et Consigna- tions.	Rentes 5 0/0 1920 amortissables....	7.986.800	158.467.130	»	»
	Emprunt extérieur 4 0/0 1939 de la République française.....	1.840.000	12.027.492	»	»
	Rente 3 0/0 1945 amortissable.....	»	»	5.730	143.012
	Rentes 3,5 0/0 1952 amortissables...	173.957.000	4.323.516.132	»	»
	Emprunt national 5 0/0 1956 à capital indexé.....	»	»	766.785.000	774.088.522
	Obligations du Trésor 3,5 0/0 1943...	235.000	191.690	»	»
	Obligations du Trésor 4 0/0 1934....	69.893.000	64.761.749	»	»
Bons de la Caisse nationale de Crédit agricole.....	70.972.500	69.553.050	»	»	
A reporter. — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses (Dépôts et Consignations).....	324.884.300	4.628.517.243	766.790.730	774.231.534	

*et Consignations (fonds propres) pendant l'année 1957.*

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	»	»	»	»	»
»	171.403.975.000	»	94.415.805.000	»	76.988.170.000
»	2.717.000.000	»	2.648.000.000	»	69.000.000
»	4.903.842.900.468	»	4.874.174.587.268	»	29.668.313.200
»	334.000.000	»	263.000.000	»	71.000.000
»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»
»	1.050.440.000	»	1.050.440.000	»	»
»	500.000.000	»	500.000.000	»	»
»	34.800.951.415	»	20.836.721.687	»	13.964.229.728
»	3.280.000	»	3.280.000	»	»
»	5.114.652.546.883	»	4.993.891.833.955	»	120.760.712.928
»	7.304.000.000	»	3.754.000.000	»	3.550.000.000
»	»	»	»	»	»
»	7.100.000.000	»	2.200.000.000	»	4.000.000.000
»	»	»	»	»	»
»	170.900.975.000	»	102.998.650.000	»	67.902.325.000
»	5.950.000.000	»	5.950.000.000	»	»
»	460.702.000.000	»	454.702.000.000	»	6.000.000.000
»	627.552.975.000	»	563.650.650.000	»	73.902.325.000
»	570.000.000	»	110.000.000	»	460.000.000
»	»	»	»	»	»
»	5.767.179.521.883	»	5.563.606.483.955	»	203.573.037.928
»	»	»	»	»	»
7.986.800	158.467.130	»	»	7.986.800	158.467.130
1.840.000	12.027.492	245.000	1.601.487	1.595.000	10.426.005
5.730	143.012	»	»	5.730	143.012
173.957.000	4.323.516.132	29.576.050	735.081.251	114.380.950	3.588.434.881
766.785.000	774.088.522	757.785.000	764.906.864	9.000.000	9.181.658
235.000	191.090	235.000	191.690	»	»
69.893.000	64.761.749	»	»	69.893.000	64.761.749
70.972.500	69.553.050	4.731.500	4.636.870	66.241.000	64.916.180
1.091.675.030	5.402.748.777	792.572.550	4.506.418.162	299.102.480	3.896.330.615



ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1957.		VALBURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évalués au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1.091.675.030	5.402.748.777	792.572.550	1.506.418.162	299.102.480	3.896.380.615
1.996.204.000	1.953.009.915	120.064.000	118.861.270	1.876.140.000	1.834.148.645
956.278.000	712.271.336	1.725.000	1.563.099	954.553.000	710.708.237
3.545.000	3.290.167	»	»	3.545.000	3.290.167
1.308.961.828	1.029.484.205	654.647.820	514.445.682	654.314.008	515.038.523
2.239.453.000	1.750.390.815	20.487.000	14.068.773	2.218.966.000	1.736.322.042
7.953.972.000	6.771.355.553	164.120.000	153.285.314	7.789.852.000	6.618.070.239
5.370.228.400	4.994.604.994	36.230.600	27.868.830	5.333.997.800	4.966.736.164
262.810.000	241.548.463	42.380.000	41.284.782	220.430.000	200.263.681
3.151.375.000	3.059.015.208	94.490.000	94.490.000	3.056.885.000	2.964.525.208
189.657.000	159.769.318	6.551.000	7.008.179	183.106.000	152.761.139
135.799.000	123.468.401	10.245.000	9.588.003	125.584.000	113.880.398
309.360.000	309.183.780	11.100.000	11.100.000	298.260.000	298.083.780
333.320.000	325.414.530	9.110.000	8.893.935	324.210.000	316.520.595
2.596.379.000	2.542.262.017	44.881.000	44.770.631	2.551.498.000	2.497.491.386
109.248.277	75.365.646	2.613.447	1.940.979	106.634.830	73.424.667
6.473.826.282	8.746.179.480	1.179.924.253	997.271.230	5.295.902.029	7.748.908.250
6.471.025.000	6.417.058.353	75.120.000	74.378.427	6.395.905.000	6.372.679.926
66.967.790	750.622.398	12.140.520	58.768.442	53.827.270	691.853.956
645.935.000	875.485.389	21.465.000	21.461.953	624.470.000	854.023.436
41.668.019.607	46.272.528.745	3.300.837.190	3.707.467.691	38.367.182.417	42.565.061.054
2.099.700	40.699.161	»	»	2.099.700	40.699.161
»	»	»	»	»	»
48.591.900	1.178.742.143	»	»	48.591.900	1.178.742.143
200.000.000	200.000.000	12.000.000	12.000.000	188.000.000	188.000.000
6.750.000	6.415.451	»	»	6.750.000	6.415.451
9.627.000	7.066.993	»	»	9.627.000	7.066.993
1.300.000.000	1.274.000.000	»	»	1.300.000.000	1.274.000.000
344.300.000	292.459.615	»	»	344.300.000	292.459.615
1.911.368.600	2.999.383.363	12.000.000	12.000.000	1.899.368.600	2.987.383.363
41.668.019.607	46.272.528.745	3.300.837.190	3.707.467.691	38.367.182.417	42.565.061.054

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1957.		
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	32.353.611.529	34.825.368.469	9.314.408.078	11.447.160.276	
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses. (Fonds provenant des Sociétés mutualistes).	1.911.368.600	2.299.383.363	"	"	
Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat....	928.424.000	609.824.148	4.000	2.310	
— 5 0/0 1938 de la Caisse autonome de la Défense nationale.....	43.290.000	42.283.749	"	"	
— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale..	291.808.000	214.594.276	"	"	
— des Postes et Télégraphes.	24.677.000	18.619.422	"	"	
— du département de la Seine	29.653.000	20.062.995	"	"	
Fonds provenant des Sociétés mutua- listes. (Suite.)	Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et commercial.....	715.505.000	711.393.756	"	"
	Obligations de diverses C <sup>ies</sup> de chemins de fer.....	740.956.000	654.290.935	"	"
	— du Crédit foncier de France	223.898.000	210.797.692	"	"
	— de la Ville de Paris.....	658.494.000	619.201.334	"	"
	— de Sociétés françaises...	248.140.000	247.618.524	"	"
	Emprunts de pays d'outre-mer.....	53.716.500	52.279.360	"	"
	— garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.....	10.845.000	7.782.896	"	"
	<b>5.880.775.100</b>	<b>6.408.132.450</b>	<b>4.000</b>	<b>2.310</b>	
	Emprunt national 5 0/0 1956 à capi- tal garanti.....	500.000.000	500.000.000	"	"
	Rentes 3,5 0/0 1952 amortissables...	78.750.000	2.104.830.530	"	"
	Bons d'équipement industriel et agri- cole 5 0/0 1956.....	500.000.000	500.000.000	"	"
	Obligations du Trésor 3,5 0/0 1943...	19.685.000	15.307.378	3.415.000	2.395.554
	— du Trésor 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	2.561.290.000	2.558.741.269	"	"
	— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale...	483.315.000	374.594.220	"	"
	— de l'Union des groupe- ments de sinistrés de la guerre 1914-1918...	6.351.000	6.166.050	"	"
	— de diverses C <sup>ies</sup> de chemins de fer.....	2.526.920.000	2.449.247.095	"	"
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.	Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	3.192.020.000	3.098.969.381	"	"
	Obligations du Crédit foncier de France	1.448.335.000	1.438.819.239	482.900.000	391.911.565
	— de la Ville de Paris.....	72.988.000	72.537.139	"	"
	Emprunts unifiés des collectivités locales.....	312.000.000	308.162.400	"	"
	Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.....	19.000	14.099	"	"
	Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées.	120.905.952	104.706.512	"	"
	Fonds d'Etat et obligations étrangers.	31.775.000	71.250	"	"
	<b>11.854.353.952</b>	<b>13.532.166.562</b>	<b>436.015.000</b>	<b>394.307.119</b>	
<i>A reporter.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses.	50.088.740.581	54.765.667.481	9.750.427.078	11.841.469.705	

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CÉSSIONS, amortissements effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
41.668.019.607	46.272.528.745	3.300.837.190	3 707.467.691	38.367.182.417	42.565.061.054
1.911.368.600	2.999.383.363	12.000.000	12.000.000	1.899.368.600	2.987.383.363
928.428.000	609.826.458	13.803.000	8.992.048	914.625.000	600.834.410
43.290.000	42.283.749	"	"	43.290.000	42.283.749
291.808.000	214.591.276	6.000	5.106	291.802.000	214.589.170
24.677.000	18.619.422	3.277.000	2.765.090	21.400.000	15.854.332
29.653.000	20.062.995	1.416.000	1.108.818	28.237.000	18.954.177
715.505.000	711.393.756	46.660.000	46.660.000	668.845.000	664.733.756
740.956.000	654.290.935	21.084.000	20.096.885	719.872.000	634.194.050
223.898.000	210.797.692	10.830.000	11.023.703	213.068.000	199.773.989
658.494.000	619.201.334	33.808.000	31.499.645	624.686.000	587.701.689
248.140.000	247.618.524	12.420.000	12.343.384	235.720.000	235.275.140
53.716.500	52.279.360	6.353.000	5.765.350	47.363.500	46.514.010
10.845.000	7.782.896	16.500	15.726	10.828.500	7.767.170
5.880.779.100	6.408.134.760	161.673.500	152.275.755	5.719.105.600	6.255.859.005
500.000.000	500.000.000	30.000.000	30.000.000	470.000.000	470.000.000
78.750.000	2.104.830.530	"	"	78.750.000	2.104.830.530
500.000.000	500.000.000	30.000.000	30.000.000	470.000.000	470.000.000
22.800.000	17.702.932	"	"	22.800.000	17.702.932
2.561.290.000	2.558.741.269	"	"	2.561.290.000	2.558.741.269
483.315.000	374.594.220	"	"	483.315.000	374.594.220
6.351.000	6.166.050	21.000	20.388	6.330.000	6.145.662
2.526.920.000	2.449.247.095	67.810.000	64.603.319	2.459.110.000	2.384.643.776
3.192.020.000	3.098.969.381	101.790.000	100.342.139	3.090.230.000	2.998.627.242
1.881.235.000	1.830.730.804	42.080.000	41.817.545	1.839.155.000	1.788.913.259
72.983.000	72.537.139	3.296.000	3.282.089	69.692.000	69.255.050
312.000.000	308.162.400	8.000.000	7.901.600	304.000.000	300.260.800
19.000	14.099	10.500	7.792	8.500	6.307
120.905.952	104.706.512	"	"	120.905.952	104.706.512
31.775.000	71.250	"	"	31.775.000	71.250
12.290.368.952	13.926.473.681	283.007.500	277.974.872	12.007.361.452	13.648.498.809
59.839.167.859	66.607.137.186	8.745.518.190	4.137.718.318	59.093.649.469	62.469.418.868

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTFEUILLE au 31 décembre 1956, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1957.	
	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Report.</i> — Rentes sur l'Etat et Valeurs diverses..	50.088.740.581	54.765.667.481	9.750.427.078	11.841.469.705
Rentes 3 0/0.....	460	15.333	"	"
— 5 0/0 1920 amortissables.....	49.236.900	1.066.858.327	"	"
— 3,5 0/0 1952 amortissables..	2.986.297.300	75.271.548.184	"	"
Obligations du Trésor 4,5 0/0 1933..	98.071.000	97.808.764	"	"
— — 4 0/0 amortissables 1934.	726.252.000	604.694.395	"	"
— — 4,5 0/0 1935 (Défense nationale)....	269.779.000	256.290.050	"	"
— — à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952..	8.067.310.000	8.063.790.448	"	"
Bons d'épargne à cinq ans.....	2.500.030.000	2.475.030.000	"	"
Bons d'équipements industriel et agricole 5 0/0 1956.....	5.000.000.000	5.000.000.000	"	"
Obligations du Trésor 3,5 0/0 1944..	2.315.000	1.866.652	"	"
Bons de la Caisse nationale de Crédit agricole.....	150.159.000	137.239.523	"	"
Obligations des Postes et Télégraphes.	539.040.000	518.024.772	"	"
— de la Caisse autonome de gestion des Bons de la Défense nationale...	2.743.979.000	2.715.124.965	"	"
Emprunt de reconstitution garanti par l'Etat.....	8.883.430.000	7.259.188.482	"	"
Obligations et Bons du Crédit national garantis par l'Etat....	4.699.033.000	4.443.671.127	4.000	2.293
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	16.465.891.000	15.710.698.672	"	"
Obligations et Bons du Crédit national	13.914.300.000	13.914.024.576	"	"
— de diverses C <sup>ies</sup> de Chemins de fer.....	4.972.727.500	4.545.076.119	"	"
— garanties par l'Etat de diverses C <sup>ies</sup> de navigation	"	"	1.750.000.000	1.750.000.000
— de sociétés garanties par l'Etat.....	9.934.980.000	9.720.695.197	"	"
— du Crédit foncier de France.....	27.190.231.500	26.976.755.275	113.000.000	"
— de la Ville de Paris.....	194.441.000	181.507.014	"	"
— et Bons de départements et villes.....	386.841.000	381.636.825	20.000	20.000
Emprunts de pays d'outre-mer.....	490.686.000	441.914.442	"	"
— garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.....	56.684.500	53.338.234	"	"
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées..	223.979.956	172.141.151	380.985	373.898
Actions de sociétés françaises.....	1.643.792.931	1.921.364.919	691.707.500	538.305.511
Obligations de sociétés françaises...	7.614.756.000	7.551.051.582	"	"
Actions de sociétés étrangères.....	82.262.326	118.516.647	61.955	6.460.072
Fonds d'Etat et obligations étrangers.	24.060.490	3.584.561	"	"
	119.910.566.863	189.603.456.236	2.555.174.440	2.295.161.774
II. — Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	169.999.307.444	244.369.123.717	12.305.601.518	14.136.631.479

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CÉSSIONS, amortissements effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.	
Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
59.839.167.659.	66.607.137.486	3.745.518.190	4.137.718.318	56.093.649.469	62.469.418.868
460	15.333	"	"	460	15.333
49.236.900	1.066.858.327	8.905.000	192.952.306	40.331.900	873.906.021
2.986.297.300	75.271.548.184	"	"	2.986.297.300	75.271.548.184
98.071.000	97.808.764	193.000	192.484	97.878.000	97.616.280
726.252.000	604.694.395	80.000.000	66.609.870	646.252.000	538.084.525
269.779.000	256.290.050	25.200.000	23.940.000	244.579.000	232.350.050
8.067.310.000	8.063.790.448	"	"	8.067.310.000	8.063.790.448
2.500.030.000	2.475.030.000	"	"	2.500.030.000	2.475.030.000
5.000.000.000	5.000.000.000	300.000.000	300.000.000	4.700.000.000	4.700.000.000
2.315.000	1.866.652	"	"	2.315.000	1.866.652
150.159.000	137.239.523	87.817.000	80.261.344	62.342.000	56.978.179
539.040.000	518.024.772	47.257.000	44.956.798	491.783.000	473.067.974
2.743.979.000	2.715.124.965	50.000.000	49.551.254	2.693.979.000	2.665.573.711
8.883.430.000	7.259.188.482	4.050.000	4.080.752	8.879.380.000	7.255.107.730
4.699.037.000	4.443.673.420	67.762.000	64.399.718	4.631.275.000	4.379.273.702
16.465.891.000	15.710.698.672	419.530.000	413.152.983	16.016.361.000	15.297.545.789
13.914.300.000	13.914.024.576	677.130.000	676.854.576	13.237.170.000	13.237.170.000
4.972.727.500	4.545.076.119	111.620.000	107.487.403	4.861.107.500	4.437.588.716
1.750.000.000	1.750.000.000	"	"	1.750.000.000	1.750.000.000
9.934.980.000	9.720.695.197	1.536.050.000	1.534.989.234	8.398.930.000	8.185.705.963
27.303.231.500	26.976.755.275	990.585.000	875.577.221	26.312.646.500	26.101.178.054
194.441.000	181.507.014	3.615.000	3.373.917	190.826.000	178.133.097
386.861.000	381.656.825	13.825.000	13.599.853	373.036.000	368.056.972
490.686.000	441.914.442	4.321.000	4.206.725	486.365.000	437.707.717
56.684.500	53.338.234	125.000	111.858	56.559.500	53.226.376
224.360.941	172.515.040	13.049.165	10.541.947	211.311.776	161.973.102
2.335.500.431	2.459.670.430	443.562.932	248.428.453	1.891.937.499	2.211.241.977
7.614.756.000	7.551.051.582	256.098.000	256.944.977	7.358.658.000	7.294.106.605
82.324.281	124.976.719	2.250	282.599	82.322.031	124.694.120
24.060.490	3.584.561	2.563.225	820.993	21.497.265	2.763.568
182.465.741.303	191.898.618.010	5.143.260.572	4.973.317.165	117.322.480.731	186.925.300.845
182.304.908.962	258.505.755.196	8.888.778.762	9.111.035.483	173.416.130.200	249.394.719.713

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALHURS EN PORTFEUILLE au 31 décembre 1956, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1957.	
	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.	Quantité ou Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>III. — Prêts.</b>				
Dépôts et Consigna- tions.	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1971 émises en échange d'obligations de l'emprunt extérieur 4 0/0 1939.	590.475.839	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (loi du 11 octobre 1940).	1.225.775.759	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Avances à moyen terme et à long terme pour travaux d'équi- pement rural. — Décret-loi du 17 juin 1938).....	17.000.614	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Electrification des cam- pagnes. — Loi du 2 août 1923)....	14.065.429	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts à moyen terme à l'agriculture. — Loi du 15 juil- let 1928).....	6.838.369	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts à long terme à l'agriculture. — Loi du 4 août 1929).	14.508.675	»	»
	Annuités délivrées en paiement d'in- dennités de dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920, art. 152) ..	2.747.191	»	»
	Annuités de Compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat.....	63.815.112	»	»
	Obligations du Trésor représentatives de semestrialités terminables en 1975 .....	724.248.219	»	»
	Prêts aux départements, communes et établissements publics.....	69.653.121.547	»	»
	Annuités en recouvrement, sur prêts aux départements, communes et établissements publics.....	1.898.058	»	6.371.099.869
	Prêts sur obligations aux départe- ments, communes, colonies et éta- blissements publics.....	10.075.643	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009....	3.453.940.836	»	»
	Prêts à divers.....	2.995.548.339	»	589.845.000
	Prêts aux sociétés immobilières.....	14.127.522.256	»	18.419.013.000
	92.901.551.886	»	25.379.957.869	
Fonds provenant des Sociétés mutua- listes.	Obligations du Trésor représentatives d'annuités (loi du 2 août 1923)....	3.381.170	»	»
	Obligations du Trésor représentatives d'annuités terminables en 2009 ...	291.062.430	»	»
	Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer et établissements publics.....	»	»	145.050.000
	Prêts à divers.....	»	»	960.000.000
	294.443.600	»	1.105.050.000	
<b>A reporter — Prêts .....</b>	<b>93.195.995.486</b>	»	<b>26.485.007.869</b>	

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1957.		VALBURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	590.475.839	»	28.623.177	»	561.852.662
»	1.225.775.759	»	89.650.549	»	1.136.125.210
»	17.000.614	»	2.462.450	»	14.538.164
»	14.065.429	»	2.037.304	»	12.028.125
»	6.838.369	»	6.838.369	»	»
»	14.508.675	»	2.101.506	»	12.407.169
»	2.717.191	»	495.786	»	2.221.405
»	63.815.412	»	31.059.706	»	32.755.406
»	724.248.219	»	29.277.354	»	694.970.865
»	69.653.121.547	»	2.201.178.772	»	67.451.942.775
»	6.372.997.927	»	6.363.810.363	»	9.187.564
»	10.075.643	»	538.170	»	9.537.473
»	3.453.940.836	»	17.866.928	»	3.436.073.908
»	3.585.393.339	»	963.836.483	»	2.621.556.856
»	32.546.535.256	»	264.285.360	»	32.282.249.896
»	118.281.509.755	»	10.004.062.277	»	108.277.447.478
»	3.381.170	»	1.655.158	»	1.726.012
»	291.062.430	»	1.505.640	»	289.556.790
»	145.050.000	»	145.050.000	»	»
»	960.000.000	»	960.000.000	»	»
»	1.399.493.600	»	1.108.210.798	»	291.282.802
»	119.681.003.355	»	11.112.273.075	»	108.568.730.280

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1957.	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	francs	francs.	francs.	francs.
<i>Report.</i> — Prêts.....	»	93.195.995.486	»	26.485.007.869
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne. } Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Habitations à bon marché. — Crédit immobilier et loyers moyens. — Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928).....	»	2.174.392.439	»	»
	»	»	»	905.046.000
	»	892.591.452	»	»
	»	2.544.804.818	»	3.025.312.000
	»	1.945.561	»	295.880
	»	5.613.794.270	»	3.930.653.889
	»	312.473.355	»	»
	»	196.622.760.845	»	32.500.539.000
	»	7.301.591	»	»
	»	552.622	»	»
Fonds provenant des Caisses d'épargne. } Obligations du Trésor représentatives d'annuités (Prêts à long terme à l'agriculture. — Loi du 4 août 1929)	»	7.134.034	»	»
	»	5.854.501	»	»
	»	56.180.937	»	»
	»	6.891.174.237	»	»
	»	41.486.098.356	»	»
	»	1.518.562.322	»	»
	»	26.247.849	»	»
<i>A reporter.</i> — Prêts. — Fonds provenant des Caisses d'épargne.....	»	246.934.340.649	»	32.500.539.000
<i>A reporter.</i> — Prêts.....	»	98.809.789.756	»	30.415.661.758

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	119.681.003.355	»	11.112.273.075	»	108.568.730.280
»	2.174.392.439	»	70.831.577	»	2.103.560.862
»	905.046.000	»	»	»	905.046 000
»	892.591.452	»	4.617.296	»	887.974.156
»	5.570.176.818	»	84.084.344	»	5.486.092.474
»	2.241.450	»	153.763	»	2.087.687
»	9.544.448.159	»	159.686.980	»	9.384.761.179
»	312.473.355	»	206.503.440	»	105.969.915
»	229.123.299.845	»	5.871.336.497	»	223.251.963.348
»	7.301.591	»	4.385.834	»	2.915.757
»	552.622	»	328.373	»	224.249
»	7.134.034	»	5.543.480	»	1.590.554
»	5.854.501	»	4.831.811	»	1.022.690
»	56.180.937	»	20.823.985	»	35.356.952
»	6.891.174.237	»	277.807.944	»	6.613.366.293
»	41.486.098.356	»	214.603.888	»	41.271.494.468
»	1.518.562.322	»	84.108.820	»	1.434.453.502
»	26.247.849	»	12.775.780	»	13.472.069
»	279.434.879.649	»	6.703.049.852	»	272.731.829.797
»	129.225.451.514	»	11.271.960.055	»	117.953.491.459

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956, évaluées au prix de revient.		EMPLOIS DE FONDS EN 1957.	
	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Report.</i> — Prêts.....	»	98.809.789.756	»	30.415.661.758
<i>Report.</i> — Prêts. — Fonds provenant des Caisses d'épargne.....	»	246.934.340.649	»	32.500.539.000
Fonds provenant des Caisses d'épargne. (Suite.)	Recouvrements sur prêts aux départe- ments, communes, colonies et éta- blissements publics.....	»	»	7.864.075.294
	Prêts sur obligations aux départe- ments, communes, colonies et éta- blissements publics.....	»	131.893.183.154	32.532.347.417
	Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....	»	223.635.076.879	75.511.957.899
	Recouvrements sur prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne..	»	»	12.278.433.600
	Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat.....	»	5.427.119.125	2.995.000.000
	»	607.889.719.807	»	163.682.353.210
III. — Total des emplois en prêts.....	»	706.699.509.568	»	194.098.014.968
IV. — Placements immobiliers.				
Dépôts et Consignations.	Participations dans les sociétés immobilières (sociétés civiles),	»	10.296.044.000	4.868.889.865
	Participations dans les sociétés immobilières (sociétés commer- ciales).....	»	1.443.805.000	162.918.630
	Immeubles de rapport.....	»	4.291.877.850	1.195.474.231
IV. — Total des Placements immobiliers..	»	16.031.726.850	»	6.227.282.726
V. — Immeubles de la Direction géné- rale et de ses succursales.....	»	63.447.534	»	»
Totaux de la 1 <sup>re</sup> partie.....	»	1.380.037.077.225	»	40.876.736.170.069
<b>RÉCAPITULATION</b>				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme..	»	278.412.313.314	»	5.488.767.208.569
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	169.999.307.444	244.369.123.717	12.305.601.518	14.136.631.479
III. — Prêts.....	»	706.699.509.563	»	194.098.014.968
IV. — Placements immobiliers.....	»	16.031.726.850	»	6.227.282.726
V. — Immeubles de la Direction générale et de ses succursales.....	»	63.447.534	»	»
	169.999.307.444	1.245.576.120.978	12.305.601.518	5.703.229.137.743

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957, évaluées au prix de revient.	
Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.	Quotité ou Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	129.225.451.514	»	11.271.960.055	»	117.953.491.459
»	279.434.879.649	»	6.703.049.852	»	272.731.829.797
»	7.864.075.294	»	7.864.075.294	»	»
»	164.425.530.571	»	4.642.506.906	»	159.783.023.665
»	299.147.034.778	»	7.090.744.873	»	292.056.289.905
»	12.278.433.600	»	12.278.433.600	»	»
»	8.422.119.125	»	228.072.223	»	8.194.046.902
»	771.572.073.017	»	38.806.882.748	»	732.765.190.269
»	900.797.524.531	»	50.078.842.803	»	850.718.681.728
»	15.164.933.865	»	28.530.000	»	15.136.403.865
»	1.606.723.630	»	13.244.700	»	1.598.478.930
»	5.487.352.081	»	127.992.291	»	5.359.359.790
»	22.259.009.576	»	169.766.991	»	22.089.242.585
»	63.447.534	»	»	»	63.447.534
»	42.256.773.247.254	»	40.664.664.830.127	»	1.592.108.417.167
»	5.567.179.521.883	»	5.563.606.483.955	»	203.573.037.928
182.304.908.962	258.505.755.196	8.888.778.762	9.111.035.483	173.416.130.200	249.394.719.713
»	900.797.524.531	»	50.078.842.803	»	850.718.681.728
»	22.259.009.576	»	169.766.991	»	22.089.242.585
»	63.447.534	»	»	»	63.447.534
182.304.908.962	6.948.805.258.720	8.888.778.762	5.622.966.129.232	173.416.130.200	1.325.839.129.488

## CAISSES D'ÉPARGNE

BILAN au 31 décembre 1956. — Opérations de

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1956.	
	Actif.	Passif.
	francs.	francs.
Comptes courants ordinaires au Trésor et à la Banque de France.....	3.042.493.566	»
Comptes courants à préavis au Trésor .....	4.000.000.000	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	147.562.665.000	»
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	189.603.456.236	»
Prêts.....	607.889.719.807	»
Caisses d'épargne ordinaires. {	Paris.....	» 110.069.258.188
	Départements.....	» 840.657.114.186
	France d'outre-mer.....	» 8.609.278.511
Caisses d'épargne, l/c de chèques émis pour le règlement de transferts et opérations réciproques.	13.975.372	»
Caisses d'épargne, opérations restant à constater au compte courant.....	9.193.840.904	»
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	»	1.970.500.000
Caisses d'épargne, l/c de provisions pour le paiement des ristournes sur prêts consentis sur leur proposition.....	»	»
<b>Totaux .....</b>	<b>961.306.150.885</b>	<b>961.306.150.885</b>

## ORDINAIRES.

l'année 1957. — Bilan au 31 décembre 1957.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1957.				SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1957.	
Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
880.669.767.728	880.657.593.359	12.174.369	»	3.030.319.197	»
161.000.000.000	228.000.000.000	»	67.000.000.000	71.000.000.000	»
563.650.650.000	489.990.310.000	73.660.340.000	»	73.902.325.000	»
4.973.317.165	2.295.161.774	4.724.209.922	2.046.054.531	186.925.300.845	»
38.806.882.748	163.682.353.210	831.713.355	125.707.183.817	732.765.190.269	»
16.689.391.344	4.354.348.136	12.335.043.208	»	»	122.404.301.396
176.692.739.437	79.505.325.003	97.187.414.434	»	»	937.844.528.620
1.896.288.632	396.550.408	1.499.738.224	»	»	10.109.016.735
1.215.087.243	1.217.386.894	»	2.299.651	16.275.023	»
23.221.608.895	19.800.651.611	3.420.957.284	»	5.772.883.620	»
780.101.562	2.433.898.437	»	1.653.796.875	»	316.703.125
2.737.744.078	»	2.737.744.078	»	»	2.737.744.078
1.872.333.578.832	1.872.333.578.832	196.409.334.874	196.409.334.874	1.073.412.293.954	1.073.412.293.954

*Caisses d'épargne ordinaires.*

Situation au 31 décembre 1957 du portefeuille constitué au moyen des fonds  
déposés par les Caisses d'épargne ordinaires.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1957 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor.....	2.376.612.625	67.902.325.000	67.902.325.000
Valeurs diverses.....	300.000.000	6.000.000.000	6.000.000.000
Rente 3 0/0.....	460	45.333	8.863
— 5 0/0 1920-1950 amortissable.....	40.331.900	873.906.021	945.379.736
— 3,50 0/0 1952 amortissable.....	2.986.297.300	75.271.548.184	90.271.501.240
Obligations du Trésor 4,50 0/0 1933-1948.....	4.404.510	97.616.280	85.447.494
— — 4 0/0 1934 amortissables.....	25.850.080	538.084.525	566.763.004
— — 4,50 0/0 1935 (Défense nationale).....	11.006.055	232.350.050	232.350.050
— — 1952 à 2, 4, 6 ou 8 ans.....	363.028.950	8.063.790.448	8.228.656.200
— — 3,50 0/0 1944-1954.....	81.025	1.866.652	1.791.810
Bons d'épargne à 5 ans.....	75.000.900	2.475.030.000	2.475.030.000
Bons d'Équipement industriel et agricole 5 0/0 1956..	235.000.000	4.700.000.000	4.387.450.000
Bons de la Caisse nationale de crédit agricole 4,50 0/0 1935.....	2.805.390	56.978.179	56.978.179
Obligations des Postes, Télégraphes, Téléphones.....	19.671.320	473.067.974	496.700.830
— de la Caisse autonome d'amortissement...	109.741.630	2.665.573.714	1.923.952.005
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	439.588.024	7.255.107.730	7.409.114.468
Obligations et bons du Crédit national garantis par l'Etat.....	213.827.300	4.379.273.702	3.728.877.260
Obligations et bons du Crédit national.....	682.939.045	13.237.170.000	13.237.170.000
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial.....	796.999.305	45.297.545.789	16.980.734.196
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.	248.658.027	4.437.588.716	4.396.278.463
— garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation.....	96.250.000	1.750.000.000	1.750.000.000
— du Crédit foncier de France.....	1.285.754.088	26.104.178.054	25.741.624.758
— de la ville de Paris.....	6.854.305	178.133.097	129.100.435
— et bons de départements et villes.....	18.236.840	368.056.972	328.802.770
Emprunts des pays d'outre-mer.....	17.458.775	437.707.717	473.810.437
<i>A reporter.....</i>	10.356.397.854	242.793.914.134	257.749.847.198

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1957 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés.
	francs.	francs.	francs.
<i>Reports</i> .....	10.356.397.854	242.793.914.134	257.749.847.198
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.....	2.451.625	53.226.376	38.630.592
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées.....	10.475.088	161.973.102	191.686.180
Obligations de sociétés garanties par l'Etat.....	463.079.275	8.185.705.963	8.177.524.309
— de sociétés françaises.....	427.242.371	7.294.106.605	6.700.481.539
Actions de sociétés françaises.....	167.608.882	2.211.241.977	8.410.161.135
— de sociétés étrangères.....	33.285.647	124.694.120	803.722.900
Fonds d'Etat et obligations étrangers.....	1.074.863	2.763.568	2.763.568
Obligations du Trésor terminables en 1958.....	1.854.470	105.969.915	105.969.915
— — — en 1969.....	76.026.035	1.434.453.502	1.434.453.502
— — — en 2009.....	1.774.672.556	41.271.494.468	41.271.494.468
Semestrialités du Trésor 1945-1975.....	198.400.990	6.613.366.293	6.613.366.293
<i>Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir :</i>			
Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 (H.L.M.-Crédit Immobilier-Loyers modérés) ...	12.453.486.196	223.251.963.348	223.251.963.348
Loi du 2 août 1923 (électrification des campagnes).	143.452	2.915.757	2.915.757
Loi du 30 décembre 1928, article 142 (prêts aux communes rurales) .....	11.032	224.249	224.249
Loi du 4 août 1929 (prêts à long terme à l'agriculture).....	68.088	1.590.554	1.590.554
Loi du 8 avril 1930, article 9 (prêts aux inondés du Sud-Ouest).....	43.776	1.022.690	1.022.690
Loi du 28 juin 1930, article 5 (H.L.M. améliorées).	1.616.324	35.356.952	35.356.952
Annuités de compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat.....	734.228	13.472.069	13.472.069
Prêts sur obligations aux départements, communes, colonies, établissements publics .....	9.187.523.861	159.783.023.665	159.783.023.665
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (loi du 24 juin 1950).....	16.792.303.694	292.039.326.699	292.039.326.699
Prêts consentis sur l'initiative des Caisses d'épargne (adduction d'eau, décret du 1 <sup>er</sup> octobre 1954).....	932.976	16.963.206	16.963.206
Prêts à diverses sociétés françaises garantis par l'Etat..	450.672.580	8.194.046.902	8.194.046.902
Totaux .....	52.400.105.863	993.592.816.114	1.014.840.007.690

**FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE**  
*BILAN au 31 décembre 1956. — Opérations de*

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1956.	
	Actif.	Passif.
	francs.	francs.
Comptes courants au Trésor et à la Banque de France.....	1.608.001.196	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	4.900.000.000	»
Rentes sur l'État et valeurs diverses.....	13.532.166.562	»
Prêts .....	5.613.794.270	»
Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.....	»	25.576.962.028
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	»	77.000.000
Totaux.....	25.653.962.028	25.653.962.028

**DES CAISSES D'ÉPARGNE**

*l'année 1957. — Bilan au 31 décembre 1957.*

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1957.				SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1957.	
Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
11.675.057.623	11.512.741.491	162.316.132	»	1.445.685.064	»
2.200.000.000	2.200.000.000	»	»	4.900.000.000	»
277.974.872	394.307.119	236.157.327	352.489.574	13.648.498.809	»
159.686.980	3.930.653.889	75.448.873	3.846.415.782	9.384.761.179	»
8.924.523.954	5.129.540.930	3.794.983.024	»	»	29.371.945.052
7.000.000	77.000.000	»	70.000.000	»	7.000.000
23.244.243.429	23.244.243.429	4.268.905.356	4.268.905.356	29.378.945.052	29.378.945.052

## FONDS DE RÉSERVE ET DE GARANTIE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Situation du portefeuille au 31 décembre 1957.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	REVENUS NETS.	VALEUR PORTÉE au bilan.	EVALUATION des titres au cours du 31 décembre 1957 ou d'après la valeur portée au bilan pour les titres non cotés
	francs.	francs.	francs
Bons du Trésor à 2 ans.....	171.500.000	4.900.000.000	4.900.000.000
Rente 3,50 0/0 1952.....	78.750.000	2.104.830.530	2.380.500.000
Emprunt national 5 0/0 1956.....	23.500.000	470.000.000	513.240.000
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956...	23.500.000	470.000.000	438.745.000
Obligations du Trésor 3,50 0/0 1943-1953.....	798.000	17.702.932	18.285.600
Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans.....	115.258.050	2.558.741.269	2.612.515.800
Obligations de la Gaisse autonome de gestion des bons de la défense nationale.....	19.377.100	374.594.220	334.525.935
Obligations de l'Union des groupements de sinistrés de la guerre 1914-1918.....	253.200	6.145.662	5.855.250
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.	147.994.497	2.384.648.776	2.390.609.250
Emprunts de divers Etablissements publics à caractère industriel et commercial.....	151.718.800	2.998.627.242	3.216.424.284
Obligations du Crédit foncier de France.....	107.170.450	1.788.913.259	1.703.137.075
Obligations de la Ville de Paris.....	3.987.305	69.255.050	65.756.169
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.	255	6.307	8.585
Emprunts unifiés des collectivités locales.....	18.240.000	300.260.800	270.560.000
Titres remis en échange d'actions et de parts de sociétés nationalisées.....	8.069.668	104.706.512	115.114.480
Fonds d'Etat et obligations étrangers.....	1.302.775	71.250	10.770.250
Obligations du Trésor représentatives d'annuités (lois du 15 décembre 1922 et du 13 juillet 1928).....	113.592.288	2.103.560.862	2.103.560.862
Obligations du Trésor représentatives d'annuités termi- nables en 2009.....	38.182.852	887.974.156	887.974.156
Prêts adduction d'eau, décret du 1 <sup>er</sup> octobre 1954....	49.777.530	905.046.000	905.046.000
Prêts aux départements, communes, colonies, établis- sements publics.....	304.735.086	5.486.092.474	5.486.092.474
Avances aux Caisses d'épargne.....	»	2.087.687	2.087.687
<b>Totaux.....</b>	<b>1.374.707.856</b>	<b>27.933.259.988</b>	<b>28.360.808.857</b>

DESIGNATION DES COMPTES.	SITUATION au 31 décembre 1956.		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1957.				SITUATION au 31 décembre 1957.	
	Actif.	Passif.	Crédit.	Débit.	Excédent de crédit.	Excédent de débit.	Actif.	Passif.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>I. — Epargne-Construction.</b>								
Compte courant au Trésor.....	151.292.214	»	511.387.897	481.085.649	30.302.248	»	120.989.966	»
Bons du Trésor et valeurs à court terme...	160.000.000	»	110.000.000	410.000.000	»	300.000.000	460.000.000	»
Caisse et organismes { Parls.....	»	163.621.020	161.205.009	26.692.985	134.512.024	»	»	298.133.044
d'épargne-construction { Départements..	»	147.671.194	195.907.060	64.571.332	131.335.728	»	»	279.006.922
Caisse d'épargne et organismes d'épargne- construction. — L/C de chèques émis pour le règlement de transferts et opérations réciproques.....	»	»	515.589	515.589	»	»	»	»
Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....	»	»	3.850.000	»	3.850.000	»	»	3.850.000
	<u>311.292.214</u>	<u>311.292.214</u>	<u>982.865.555</u>	<u>982.865.555</u>	<u>300.000.000</u>	<u>300.000.000</u>	<u>580.989.966</u>	<u>580.989.966</u>
<b>II. — Fonds de réserve de l'Epargne-Construction.</b>								
Compte courant au Trésor.....	»	264.403	8.926.448	8.903.608	22.840	»	»	287.243
Fonds de réserve de l'épargne-construction.	264.403	»	8.903.608	8.926.448	»	22.840	287.243	»
Caisse des dépôts et consignations. — S/C d'avances pour le remboursement des bonifications payées par les Caisse et organismes d'épargne-construction.....	»	»	8.926.448	8.926.448	»	»	»	»
	<u>264.403</u>	<u>264.403</u>	<u>26.756.504</u>	<u>26.756.504</u>	<u>22.840</u>	<u>22.840</u>	<u>287.243</u>	<u>287.243</u>

## ÉPARGNE -

## Mouvements du portefeuille

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOI DE FONDS de 1957.	
	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor .....	»	160.000.000	»	410.000.000

**CONSTRUCTION**

pendant l'année 1957.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	<b>570.000.000</b>	»	<b>110.000.000</b>	»	<b>460.000.000</b>

**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCES SUR LA VIE**  
SECTION GÉNÉRALE. — A. SOUS-SECTION CAPITALISATION.

**Récapitulation des opérations de l'année 1957.**

**RECETTES**

**Primes et surprimes reçues en 1957 :**

Assurances de Rentes.	Rentes immédiates..	{	non valorisables.....	5.609.238.545 fr.
			valorisables.....	425.877.274 »
	Rentes différées....	{	Versements facultatifs individuels.....	1.193.908.321 »
			Versements facultatifs collectifs.....	1.655.687.617 »
			par contrats.....	348.276.105 »
	Rentes anciens combattants.....		260.243.971 »	
	Assurances collectives de rentes de survie.....		29.137.044 »	
Rentes accidents du travail.....		2.153.464.254 »		
Assurances de Capitaux.	Assurances d'appli- cation générale.	{	non valorisables.	674.238.068 »
			valorisables....	135.000.622 »
	Capitaux différés (versements facult.)	{	non valorisables.	368.956.926 »
			valorisables....	184.365.691 »
	Capitaux différés (institutions).....		17.180.490 »	
	Assurances temporaires de crédit.....		1.324.794.260 »	
	Assurances de groupe décès.....		1.637.565.644 »	
Assurances de groupe invalidité.....		466.831.017 »		
Versements sur engagements de couverture.....		99.961.187 »		
Bons de prévoyance.	{	2 ans.....	2.627.000 »	
		5 ans.....	9.340.000 »	
			<u>16.597.492.385 fr.</u>	

**A déduire :**

Versements reçus par les percepteurs, les receveurs des postes et les trésoriers-payeurs coloniaux en 1957 à encaisser en 1958 seulement.....	— 161.467.685 »
	<u>16.436.024.700 fr.</u>

**A ajouter :**

Versements reçus par les percepteurs, les receveurs des postes et les trésoriers-payeurs coloniaux antérieurement à 1957 et encaissés en 1957.....	+ 139.426.308 »
	<u>16.575.451.008 fr.</u>
Intérêts de retard.....	212.788 »
Taxes afférentes aux primes et surprimes encaissées.	103.059.849 »
Arrérages et intérêts de valeurs.....	6.203.158.124 »
Intérêts des fonds en compte courant.....	125.360.055 »
Remboursements et amortissements de valeurs....	5.041.025.469 »
Recettes aux comptes d'attente ouverts à diverses sociétés.....	564.524.984 »
Recettes diverses.....	101.639.804 »

Total des recettes de l'année.....	28.714.432.081 fr.	28.714.432.081 fr.
Solde disponible au 31 décembre 1956.....	1.458.280.969 »	
<b>Ensemble.....</b>	<u>30.172.713.050 fr.</u>	

Ensemble des recettes de l'année et du solde disponible au 31 décembre 1956..... 30.172.713.050 fr.

### DÉPENSES

#### Dépenses sur opérations d'assurances :

	} non valori- sables....	4.091.225.175 fr.
Assurances de Rentes.	Rentes anciens combattants.....	99.764.720 »
	Rentes accidents du travail.....	1.087.878.411 »
	} non valori- sables....	539.456.491 »
	Remboursements de capitaux sur rentes accidents du travail.....	95.992.243 »
	} non valori- sables....	277.268.291 »
Assurances de Capitaux.	Assurances d'application générale.....	
	} non valori- sables....	298.764.176 »
	Capitaux différés (versements facultatifs).....	2.750.844 »
	Capitaux différés (institutions).....	293.289.085 »
	Assurances temporaires de crédit.....	1.270.550.446 »
	Assurances de groupe décès.....	340.635.642 »
	Assurances de groupe invalidité.....	819.664 »
	Engagements de couverture (Remboursements de versements irréguliers).....	
	Achats de valeurs.....	17.392.126.928 »
	Frais administratifs.....	1.111.548.418 »
	Honoraires médicaux.....	53.398.552 »
	Taxes spéciales d'assurances.....	142.288.446 »
	Prorata de coupons inclus dans le prix d'achat des valeurs.....	365.999.144 »
	Versement d'intérêts à la Caisse des dépôts et consignations sur transfert de valeurs.....	6.181.910 »
	Dépenses aux comptes d'attente ouverts à diverses sociétés.....	197.258.508 »
	Dépenses diverses.....	102.244.418 »
	<b>Total des dépenses de l'année.....</b>	<b>27.850.108.540 fr. 27.850.108.540 »</b>

#### Solde au 31 décembre 1957 :

1° Opérations restant à constater au compte courant.	899.110.012 fr.	} 2.322.604.510 fr.
2° En compte courant avec le Trésor public.....	1.423.494.498 »	

## CAISSE NATIONALE

## SECTION GÉNÉRALE. — A. Sous-

## Mouvement

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>I. — Valeurs à court terme.</b>			<b>ASSURANCES</b>	
Bons du Trésor à 2 ans.....	»	»	1.000.000.000	1.000.000.000
Billets à ordre. — Chemin de fer franco-éthiopien.	96.000.000	96.000.000	»	»
Totaux .....		96.000.000		1.000.000.000
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>				
Rente 5 0/0 1920 amortissable .....	9.623.750	164.723.069	»	»
— 5 0/0 1949 .....	57.194.000	832.755.802	»	»
Obligations. — Emprunt national 5 0/0 1956.....	260.000.000	260.000.000	1.334.815.000	1.366.686.271
Obligations du Trésor .....	820.748.000	784.772.447	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956.	»	»	70.440.000	64.663.322
Bons 5 0/0 1957 à prime indexée .....	»	»	470.390.000	465.049.879
Bons et obligations de la Caisse nationale de crédit agricole.....	5.200.000.000	5.126.000.000	»	»
Titres de la Caisse autonome de la reconstruction.	1.835.000	1.655.086	»	»
Obligations de la Caisse autonome de la Défense nationale.....	23.801.000	24.047.728	»	»
Obligations des P.T.T. et de la Radio-télévision française.....	1.267.286.000	1.156.535.112	481.500.000	446.189.757
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement.	1.724.503.000	1.344.593.529	59.180.000	45.704.157
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat....	10.408.970.000	9.054.186.492	2.302.005.000	1.840.866.806
Obligations du Crédit national garanties .....	5.652.183.000	5.021.522.981	1.482.000	910.845
Obligations et bons du Crédit national non garantis.	318.875.000	315.465.861	863.980.000	805.954.682
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer et de navigation.....	11.417.777.000	9.695.998.834	489.137.600	445.615.299
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées.....	349.362.698	302.966.723	26.940.000	22.290.993
Obligations du Crédit Foncier de France.....	3.343.620.000	3.254.869.164	2.397.480.000	2.249.094.588
Obligations et bons de départements et villes....	1.770.940.000	1.700.501.893	400.839.000	371.189.356
Emprunts unifiés des collectivités locales .....	1.027.370.000	1.011.229.096	987.980.000	909.073.221
Emprunts de pays d'outre-mer garantis.....	90.796.500	85.871.377	»	»
Emprunts de pays d'outre-mer non garantis.....	226.700.000	213.226.980	»	»
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	8.566.871.500	8.277.076.752	2.131.286.000	2.011.507.699
Obligations de sociétés françaises garanties.....	7.360.075.000	6.977.086.823	546.580.000	541.990.601
Obligations de sociétés françaises non garanties..	12.208.802.600	11.928.104.344	3.669.795.000	3.382.959.857
Actions de sociétés françaises .....	324.720.000	450.024.662	269.053.500	709.769.878
Actions de sociétés étrangères .....	»	»	564.200	51.314.600
Totaux .....		67.980.214.755		45.730.831.811

**D'ASSURANCES SUR LA VIE**

SECTION CAPITALISATION.

**du portefeuille.**

ENSEMBLE		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>NON VALORISABLES</b>					
1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000	»	»
96.000.000	96.000.000	96.000.000	96.000.000	»	»
	<b>1.096.000.000</b>		<b>1.096.000.000</b>		
9.623.750	164.723.069	»	»	9.623.750	164.723.069
57.194.000	832.755.802	21.784.000	317.179.297	35.410.000	515.576.505
1.591.815.000	1.626.686.271	124.000.000	124.000.000	1.467.815.000	1.502.686.271
820.748.000	784.772.447	399.000	384.655	820.349.000	784.387.792
70.440.000	64.663.322	2.200.000	2.015.804	68.240.000	62.647.518
470.390.000	465.049.879	470.390.000	465.049.879	»	»
5.200.000.000	5.126.000.000	»	»	5.200.000.000	5.126.000.000
1.835.000	1.655.086	»	»	1.835.000	1.655.086
23.801.000	24.047.728	»	»	23.801.000	24.047.728
1.748.786.000	1.602.724.869	77.100.000	74.844.624	1.671.686.000	1.527.880.245
1.780.683.000	1.387.297.686	12.417.000	10.450.752	1.768.566.000	1.376.846.934
12.710.975.000	10.895.053.298	22.010.000	20.433.990	12.688.965.000	10.874.619.308
5.653.665.000	5.022.433.826	69.110.000	61.856.402	5.584.555.000	4.960.577.424
1.182.855.000	1.121.420.543	18.475.000	18.160.449	1.164.380.000	1.103.260.094
11.906.914.600	10.141.614.133	502.219.500	452.560.233	11.404.695.100	9.689.053.900
376.302.698	325.257.716	»	»	376.302.698	325.257.716
5.741.100.000	5.503.963.752	205.760.000	199.851.346	5.535.340.000	5.304.112.406
2.171.779.000	2.071.691.249	54.444.000	52.343.536	2.117.335.000	2.019.347.713
2.045.350.000	1.920.302.317	29.060.000	28.557.973	1.986.290.000	1.891.744.344
90.796.500	85.871.377	353.000	326.167	90.443.500	85.545.210
226.700.000	213.226.980	»	»	226.700.000	213.226.980
10.698.157.500	10.288.584.451	380.520.000	374.478.462	10.317.637.500	9.914.105.989
7.906.655.000	7.519.077.424	54.257.000	53.265.748	7.852.398.000	7.465.811.676
15.878.597.600	15.311.064.201	278.018.200	269.262.484	15.600.579.400	15.041.801.717
593.773.500	1.159.794.540	160.195.000	156.285.854	433.578.500	1.003.508.686
564.200	51.314.600	»	»	564.200	51.314.600
	<b>83.711.046.566</b>		<b>2.681.307.655</b>		<b>81.029.738.911</b>

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>III. — Prêts.</b>			<b>ASSURANCES NON</b>	
Obligations du Trésor représentatives de semestrialités.....	»	1.829.228.888	»	»
Titres d'annuités du Trésor terminables en 2009..	»	10.905.139.044	»	»
Avances ( H.B.M.-H.L.M. et crédit immobilier. au Trésor / Lois sociales .....	»	1.706.837.603	»	»
Annuités P.L.M. garanties par l'Etat.....	»	215.385.338	»	»
Prêts sur obligations de pays d'outre-mer.....	»	83.600.731	»	»
Prêts sur obligations de pays d'outre-mer.....	»	12.671.807	»	»
Prêts aux départements et communes (obligations et contrats).....	»	16.205.251.907	»	»
Prêts à divers.....	»	1.337.406.045	»	»
Totaux.....		32.295.521.863		
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>			<b>ASSURANCES</b>	
Obligations Emprunt national 5 0/0 1956.....	150.000.000	150.000.000	140.500.000	139.274.525
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer.....	184.880.000	176.780.516	224.100.000	209.404.992
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	418.826.000	407.293.808	57.500.000	55.500.000
Obligations de sociétés françaises non garanties..	42.470.400	39.994.957	»	»
Actions de sociétés françaises.....	»	»	64.440.000	257.115.600
Totaux.....		774.069.281		661.295.117
<b>RÉCAPITULATION GÉNÉRALE</b>				
I. — Valeurs à court terme.....	»	96.000.000	»	1.000.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	»	68.754.284.036	»	16.392.126.928
III. — Prêts.....	»	32.295.521.363	»	»
Totaux.....		101.145.805.399		17.392.126.928

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>VALORISABLES (Suite et fin.)</b>					
»	1.829.228.888	»	78.082.112	»	1.751.146.776
»	10.905.139.044	»	56.411.312	»	10.848.727.732
»	1.706.837.603	»	86.350.900	»	1.620.486.703
»	215.385.338	»	38.870.928	»	176.514.410
»	88.600.731	»	37.481.704	»	46.119.027
»	12.671.807	»	556.703	»	12.115.104
»	16.205.251.907	»	837.293.212	»	15.367.958.695
»	1.337.406.045	»	78.886.000	»	1.258.520.045
	<b>32.295.521.363</b>		<b>1.213.932.871</b>		<b>31.081.588.492</b>
<b>VALORISABLES</b>					
290.500.000	289.274.525	13.100.000	12.565.337	277.400.000	276.709.188
408.980.000	386.185.508	12.310.000	11.762.237	396.870.000	374.423.271
476.326.000	462.793.808	1.500.000	1.441.410	474.826.000	461.352.398
42.470.400	39.994.957	25.502.400	24.015.959	16.968.000	15.978.998
64.440.000	257.115.600	»	»	64.440.000	257.115.600
	<b>1.435.364.398</b>		<b>49.784.943</b>		<b>1.385.579.455</b>
»	1.096.000.000	»	1.096.000.000	»	»
»	85.146.410.964	»	2.731.092.598	»	82.415.318.366
»	32.295.521.363	»	1.213.932.871	»	31.081.588.492
	<b>118.537.932.327</b>		<b>5.041.025.469</b>		<b>113.496.906.858</b>

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SECTION GÉNÉRALE. — B. SOUS-SECTION RÉPARTITION.

Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat.

### Récapitulation des opérations de l'année 1957.

<b>RECETTES</b>		
Cotisations .....	496.052.706 fr.	
Cotisations rétroactives virées au Fonds de réserve.	1.839.838 »	
Arrérages et intérêts de valeurs .....	77.323.637 »	
Intérêts des fonds en compte courant.....	1.963.942 »	
Remboursements et amortissements de valeurs...	6.433.657 »	
Recettes diverses.....	703.496 »	
<b>Total des recettes de l'année 1957.....</b>	<b>284.317.276 fr.</b>	<b>284.317.276 fr.</b>
Solde au 31 décembre 1956 .....		<b>29.114.566 »</b>
Ensemble .....		<b>313.431.842 fr.</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Payements d'allocations.....	413.921.517 fr.	
Rachats (art. 16).....	804.672 »	
Remboursements de cotisations et de versements irréguliers.....	44.982.232 »	
Frais administratifs.....	27.291.992 »	
Achats de valeurs .....	92.036.362 »	
Prorata de coupons inclus dans le prix d'achat des valeurs.....	2.631.260 »	
Impôts forfaitaires .....	2.007.229 »	
Dépenses diverses .....	521.525 »	
<b>Total des dépenses de l'année 1957.....</b>	<b>284.196.789 fr.</b>	<b>284.196.789 »</b>
Solde au 31 décembre 1957 (opérations restant à constater au compte courant).....		<b>29.235.053 fr.</b>

## CAISSE NATIONALE

## SECTION GÉNÉRALE. — B. SOUS-SECTION RÉPARTITION.

## Mouvement

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</i>				
Rente 3 1/2 0/0 1952 amortissable.....	2.374.750	64.424.750	»	»
Obligations emprunt national 5 0/0 1956.....	80.000.000	80.000.000	20.000.000	19.154.478
Obligations et bons de diverses compagnies de chemins de fer.....	280.000.000	279.614.795	25.000.000	24.250.000
Emprunts unifiés des collectivités locales.....	22.840.000	22.552.450	»	»
Emprunts d'établissements publics à caractère industriel et commercial.....	991.962.000	926.382.433	48.160.000	48.631.884
<b>Totaux .....</b>		<b>1.372.974.428</b>		<b>92.036.362</b>

# D'ASSURANCES SUR LA VIE

RETRAITES DES AGENTS CONTRACTUELS ET TEMPORAIRES DE L'ÉTAT.

du portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
2.374.750	64.424.750	»	»	2.374.750	64.424.750
100.000.000	99.154.478	5.360.000	5.314.680	94.640.000	93.839.798
305.000.000	303.864.795	1.000.000	980.740	304.900.000	302.884.055
22.840.000	22.552.450	140.000	138.287	22.700.000	22.414.213
1.040.122.000	975.014.317	»	»	1.040.122.000	975.014.317
	1.465.010.790		6.433.657		1.458.577.133

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCES SUR LA VIE

### SECTION GÉNÉRALE

#### Récapitulation des opérations de l'année 1957.

<b>RECETTES</b>					
Sous-section Capitalisation .....	28.714.432.081 fr.				
Sous-section Répartition :					
Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat .....	284.317.276 »				
Total général des recettes .....	28.998.749.357 fr.		28.998.749.357 fr.		
Solde au 31 décembre 1956.....			1.487.395.535 »		
Ensemble.....			30.486.144.892 fr.		
 <b>DÉPENSES</b>					
Sous-section Capitalisation.....	27.850.108.540 fr.				
Sous-section Répartition :					
Retraites des agents contractuels et temporaires de l'Etat.....	284.196.789 »				
Total général des dépenses.....	28.134.305.329 fr.		28.134.305.329 »		
Solde au	{	1° Opérations restant à constater au compte courant..	928.345.065 fr.	}	2.351.839.563 fr.
31 décembre 1957		2° Opérations en compte courant avec le Trésor public.	1.423.494.498 »		

## SECTION SPÉCIALE DES

## Récapitulation des

RECETTES.	
	francs.
Reversements d'arrérages de retraites et d'allocations « Vieux travailleurs » .....	2.312
Intérêts bonifiés sur le compte courant avec le Trésor .....	220.658
	<hr/>
Total des recettes de l'année 1957 .....	222.970
	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre 1956 .....	22.107.403
	<hr/>
Ensemble (à reporter) .....	22.330.373

**RETRAITES OUVRIÈRES**

opérations de l'année 1957.

DÉPENSES.		
		francs.
	<i>Report</i> .....	22.330.373
Payements d'arrérages de retraites et d'allocations « Vieux travailleurs »....	104.824	
	<hr/>	
Total des dépenses de l'année 1957.....	104.824	104.824
	<hr/>	
Solde disponible (	1° Solde du compte courant avec le Trésor.....	21.967.029
au	2° Solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant ».....	258.520
31 décembre 1957 (		
		22.225.549

## SECTION SPÉCIALE DES

## Récapitulation des

RECETTES.	
	francs.
Remboursements par la Caisse nationale de Sécurité sociale des frais administratifs de l'année 1956....	4.926.743
Reversements d'arrérages de pensions et d'allocations « Vieux travailleurs » .....	86.787
Intérêts bonifiés sur le compte courant avec le Trésor.....	11.560
<b>Total des recettes de l'année 1957.....</b>	<b>5.025.090</b>
<b>Solde disponible au 31 décembre 1956 .....</b>	<b>11.654.271</b>
<b>Ensemble (à reporter).....</b>	<b>16.679.361</b>

**ASSURANCES SOCIALES**

opérations de l'année 1957.

DÉPENSES.		francs.
<i>Report</i> .....		16.679.361
Payements d'arrérages de pensions et d'allocations « Vieux travailleurs » .....	78.488	
Reversement d'avance à la Caisse nationale de Sécurité sociale .....	7.769.598	
Frais administratifs de l'année 1956 .....	4.926.743	
<b>Total des dépenses de l'année 1957</b> .....	<b>12.774.829</b>	<b>12.774.829</b>
Solde disponible ( 1° Solde du compte courant avec le Trésor .....	3.901.472	} 3.904.532
au 31 décembre 1957 ( 2° Solde du compte « Opérations restant à constater au compte courant » .....	3.060	

**FONDS SPÉCIAL DE GARANTIE  
POUR REMBOURSEMENT DE PRÊTS AUX INVALIDES DE GUERRE**

C/602.

**Récapitulation des opérations de l'année 1957.**

<b>RECETTES</b>		
Primes reçues.....	4.896.950 fr.	
Crédits budgétaires.....	14.000.000 »	
Réintégration aux « Crédits budgétaires » des surprimes des contrats :		
1° Résiliés.....	1.640 »	
2° Annulés.....	169.850 »	
Surprimes prélevées sur les crédits budgétaires.....	5.596.400 »	
Arrérages et intérêts de valeurs.....	367.281 »	
Intérêts du compte courant.....	408.270 »	
Recettes diverses.....	8 »	
<b>Total des recettes de l'année 1957 .....</b>	<b>25.440.399 fr.</b>	<b>25.440.399 fr.</b>
Solde disponible au 31 décembre 1956.....	29.338.972 »	
<b>Total .....</b>		<b>54.779.371 fr.</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Dépenses sur opérations d'assurances.....	4.989.500 fr.	
Surprimes afférentes à des contrats résiliés.....	1.640 »	
— — — annulés.....	169.850 »	
Surprimes prélevées pour risques supplémentaires.....	5.596.400 »	
Honoraires médicaux.....	15.400 »	
Frais administratifs.....	830.297 »	
Dépenses diverses.....	22.830 »	
<b>Total des dépenses de l'année 1957 .....</b>	<b>11.625.917 fr.</b>	<b>11.625.917 »</b>
Solde au 31 décembre 1957.....	43.153.454 fr.	

## FONDS SPÉCIAL DE GARANTIE POUR REMBOURSEMENT

Emploi

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor à 2 ans.....	»	600.000	»	»
S. N. C. F. 5 0/0 1921 type ancien.....	8.235.000	6.423.139	»	»
Totaux.....		7.023.139		»

## DE PRÊTS AUX INVALIDES DE GUERRE.

des fonds.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.	Valeur nominale.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	600.000	»	»	»	600.000
8.235.000	6.423.139	»	»	8.235.000	6.423.139
	7.023.139		»		7.023.139

## FONDS COMMUNS DE MAJORATION DE RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS

Loi du 4 mai 1948 et lois subséquentes.

### Résumé des opérations de l'année 1957.

NATURE DES OPÉRATIONS.	1 <sup>re</sup> SECTION.	2 <sup>e</sup> SECTION.	3 <sup>e</sup> SECTION.	TOTAL.
Solde au 31 décembre 1956 .....	873.550.498	1.574.369.076	220.602.992	2.668.522.266
<b>RECETTES</b>				
Crédits budgétaires effectivement versés....	900.000.000	7.000.000.000	»	7.900.000.000
Versements de l'Enregistrement et de la Caisse nationale d'assurances sur la vie.....	15.950.739	»	2.696.960	18.647.699
Opérations diverses.....	»	7.162.909	1.356.785	8.519.644
Total des recettes.....	915.950.739	7.007.162.909	4.053.695	7.927.167.343
Total .....	1.789.500.937	8.581.531.985	224.656.687	10.595.689.609
<b>DÉPENSES</b>				
Arrérages .....	»	(1) 5.926.548.855	»	5.926.548.855
Rachats .....	»	276.192.304	»	276.192.304
Frais administratifs.....	234.255	96.287.975	1.740.615	98.262.845
Valorisation des paiements d'arrérages de rentes de la Caisse nationale d'assurances sur la vie dans les zones C. F. A. et C. F. P. des territoires d'outre-mer.....	»	52.909	»	52.909
Provisions aux compagnies d'assurances....	1.215.658.000	»	»	1.215.658.000
Opérations diverses.....	»	»	414.613	414.613
Total des dépenses.....	1.215.892.255	6.299.082.043	2.155.228	7.517.129.526
Solde au 31 décembre 1957 .....	573.608.682	(2) 2.282.449.942	222.501.459	3.078.560.08

(1) Dont 1.061.736.666 francs représentant des arrérages de majorations échus en 1956 et centralisés en 1957 qui ont été imputés sur les crédits budgétaires de 1956.

(2) Sur ce solde seront imputées les dépenses restant à centraliser qui correspondent à des arrérages de majorations échus en 1957 ainsi que le reversement au Trésor de 512.632.410 francs au titre de l'année 1956.

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE

## Résumé des opérations

## I. — RECETTES.

	francs.	francs.
Primes. {		
Loi de 1899 .....	37.214.192	37.214.192
Loi de 1868 .....	»	
Recettes en atténuation de dépenses obtenues. {		
par remboursement de la C. N. A. V. {		
à la suite de révision .....	106.944	17.314.552
à la suite de déchéance .....	2.318.860	
à la suite de recours .....	14.718.669	
à titres divers .....	170.079	
Total des recettes sur opérations d'assurance .....		54.528.744
Recettes à titre temporaire. {		
Provisions de garantie .....	92.667	13.463.087
Contributions additionnelles .....	13.370.420	
Recettes provenant de la gestion des fonds. {		
Intérêts du compte courant .....	196.190	74.945.494
Arrérages et revenus .....	13.734.716	
Remboursements de valeurs .....	61.014.588	
Total des recettes .....		142.937.325
Solde au 31 décembre 1956 .....		10.918.369
Total .....		153.855.694

**EN CAS D'ACCIDENTS C/594.**

de l'année 1957.

**II. — DÉPENSES.**

	francs.	francs.
Au titre de la loi de 1899 :		
Règlement de sinistres		
{ pour allocation de rente .....	40.479.429	50.039.256
{ en révision.....	9.559.827	
Remboursement de primes et régularisations .....		6.685
Frais de poste, de poursuite .....		44.603
Total des dépenses sur opérations d'assurance .....		50.090.544
Remboursement de provisions de garantie.....	60.306	
Reversement de contributions additionnelles		
{ aux divers fonds institués par la législation des accidents du travail .....	14.708.780	14.830.725
{ aux fonds gérés dans les territoires d'outre-mer.....	61.639	
} .....	14.770.419	
Intérêts de cession de bons du Trésor .....		53.472
Emplois de fonds.....		52.000.000
Frais administratifs .....		6.343.925
Total des dépenses .....		123.318.666
Solde au 31 décembre 1957 .....		30.587.028
Total.....		153.855.694

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale	Coût.  francs.	Quotité ou valeur nominale	Coût.  francs.
<b>I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.</b>				
Bons du Trésor.....	»	323.000.000	»	52.000.000
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>				
Rentes 3 1/2 0/0 1952 amortissables.....	3.850.000	104.631.801	»	»
Rentes 5 0/0 1920.....	103.200	1.610.028	»	»
Obligations du Trésor 4 0/0 1934.....	2.692.000	2.118.086	»	»
Bons et obligations S. N. C. F.....	112.766.000	106.701.240	»	»
<b>Totaux.....</b>		<b>538.061.155</b>		<b>52.000.000</b>

EN CAS D'ACCIDENTS. C/594.

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CÉSSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	375.000.000	»	57.000.000	»	318.000.000
3.850.000	104.631.801	»	»	3.850.000	104.631.801
103.200	1.610.028	»	»	103.200	1.610.028
2.692.000	2.118.086	»	»	2.692.000	2.118.086
112.766.000	106.701.240	4.170.000	4.014.588	108.596.000	102.686.652
	590.061.155		61.014.588		529.046.567

## FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE DES ACCIDENTS

## Résumé des opérations

RECETTES.	COMPTE 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTE 592 Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	francs.	francs.
Soldes au 31 décembre 1956.....	8.370.981	7.663.711
Produits des taxes d'alimentation		
{ Assurés.....	»	»
{ Non assurés.....	7.667	113.338
Recouvrements opérés sur les débiteurs.....	»	151.018
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille.....	4.023.801	2.145.703
Intérêts sur cession de bons.....	53.472	»
Remboursements de valeurs.....	55.000.000	28.000.000
Totaux des recettes.....	67.455.921	38.073.770

**DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE ET LE MAROC**

de l'année 1957.

DÉPENSES.	COMPTE 591 Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).	COMPTE 592 Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).
	francs.	francs.
Payements d'arrérages aux créditeurs et versements à la Caisse nationale d'assurances sur la vie pour constitution des rentes .....	1.171.857	2.171.727
Frais judiciaires et frais de poste .....	4.026	»
Frais administratifs et restitution de taxes .....	82.410	74.483
Totaux .....	1.258.293	2.246.210
Emplois de fonds .....	60.000.000	28.000.000
Totaux des dépenses .....	61.258.293	30.246.210
Soldes disponibles au 31 décembre 1957 .....	6.197.628	7.827.560
Totaux généraux .....	67.455.921	38.073.770

## FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE DES ACCIDENTS

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
<b>Fonds spécial pour la Tunisie</b>				
Bons du Trésor.....	104.500.000	104.500.000	60.000.000	60.000.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	2.760.000	2.389.627	»	»
Totaux.....		106.889.627		60.000.000
<b>Fonds spécial pour le Maroc</b>				
Bons du Trésor.....	57.000.000	57.000.000	28.000.000	28.000.000
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	2.690.000	2.385.389	»	»
Totaux.....		59.385.389		28.000.000

**DU TRAVAIL POUR LA TUNISIE ET LE MAROC.**

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
(décret du 24 mai 1922) C/ 591.					
164.500.000	164.500.000	55.000.000	55.000.000	109.500.000	109.500.000
2.760.000	2.389.627	»	»	2.760.000	2.389.627
	166.889.627		55.000.000		111.889.627
(décret du 13 mars 1928) C/ 592.					
85.000.000	85.000.000	28.000.000	28.000.000	57.000.000	57.000.000
2.690.000	2.385.389	»	»	2.690.000	2.385.389
	87.385.389		28.000.000		59.385.389

**FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL**

(Décret n° 55-1388)

**Résumé des opérations**

RECETTES.	FONDS COMMUN Métropole. Compte 616.	FONDS COMMUN Algérie. Compte 608.
Soldes au 31 décembre 1956 .....	6.305.687.250	1.001.366.044
Versements de la Caisse nationale de sécurité sociale .....	23.242.360.928	»
Produit des taxes d'alimentation :		
Assurés .....	»	836.878.112
Non assurés .....	2.936.445	99.733.195
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille .....	22.542.888	11.644.966
Remboursements de valeurs .....	19.058.550	10.030.657
Recettes diverses et régularisations .....	67.253.647	3.262.263
<b>Total des recettes .....</b>	<b>29.659.839.708</b>	<b>1.962.885.237</b>

**POUR LA MÉTROPOLE (c/616) ET L'ALGÉRIE (c/608).**

du 18 octobre 1955.)

de l'année 1957.

DÉPENSES.	FONDS COMMUN Métropole. Compte 616.	FONDS COMMUN Algérie. Compte 608.
Payements effectués au titre :		
— des majorations de rentes .....	24.247.075.104	915.165.224
— de la garantie du paiement des rentes.....	194.583	5.655.131
— de la rééducation des mutilés du travail.....	7.672.669	25.000.000
— des accidents survenus par faits de guerre.....	43.908.837	10.465
— des blessés de guerre victimes d'accidents du travail.....	2.970	»
Frais administratifs, frais de perception et restitutions de taxes.....	214.387.081	40.404.828
Total.....	24.513.241.244	986.235.648
Emplois de fonds .....	»	7.000.000
Total des dépenses.....	24.513.241.244	993.235.648
Soldes disponibles au 31 décembre 1957.....	5.146.598.464	969.649.589
Total général.....	29.659.839.708	1.962.885.237

## FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
<b>I. — Valeurs à court terme.</b>				
Bons du Trésor.....	58.000.000	58.000.000	»	»
<b>II. — Rentes sur l'État et valeurs diverses.</b>				
Rente 5 0/0 1920.....	4.033	75.112	»	»
Rente 3 1/2 0/0 1952.....	556.733	14.421.977	»	»
Rente 3 0/0 1945 amortissable.....	27.400	742.043	»	»
Obligations du Trésor 4, 50 0/0 1933.....	1.726.000	1.387.147	»	»
Obligations Caisse autonome.....	124.000	91.885	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	960.000	899.520	»	»
Obligations Crédit national.....	40.000	38.400	»	»
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	10.642.000	10.477.596	»	»
Obligations Ville de Paris.....	16.000	11.315	»	»
Obligations Crédit Foncier.....	219.000	170.296	»	»
Obligations des pays d'outre-mer.....	145.000	77.710	»	»
Obligations Sociétés industrielles et divers.....	6.953.150	6.953.150	»	»
Actions de Sociétés françaises et étrangères.....	12.715.004	6.813.732	5.175.000 <sup>(1)</sup>	»
Total des emplois de rentes sur l'État et valeurs diverses.....		42.159.883		»
<b>RÉCAPITULATION</b>				
I. — Valeurs à court terme.....		58.000.000		»
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		42.159.883		»
Totaux.....		100.159.883		»

(1) Augmentation de valeur nominale sur actions Citroën comptabilisée en 1957.

**SURVENUS DANS LA MÉTROPOLE. C/616.**

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
58.000.000	58.000.000	19.000.000	19.000.000	39.000.000	39.000.000
4.033	75.112	»	»	4.033	75.112
556.733	14.421.977	»	»	556.733	14.421.977
27.400	742.043	»	»	27.400	742.043
1.726.000	1.387.447	»	»	1.726.000	1.387.147
124.000	91.885	»	»	124.000	91.885
960.000	899.520	»	»	960.000	899.520
40.000	38.400	»	»	40.000	38.400
10.642.000	10.477.596	»	»	10.642.000	10.477.596
16.000	11.315	»	»	16.000	11.315
219.000	170.296	»	»	219.000	170.296
145.000	77.710	»	»	145.000	77.710
6.953.150	6.953.150	58.550	58.550	6.894.600	6.894.600
17.890.004	6.813.732	»	»	17.890.004	6.813.732
	42.159.883		58.550		42.101.333
	58.000.000		19.000.000		39.000.000
	42.159.883		58.550		42.101.333
	100.159.883		19.058.550		81.101.333

## FONDS COMMUN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
<b>I. — Valeurs à court terme.</b>				
Bons du Trésor.....	29.000.000	29.000.000	7.000.000	7.000.000
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>				
Rente 5 0/0 1920.....	2.017	37.565	»	»
Rente 3 1/2 0/0 1952.....	278.367	7.211.000	»	»
Rente 3 0/0 1945 amortissable.....	13.700	371.022	»	»
Obligations du Trésor 4, 50 0/0 1933.....	863.000	693.574	»	»
Obligations Caisse autonome.....	40.000	34.790	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	475.000	445.075	»	»
Obligations Crédit national.....	20.000	19.200	»	»
Obligations diverses compagnies de chemins de fer (y compris S. N. C. F.).....	5.339.000	5.252.566	»	»
Obligations Ville de Paris.....	13.000	8.852	»	»
Obligations Crédit Foncier.....	89.000	69.566	»	»
Obligations des pays d'outre-mer.....	60.500	31.046	»	»
Obligations sociétés industrielles et divers.....	3.477.000	3.477.000	»	»
Actions de sociétés françaises et étrangères.....	6.357.503	3.406.868	2.587.500 <sup>(1)</sup>	»
Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		21.058.124		»
<b>RÉCAPITULATION</b>				
I. — Valeurs à court terme.....		29.000.000		7.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		21.058.124		»
Totaux.....		50.058.124		7.000.000

(1) Augmentation de valeur nominale sur actions Citroën comptabilisée en 1957.

**SURVENUS EN ALGÉRIE. C/608.**

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
36.000.000	36.000.000	10.000.000	10.000.000	26.800.000	26.000.000
2.017	87.565	»	»	2.017	87.565
278.367	7.211.000	»	»	278.367	7.211.000
13.700	371.022	»	»	13.700	371.022
863.000	693.574	»	»	863.000	693.574
40.000	34.790	»	»	40.000	34.790
475.000	445.075	»	»	475.000	445.075
20.000	19.200	»	»	20.000	19.200
5.339.000	5.252.566	»	»	5.339.000	5.252.566
13.000	8.852	1.000	707	12.000	8.445
89.000	69.566	»	»	89.000	69.566
60.500	31.046	»	»	60.500	31.046
3.477.000	3.477.000	29.950	29.950	3.447.050	3.447.050
8.945.003	3.406.868	»	»	8.945.003	3.406.868
	21.058.124		30.657		21.027.467
	36.000.000		10.000.000		26.000.000
	21.058.124		30.657		21.027.467
	57.058.124		10.030.657		47.027.467

## FONDS AGRICOLES RELATIFS A LA

(Loi du 16 mars 1943 et art. 84

## Résumé des opérations

RECETTES.	FONDS AGRICOLE de garantie. (C/590 B)	FONDS AGRICOLE de majoration des rentes. (C/593)	FONDS AGRICOLE de rééducation des mutilés du travail. (C/609 B)	FONDS AGRICOLE de solidarité des employeurs. (C/614 B)	FONDS AGRICOLE de prévoyance des blessés de guerre. (C/618 B)
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Soldes au 31 décembre 1956 .....	2.368.993	1.056.914.495	2.052.369	11.899.845	1.124.560
Avance du Trésor .....	»	500.000.000	»	»	»
Produit des taxes d'alimentation :					
Assurés.....	»	5.861.519.531	»	»	»
Non assurés.....	»	42.621.960	»	»	»
Recettes diverses et régularisations.....	2.940.385	2.285.242	»	28.328	469
Avances faites par le Fonds agricole de solidarité des employeurs.....	43.000.000	»	11.000.000	»	4.000.000
Intérêts des fonds en compte courant et revenus du portefeuille.....	38.395	9.045.391	37.664	10.274.070	17.822
Remboursements de valeurs .....	»	»	»	209.000.000	»
<b>Total des recettes.....</b>	<b>48.347.773</b>	<b>7.472.386.619</b>	<b>13.090.033</b>	<b>231.202.243</b>	<b>5.142.851</b>

[ETAT N° 3-3 bis]

## Portefeuille du Fonds agricole de

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Bons du Trésor .....	212.000.000	212.000.000	145.000.000	145.000.000

## LÉGISLATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

de la loi du 30 octobre 1946.)

de l'année 1957.

DÉPENSES.	FONDS AGRICOLE de garantie. (C/590 B)	FONDS AGRICOLE de majoration des rentes. (C/593)	FONDS AGRICOLE de rééducation des mutilés du travail. (C/609 B)	FONDS AGRICOLE de solidarité des employeurs. (C/614 B)	FONDS AGRICOLE de prévoyance des blessés de guerre. (C/618 B)
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Payements aux crédientiers et versements de capitaux constitutifs de rentes.....	34.797.960	5.757.012.929	»	9.788.284	1.544.012
Frais de rééducation.....	»	»	10.416.084	»	»
Avances à divers Fonds.....	»	»	»	58.000.000	»
Frais divers (administratifs, de perception, etc.) et restitutions de taxes....	8.403.540	250.284.490	»	2.665.778	661.976
Intérêts sur cession de bons et intérêts dus au Trésor pour les fonds en compte courant.....	»	»	»	239.167	»
<b>Total.....</b>	<b>43.201.500</b>	<b>6.007.297.419</b>	<b>10.416.084</b>	<b>70.693.229</b>	<b>2.195.988</b>
Emplois de fonds.....	»	»	»	145.000.000	»
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>43.201.500</b>	<b>6.007.297.419</b>	<b>10.416.084</b>	<b>215.693.229</b>	<b>2.195.988</b>
Soldes disponibles au 31 décembre 1957.	5.146.273	1.465.089.200	2.673.949	15.509.014	2.946.863
<b>Total général.....</b>	<b>48.347.773</b>	<b>7.472.386.619</b>	<b>13.090.033</b>	<b>231.202.243</b>	<b>5.142.851</b>

### solidarité des employeurs C/614 B.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
357.000.000	357.000.000	209.000.000	209.000.000	148.000.000	148.000.000

**FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPÉCIALE DES RENTES  
D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES ENTREPRISES D'ASSURANCES**

**Récapitulation des opérations de l'année 1957.**

<b>RECETTES</b>		
Remboursements et amortissements de valeurs.....	8.226.619	
Arrérages et intérêts sur valeurs.....	18.788.515	
Intérêts du compte courant.....	21.163	
Remboursements de capitaux et d'arrérages effectués par la C. N. A. V.....	1.088.266	
	<hr/>	
Total des recettes.....	28.124.563	28.124.563
	<hr/>	
Solde disponible au 31 décembre 1956.....		3.704.931
		<hr/>
Ensemble.....		31.829.494
<b>DÉPENSES</b>		
Emplois de fonds.....	23.000.000	
Versements à la C. N. A. V. pour la constitution des rentes.	1.689.712	
Payements aux crédientiers d'arrérages et de capitaux..	143.276	
Frais administratifs.....	2.314.674	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	27.147.662	27.147.662
	<hr/>	
Solde au 31 décembre 1957.....		4.681.832

## FONDS DE LIQUIDATION DE LA GESTION SPÉCIALE DES RENTES

Porte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		ENTRÉES EN PORTEFEUILLE en 1957.	
	Valeur nominale.	Coût. francs.	Valeur nominale.	Coût. francs.
<b>I. — Valeurs à court terme.</b>				
Bons du Trésor .....	23.000.000	23.000.000	23.000.000	23.000.000
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>				
Rentes 3 0/0 1945 .....	41.100	273.800	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933.....	5.648.000	6.161.968	»	»
— — 4 0/0 1934 .....	2.581.000	2.609.391	»	»
— S. N. C. F. ....	10.310.000	8.332.766	»	»
Emprunts de Reconstitution .....	322.855.000	275.475.676	»	»
Caisse nationale de l'énergie.....	278.000	89.827	»	»
Actions de sociétés françaises.....	3.486.170	5.624.734	»	»
<b>Totaux des rentes sur l'Etat et valeurs diverses...</b>		<b>298.568.162</b>		<b>»</b>
<b>RECAPITULATION</b>				
<b>I. — Valeurs à court terme.....</b>		<b>23.000.000</b>		<b>23.000.000</b>
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....</b>		<b>298.568.162</b>		<b>»</b>
<b>Totaux.....</b>		<b>321.568.162</b>		<b>23.000.000</b>

**D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DES ENTREPRISES D'ASSURANCES**

feuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS, ventes et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.	Valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
46.000.000	46.000.000	8.000.000	8.000.000	38.000.000	38.000.000
11.100	273.800	»	»	11.100	273.800
5.648.000	6.161.968	»	»	5.648.000	6.161.968
2.581.000	2.609.391	»	»	2.581.000	2.609.391
10.310.000	8.332.766	»	»	10.310.000	8.332.766
322.855.000	275.475.676	»	»	322.855.000	275.475.676
278.000	89.827	»	»	278.000	89.827
3.486.170	5.624.734	»	226.619	3.486.170	5.398.415
	298.568.162		226.619		298.341.543
	46.000.000		8.000.000		38.000.000
	298.568.162		226.619		298.341.543
	344.568.162		8.226.619		336.341.543

**FONDS DE PRÉVOYANCE DE L'AÉRONAUTIQUE NATIONALE C/601**

(Loi du 30 mars 1928, art. 3.)

**Résumé des opérations de l'année 1957.**

RECETTES.	DÉPENSES.
Solde au 31 décembre 1956.. 12.409.747	Payements d'allocations.... 272.240.500
Produit des prélèvements... 148.034.398	Frais de poste ..... 320
Remboursements de valeurs. 405.756.274	Intérêts sur cession de bons du Trésor..... 1.884.759
Intérêts des fonds en compte courant..... 75.830	Frais administratifs de 1956. 3.393.906
Revenus du portefeuille..... 26.869.899	Total des dépenses.... 277.519.485
Reversements par l'Adminis- tration des postes..... 4.577.000	Solde disponible au 31 dé- cembre 1957..... 20.203.663
Total..... 297.723.148	Total..... 297.723.148

## FONDS DE PRÉVOYANCE DE

(Loi du 30 mars

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
<b>I. — Valeurs à court terme :</b>				
Bons du Trésor .....	»	205.000.000	»	»
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses :</b>				
Bons S.N.C.F.....	»	310.000.000	»	»
Bons S.N.C.F. 5,5 0/0 1956 indexés.....	120.000.000	115.120.548	»	»
Obligations du Gouvernement général de l'Indochine 4,5 0/0 .....	197.000	160.255	»	»
Obligations de la Société nationale des che- mins de fer français.....	1.070.000	752.590	»	»
Groupement de Reconstitution des départe- tements.....	11.465.000	9.990.052	»	»
Totaux.....		641.023.445		»

**L'AÉRONAUTIQUE NATIONALE C/601**

1928, art. 3.)

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	205.000.000	»	100.000.000	»	105.000.000
»	310.000.000	»	»	»	310.000.000
120.000.000	415.420.548	6.000.000	5.756.274	114.000.000	109.364.274
197.000	160.255	»	»	197.000	160.255
1.070.000	752.590	»	»	1.070.000	752.590
11.465.000	9.990.052	»	»	11.465.000	9.990.052
	641.023.445		105.756.274		535.267.171

**FONDS DE PRÉVOYANCE DE L'AÉRONAUTIQUE COMMERCIALE C/600**

(Loi du 30 mars 1928, art. 5.)

**Résumé des opérations de l'année 1957.**

RECETTES.	DÉPENSES.
Solde au 31 décembre 1956.. 6.191.858 fr.	Payements d'allocations au titre d'accidents antérieurs au 7 avril 1953 (1)..... 365.000 fr.
Dividende sur créance..... 45.726 »	Achats de valeurs ..... 20.600.000 »
Remboursement de valeurs.. 20.191.000 »	Frais administratifs de 1956. 336.288 »
Intérêts des fonds en compte courant..... 70.171 »	Total des dépenses... 20.701.288 fr.
Revenus du portefeuille..... 2.024.348 »	Solde disponible au 31 décembre 1957..... 7.821.815 »
Total ..... 28.523.103 fr.	Total..... 28.523.103 fr.

(1) Date de prise d'effet de la loi n° 53-285 du 4 avril 1953 portant statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile.

## FONDS DE PRÉVOYANCE DE

(Loi du 30 mars

## Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
<b>I. — Valeurs à court terme.</b>				
Bons du Trésor .....	»	24.000.000	»	20.000.000
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>				
Bons S. N. C. F. ....	»	7.500.000	»	»
Crédit national 4 0/0 1941 .....	200.000	166.855	»	»
Obligations de la Société nationale des chemins de fer français .....	3.286.500	2.935.500	»	»
<b>Totaux.....</b>		<b>34.602.355</b>		<b>20.000.000</b>

L'AÉRONAUTIQUE COMMERCIALE C/600

1928, art. 5.)

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1937.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1937.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	44.000.000	»	20.000.000	»	24.000.000
»	7.500.000	»	»	»	7.500.000
200.000	166.855	»	»	200.000	166.855
3.286.500	2.935.500	200.000	191.000	3.086.500	2.744.500
	54.602.355		20.191.000		34.411.355

**FONDS DE PRÉVOYANCE DES SPORTS AÉRIENS C/617**

(Acte dit « loi du 17 décembre 1941 ».)

**Résumé des opérations de l'année 1957.**

RECETTES.		DÉPENSES.	
Solde au 31 décembre 1956..	2.392.327 fr.	Payements d'allocations.....	2.345.000 fr.
Crédits budgétaires.....	2.000.000 »	Frais administratifs.....	6.928 »
Remboursements de valeurs.	3.000.000 »		
Revenus du portefeuille.....	262.500 »	Total des dépenses..	2.351.928 fr.
Intérêts des fonds en compte courant.....	27.379 »	Solde disponible au 31 dé- cembre 1957.....	5.330.278 »
Total.....	7.682.206 fr.	Total.....	7.682.206 fr.

[ETAT N° 3-52 bis]

**Mouvement**

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
Bons du Trésor.....	»	4.800.000	»	»
Bons S. N. C. F.....	»	5.000.000	»	»
Totaux.....		9.800.000		»

du portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, CESSIONS et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	4.800.000	»	3.000.000	»	1.800.000
»	5.000.000	»	»	»	5.000.000
	9.800.000		3.000.000		6.800.000

## FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

## Récapitulation des opéra

RECETTES.		francs.
<i>Retenues sur traitements, contributions des organismes et recettes assimilées</i> .....		8.194.922.459
1° Retenues sur salaires et contributions de l'Etat correspondantes .....	7.879.427.425	
2° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux Assurances sociales au titre de services validés par le Fonds spécial. . .	311.781.196	
3° Versements par la C.N.A.V. des réserves mathématiques de rentes rachetées.	3.713.838	
<i>Revenus</i> .....		44.644.259
1° Arrérages et intérêts sur valeurs .....	25.890.898	
2° Intérêts du compte courant .....	18.753.361	
<i>Recettes venant en atténuation de dépenses d'arrérages :</i>		
Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus .....		16.285.721
<i>Subvention de l'Etat</i> .....		7.000.000.000
<i>Versement par les Caisses régionales d'assurance vieillesse de la valeur de rachat des pensions du régime général concédées au titre de services pris en charge par le Fonds spécial</i> .....		195.277.023
<i>Versements par divers régimes de retraites coordonnés de capitaux de rachats de parts contributives</i> ..		17.863.991
<i>Remboursement de valeurs</i> .....		189.062.316
<b>Total des recettes</b> .....		<b>15.658.055.769</b>
<b>Solde créditeur au 31 décembre 1956</b> .....		<b>2.401.527.663</b>
<b>Total</b> .....		<b>18.059.583.432</b>

## DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT

tions de l'année 1957.

## DÉPENSES.

	francs.
<i>Payements d'arrérages</i> .....	15.453.330.356
1° Arrérages de pensions (y compris les accessoires) .....	15.449.146.715
2° Versement au service des pensions de retraites sur fonds spéciaux des sommes destinées au paiement des rentes complémentaires et secours viagers des ouvriers civils des Établissements militaires .....	4.183.641
<i>Frais d'administration</i> .....	176.049.566
1° Frais administratifs remboursés à la C. D. pour l'année 1956 .....	136.049.566
2° Taxations payées aux comptables du Trésor et à l'administration des P.T.T. en 1956 .....	40.000.000
<i>Dépenses venant en atténuation de recettes correspondant aux retenues et contributions</i> .....	101.795.586
1° Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension .....	96.848.996
2° Remboursement de versements irréguliers .....	4.946.590
<i>Versements à la C.N.R.A.C.L. (sommes provenant de rachat, au profit du Fonds spécial, de rentes   C.N.A.V. imputées sur pensions à parts contributives)</i> .....	1.110.104
<i>Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions</i> .....	495.220.380
<i>Contribution aux dépenses de fonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952</i> ...	128.000.000
<i>Versement à la S.S. des cotisations ouvrières et des contributions à la charge du Fonds spécial</i> .....	345.553.394
<i>Versement, à divers régimes de retraites coordonnés, de capitaux de rachat de parts contributives</i> .....	11.470.796
<i>Achats de valeurs</i> .....	185.000.000
Total des dépenses .....	16.897.530.182
Solde créditeur au 31 décembre 1957 .....	1.162.053.250
Total .....	18.059.583.432

## FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût
		francs.		francs.
<i>Valeurs à court terme.</i>				
Bons du Trésor.....	330.000.000	330.000.000	185.000.000	185.000.000
<i>Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</i>				
Obligations du Trésor 4,30 0/0 (annuités terminables en 2009).....	67.914.567	67.914.567	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933.....	2.114.000	2.124.029	»	»
— — 4 0/0 1934.....	20.024.000	14.948.219	»	»
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement.....	1.470.000	1.142.943	»	»
Obligations du Crédit national.....	14.000.000	11.386.667	»	»
Obligations de diverses compagnies de chemins de fer.....	194.458.500	158.941.352	»	»
Obligations Maroc 6 0/0 1937.....	240.000	213.835	»	»
<b>Totaux.....</b>		<b>586.671.612</b>		<b>185.000.000</b>

## DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT.

### Portefeuille.

REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		OBSERVATIONS.
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	francs.		francs.	
185.000.000	185.000.000	330.000.000	330.000.000	
351.316	351.316	67.563.251	67.563.251	
»	»	2.114.000	2.124.029	
»	»	20.024.000	14.948.219	
»	»	1.470.000	1.142.943	
»	»	14.000.000	11.386.667	
4.200.000	3.711.000	188.258.500	155.230.352	
»	»	240.000	213.835	
	189.062.316		582.609.296	

## CAISSE DE RETRAITES DE

## Récapitulation des opéra

RECETTES.		francs.
<i>Retenues sur traitements, contributions des territoires d'outre-mer et recettes assimilées.....</i>		4.550.400.644
1° Retenues et contributions versées par les territoires.....	1.810.618.102	
2° Provision versée par le Trésor pour le paiement d'arrérages de pension à des tributaires des anciennes caisses locales d'Indochine.....	70.000.000	
3° Contributions supplémentaires de l'Etat et des territoires d'outre-mer et provisions pour le paiement de l'indemnité temporaire.....	2.669.782.542	
<i>Revenus .....</i>		93.527.326
1° Arrérages et intérêts sur rentes et valeurs.....	78.815.181	
2° Intérêts créditeurs du compte courant ouvert au nom de la C.R.F.O.M. dans les écritures de la Caisse des dépôts et consignations.....	14.712.145	
<i>Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages.....</i>		162.455.187
1° Remboursement par le Trésor d'arrérages payés en 1955 aux retraités des quatre départements d'outre-mer.....	94.204.000	
2° Remboursement par les pensionnés d'avances sur pension.....	7.144.119	
3° Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus.....	32.402.364	
4° Remboursement à la C.R.F.O.M. de parts contributives prises en charge par l'Etat et par diverses caisses.....	28.704.704	
<i>Contributions de l'Etat et des territoires d'outre-mer pour assurer le fonctionnement de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer .....</i>		47.934.510
<i>Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachats de parts contributives.....</i>		462.358.848
<i>Remboursements de valeurs.....</i>		570.804.427
<i>Recettes accidentelles.....</i>		68
<b>Total des recettes.....</b>		<b>5.887.481.010</b>
<b>Solde au 31 décembre 1956.....</b>		<b>1.731.756.843</b>
<b>Total.....</b>		<b>7.619.237.853</b>

## LA FRANCE D'OUTRE-MER

tions de l'année 1957.

## DÉPENSES.

francs.

<i>Payements d'arrérages de pension et d'indemnités.....</i>		4.833.221.552
1° <i>Payements effectués aux pensionnés.....</i>	4.630.979.997	
2° <i>Remboursement à l'Etat et à diverses caisses de parts contributives prises en charge par la Caisse de retraites de la France d'outre-mer.....</i>	201.619.895	
3° <i>Remboursement d'avances aux budgets des territoires d'outre-mer.....</i>	621.660	
<i>Frais d'administration.....</i>		52.037.000
1° <i>Frais administratifs de gestion de la C. R. F. O. M. ....</i>	38.037.000	
2° <i>Taxations payées aux comptables du Trésor en 1956.....</i>	14.000.000	
<i>Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions.....</i>		10.226.014
1° <i>Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension.....</i>	3.078.390	
2° <i>Remboursement de versements effectués à tort par les territoires.....</i>	7.147.624	
<i>Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions.....</i>		98.925.803
<i>Versement à la Sécurité sociale des contributions à la charge de la C. R. F. O. M.....</i>		2.537.086
<i>Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives.....</i>		94.906.980
<i>Achats de valeurs.....</i>		1.270.000.000
<i>Cession d'intérêts consécutive à un échange de valeurs.....</i>		12.090.762
<i>Dépense accidentelle.....</i>		40
<b>Total des dépenses.....</b>		<b>6.373.945.237</b>
<b>Solde disponible au 31 décembre 1957.....</b>		<b>1.245.292.616</b>
<b>Total.....</b>		<b>7.619.237.853</b>

**CAISSE DE RETRAITES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER**

Année 1957.

**Mouvement du Portefeuille.**

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.		REMBOURSEMENT, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.		francs.		francs.
<b>I. — Valeurs à court terme.</b>								
Bons du Trésor.....	»	2.000.000.000	»	1.270.000.000	»	570.000.000	»	2.700.000.000
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>								
Obligations Indochine 3 1/2 0/0 1913..	856.000	503.632	»	»	»	»	856.000	503.632
Obligations A. O. F. 3 0/0 1903-1907- 1910.....	25.500	19.615	»	»	19.000	14.611	6.500	5.004
Obligations S. N. C. F.....	22.859.000	14.274.619	»	»	90.000	82.830	22.769.000	14.191.789
<b>III. — Prêts.</b>								
Prêt au gouvernement général de l'Indochine.....	»	174.492	»	»	»	54.542	»	119.950
Obligations du Trésor 4,80 0/0 repré- sentatives d'annuités terminables en 2009.....	»	126.127.053	»	»	»	652.444	»	125.474.609
<b>Totaux.....</b>		<b>2.141.099.411</b>	<b>»</b>	<b>1.270.000.000</b>		<b>570.804.427</b>		<b>2.840.294.984</b>

## CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

## Récapitulation des

RECETTES.		francs.
<i>Retenues sur traitements, contributions des collectivités et recettes assimilées</i> .....		33.969.198.814
1° Retenues et contributions versées par les collectivités.....	32.233 065.325	
2° Versements reçus d'autres régimes pour validations de services.....	36.149.539	
3° Recettes provenant de l'annulation de cotisations vieillesse versées aux Assurances sociales au titre de services validés par la Caisse nationale..	1.617.786.688	
4° Versements par la Caisse nationale d'assurances sur la vie de réserves mathématiques de rentes rachetées.....	82.197.262	
<i>Recettes imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes (versements affectés au remboursement des excédents de passif)</i> .....		4.158.741.060
<i>Revenus</i> .....		872.669.006
1° Arrérages et intérêts sur valeurs.....	111.267.977	
2° Intérêts du compte courant.....	91.739.339	
3° Intérêts perçus sur les versements affectés par les collectivités au remboursement des excédents de passif.....	669.661.690	
<i>Recettes venant en atténuation des dépenses d'arrérages</i> .....		131.190.974
1° Remboursement par les pensionnés d'arrérages indûment perçus.....	61.983.336	
2° Remboursement à la Caisse nationale d'arrérages payés pour le compte de divers organismes.....	69.207.638	
<i>Subvention de l'Etat</i> .....		780.000.000
<i>Versements par la Sécurité sociale de la valeur de rachat des pensions du régime général concédées au titre de services pris en charge par la Caisse nationale</i> .....		132.515.810
<i>Versement par divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i> .....		595.097.320
<i>Remboursement de valeurs</i> .....		662.472
<i>Recettes diverses et accidentelles</i> .....		29.651.451
<b>Total des recettes</b> .....		<b>40.669.726.907</b>
<b>Solde au 31 décembre 1956</b> .....		<b>10.643.857.103</b>
<b>Total</b> .....		<b>51.313.584.010</b>

**AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

opérations de l'année 1957.

**DÉPENSES.**

francs.

<i>Payements d'arrérages de pensions</i> .....		35.489.615.650
1° <i>Payements effectués aux pensionnés</i> .....	34.810.480.434	
2° <i>Remboursement à l'Etat de parts contributives prises en charge par la Caisse nationale</i> .....	679.135.216	
<i>Dépenses imputées aux comptes de liquidation des caisses particulières de retraites dissoutes</i> .....		669.829
<i>Frais d'administration</i> .....		406.017.516
1° <i>Frais administratifs de gestion de la Caisse nationale remboursés à la Caisse des dépôts et consignations pour l'année 1956</i> .....	315.150.370	
2° <i>Taxations payées aux comptables du Trésor en 1956</i> .....	90.000.000	
3° <i>Remboursement de frais de déplacement aux membres du Conseil d'administration</i> .....	124.187	
4° <i>Remboursement des frais de fonctionnement des Commissions départementales de réforme</i> .....	742.959	
<i>Dépenses venant en atténuation des recettes correspondant aux retenues et contributions</i> .....		337.178.538
1° <i>Remboursement de retenues aux tributaires quittant le service sans droit à pension</i> .....	1.588.927	
2° <i>Transfert de cotisations aux Assurances sociales pour les tributaires quittant le service sans droit à pension</i> .....	133.327.111	
3° <i>Versements effectués à d'autres régimes pour validations de services</i> .....	135.824.818	
4° <i>Remboursement de versements effectués à tort par les collectivités</i> .....	66.437.682	
<i>Versement forfaitaire au Trésor de 3 0/0 du montant des pensions</i> .....		953.670.810
<i>Contribution au fonctionnement du Fonds spécial institué par la loi du 10 juillet 1952</i> .....		198.000.000
<i>Remboursement partiel au Trésor de l'avance consentie en 1951 et paiement des intérêts</i> .....		1.170.882.200
<i>Versement à divers régimes coordonnés de capitaux de rachat de parts contributives</i> .....		2.216.348.758
<i>Dépenses diverses et accidentelles</i> .....		3.015.112
<b>Total des dépenses</b> .....		<b>40.775.398.408</b>
<b>Solde disponible au 31 décembre 1957</b> .....		<b>10.538.185.602</b>
<b>Total</b> .....		<b>51.313.584.010</b>

## CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES

Mouvement du

NATURE DES VALEURS	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quantité ou valeur nominale.	Coût.	Quantité ou valeur nominale.	Coût.
		francs.		francs.
<b>Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>				
3 0/0 perpétuelle.....	104.484	2.373.848	60	1.442
3 0/0 1945 .....	65.430	1.657.734	»	»
5 0/0 1920 .....	2.644.450	66.135.130	»	»
5 0/0 1949 .....	105.522.000	1.858.560.975	13.250	283.385
Obligations Caisse autonome d'amortissement 4 0/0 1941 .....	20.189.600	16.706.374	»	»
Obligations Caisse autonome de la Défense nationale 5 0/0 1938 .....	79.000	87.690	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933 .....	4.138.000	4.436.768	»	»
Obligations du Trésor 4 0/0 1934 .....	4.392.000	4.422.744	»	»
Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans .....	400.000	384.000	»	»
Obligations du Crédit national 4 0/0 1941 .....	9.864.000	8.335.080	»	»
Obligations du Crédit national 3 1/2 0/0 février 1942 .....	62.000	47.895	»	»
Obligations du Crédit national 3 1/2 0/0 octobre 1942 .....	28.000	21.210	»	»
Obligations du Crédit national 3 0/0 1945 .....	135.000	90.990	»	»
Obligations du Crédit national 3 0/0 juillet 1946 .....	130.000	86.476	»	»
Obligations A. E. F. ....	148.000	148.260	»	»
Obligations A. O. F. ....	125.000	126.635	»	»
Obligations Maroc .....	86.000	75.736	»	»
Obligations Crédit Foncier de France 3 0/0 1906 .....	2.500	1.530	»	»
Obligations Département de la Seine .....	1.745.000	1.416.220	»	»
Obligations Ville de Paris .....	16.420.000	13.897.887	»	»
Obligations Chemins de fer .....	6.915.000	4.589.772	»	»
Obligations Chemins de fer du Maroc 4 1/2 0/0 1941 .....	2.627.000	2.526.375	»	»
Actions « Le Foyer Vannetais » H. B. M. ....	19.000	19.000	»	»
<b>Totaux .....</b>		<b>1.986.148.329</b>		<b>234.827</b>

**AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

**Portefeuille.**

REMBOURSEMENTS, CESSIONS, amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.		OBSERVATIONS
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	
	francs.		francs.	
»	»	104.544	2.375.290	
»	»	65.430	1.657.734	
»	»	2.644.450	66.135.130	
»	»	105.535.250	1.858.794.360	
»	»	20.189.000	16.706.374	
»	»	79.000	87.690	
»	»	4.138.000	4.436.768	
»	»	4.392.000	4.422.744	
»	»	400.000	384.000	
»	»	9.864.000	8.335.080	
»	»	62.000	47.895	
»	»	28.000	21.210	
»	»	135.000	90.990	
»	»	130.000	86.476	
»	»	148.000	148.260	
»	»	125.000	126.635	
»	»	86.000	75.736	
»	»	2.500	1.530	
620.000	426.322	1.125.000	989.898	
265.000	236.150	16.155.000	13.661.737	
»	»	6.915.000	4.589.772	
»	»	2.627.000	2.526.375	
»	»	19.000	19.000	
	662.472		1.985.720.684	

## FONDS DE RETRAITES DES INSTITUTIONS AFFILIÉES AU G.I.R.R.A. - C.D.C.

Retraites des ingénieurs et agents des cadres (Convention collective nationale du 14 mars 1947).

### Récapitulation des opérations de l'année 1957.

<b>RECETTES</b>			
Cotisations .....	{ Articles 4 et 4 bis ..... 3.137.773.356 fr. } { Article 36..... 354.324.621 » }	3.492.097.977 fr.	
<b>Amortissements :</b>			
Prêts à la construction.	{ Amortissement normal.. 49.654.151 » } { Indexation ..... 3.245.125 » }	52.899.276 »	
Remboursements de valeurs .....		208.429.888 »	
<b>Intérêts :</b>			
Sur prêts à la construction .....	7.463.231 »		
Sur valeurs en portefeuille.....	154.063.577 »	165.517.546 »	
Sur fonds en compte courant.....	3.990.738 »		
Fonds de garantie des prêts à la construction .....		4.513.300 »	
Recettes diverses.....		16.784.404 »	
Total des recettes.....		3.940.242.391 fr.	
Solde au 31 décembre 1956.....		101.543.522 »	
Ensemble .....		4.041.785.913 fr.	4.041.785.913 fr
<b>DÉPENSES</b>			
Allocations .....	{ Articles 4 et 4 bis ..... 2.282.653.140 fr. } { Article 36..... 151.721.970 » }	2.434.375.110 fr.	
Frais de gestion .....		80.499.670 »	
Fonds social libre .....		60.098.451 »	
Fonds social obligatoire .....		74.825.130 »	
Rachat de cotisations de la Sécurité sociale .....		193.949 »	
Taxes forfaitaires .....		56.895.547 »	
Section des isolés .....		49.513.710 »	
Compensation générale.....		153.735.359 »	
Frais administratifs dus à la C.D.C.....		50.585.483 »	
Dépenses diverses.....		7.549.056 »	
Prorata d'intérêts courus sur valeurs achetées .....		3.054.432 »	
<b>Emplois de fonds :</b>			
Prêts à la construction .....	119.565.500 fr.		
Achat emprunt national 5 0/0 1956.....	24.065.282 »	524.863.446 »	
Valeurs diverses.....	381.232.684 »		
Total des dépenses.....		3.496.189.343 fr.	3.496.189.343 »
Solde en compte courant au 31 décembre 1957.....			545.596.570 fr.

## FONDS DE RETRAITES DES INSTITUTIONS

Exercice 1957. —

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS EN 1957.	
	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>I. — Court terme.</b>				
Prêts à la construction.....	»	179.641.185	»	119.565.500
<b>II. — Long terme.</b>				
Rente 3 1/2 0/0 1952.....	17.500.000	500.000.000	»	»
Emprunt national 1956 à 5 0/0.....	75.000.000	75.000.000	25.000.000	24.065.262
Bons S. N. C. F. à intérêts progressifs.....	2.005.000.000	2.005.000.000	»	»
Bons S.N.C.F. 1957 à 5 1/2 0/0.....	»	»	»	208.731.100
Part de production E.D.F. 1952-1953.....	»	»	»	76.676.112
Part de production E.D.F. 1954.....	»	»	»	45.825.472
Charbonnages de France 6 0/0 1957.....	»	»	»	50.000.000
<b>Totaux.....</b>		<b>2.759.641.185</b>		<b>524.863.446</b>

**AFFILIÉES AU G. I. R. R. A. - C. D. C.**

**Mouvements du portefeuille.**

ENSEMBLE.		CESSIONS ET AMORTISSEMENTS en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.	Valeur nominale ou montant des rentes.	Prix de revient.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
»	299.206.685	»	49.654.151	»	249.552.534
17.500.000	500.000.000	»	»	17.500.000	500.000.000
100.000.000	99.065.262	8.200.000	8.123.351	91.800.000	90.941.911
2.005.000.000	2.005.000.000	»	200.000.000	1.805.000	1.805.000.000
»	208.731.100	»	»	»	208.731.100
»	76.676.112	»	»	»	76.676.112
»	45.825.472	»	»	»	45.825.472
»	50.000.000	»	»	»	50.000.000
	<b>3.284.504.631</b>		<b>257.777.502</b>		<b>3.026.727.129</b>

## CAISSE DE RETRAITE INTERENTREPRISES

## Récapitulation des opérations de l'année 1957.

## RECETTES

Cotisations.....		1.253.845.574 fr.	
Remboursement de valeurs.....	754.466.288 fr.		
Arrrages et intérêts :			
Intérêts du portefeuille.....	5.553.096 »	797.099.966 »	
Encaissements de coupons.....	36.126.538 »		
Sur fonds en compte courant.....	980.418 »		
Par transport.....	23.626 »		
Mandats impayés réimputés.....		6.897.997 »	
Recettes diverses.....		363.400 »	
		<hr/>	
Total des recettes de l'année.....		2.058.206.987 »	
Solde au 31 décembre 1956.....		141.395.982 »	
		<hr/>	
Ensemble.....		2.199.602.899 fr.	2.199.602.899 fr.

## DÉPENSES

Allocations.....		591.244.038 fr.	
Taxes proportionnelles versées au Trésor.....		1.813.843 »	
Frais de gestion de 1956 payés en 1957.....		13.235.164 »	
Dépenses diverses.....		7.599.198 »	
Emplois de fonds :			
Achats de valeurs.....	1.494.880.644 fr.		
Prorata de coupons inclus dans le prix d'achat des valeurs.....	11.942.660 »	1.506.823.304 »	
		<hr/>	
Total des dépenses.....		2.120.715.547 fr.	2.120.715.547 »
		<hr/>	
Solde en compte courant au 31 décembre 1957.....			78.887.352 fr.

## CAISSE DE RETRAITE

## Mouvement du portefeuille.

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
<b>I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.</b>				
Bons du Trésor.....	»	»	200.000.000	200.000.000
Billets S.N.C.F. 3 0/0.....	»	»	245.000.000	245.000.000
Billets S.N.C.F. 3 5/8 0/0.....	»	»	60.000.000	60.000.000
Rente 3 1/2 0/0 valeur de report.....	»	»	2.800.000	83.600.000
Actions de Sociétés françaises valeur de report...	»	»	73.816.075	283.257.500
				871.857.500
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>				
Rente 3 1/2 0/0 1952.....	351.750	9.760.120	»	»
Valeurs d'Etat.....	233.850.000	229.390.003	134.500.000	132.794.992
S.N.C.F. obligations.....	10.000.000	10.000.000	113.710.000	113.885.777
Banques nationalisées.....	»	»	12.096.033	11.859.825
Caisse nationale de l'énergie.....	»	»	15.970.000	35.319.987
Electricité de France.....	35.270.000	33.715.822	124.296.000	124.418.380
Charbonnages de France.....	»	25.501.587	»	58.361.726
Obligations de Sociétés françaises.....	47.540.000	45.616.478	116.545.000	112.340.951
Actions de Sociétés françaises.....	»	»	11.435.500	31.258.655
Actions de Sociétés étrangères.....	»	»	150	2.782.851
		353.984.010		628.023.144
<b>Récapitulation.</b>				
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	»	353.984.010	»	871.857.500
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....	»	»	»	628.023.144
<b>Totaux.....</b>		<b>353.984.010</b>		<b>1.494.880.644</b>

## INTERENTREPRISES

- Exercice 1957.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS OPÉRÉS EN 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
200.000.000	200.000.000	200.000.000	200.000.000	»	»
245.000.000	245.000.000	145.000.000	145.000.000	100.000.000	100.000.000
60.000.000	60.000.000	60.000.000	60.000.000	»	»
2.800.000	83.600.000	2.800.000	83.600.000	»	»
73.816.075	283.257.500	61.816.075	241.257.500	12.000.000	42.000.000
	871.857.500		729.857.500		142.000.000
351.750	9.760.120	»	»	351.750	9.760.120
368.350.000	362.184.995	20.515.000	19.964.855	347.835.000	342.220.140
123.710.000	123.885.777	1.200.000	1.239.263	122.510.000	122.646.514
12.096.033	11.859.825	»	»	12.096.033	11.859.825
15.970.000	35.319.987	»	»	15.970.000	35.319.987
159.566.000	158.134.202	2.070.000	1.978.405	157.496.000	156.155.797
80.530.000	83.863.313	690.000	647.949	86.050.000	83.215.364
164.085.000	157.957.429	600.000	563.316	163.485.000	157.394.113
11.435.500	31.258.655	200.000	215.000	11.235.500	31.043.655
150	2.782.851	»	»	150	2.782.851
	977.007.154		24.608.788		952.398.366
»	871.857.500	»	729.857.500	»	142.000.000
»	977.007.154	»	24.608.788	»	952.398.366
	1.848.864.654		754.466.288		1.094.398.366

**FONDS SPÉCIAL**

(Art. 677 du Code

**Récapitulation des****RECETTES.**

	francs.
Avances de la Caisse nationale d'assurance vieillesse agricole (art. 32 du décret du 26 septembre 1952).	18.208.000
Contributions des organismes .....	11.902.762.000
Produit de la taxe spéciale de 10.000 francs .....	42.148.990
Produit de la majoration du droit de timbre douanier .....	1.380.000.000
Subventions forfaitaires du Fonds national de solidarité (art. 91 du décret du 26 juillet 1956) .....	6.812.930.000
Remboursement des majorations prévues par la loi du 27 mars 1956 et payées au titre du 1 <sup>er</sup> trimestre 1956 .....	236.814.273
Remboursements d'arrérages d'anciennes allocations temporaires payés pour le compte :	
— des Caisses régionales d'assurance vieillesse (art. 18 du décret du 26 septembre 1952) .....	140.418.882
— de divers organismes (art. 18 précité) .....	110.229.764
	} 250.648.646
Mandats impayés réimputés .....	326.547.922
Reversements d'allocations (52.264.708 fr.) et divers .....	57.754.564
<b>Total des recettes</b> .....	<b>21.027.814.395</b>
<b>Solde créditeur au 31 décembre 1956</b> .....	<b>1.085.843.989</b>
<b>Total</b> .....	<b>22.113.658.384</b>

**D'ALLOCATION VIEILLESSE**

de la Sécurité sociale).

opérations de l'année 1957.

**DÉPENSES.**

francs.

Payements d'arrérages d'allocations effectués aux bénéficiaires de l'ancienne allocation temporaire :		
— par les comptables du Trésor (art. 32 du décret du 26 septembre 1952)....	2.781.757	} 40.159.384
— par les Caisses régionales d'assurance vieillesse (art. 32 précité).....	37.427.627	
Payements d'arrérages d'allocations spéciales (9.967.191.036 fr.) et d'allocations supplémentaires rattachées (9.257.439.671 fr.) effectués par mandats-cartes.....		19.224.630.707
Taxes postales .....		46.118.245
Remboursements d'arrérages payés au titre de la majoration prévue à l'article 676 du Code de la sécurité sociale :		
— à la Caisse nationale de sécurité sociale (payements effectués par les Caisses régionales d'assurance vieillesse).....	478.735.570	} 546.384.949
— à divers organismes .....	67.649.379	
Remboursements aux organismes de sommes retenues pour leur compte .....		4.437.548
Versement de la part patronale des cotisations de sécurité sociale (art. 135 du Code de la sécurité sociale).....		13.504.188
Frais administratifs remboursés à la Caisse des dépôts pour l'année 1956.....		285.624.620
Remboursements de divers frais de service (4.964.701 fr.) et dépenses diverses (5.095.525 fr.).....		10.060.226
Intérêts débiteurs du compte courant .....		13.115.537
		<hr/>
Total des dépenses .....		20.184.035.404
Solde créditeur au 31 décembre 1957,.....		1.929.622.980
		<hr/>
Total.....		22.113.658.384

## FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

### Récapitulation des opérations de l'année 1957.

#### RECETTES

Versements effectués au profit du Fonds par le Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan.....	107.502.619.324 fr.	
Recettes diverses.....	2.898 »	
	<hr/>	
Total des recettes.....	107.502.622.222 »	
Solde au 31 décembre 1956.....	1.994.897.500 »	
	<hr/>	
Ensemble.....	109.497.519.722 fr.	109.497.519.722 fr.

#### DÉPENSES

Règlement des subventions forfaitaires au profit des organismes et services chargés du service de l'allocation supplémentaire.....	105.282.284.200 fr.	
Régularisations des subventions dues au titre du premier trimestre 1956 aux organismes et services en application de la loi du 27 mars 1956.....	264.794.610 »	
Remboursement d'arrérages d'allocations supplémentaires aux organismes et services n'ayant pas bénéficié du régime des subventions forfaitaires.....	2.783.124 »	
Versement au Ministère de la Santé publique et de la population d'une avance pour la couverture des dépenses lui incombant du fait de l'application de l'article 685 du Code de la sécurité sociale.....	500.000.000 »	
Remboursement du forfait postal pour les années 1956 et 1957.....	264.000.000 »	
Frais administratifs de l'année 1956 remboursés à la Caisse des Dépôts.....	38.049.305 »	
Dépenses diverses.....	533.364 »	
	<hr/>	
Total des dépenses.....	106.352.444.603 fr.	106.352.444.603 »
	<hr/>	
Solde créditeur au 31 décembre 1957.....		3.145.075.119 fr.

**FONDS NATIONAL DE COMPENSATION POUR LA RÉPARTITION  
COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

(Art. 42 à 45 du décret-loi)

RECETTES.

Montant des droits d'affiliation versés par les collectivités ayant donné leur adhésion en 1957.....		7.420 fr.
Montant des sommes recouvrées par le Fonds national sur les collectivités reconnues débitrices à l'issue des opérations :		
des années 1954 et 1955.....	2.565.143.012 fr.	
de l'année 1956.....	4.865.995.345 »	
	<hr/>	
	7.431.138.357 fr.	7 431.138.357 »
	<hr/>	
Recettes provenant de régularisation et sommes restant à rembourser ou à imputer.....		3.993.156 »
Intérêts des fonds en compte courant.....		31.502.349 »
		<hr/>
Total des recettes.....		7.466.641.282 fr.
Solde au 31 décembre 1956.....		696.344.561 »
		<hr/>
Total.....		8.162.985.843 fr.

**DES ALLOCATIONS FAMILIALES ENTRE LES DÉPARTEMENTS,  
DÉPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX**

du 29 juillet 1939.)

**DÉPENSES.**

Montant des sommes payées en 1957 par le Fonds national aux collectivités reconnues créancières à l'issue des opérations :

des années 1954 et 1955 .....	62.796.869 fr.	
de l'année 1956.....	3.103.560.363 »	
	<hr/>	
	3.166.357.232 fr.	3.166.357.232 fr.

Remboursement de sommes versées à tort par la collectivité et dépenses afférentes à des régularisations .....		3.234.233 »
---	--	-------------

Frais administratifs de 1956 remboursés à la Caisse des dépôts en 1957.....		14.163.318 »
---	--	--------------

Total des dépenses .....		3.183.754.783 fr.
--------------------------	--	-------------------

Solde au 31 décembre 1957.....		4.979.231.060 »
--------------------------------	--	-----------------

Total.....		8.162.985.843 fr.
------------	--	-------------------

## FONDS COMMUN DE

## RECETTES.

Sommes recouvrées par le Fonds commun sur les régimes reconnus débiteurs.....	494.485.549 fr.
Provision pour règlement de prêts pour l'amélioration de l'habitat aux agents de l'Etat (avances consenties au régime « Fonctionnaire »).....	71.000.000 »
Recouvrements sur prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux agents de l'Etat.....	139.389.339 »
Reversement de sommes qui n'ont pu être payées aux bénéficiaires de prêts.....	3.218.400 »
Intérêts des fonds en compte courant.....	6.205.880 »
	<hr/>
Total des recettes.....	714.299.168 fr.
Solde au 31 décembre 1956.....	474.389.498 »
	<hr/>
Total.....	1.188.688.666 fr.

## L'ALLOCATION DE LOGEMENT

## DÉPENSES.

Sommes payées par le Fonds commun aux régimes reconnus créanciers .....	2.196.285 fr.
Avances consenties au régime « Fonctionnaires » pour attribution de prêts pour l'amélioration de l'habitat.....	71.000.000 »
Prêts pour l'amélioration de l'habitat consentis aux agents de l'Etat .....	134.599.201 »
Remise en paiement de sommes n'ayant pu être réglées une première fois aux bénéficiaires de prêts...	3.030.500 »
Reversement de versements irréguliers.....	431.080 »
Frais administratifs de 1956 remboursés à la Caisse des Dépôts en 1957 .....	2.011.479 »
	<hr/>
Total des dépenses .....	213.268.545 fr.
Solde au 31 décembre 1957.....	975.420.421 »
	<hr/>
Total .....	1.188.688.666 fr.

## FONDS NATIONAL DE SURCOMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

### Récapitulation des opérations de l'année 1957.

<b>RECETTES</b>		
<b>Produit des impôts et taxes :</b>		
Majoration du versement forfaitaire de 5 0/0 sur les traitements et salaires .....	3.553.662.658 fr.	
Droit de timbre sur les délivrances de devises étrangères.....	1.251.942.524 »	
Majoration du taux de prélèvement sur les sommes engagées au Pari Mutuel.....	401.697.529 »	
Majoration des taux de la taxe intérieure de consommation sur les essences de pétrole.....	5.094.838.000 »	
Total du produit des impôts et taxes .....	10.302.140.711 fr.	
Versements des régimes ayant une charge de prestations familiales inférieure à la moyenne.....	4.000.000.000 »	
Total des recettes.....	14.302.140.711 fr.	14.302.140.711 fr.
<b>DÉPENSES</b>		
Versements à l'Agence comptable du budget annexe des prestations familiales agricoles.....	10.250.000.000 fr.	10.250.000.000 »
Solde créditeur au 31 décembre 1957.....		4.052.140.711 fr.

## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNA

## Récapitulation des opéra

Recettes  
effectuées  
en 1957.

## 1° Dépôts de diverses natures :

a) Communes et établissements publics..	3.933.083 fr.	} 28 442.625.008 fr.
b) Caisses d'épargne (fonds de réserve et fonds libres).....	141.438.615 »	
c) Caisses d'épargne. — Fonds d'épargne.	24.939.144.434 »	
d) Caisses d'épargne. — Fonds de dépôts.	3.070.906.202 »	
e) Administrations publiques.....	287.203.214 »	
f) Sociétés de secours mutuels .....	60 »	

## 2° Consignations :

a) Consignations proprement dites.....	665.574.553 »	} 671.179.499 »
b) Biens d'incapables.....	2.868.916 »	
c) Cautionnements provisoires.....	2.133.600 »	
d) Cautionnements de fonctionnaires....	17.910 »	
e) Cautionnements pour paiements différés d'impôts.....	584.416 »	
f) Biens français sous séquestre .....	104 »	

38.431.607.951 fr.

## 3° Versements de l'Office des biens et intérêts privés.....

490.121 »

## 4° Ventes, cessions, remboursements et amortissements de rentes..

s/c particulier.	7.091.132.052 fr.	} 7.700.282.219 »
C.E. épargne..	404.075.150 »	
Fonds réserve.	205.075.017 »	

## 5° Recettes effectuées aux différents comptes de produits et charges (revenus de valeurs, intérêts du compte courant).....

s/c particulier.	925.787.561 »	} 1.454.855.641 »
C. E. épargne..	515.309.923 »	
Fonds réserve.	13.758.157 »	

## 6° Intérêts de bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance.....

161.641 875 »

## 7° Recettes à classer ..

533 588 »

Solde disponible au 31 décembre 1956.....

2.342.686.402 »

A reporter.....

40.774.294.353 fr.

**CTIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE**

tions de l'année 1957.

		<i>Report</i> .....	40.774.294.358 fr.
	<b>1° Dépôts de diverses natures :</b>		
	a) Communes et établissements publics...	3.898.200 fr.	} 31.172.678.670 fr.
	b) Caisses d'épargne (fonds de réserve et fonds libres).....	16.859.196.917 »	
	c) Caisses d'épargne. — Fonds d'épargne.	11.901.849.281 »	
	d) Caisses d'épargne. — Fonds de dépôts.	2.133.788.333 »	
	e) Administrations publiques.....	273.945.939 »	
	<b>2° Consignations :</b>		
	a) Consignations proprement dites.....	664.192.605 »	} 668.811.811 »
	b) Biens d'incapables.....	1.613.400 »	
	c) Cautionnements provisoires.....	2.370.900 »	
	d) Cautionnements de fonctionnaires....	34.788 »	
	e) Cautionnements pour paiements différés d'impôts.....	600.118 »	
	<b>3° Frais administratifs et divers</b> .....	14.137.614 »	} 38.883.441.961 »
	<b>4° Achats de valeurs</b> .....	6.975.043.137 »	
		{ s/c particulier. 4.617.004.448 fr. }	
		{ C.E. épargne.. 2.158.038.689 » }	
		{ Fonds réserve. 200.000.000 » }	
	<b>5° Reversement d'intérêts affectant le prix de revient de valeurs</b> .....	C. E. épargne.....	486.220 »
	<b>6° Reversement d'intérêts non courus sur bons du Trésor cédés avant l'échéance</b> .....		38.944.445 »
	<b>7° Reversement au Trésor de sommes perçues au titre de valeurs allemandes</b> .....		12.806.476 »
	<b>8° Recettes à classer</b> .....		533.588 »
	<b>Solde disponible au 31 décembre 1957</b> .....		1.890.852.392 fr.

Dépenses effectuées en 1957.

## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Mouvement du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1956.		EMPLOI DE FONDS EN 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
<b>I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.</b>				
Bons du Trésor à 2 ans.....	»	9.625.000.000	»	4.817.000.000
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>				
Rentes 3 1/2 0/0 1952.....	82.665.800	2.085.702.526	»	»
Rentes 5 0/0 1920.....	1.565.200	35.936.580	»	»
Obligations de la Caisse autonome d'amor- tissement.....	75.907.000	73.378.043	»	»
Obligations du Trésor.....	801.358.000	816.099.473	»	»
Obligations { garanties par l'Etat.....	1.231.189.000	1.024.983.314	8 000	4.448
Crédit national { non garanties par l'Etat.....	1.257.940.000	1.260.254.243	»	»
Obligations Crédit foncier de France.....	4 871.505.000	4.827.065.200	»	»
Obligations et bons P. T. T.....	325.467.000	318.763.775	»	»
Obligations Ville de Paris.....	20.244.000	17.373.817	»	»
Obligations S. N. C. F.....	1.216.492.000	1.094.079.946	»	»
Obligations Emprunt unifié des collectivités locales.....	398.940.000	392.984.968	22.260.000	20.740.689
Obligations Département de la Seine.....	13.227.000	10.488.413	»	»
Obligations divers sinistrés.....	1.123.240.000	942.939.903	»	»
Obligations Ville de Hohenzals.....	»	1	»	»
<i>A reporter</i> .....		12.899.996.902		20.745.137

**D'ALSACE ET DE LORRAINE**

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	14.442.000.000	»	7.025.000.000	»	7.417.000.000
82.665.800	2.085.702.526	»	»	82.665.800	2.085.702.526
1.565.200	35.936.580	»	»	1.565.200	35.936.580
75.907.000	73.378.043	704.000	640.336	75.203.000	72.737.707
801.358.000	816.099.473	»	»	801.358.000	816.099.473
1.231.197.000	1.024.987.762	15.782.000	13.104.424	1.215.415.000	1.011.883.338
1.257.040.000	1.260.254.243	58.960.000	59.069.152	1.198.980.000	1.201.185.091
4.871.505.000	4.827.065.200	113.015.000	111.798.856	4.758.490.000	4.715.266.344
325.467.000	318.763.775	22.089.000	21.797.483	303.878.000	296.966.292
20.244.000	17.373.817	281.000	247.951	19.963.000	17.125.866
1.216.492.000	1.094.079.946	61.955.000	58.176.797	1.154.537.000	1.055.903.149
421.200.000	413.722.657	14.640.000	14.421.357	406.560.000	399.301.300
13.227.000	10.438.113	75.000	61.420	13.152.000	10.876.693
1.123.240.000	942.939.903	»	»	1.123.240.000	942.939.903
»	1	»	»	»	1
	12.920.742.039		279.317.776		12.641.424.263

DÉSIGNATION DES VALEURS.	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1956.		EMPLOI DE FONDS EN 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût. francs.
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses. (Suite et fin.)</b>				
<i>Reports.....</i>		12.899.966.902		20.745.137
Titres allemands.....	»	19.692	»	»
Titres sans valeur acquis par forclusion....	»	953	»	»
Parts de production E. D. F. ....	617.200.000	623.150.027	»	»
Lettres de gage Crédit foncier communal d'Alsace-Lorraine.....	5.000.000	3.234.176	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956.....	1.494.480.000	1.494.480.000	»	»
Obligations emprunt national 5 0/0 1956 ...	500.000.000	500.000.000	»	»
Total des emplois en rentes sur l'Etat et valeurs diverses.....		15.520.881.750		20.745.137
<b>III. — Prêts.</b>				
Obligations du Trésor 4,30 0/0 représenta- tives d'annuités.....	»	3.521.855.403	»	»
Prêts aux communes et collectivités locales.	»	5.038.877.528	»	2.137.298.000
Prêts aux départements et aux communes ..	»	904.876	»	»
Prêts sur titres.....	»	83.508	»	»
Prêts aux Charbonnages de France .....	»	946.813.044	»	»
Total des prêts.....		9.508.531.359		2.137.298.000
<b>RÉCAPITULATION</b>				
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	»	9.625.000.000	»	4.817.000.000
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	»	15.520.881.750	»	20.745.137
III. — Prêts.....	»	9.508.531.359	»	2.137.298.000
Totaux.....		24.654.413.109		6.975.043.137

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.  francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.  francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.  francs.
	12.920.742.089		279.317.776		12.641.424.263
»	19.692	»	»	»	19.692
»	953	»	»	»	953
617.200.000	623.150.027	33.380.000	33.380.000	583.820.000	589.770.027
5.000.000	3.234.176	5.000.000	3.234.176	»	»
1.494.480.000	1.494.480.000	92.120.000	92.120.000	1.402.360.000	1.402.360.000
500.000.000	500.000.000	30.000.000	30.000.000	470.000.000	470.000.000
	15.541.626.887		438.051.952		15.103.574.935
»	3.521.855.403	»	18.218.244	»	3.503.637.159
»	7.176.175.528	»	189.798.476	»	6.986.377.052
»	901.876	»	»	»	901.876
»	83.508	»	»	»	83.508
»	946.813.044	»	29.213.547	»	917.599.497
	11.645.829.359		237.230.267		11.408.599.092
»	14.442.000.000	»	7.025.000.000	»	7.417.000.000
»	15.541.626.887	»	438.051.952	»	15.103.574.935
»	11.645.829.359	»	237.230.267	»	11.408.599.092
	41.629.456.246		7.700.282.219		33.929.174.027

## CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AUX DÉPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

## Résumé des opérations au 31 décembre 1957..

RECETTES.	MONTANT.	DÉPENSES.	MONTANT.
	francs.		francs.
1° Arrérages et intérêts de fonds placés :		1° Arrérages et intérêts de fonds placés..	1.836.057
a) Sur valeurs diverses .....	5.574.836	2° Frais d'administration.....	2.488.188
b) Intérêts des bons du Trésor afférents à la 2 <sup>e</sup> année .....	2.800.000	3° Achats de valeurs.....	80.000.000
2° Annuités recouvrées sur prêts con- sentis :		4° Bonifications allouées par la Caisse nationale de crédit .....	44.990.955
a) A l'aide d'avances du Trésor (décrets des 30 juin 1937 et 24 mai 1938, art. 1 <sup>er</sup> , prêts à l'Afrique du Nord)..	3.679.088	5° Reversements d'annuités au Trésor pro- venant de prêts consentis en exécu- tion des décrets des 30 juin 1937 et 24 mai 1938 (art. 1 <sup>er</sup> , prêts à l'Afrique du Nord) .....	3.679.088
b) A l'aide d'avances du Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales.....	102.872.914	6° Annuités versées au F. C. T.....	126.468.323
3° Remboursements de valeurs.....	101.836.837	7° Dépenses diverses.....	12.638
4° Recettes diverses.....	35.029.481	8° Intérêts débiteurs du compte courant.	1.185.340
5° Intérêts du compte courant.....	112.932		
<b>Total .....</b>	<b>251.906.088</b>	<b>Total.....</b>	<b>260.660.589</b>
Solde créditeur au 1 <sup>er</sup> janvier 1957 .....	17.101.121	Solde créditeur au 31 décembre 1957....	8.346.620
<b>Ensemble .....</b>	<b>269.007.209</b>	<b>Ensemble.....</b>	<b>269.007.209</b>

## CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AUX

## Mouvements du

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS en 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Coût.  francs.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.  francs.
<b>I. — Bons du Trésor public.</b>				
Bons du Trésor à 720 jours.....	»	70.000.000	»	80.000.000
<b>II. — Prêts.</b>				
Obligations du Trésor représentatives d'annuités 4,30 0/0.....	»	48.510.405	»	»
Annuités de chemins de fer garanties par l'État.....	»	13.507.676	»	»
Prêts sur Fonds commun de travail.....	»	995.332.077	»	»
Avances du Trésor (Décrets des 30 juin 1937 et 24 mai 1938, art. 1 <sup>er</sup> , prêts à l'Afrique du Nord).....	»	6.939.113	»	»
<b>Totaux du paragraphe II.....</b>		<b>1.064.289.271</b>		<b>»</b>
<b>Totaux généraux.....</b>		<b>1.134.289.271</b>		<b>80.000.000</b>

## DÉPARTEMENTS ET AUX COMMUNES

portefeuille.

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements effectués en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.	Quotité ou valeur nominale.	Coût.
	francs.		francs.		francs.
»	150.000.000	»	95.000.000	»	55.000.000
»	48.510.405	»	250.940	»	48.259.465
»	13.507.676	»	6.585.897	»	6.921.779
»	995.332.077	»	61.918.927	»	933.413.150
»	6.939.113	»	3.401.522	»	3.537.591
	1.064.289.271		72.157.286		992.131.985
	1.214.289.271		167.157.286		1.047.131.985

**FONDS DE GESTION DES EMPRUNTS UNIFIÉS  
DES COLLECTIVITÉS LOCALES C/627**

**Résumé des opérations de l'année 1957.**

RECETTES.		DÉPENSES.	
	francs.		francs.
Solde au 31 décembre 1956..	542.029.287	Versement aux collectivités émettrices des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance affectées à leurs emprunts.	1.610.094.350
Produit des souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance reçues directement par le Fonds.	1.366.484.300	Commissions réglées aux intermédiaires ayant transmis les souscriptions d'organismes d'assurances et de prévoyance.....	3.578.700
Remboursement par les collectivités de commissions versées aux intermédiaires.	3.578.700	Remboursements d'obligations amorties.....	140.430.000
Versements des collectivités émettrices (annuités d'amortissement et charges annuelles).....	518.324.128	Intérêts payés aux porteurs d'obligations.....	267.849.000
Remboursement de frais divers par les collectivités émettrices.....	1.820.700	Commissions versés aux guichets domiciliaires.....	504.950
Intérêts de retard.....	1.403	Rachat de titres en Bourse..	30.596.226
Recettes accidentelles (régularisations).....	7.554.675	Frais divers.....	15.360
		Dépenses accidentelles (régularisations).....	2.212.850
		<b>Total des dépenses.</b>	<b>2.055.281.436</b>
		Solde au 31 décembre 1957..	379.511.457
<b>Total.....</b>	<b>2.434.792.893</b>	<b>Total.....</b>	<b>2.434.792.893</b>

# FONDS DE GESTION DES EMPRUNTS UNIFIÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## Mouvements du portefeuille (Rachats en Bourse.)

DÉSIGNATION des valeurs.	VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE FONDS (rachats en Bourse) effectués en 1957.		ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS, cessions et amortissements de valeurs.		VALEURS en portefeuille au 31 décembre 1957.	
	VALEUR nominale.	Coût.	VALEUR nominale.	Coût.	VALEUR nominale.	Coût.	VALEUR nominale.	Coût.	VALEUR nominale.	Coût.
Emprunts unifiés des collectivités locales, obliga- tions 6 0/0 1955- 1975 .....	»	»	28.550.000	24.802.386	28.550.000	24.802.386	»	»	28.550.000	24.802.386

## GESTION DES CERTIFICATS

## Résumé des opérations

RECETTES.	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Produit net des souscriptions reçues par les Etablissements bancaires.....	10.145.026.290	4.581.409.785	14.726.436.075
Produit brut des souscriptions reçues par la Caisse des dépôts..	844.995.000	86.299.200	931.294.200
Intérêts des fonds en compte courant au Trésor public.....	544.033	158.841	702.874
Totaux.....	10.990.565.323	4.667.867.826	15.658.433.149

**PÉTROLIERS. — Compte 631.**

de l'année 1957.

DÉPENSES.	C. F. P.	S. N. P. A.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Versement à l'Agence comptable centrale du Trésor du produit net des souscriptions.....	10.989.694.290	4.667.460.585	15.657.154.875
Commissions de placement non déduites en recettes.....	327.000	248.400	575.400
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>10.990.021.290</b>	<b>4.667.708.985</b>	<b>15.657.730.275</b>
<b>Solde au 31 décembre 1957.....</b>	<b>544.033</b>	<b>158.841</b>	<b>702.874</b>
<b>Totaux .....</b>	<b>10.990.565.323</b>	<b>4.667.867.826</b>	<b>15.658.433.149</b>

## CAISSE NATIONALE

## I. — Compte

RECETTES	
Compte courant des fonds disponibles du compte de la Caisse nationale d'épargne déposés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1956 .....	25.000.472,774 fr.
Versements de l'Agent comptable.....	63.216.773.254 fr.
Transferts de fonds des Caisses d'épargne des territoires d'outre-mer.....	86.809.222 »
Ventes de rentes et valeurs pour le compte de déposants.....	75 472 »
Arrérages de rentes et valeurs, primes de remboursement et intérêts sur valeurs à court terme.....	38.846.037.543 »
Intérêts des comptes courants.....	2.610.768.664 »
Remboursements de valeurs à court terme.....	202.103.000.000 »
Remboursements de rentes, valeurs et prêts.....	36.991.723.740 »
Remboursements d'avances sur pensions de l'Etat.....	9.310.161.130 »
<b>Total des recettes.....</b>	<b>353.165.349.025 fr. 353.165.349.025 »</b>
<b>Montant total des crédits de l'année (à reporter).....</b>	<b>378.165.521.796 fr.</b>

## II. — Compte

RECETTES.	
Compte courant des fonds disponibles de la « Dotation », déposés à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1956.....	21.998.503 fr.
Versements de l'Agent comptable.....	68.321.839 fr.
Arrérages de rentes et intérêts sur Bons du Trésor.....	74.097.000 »
Intérêts du compte courant au Trésor.....	966.569 »
Remboursements de bons du Trésor et de valeurs à long terme.....	195.000.000 »
<b>Total des recettes.....</b>	<b>338.385.408 fr. 338.385.408 »</b>
<b>Montant total des crédits de l'année (à reporter).....</b>	<b>360.383.911 fr.</b>

**D'ÉPARGNE**

« Dépôts ».

**DÉPENSES.**

	<i>Report</i> .....	378.165.521.796 fr.
Retraits de fonds.....	16.286.458.156 fr.	
Transferts de fonds aux Caisses d'épargne des territoires d'outre-mer .....	31.400.353 »	
Payement des rentes et obligations achetées pour le compte des déposants....	22.649.115 »	
Versement au compte « Fonds national de solidarité et d'action mutualistes » des trois cinquièmes des comptes des déposants, prescrits au 1 <sup>er</sup> janvier 1957.....	5.882.882 »	
Versement au budget général, en application de l'article 35 du Code des Caisses d'épargne, du reliquat des bénéfices réalisés par la Caisse nationale d'épargne, au titre de 1956 (712.394.213 fr.) et d'un acompte à valoir sur les bénéfices réalisés au titre de l'année 1957 (12.000.000.000 fr.)....	12.712.394.213 »	
Reversement d'intérêts afférents à des valeurs à court terme cédées, d'arrérages de rentes et valeurs, et prorata de coupons sur achats de valeurs.....	982.969.179 »	
Achats de valeurs à court terme.....	178.650.000.000 »	
Emplois en rentes, valeurs et prêts.....	109.937.827.508 »	
Avances sur pensions de l'Etat .....	9.897.122.446 »	
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>328.025.908.847 fr.</b>	<b>328.025.908.847 »</b>
<b>Solde du compte de la Caisse nationale d'épargne à la Caisse des dépôts au 31 décembre 1957.....</b>		<b>50.139.617.949 fr.</b>

« Dotation ».

**DÉPENSES.**

	<i>Report</i> .....	360.388.911 fr.
Retraits de fonds.....	35.463.136 fr.	
Renouvellement de Bons du Trésor.....	185.000.000 »	
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>220.463.136 fr.</b>	<b>220.463.136 »</b>
<b>Solde du compte « Dotation » de la Caisse nationale d'épargne au 31 décembre 1957.....</b>		<b>139.920.775 fr.</b>

## CAISSE NATIONALE

## I. — Compte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.  francs.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.  francs.
<b>I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme :</b>				
Bons du Trésor .....	»	101.580.000.000	»	26.650.000.000
Valeurs diverses.....	»	6.073.000.000	»	151.500.000.000
Bons d'équipement tunisien à quatre ans.	»	»	»	500.000.000
		<b>107.653.000.000</b>		<b>178.650.000.000</b>
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses :</b>				
Rente 5 0/0 amortissable 1920.....	41.802.000	976.558.069	»	»
Rente 3 1/2 0/0 1952.....	1.068.110.400	30.441.735.315	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1933...	173.082.000	173.355.477	»	»
Obligations du Trésor 4 0/0 amortissables 1934.....	713.486.000	678.302.683	»	»
Obligations du Trésor 4 1/2 0/0 1935 (Défense nationale).....	179.853.000	170.770.483	»	»
Bons d'épargne à cinq ans.....	2.500.000.000	2.475.000.000	»	»
Bons d'équipement industriel et agricole 5 0/0 1956.....	21.045.510.000	21.021.832.869	»	»
Bons de la Caisse nationale de crédit agricole.....	90.073.000	81.616.059	»	»
Obligations des Postes et télégraphes....	906.170.000	841.034.467	70.000	68.038
Obligations de la Caisse autonome de gestion des bons de la Défense natio- nale.....	2.557.335.000	2.469.897.047	»	»
Obligations de la Caisse autonome de la Défense nationale.....	2.299.000	2.487.290	»	»
Emprunts de reconstitution garantis par l'Etat.....	7.047.050.000	5.830.289.818	»	»
Obligations et Bons du Crédit nationa- l garantis par l'Etat.....	7.623.938.000	7.160.098.145	8.000	4.586
Obligations et bons du Crédit nationa- l.....	29.356.015.000	29.356.015.967	2.000.000.000	2.000.000.000
Emprunts de divers établissements publics à caractère industriel et commercial..	6.706.357.000	6.561.285.470	2.300.000.000	2.300.000.000
<i>A reporter</i> .....		<b>107.940.279.159</b>		<b>4.380.072.624</b>

## D'ÉPARGNE

## « Dépôts ».

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
»	128.230.000.000	»	50.530.000.000	»	77.700.000.000
»	157.573.000.000	»	151.573.000.000	»	6.000.000.000
»	500.000.000	»	»	»	500.000.000
	286.303.000.000		202.103.000.000		84.200.000.000
41.802.000	976.558.069	6.000.000	140.169.060	35.802.000	836.889.009
1.068.110.400	30.441.735.315	654.636.500	18.473.632.487	413.473.900	11.668.102.828
173.082.000	173.355.477	1.785.000	1.787.820	171.297.000	171.567.657
713.486.000	678.302.683	»	»	713.486.000	678.302.683
179.853.000	170.770.483	16.800.000	15.951.600	163.053.000	154.818.883
2.500.000.000	2.475.000.000	»	»	2.500.000.000	2.475.000.000
21.045.510.000	21.021.832.869	1.262.110.000	1.260.683.815	19.783.400.000	19.761.149.054
90.073.000	81.616.059	52.683.000	47.736.593	37.390.000	33.879.466
906.240.000	841.102.505	29.120.000	28.829.854	877.120.000	812.272.651
2.557.335.000	2.469.897.047	4.551.000	4.523.147	2.552.784.000	2.465.373.900
2.299.000	2.487.290	45.000	48.685	2.254.000	2.438.605
7.047.050.000	5.830.289.818	3.090.000	3.072.302	7.043.960.000	5.827.217.516
7.623.946.000	7.160.102.731	133.416.000	126.266.569	7.490.530.000	7.033.836.162
31.356.015.000	31.356.015.967	1.499.435.000	1.499.435.967	29.856.580.000	29.856.580.000
9.006.357.000	8.861.285.470	319.640.000	314.839.802	8.686.717.000	8.546.445.668
	112.240.347.983		21.916.977.701		90.323.374.082

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
<i>Reports</i> .....		107.940.279.159		4.300.072.624
Obligations de diverses Compagnies de chemins de fer .....	5.461.621.500	4.993.217.675	»	»
Obligations garanties par l'Etat de diverses Compagnies de navigation....	2.035.930.000	2.010.750.528	»	»
Obligations du Crédit foncier de France.	42.679.000.750	42.485.241.556	4.597.410.000	4.505.928.128
Obligations de la Ville de Paris.....	580.998.000	477.542.173	»	»
Obligations et Bons de départements et villes .....	125.906.000	113.111.055	»	»
Emprunts des pays d'outre-mer .....	631.644.000	556.005.951	50.000	32.518
Emprunts garantis par l'Etat de divers pays d'outre-mer.....	31.968.000	28.997.353	»	»
Titras remis en échange d'actions et de parts de Sociétés nationalisées .....	94.994.074	53.740.513	»	»
Obligations de sociétés garanties par l'Etat .....	10.360.530.000	10.061.981.561	461.830.000	461.830.000
Obligations de sociétés françaises .....	3.689.505.000	3.619.753.926	»	»
Actions de sociétés françaises .....	1.285.415.892	1.369.530.871	478.993.500	517.105.611
Actions de sociétés étrangères .....	74.766.312	120.506.796	61.952	6.505.622
Fonds d'Etat et obligations étrangers....	24.065.490	15.833.173	»	»
		173.845.892.290		9.791.474.503
III. — Prêts :				
Obligations du Trésor terminables en 1958 .....	»	187.484.013	»	»
Obligations du Trésor terminables en 1965 .....	»	365.533.617	»	»
Obligations du Trésor terminables en 1969 .....	»	1.518.562.322	»	»
Obligations du Trésor terminables en 2009 .....	»	54.012.872.040	»	»
Semestrialités du Trésor 3 0/0 1945- 1975 .....	»	6.891.174.237	»	»
<i>A reporter</i> .....		62.975.626.229		»

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
	112.240.347.983		21.916.977.701		90.323.374.082
5.461.621.500	4.993.217.675	137.048.000	133.594.915	5.324.573.500	4.859.622.760
2.035.980.000	2.010.750.528	103.010.000	101.945.256	1.932.970.000	1.908.805.272
47.186.410.750	46.991.169.684	1.123.805.500	1.120.916.044	46.062.605.250	45.870.253.640
580.998.000	477.542.173	17.596.000	14.486.946	563.402.000	463.055.227
125.906.000	113.111.055	4.832.000	4.436.214	121.074.000	108.674.841
631.694.000	556.038.469	8.363.000	7.159.912	623.331.000	548.878.557
31.968.000	28.397.353	»	»	31.968.000	28.397.353
94.994.074	53.740.513	1.911.243	1.062.428	93.082.831	52.678.085
10.822.360.000	10.523.811.561	84.400.000	81.949.287	10.737.960.000	10.441.862.274
3.689.505.000	3.619.753.926	90.170.000	88.914.073	3.599.335.000	3.530.839.858
1.764.319.392	1.886.636.482	99.048.750	86.249.419	1.685.270.642	1.800.387.063
74.828.264	127.012.418	1.000	146.304	74.827.264	126.866.114
24.065.490	15.833.173	2.562.470	2.496.512	21.503.020	13.396.661
	183.637.366.793		23.560.335.011		160.077.081.782
»	187.484.013	»	123.902.064	»	63.581.949
»	365.533.617	»	31.941.433	»	333.592.184
»	1.518.562.322	»	84.108.820	»	1.434.453.502
»	54.012.872.040	»	279.403.775	»	53.783.468.265
»	6.891.174.237	»	277.807.944	»	6.613.366.293
	62.975.626.229		797.164.036		62.178.462.193

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE L'ANNEE 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.  francs.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.  francs.
<i>Reports</i> .....		62.975.626.229		
<i>Obligations du Trésor représentatives d'annuités, savoir :</i>				
Lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928 (H.L.M. — Loyers moyens — Crédit immobilier).....	»	158.152.396.988	»	»
Loi du 2 août 1923 (Electrification des campagnes).....	»	413.417.669	»	»
Loi du 30 décembre 1928, article 142 (Communes rurales).....	»	54.921.289	»	»
Loi du 1 <sup>er</sup> août 1929 (Prêts à long terme à l'agriculture).....	»	54.089.414	»	»
Loi du 8 avril 1930, article 9 (Inondés du Sud-Ouest).....	»	23.357.134	»	»
Loi du 28 juin 1930, article 5 (H.L.M. améliorées).....	»	37.670.654	»	»
Ordonnance du 1 <sup>er</sup> mai 1945 (Collectivités publiques).....	»	290.046.803	»	»
Décret-loi du 17 juin 1938 (Equipement rural).....	»	748.586.460	»	»
Loi du 15 mai 1941 (Amélioration du logement rural).....	»	156.500.552	»	»
Prêts sur obligations aux départements, communes, pays d'outre-mer et éta- blissements publics.....	»	217.443.526.945	»	87.039.828.000
Prêts adduction d'eau (Décret du 1 <sup>er</sup> oc- tobre 1954).....	»	2.034.858.000	»	11.606.309.000
Prêts aux organismes d'H.L.M. pour l'amélioration de logements de pre- mière nécessité (loi du 4 août 1956)...	»	»	»	1.499.716.000
		<b>442.384.998.137</b>		<b>100.145.853.000</b>
<b>RÉCAPITULATION</b>				
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	»	107.653.000.000	»	178.650.000.000
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses....	»	173.845.892.290	»	9.791.474.503
Prêts .....	»	442.384.998.137	»	100.145.853.000
<b>Totaux</b> .....		<b>723.883.890.427</b>		<b>288.587.327.503</b>

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
	62.975.626.229		797.164.036		62.178.462.193
»	158.152.896.988	»	4.831.891.853	»	153.320.505.135
»	413.417.669	»	40.951.978	»	372.465.691
»	54.921.289	»	36.158.099	»	18.763.190
»	54.089.414	»	12.308.373	»	41.781.041
»	23.357.134	»	18.496.228	»	4.860.906
»	37.670.654	»	11.520.535	»	26.150.119
»	290.046.803	»	28.674.049	»	261.872.754
»	748.586.460	»	56.297.485	»	662.288.975
»	156.500.552	»	12.515.356	»	148.985.196
»	304.483.354.945	»	7.506.348.211	»	296.977.006.734
»	13.641.167.000	»	58.358.364	»	13.582.808.636
»	1.499.716.000	»	20.704.162	»	1.479.011.838
	542.530.851.137		13.431.388.729		529.099.462.408
»	286.303.000.000	»	202.103.000.000	»	84.200.000.000
»	183.637.366.793	»	23.560.335.011	»	160.077.031.782
»	542.530.851.137	»	13.431.388.729	»	529.099.462.408
	1.012.471.217.930		239.094.723.740		773.376.494.190

## CAISSE NATIONALE

## Compte

DÉSIGNATION DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1956.		EMPLOIS DE L'ANNÉE 1957.	
	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
		francs.		francs.
<b>I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme :</b>				
Bons du Trésor .....	»	335.000.000	»	185.000.000
<b>II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses :</b>				
Rente 3 1/2 0/0 1952 amortissable....	34.048.000	947.411.404	»	»
Obligations et bons du Crédit national garantis par l'Etat.....	451.650.000	446.952.840	»	»
Total.....		1.394.063.944		»
Récapitulation.....		1.729.063.944		185.000.000

**D'ÉPARGNE**

« Dotation ».

ENSEMBLE.		REMBOURSEMENTS opérés en 1957.		VALEURS EN PORTEFEUILLE au 31 décembre 1957.	
Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.	Quotité ou valeur nominale.	Montant des capitaux employés.
	francs.		francs.		francs.
»	520.000.000	»	185.000.000	»	335.000.000
34.048.000	947.111.104	»	»	34.048.000	947.111.104
451.650.000	446.952.840	10.000.000	9.896.000	441.650.000	437.056.840
	1.394.063.944		9.896.000		1.384.167.944
	1.914.063.944		194.896.000		1.719.167.944

**RELEVÉ GÉNÉRAL DES EMPLOIS DE FONDS EFFECTUÉS EN 1957  
PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
	francs.
<b>1° Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.</b>	
Rente 5 0/0 1920 .....	175.869
Rente 3 0/0 1945.....	143.012
Obligations du Trésor 3 1/2 0/0 1943 .....	2.395.554
Obligations du Trésor à 2, 4, 6 ou 8 ans .....	12.835.377
Emprunt national 5 0/0 1956.....	1.509.808.445
Bons 5 0/0 1957.....	465.049.879
Bons d'équipement industriel et agricole .....	137.527.663
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement.....	47.102.096
Obligations des P. T. T. et de la R. T. F. ....	469.118.833
Emprunts de reconstitution.....	1.841.843.263
Obligations et bons du Crédit national.....	2.815.093.643
Obligations et Bons de la S. N. C. F. et de diverses compagnies de chemins de fer .....	681.423.404
Obligations d'établissements publics à caractère industriel et commercial.	4.798.561.426
Obligations du Crédit foncier de France .....	7.244.972.131
Obligations de pays d'outre-mer .....	913.292.518
Obligations de la ville de Paris .....	259.048.582
Obligations du département de la Seine.....	112.160.774
Emprunts unifiés des collectivités locales .....	954.616.296
Titres remis en échange d'actions et parts de sociétés nationalisées .....	35.849.236
Obligations de sociétés françaises.....	7.987.827.017
Actions de sociétés françaises et étrangères .....	6.734.893.326
Fonds d'Etat et obligations étrangers.....	242.055.436
<b>Total.....</b>	<b>37.265.793.250</b>
<b>2° Prêts.</b>	
Prêts aux départements, communes et collectivités .....	125.131.838.417
Prêts aux départements, communes et collectivités (loi du 24 juin 1950) ..	75.494.707.899
Prêts aux sociétés immobilières.....	18.419.013.000
Prêts à diverses sociétés garanties par l'Etat.....	2.995.000.000
Prêts à divers.....	589.845.000
Avances au Trésor (H. L. M.).....	27.567.523.000
Avances au Trésor (crédit immobilier).....	4.933.016.000
Avances au Trésor (adduction d'eau et cités d'urgence).....	13.614.018.000
Avances au Trésor (adduction d'eau et cités d'urgence. — Loi du 24 juin 1950)	17.250.000
<b>Total.....</b>	<b>268.762.211.316</b>

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		POUR LE COMPTE des services propres et des services gérés.
		francs.
<b>3° Immeubles.</b>		
Immeubles de rapport.....		1.067.481.940
Participations dans des sociétés immobilières :		
a) civiles.....		4.840.359.865
b) commerciales.....		149.673.930
Total.....		6.057.515.735
<i>Total des emplois définitifs.....</i>		312.085.520.301
<b>4° Bons du Trésor et valeurs à court terme.</b>		
Augmentation	{ Valeurs diverses.....	7.322.763.685
	{ Avances sur pensions.....	86.964.316
Total.....		7.409.725.001
Diminution ...	{ Bons du Trésor.....	105.991.370.000
	{ Effets représentatifs de crédits à moyen terme.....	86.317.722
	{ Bons d'équipement de l'Algérie.....	1.050.440.000
	{ Billets à ordre divers.....	5.818.000.000
Total.....		112.946.127.722
<i>Excédents des remboursements en valeurs à court terme.....</i>		105.536.402.721
<i>Montant global net des emplois de fonds.....</i>		206.549.117.580

## ÉTAT DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE LA CAISSE

NUMÉROS des chapitres.  1	NATURE DES DÉPENSES.  2	SOMMES non payées sur l'exercice 1956 au 31 décembre 1956.  3	CRÉDITS ouverts par arrêtés des 23 décembre 1957 et 22 janvier 1958.  4
		francs.	francs.
	<b>DÉPENSES ORDINAIRES</b>		
	<b>PERSONNEL.</b>		
I	Traitement du directeur général et du personnel de l'Administration ..	298.633.088	2.003.502.572
II	Rémunération des agents auxiliaires et travaux à l'extérieur.....	3.503.690	34.388.987
III	Indemnités et allocations.....	62.809.195	1.171.772.703
	Totaux .....	364.945.973	3.209.664.262
	<b>MATÉRIEL.</b>		
IV	Fournitures de bureau, impressions, chauffage, éclairage, bâtiment et mobilier, habillement, service de garde, menues dépenses, services sociaux.....	132.326.525	637.638.000
	Montant des dépenses ordinaires. ....	497.272.498	3.847.302.262

**DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PENDANT L'ANNÉE 1957.**

TOTAL (colonnes 3+4.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS EN 1957		SOMMES non payées sur l'exercice 1957 au 31 décembre 1957 (différence entre les colonnes 4 et 7).	OBSERVATIONS.
	sur l'exercice 1956.	sur l'exercice 1957.		
5	6	7	8	9
francs.	francs.	francs.	francs.	
2.302.135.660	119.644.502	1.644.172.007	359.330.565	
37.892.677	1.315.468	29.141.250	5.247.737	
1.234.581.898	47.928.482	1.003.190.417	168.582.286	
3.574.610.235	168.888.632	2.676.503.674	533.160.588	
769.964.525	117.980.400	452.333.838	185.304.162	
4.344.574.760	286.869.032	3.128.837.512	718.464.750	
	3.415.706.544			

**ÉTAT DES PRÉVISIONS DE RECETTES  
FAISANT RESSORTIR LES DIFFÉRENCES EN RECETTES**

Exécution de la loi du

NATURE DES RECETTES.	RECETTES prévues pour l'année 1959.	RECETTES de l'année 1957.
	francs.	francs.
<b>PREMIÈRE PARTIE</b>		
<b>SERVICES PROPRES A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.</b>		
<b>Chapitre I<sup>er</sup>. — Fonds provenant des dépôts et consignations.</b>		
Article 1 <sup>er</sup> . — Intérêts des bons du Trésor, valeurs à court terme et fonds en comptes courants.....	5.800.000.000	7.008.774.948
— 2. — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses.....	2.700.000.000	1.840.839.361
— 3. — Intérêts sur prêts à l'Etat, aux départements, communes et établissements publics.....	6.700.000.000	5.408.043.900
— 4. — Remboursements de frais administratifs.....	3.000.000.000	2.250.645.995
— 5. — Remboursements de taxations, indemnités, commissions et allocations.....	500.000.000	377.562.124
— 6. — Revenus nets des placements immobiliers.....	200.000.000	182.427.768
— 7. — Produits et remboursements divers.....	1.000.000.000	1.187.853.061
— 8. — Escomptes et primes de remboursement.....	600.000.000	811.307.737
Totaux.....	<b>20.500.000.000</b>	<b>19.067.454.894</b>
<b>Chapitre II. — Fonds provenant des sociétés mutualistes.</b>		
Article 1 <sup>er</sup> . — Intérêts des bons du Trésor, valeurs à court terme et fonds en compte courant.....	150.000.000	153.669.677
— 2. — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses.....	380.000.000	330.626.176
— 3. — Intérêts sur prêts.....	10.000.000	12.678.882
— 4. — Escomptes et primes de remboursement.....	20.000.000	20.468.670
Totaux.....	<b>560.000.000</b>	<b>517.443.405</b>
<b>Chapitre III. — Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne (A).</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et intérêts des fonds en compte courant.....	1.420.000.000	1.141.614.822
<b>Chapitre IV. — Fonds provenant des Caisses d'épargne (A).</b>		
Article 1 <sup>er</sup> . — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses.....	60.500.000.000	45.234.496.742
— 2. — Intérêts des fonds en compte courant au Trésor public.....	200.000.000	207.104.599
— 3. — Intérêts du compte courant à préavis.....	Mémoire.	2.855.027.777
Totaux.....	<b>60.700.000.000</b>	<b>48.296.629.118</b>
<b>Chapitre V. — Fonds de réserve de l'épargne-construction (A).</b>		
Article unique. — Intérêts des fonds en compte courant.....	Mémoire.	»
<b>Chapitre VI. — Fonds provenant de l'épargne-construction (A).</b>		
Article unique. — Revenus provenant de l'emploi des fonds d'épargne-construction.	20.000.000	14.730.110
<b>Chapitre VII. — Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale (A).</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et intérêts des fonds en compte courant.	160.000.000	101.722.744
A reporter.....	<b>83.360.000.000</b>	<b>69.139.595.093</b>

**ET DE DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1959  
ET EN DÉPENSES AVEC LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1957.**

29 décembre 1888 (art. 10).

DIFFÉRENCES POUR L'ANNÉE 1959.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
»	1.208.774.948	(A) La contrepartie de ces recettes figure en dépense.
859.160.639	»	
1.291.956.100	»	
749.354.005	»	
122.437.876	»	
17.572.232	»	
»	187.853.061	
»	211.307.737	
<b>3.040.480.852</b>	<b>1.607.935.746</b>	
»	3.669.677	
49.373.824	»	
»	2.678.282	
»	468.670	
<b>49.373.824</b>	<b>6.817.229</b>	
278.385.178	»	
15.265.503.258	»	
»	7.104.599	
»	2.855.027.777	
<b>15.265.503.258</b>	<b>2.862.132.376</b>	
»	»	
5.269.890	»	
58.277.256	»	
<b>18.697.290.258</b>	<b>4.476.885.351</b>	

NATURE DES RECETTES.	RECETTES prévues pour l'année 1959.	RECETTES de l'année 1957.
	francs.	francs.
<i>Reports</i> .....	83.360.000.000	69.139.595.093
<b>DEUXIÈME PARTIE</b>		
<b>SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (A).</b>		
<i>Chapitre VIII. — Caisse nationale d'assurances sur la vie.</i>		
Article 1 <sup>er</sup> . — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses.....	7.900.000.000	6.280.481.761
— 2. — Intérêts des fonds en compte courant.....	25.000.000	127.323.997
Totaux.....	7.925.000.000	6.407.805.758
<i>Chapitre IX. — Retraites ouvrières et paysannes (loi du 5 avril 1910).</i>		
Article unique. — Intérêts des fonds en compte courant.....	»	220.658
<i>Chapitre X. — Caisse nationale de crédit aux départements et communes.</i>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	3.700.000	5.687.768
<i>Chapitre XI. — Fonds de garantie (loi du 9 avril 1898. — Accidents du travail).</i>		
Article unique. — Arrérages de rentes sur l'Etat et intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.....	»	38.395
<i>Chapitre XII. — Fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).</i>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	4.000.000	4.077.273
<i>Chapitre XIII. — Fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 13 mars 1928).</i>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	Mémoire.	2.145.703
<i>Chapitre XIV. — Fonds agricole de majorations de rentes (loi du 16 mars 1943).</i>		
Article unique. — Intérêts sur les fonds en compte courant au Trésor.....	»	9.045.391
<i>Chapitre XV. — Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents.</i>		
Article unique. — Arrérages de rentes sur l'Etat et intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.....	12.150.000	13.930.906
<i>A reporter</i> .....	91.304.850.000	75.582.346.945

DIFFÉRENCES POUR L'ANNÉE 1959.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
18.697.290.258	4.476.885.351	
1.619.518.239	»	(A) La contrepartie de ces recettes figure en dépense
»	102.828.997	
1.619.518.239	102.323.997	
»	220.658	
»	1.987.768	
»	38.395	
»	77.273	
»	2.145.703	
»	9.045.391	
»	1.780.906	
20.316.808.497	4.594.505.442	

NATURE DES RECETTES.	RECETTES prévues pour l'année 1959.	RECETTES de l'année 1957.
	francs.	francs.
<i>Reports</i> .....	91.304.850.000	75.582.546.945
<b>DEUXIÈME PARTIE (Suite.)</b>		
<b>SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (A).</b>		
<b>Chapitre XVI. — Caisse des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.</b>		
Article unique. — Arrérages de rentes sur l'Etat et intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.....	1.515.000.000	1.454.855.641
<b>Chapitre XVII. — Caisse nationale d'épargne.</b>		
Article 1 <sup>er</sup> . — Intérêts sur le compte courant au Trésor.....	90.000.000	142.096.345
— 2. — Intérêts sur le compte courant spécial avec préavis.....	Mémoire.	2.469.638.888
Totaux.....	90.000.000	2.611.735.233
<b>Chapitre XVIII. — Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	28.000.000	44.644.259
<b>Chapitre XIX. — Caisse de retraites de la France d'outre-mer.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	56.000.000	162.455.187
<b>Chapitre XX. — Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5).</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	Mémoire.	70.171
<b>Chapitre XXI. — Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3).</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	28.000.000	75.830
<b>Chapitre XXII. — Fonds spécial de garantie pour le remboursement de prêts aux invalides de guerre.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	700.000	775.551
<b>Chapitre XXIII. — Assurances sociales et sécurité sociale.</b>		
Article unique. — Intérêts sur les fonds en compte courant.....	700.000.000	544.706.136
<b>Chapitre XXIV. — Fonds spécial de rééducation professionnelle des mutilés du travail (loi du 14 mai 1930).</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	»	37.664
<b>Chapitre XXV. — Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.</b>		
Article unique. — Arrérages de rentes et intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.....	195.000.000	203.007.316
<b>Chapitre XXVI. — Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales (loi du 29 juillet 1939, art. 42 à 45).</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	20.000.000	31.502.349
<i>A reporter</i> .....	98.932.550.000	80.636.412.282

DIFFÉRENCES POUR L'ANNÉE 1959.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
20.316 808.497	4.594.505.442	
60.144.359	»	(A) La contrepartie de ces recettes figure en dépense.
»	52.096.345	
»	2.469.638.888	
»	2.521.735.233	
»	16.644.259	
»	106.455.187	
»	70.171	
22.924.170	»	
»	75.551	
155.293.864	»	
»	37.664	
»	8.007.316	
»	11.502.349	
20.555.170.890	7.259.033.172	

NATURE DES RECETTES.	RECETTES prévues pour l'année 1959.	RECETTES de l'année 1957.
	francs.	francs.
<i>Reports</i> .....	98.982.550.000	80.686.442.282
<b>DEUXIÈME PARTIE (Suite et fin).</b>		
<b>SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (A).</b>		
<b>Chapitre XXVII. — Fonds agricole de solidarité des employeurs pour la réparation des accidents du travail (loi du 30 octobre 1946, art. 84).</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	»	10.274.070
<b>Chapitre XXVIII. — Fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	11.000.000	11.614.966
<b>Chapitre XXIX. — Fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	32.500.000	22.542.888
<b>Chapitre XXX. — Fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	1.500.000	»
<b>Chapitre XXXI. — Fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	19.500.000	»
<b>Chapitre XXXII. — Fonds de prévoyance des sports aériens.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	300.000	27.379
<b>Chapitre XXXIII. — Fonds agricole de prévoyance des blessés de guerre victimes d'accidents du travail.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	»	17.822
<b>Chapitre XXXIV. — Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances (ordonnance du 2 novembre 1945).</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	2.000.000	18.809.678
<b>Chapitre XXXV. — Fonds spécial institué par l'article 46 de la loi du 10 juillet 1952.</b>		
Article unique. — Intérêts sur les fonds en compte courant.....	Mémoire.	13.115.537
<b>Chapitre XXXVI. — Fonds commun de l'allocation de logement (loi du 1<sup>er</sup> octobre 1948, art. 102).</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	Supprimé par le décret n° 55-684 du 20-5-1955.	6.205.880
<b>Chapitre XXXVII. — Fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A.—C.D.C.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	230.000.000	165.517.546
<b>Chapitre XXXVIII. — Caisse de retraite interentreprises approuvée par arrêté ministériel du 5 juillet 1956.</b>		
Article unique. — Intérêts sur valeurs diverses et sur les fonds en compte courant.	60.700.000	42.633.678
<b>Totaux généraux des recettes</b> .....	<b>94.290.050.000</b>	<b>80.900.940.652</b>
	<b>13.889.109.848</b>	

DIFFÉRENCES POUR L'ANNÉE 1959.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
20.555.170.890	7.259.033.172	
»	10.274.070	(A) La contrepartie de ces recettes figure en dépense.
»	614.966	
9.957.112	»	
1.500.000	»	
19.500.000	»	
272.621	»	
»	17.822	
»	16.809.678	
13.115.537	»	
»	6.205.880	
64.482.454	»	
18.066.322	»	
20.682.064.936	7.292.955.588	
<b>13.389.109.348</b>		

## NATURE DES DÉPENSES.

DÉPENSES  
prévues  
pour l'année 1959.DÉPENSES  
de  
l'année 1957.

francs.

francs.

## PREMIÈRE PARTIE

## SERVICES PROPRES A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Chapitre I <sup>er</sup> . — <i>Frais administratifs (Direction générale s/c de) (A)</i> .....	4.600.000.000	3.415.706.544
Chapitre II. — <i>Taxations, indemnités, commissions et allocations</i> .....	1.900.000.000	1.413.407.010
Chapitre III. — <i>Intérêts à servir sur les fonds consignés ou déposés en compte courant (B)</i> .....	3.360.000.000	3.092.669.034
Chapitre IV. — <i>Amortissement provisionnel</i> .....	»	»
Chapitre V. — <i>Revenus du fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne (C)</i> .....	1.420.000.000	1.141.614.822
Chapitre VI. — <i>Emploi des revenus des fonds des Caisses d'épargne (C)</i> .		
Article 1 <sup>er</sup> . — <i>Intérêts bonifiés par la Caisse des dépôts et consignations</i> .....	55.500.000.000	40.514.513.503
— 2. — <i>Excédent de revenus à verser au fonds de réserve et de garantie</i> .....	5.200.000.000	7.782.115.615
<b>Totaux</b> .....	<b>60.700.000.000</b>	<b>48.296.629.118</b>
Chapitre VII. — <i>Revenus des fonds de réserve de l'épargne-construction (C)</i> .....	Mémoire.	»
Chapitre VIII. — <i>Emploi des revenus des fonds provenant de l'épargne-construction (C)</i> .		
Article 1 <sup>er</sup> . — <i>Intérêts bonifiés par la Caisse des dépôts et consignations</i> .....	8.000.000	8.639.295
— 2. — <i>Excédent de revenus à verser au fonds de réserve de l'épargne-construction</i> .....	12.000.000	6.090.905
<b>Totaux</b> .....	<b>20.000.000</b>	<b>14.730.110</b>
Chapitre IX. — <i>Emploi des revenus provenant des cotisations de sécurité sociale (C)</i> .		
Article unique. — <i>Revenus répartis entre les divers organismes d'assurances sociales et de sécurité sociale</i> .....	160.000.000	101.722.744
Chapitre X. — <i>Revenus de la Caisse nationale d'assurances sur la vie (loi de 1886)</i> .	7.925.000.000	6.407.805.758
<b>A reporter</b> .....	<b>80.085.000.000</b>	<b>63.884.285.140</b>

DIFFÉRENCES POUR L'ANNÉE 1959.		OBSERVATIONS.			
En plus.	En moins.				
francs.	francs.	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	TOTAUX.	
		francs.	francs.	francs.	
		(A) Dépenses payées sur la 2 <sup>e</sup> partie de l'exercice 1955.....	158.737.068	137.287.344	296.024.412
1.184.293.456	»	Dépenses payées sur la 1 <sup>re</sup> partie de l'exercice 1956.....	2.384.927.291	438.068.875	2.822.996.166
486.592.990	»	Totaux.....	2.543.664.359	575.356.219	3.119.020.578
267.330.966	»	(B) Développement des intérêts à servir pendant l'année 1959 :			
»	»	— Consignations judiciaires ou administratives.....			390.000.000 fr.
		— Fonds provenant de successions militaires et de successions recueillies aux colonies et à l'étranger.....			7.000.000 »
		— Etablissements publics et dépôts divers.....			200.000.000 »
278.385.178	»	— Notaires, leurs comptes de dépôts.....			160.000.000 »
		— Disponibilités courantes des notaires.....			700.000.000 »
		— Séquestres ou autres mandataires de justice, leurs comptes de dépôts.			30.000.000 »
		— Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.....			90.000.000 »
		— Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires.....			2.000.000 »
14.985.486.497	»	— Caisse de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers.....			10.000.000 »
»	2.582.115.615	— Disponibilités courantes des Caisses d'assurances sociales et de sécurité sociale.....			200.000.000 »
14.985.486.497	2.582.115.615	— Disponibilités courantes des Caisses d'allocations vieillesse des travailleurs non salariés.....			5.000.000 »
		— Sociétés mutualistes, leurs comptes de dépôts.....			560.000.000 »
»	»	— Services divers.....			6.000.000 »
		— Intérêts sur disponibilités des services gérées.....			400.000.000 »
		— Intérêts sur disponibilités des services spéciaux ayant un compte courant au Trésor compris dans le compte courant général.....			600.000.000 »
		(C) La contrepartie de ces dépenses figure en recette.			
»	639.205				
5.909.095	»				
5.909.095	639.205				
58.277.256	»				
1.517.194.242	»				
18.783.469.680	2.582.754.820				

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES prévues pour l'année 1959.	DÉPENSES de l'année 1957.
	francs.	francs.
<i>Reports</i> .....	80.085.000.000	63.884.285.140
<b>DEUXIÈME PARTIE</b>		
<b>SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (C).</b>		
<b>Chapitre XI. — Retraites ouvrières et paysannes (loi de 1910).</b>		
Article unique. — Intérêts reçus du Trésor et ristournés aux Caisses.....	»	220.658
Chapitre XII. — Revenus de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.....	3.700.000	5.687.768
Chapitre XIII. — Revenus du fonds de garantie (loi du 9 avril 1898).....	»	38.395
Chapitre XIV. — Revenus du fonds spécial de garantie pour la Tunisie (décret du 24 mai 1922).....	4.000.000	4.077.273
Chapitre XV. — Revenus du fonds spécial de garantie pour le Maroc (décret du 1 <sup>er</sup> mars 1928).....	Mémoire.	2.145.703
Chapitre XVI. — Revenus du fonds agricole de majorations des rentes (loi du 16 mars 1943).....	»	9.045.391
Chapitre XVII. — Revenus de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents..	12.150.000	13.930.906
<b>Chapitre XVIII. — Caisse des dépôts et consignations d'Alsace-Lorraine.</b>		
Article unique. — Revenus de la Caisse d'Alsace-Lorraine.....	1.515.000.000	1.454.855.641
Chapitre XIX. — Intérêts à servir à la Caisse nationale d'épargne.....	90.000.000	2.611.735.233
Chapitre XX. — Revenus du fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.....	28.000.000	44.644.259
Chapitre XXI. — Revenus de la Caisse de retraites de la France d'outre-mer .....	56.000.000	162.455.187
Chapitre XXII. — Revenus du fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5).....	»	70.171
Chapitre XXIII. — Revenus du fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3).....	23.000.000	75.830
Chapitre XXIV. — Revenus du fonds spécial de garantie pour le remboursement de prêts aux invalides de guerre .....	700.000	775.551
Chapitre XXV. — Intérêts reçus du Trésor et ristournés aux Caisses d'assurances sociales et de sécurité sociale.....	700.000.000	544.706.136
<i>A reporter</i> .....	82.517.550.000	68.738.749.242

DIFFÉRENCES POUR L'ANNÉE 1959.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
18.783.469.680	2.582.754.820	
»	220.658	(C) La contrepartie de ces dépenses figure en recette.
»	1.987.768	
»	38.395	
»	77.273	
»	2.145.703	
»	9.045.391	
»	1.780.906	
60.144.359	»	
»	2.521.735.233	
»	16.644.259	
»	106.455.187	
»	70.171	
22.924.170	»	
»	75.551	
155.293.804	»	
19.021.832.073	5.243.031.315	

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES prévues pour l'année 1959.	DÉPENSES de l'année 1957.
	francs.	francs.
Reports.....	82.517.550.000	68.738.749.242
<b>DEUXIÈME PARTIE (Suite et fin.)</b>		
<b>SERVICES GÉRÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (C).</b>		
Chapitre XXVI. — Revenus du fonds spécial de rééducation professionnelle des mutilés du travail (loi du 14 mai 1930).....	»	37.664
Chapitre XXVII. — Revenus de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.....	195.000.000	203.007.316
Chapitre XXVIII. — Revenus du fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales (loi du 29 juillet 1939, art. 42 à 45).....	20.000.000	31.502.349
Chapitre XXIX. — Revenus du fonds de solidarité des employeurs pour la réparation des accidents du travail (lois des 24 octobre 1940 et 15 décembre 1944).....	»	10.274.070
Chapitre XXX. — Revenus du fonds commun des accidents du travail survenus en Algérie.....	11.000.000	11.614.966
Chapitre XXXI. — Revenus du fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole.....	32.500.000	22.542.888
Chapitre XXXII. — Revenus du fonds commun des accidents du travail agricole survenus en Algérie.....	1.500.000	»
Chapitre XXXIII. — Revenus du fonds commun des accidents du travail agricole survenus dans la métropole.....	19.500.000	»
Chapitre XXXIV. — Revenus du fonds de prévoyance des sports aériens.....	300.000	27.379
Chapitre XXXV. — Revenus du fonds de prévoyance des blessés de guerre victimes d'accidents du travail.....	»	17.822
Chapitre XXXVI. — Revenus du fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances (ordonnance du 12 novembre 1945).....	2.000.000	18.809.678
Chapitre XXXVII. — Revenus du fonds spécial (institué par la loi du 10 juillet 1952, art. 46).....	Mémoire.	13.115.537
Chapitre XXXVIII. — Revenus du fonds commun de l'allocation logement (loi du 1 <sup>er</sup> septembre 1948, art. 102).....	Supprimé par le décret n° 55-684 du 20-5-1955.	6.205.880
Chapitre XXXIX. — Revenus du fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G.I.R.R.A.—C.D.C.....	230.000.000	165.517.546
Chapitre XL. — Revenus de la caisse de retraite interentreprises approuvée par arrêté ministériel du 5 juillet 1956.....	60.700.000	42.633.678
Excédents des produits sur les charges.....	11.200.000.000	11.663.115.711
Totaux généraux des dépenses.....	94.290.050.000	80.900.940.652
	13.389.109.348	

DIFFÉRENCES POUR L'ANNÉE 1959.		OBSERVATIONS
En plus.	En moins.	
francs.	francs.	
19.021.832.073	5.243.031.315	
»	37.664	(C) La contrepartie de ces dépenses figure en recette.
»	8.007.316	
»	11.502.349	
»	10.274.070	
»	614.966	
9.957.112	»	
1.500.000	»	
19.500.000	»	
272.621	»	
»	17.822	
»	16 809.678	
13.115.537	»	
»	6.605.880	
64.482.454	»	
18.066.322	»	
»	463.115.711	
19.148.726.119	5.759.616.771	
13.389.109.348		

**RELEVÉ DES AFFECTATIONS DONNÉES AUX EXCÉDENTS DE RECETTES  
DU COMPTE « PROFITS ET PERTES » DU 1<sup>er</sup> JUIN 1816 AU  
31 DÉCEMBRE 1957.**

DÉSIGNATION.	SOMMES.
	francs.
I. — Amortissement de la moins-value des rentes et valeurs du portefeuille et des services propres :	
1° Dépôts et consignations.....	209.643.397,39
2° Fonds provenant des sociétés mutualistes.....	127.593.574,12
3° Fonds provenant des caisses d'épargne..	186.243.382,13
	523.480.354
II. — Paiement de 1862 à 1865 de la soulte de conversion en rente 3 0/0 des rentes 4 1/2 0/0 appartenant à la C. D. C.....	3.453.465
III. — Constitution d'un fonds de réserve pour les caisses d'épargne...	21.786.916
IV. — Constitution d'un compte de « Réserve spéciale d'amortissement » (Dépôts et consignations).....	248.335.140
V. — Constitution d'un compte de « Réserve spéciale d'amortissement » (Fonds provenant des sociétés mutualistes).....	43.212.134
VI. — Constitution d'un compte de « Réserve provisionnelle ».....	2.943.244.154
VII. — Constitution d'un compte de « Réserve générale d'amortissement ».....	1.200.000.000
VIII. — Constitution d'un compte de « Fonds d'amortissement des immeubles de placement ».....	377.849.151
IX. — Constitution d'un compte de « Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme ».....	5.300.000.000
X. — Constitution d'un compte de « Provisions pour couverture des risques résultant de l'application de l'ordonnance du 21 avril 1945. ».....	627.500.000
XI. — Constitution d'un compte de « Réserve pour fluctuation des cours ».....	31.252.160.508
XII. — Constitution d'une réserve immobilière pour l'amortissement des frais d'acquisition, de construction et d'aménagement des immeubles de la C. D. C., savoir :	
1° Acquisition et installation en 1857 des hôtels de la Direction générale.....	3.335.497 70
2° Reconstruction et installation de l'hôtel de la Direction générale de 1871 à 1887.....	3.114.518 70
3° Acquisition, en 1898, d'un immeuble sis à Paris, rue du Bac, n° 4.....	569.677 »
4° Reconstruction en 1898, d'une galerie vitrée et travaux résultant du transfert du point terminus du chemin de fer d'Orléans.....	576.253 30
<i>A reporter</i> (art. XII).....	7.595.946 70
	42.540.991.822

DÉSIGNATION	SOMMES.
	francs.
<i>Report</i> .....	42.540.991.822
<i>Report</i> (art. XII).....	7.595.946.70
5° Construction, de 1900 à 1904 et aménagement de nouveaux bureaux.....	3.579.478 10
6° Acquisition en 1910, et aménagement d'un immeuble situé à Blois, pour l'installation d'un dépôt d'archives.....	204.402 40
7° Acquisition, en 1910, et aménagement d'un immeuble situé à Arcueil pour l'installation de divers services.....	492.194 »
8° Acquisition de trois immeubles en 1930-1931, sis à Paris, 49, 51, 53, rue de Lille..	7.850.000 »
9° Acquisition d'un terrain, en 1938, à Cholet, et aménagement d'une conservation des valeurs.....	4.831.237 70
10° Construction de 1928 à 1941 et aménagement de nouveaux bureaux.....	38.894.274 70
XIII. — Constitution d'un compte de « Fonds de subventions ».....	750.000.000
XIV. — Versement à la Caisse d'amortissement (Loi du 11 juillet 1886)...	12.601.640
XV. — Versement au Fonds de secours et d'indemnités au profit des employés et agents de la C. D. C.....	619.000.000
XVI. — Versement à l'Etat.....	15.505.102.936
Total.....	59.491.148.932

CERTIFIÉ le présent compte rendu pour l'année 1957, conforme dans toutes ses parties aux résultats inscrits sur les livres de la Caisse des dépôts et consignations et contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives fournies par les comptables pour être soumis au jugement de la Cour des comptes.

Le Secrétaire général,

*Signé* : H. DE LÉOBARDY.

ARRÊTÉ par le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

*Signé* : FR. BLOCH-LAINÉ.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages	Etats annexes N°s
<b>Exposé préliminaire</b> .....	3	
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Examen du bilan</b> .....	19	1-0
<b>SECTION I. — Examen des comptes du passif</b> .....	19	
<b>Consignations. — Tableau d'ensemble</b> ..... 20, 21, 22 et	23	
<b>Dépôts divers. — Tableau d'ensemble</b> ..... 23, 24 et	25	
Etablissements publics et dépôts divers .....	26	
Dépôts des notaires .....	28	
Pensions de retraites sur fonds spéciaux .....	28	
Prélèvements sur le produit des jeux et sur le pari mutuel....	32	
Séquestres ou autres mandataires de justice .....	32	
Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.	32	
Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et des tramways .....	33	
Legs et fondations .....	33	
Caisses de retraites, de secours et de prévoyance au profit des employés et ouvriers .....	33	
Etat, établissements publics et collectivités locales, l/c de dépôts (arrêté du 16 avril 1942) .....	34	
Etat, s/c de dépôts. — Ordonnance du 15 août 1945 instituant l'impôt de solidarité nationale .....	34	
Fonds de développement économique et social, s/c d'opéra- tions .....	34	
Disponibilités courantes des caisses de sécurité sociale, d'allo- cations familiales et d'assurances sociales agricoles .....	35	
Disponibilités courantes des caisses d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés .....	35	
Syndics de faillite et administrateurs aux règlements judi- ciaires l/c de dépôts .....	35	
Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes...	36	
<b>Sociétés mutualistes</b> .....	37	
1° Fonds national de solidarité et d'action mutualistes .....	39	
2° Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, s/c de crédits budgétaires pour le service des sociétés mutualistes ....	40	
3° Sociétés mutualistes, l/c de dépôts .....	40	

	Pages	Etats annexes Nos
Caisses d'épargne ordinaires .....	40	1-30 - 1-30 bis
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne .....	43	1-31 - 1-31 bis
Epargne-construction .....	45	1-4
Fonds de réserve de l'épargne-construction .....	47	1-4 bis
Sécurité sociale et assurances sociales .....	47	
Ministère du Travail. — Produit des cotisations de sécurité sociale .....	47	
Caisse nationale de sécurité sociale. — Produit des cotisations de sécurité sociale .....	48	
Créditeurs divers .....	51	
I. — Comptes affectés aux organismes de sécurité sociale ....	52	
a) Caisses de sécurité sociale .....	50 et 53	
b) Caisses d'assurances sociales .....	50, 53 et 81	
c) Retraites ouvrières et paysannes .....	50, 56 et 81	
d) Fonds commun de travail .....	51, 59 et 128	
II. — Comptes affectés aux services gérés .....	56	
III. — Remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat .....	56	
IV. — Intérêts échus et exigibles .....	57	
V. — Comptes de prélèvements, d'avances et de provisions.	57	
Correspondants — préposés, l/c de règlements .....	57	
Comptes d'ordre et divers .....	58	
1° Opérations restant à constater ou à imputer .....	58	
2° Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat .....	58	
3° Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance .....	59	
4° Recouvrements sur placements effectués par le Fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales .....	59	
Comptes de réserve .....	60	
Profits et pertes .....	61	1-1 - 8-3
 SECTION II. — Examen de l'actif .....	 62	
Caisse .....	63	
Comptes courants .....	63	
Dépôts et consignations .....	64	
Fonds provenant des caisses d'épargne .....	67	
Bons du Trésor et valeurs à court terme .....	68	1-20
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses .....	70	1-20



	Pages	Etats annexes Nos
Fonds national de solidarité .....	90	4-6
Caisse de retraites de la France d'outre-mer.....	92	4-1 - 4-1 <i>bis</i>
Fonds spécial de pensions des ouvriers des établissements indus- triels de l'Etat .....	93	4-0 - 4-0 <i>bis</i>
Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales...	94	4-2 - 4-2 <i>bis</i>
Fonds de retraites des institutions affiliées au G. I. R. R. A. — C. D. C. ....	96	4-3 - 4-3 <i>bis</i>
Caisse de retraite interentreprises .....	97	4-4 - 4-4 <i>bis</i>
Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine.....	98	6-0 - 6-0 <i>bis</i>
Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes ...	99	6-1 - 6-1 <i>bis</i>
Fonds national de compensation pour la répartition des allocations familiales entre les départements, communes et établissements publics départementaux et communaux.....	101	5-0
Fonds commun de l'allocation de logement.....	102	5-1
Subventions allouées aux organismes d'habitations à loyer modéré.	102	
Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'H. L. M. ....	103	
Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales ...	104	6-2 - 6-2 <i>bis</i>
Fonds de développement économique et social (section II).....	105	
Fonds national de surcompensation des prestations familiales.....	106	5-2
Gestion des certificats pétroliers .....	107	6-3
 Caisse nationale d'épargne.....	 109	
I. — Compte « dépôts ».....	109	7-0 - 7-1
II. — Compte « dotation » .....	110	7-0 <i>bis</i> - 7-1 <i>bis</i>
 <b>TROISIÈME PARTIE. — Emplois de fonds.....</b>	 113	 8-0
I. — Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	113	
Services propres .....	113	
Services gérés.....	114	
II. — Rentes sur l'Etat et valeurs diverses .....	115	
Services propres.....	115	
Services gérés.....	115	
III. — Prêts .....	116	1-20
Prêts aux départements, communes, pays d'outre-mer, éta- blissements publics et divers.....	116	
Obligations du Trésor représentatives de semestrialités ou d'annuités.....	119	

	Pages	Etats annexes N°s
	—	—
Prêts consentis en faveur des habitations à loyer modéré . . . .	122	
Avances au Trésor en application de diverses lois d'intérêt économique ou social. . . . .	123	
A. — Avances au profit de la Caisse nationale de crédit agricole. . . . .	123	
B. — Avances au profit de sinistrés. . . . .	124	
C. — Avances au profit des départements et collec- tivités . . . . .	124	
Avances sur les disponibilités du Fonds commun de travail ..	128	
Résumé des emplois en prêts . . . . .	128	
IV. — Immeubles . . . . .	129	
Résumé des emplois de toute nature. . . . .	130	
<b>QUATRIÈME PARTIE. — Profits et pertes . . . . .</b>	<b>131</b>	1-1 - 8-3
Résultats de 1957 . . . . .	131	
Prévisions pour 1959 . . . . .	132	8-2
Dépenses administratives. . . . .	132	8-1
<b>Etats annexes . . . . .</b>	<b>136</b>	